



RAPPORT
DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

16 août 1964 - 31 juillet 1965

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DOCUMENTS OFFICIELS : VINGTIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 3 (A/6003)

NATIONS UNIES

RAPPORT
DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

16 août 1964 - 31 juillet 1965

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DOCUMENTS OFFICIELS : VINGTIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 3 (A/6003)



NATIONS UNIES

New York, 1965

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
NOTE DU SECRÉTARIAT	ix
SIGLES	x
INTRODUCTION	xiii
Chapitre premier. — Décennie des Nations Unies pour le développement	1
<i>Annexe.</i> — Exposés présentés par des organisations non gouvernementales.....	6
Chapitre II. — Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil	7
<i>Annexe.</i> — Exposés présentés par des organisations non gouvernementales.....	8
Chapitre III. — Conséquences économiques et sociales du désarmement^a	9
<i>Annexe.</i> — Exposés présentés par des organisations non gouvernementales.....	10
Chapitre IV. — Tendances économiques mondiales	
<i>Sections</i>	
I. — ETUDE SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE DANS LE MONDE	
Etude sur l'économie mondiale.....	11
Etude sur la situation économique de l'Europe.....	13
Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient.....	14
Rapport sur les progrès économiques réalisés pendant les premières années de la Décennie du développement.....	15
Débats du Conseil	16
II. — RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'INFLATION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ^b	
	16
<i>Annexe.</i> — Exposés présentés par des organisations non gouvernementales.....	17
Chapitre V. — Planification et projections économiques	18
<i>Annexe.</i> — Exposés présentés par des organisations non gouvernementales.....	20
Chapitre VI. — Développement industriel^c	
<i>Sections</i>	
I. — ACTIVITÉS DU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL	21
II. — COLLOQUES SUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL	23
III. — RELATIONS AVEC LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT	24
IV. — ACTIVITÉS DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL	24
V. — ORGANISATION DES ACTIVITÉS DES NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL	24

^a A l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale figure un point intitulé: "Affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées à la suite du désarmement".

^b Point inscrit à l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale.

^c L'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale comprend la question intitulée: "Action dans le domaine du développement industriel".

Chapitre VII. — Développement des ressources et des transports

<i>Sections</i>	<i>Pages</i>
I. — DESSALEMENT DE L'EAU	26
II. — RÉFORME AGRAIRE	27
III. — DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS	28
IV. — COOPÉRATION INTERNATIONALE EN MATIÈRE DE CARTOGRAPHIE	
Quatrième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient.....	29
Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques	29
<i>Annexe.</i> — Déclarations faites par des organisations non gouvernementales.....	30
Chapitre VIII. — Questions relatives à la science et à la technique	31

Chapitre IX. — Problèmes financiers internationaux

<i>Sections</i>	
I. — LE COURANT INTERNATIONAL DE CAPITAUX ET D'ASSISTANCE	
Accélération du courant des capitaux et de l'assistance destinés aux pays en voie de développement ^d	36
Moyens d'augmenter le courant international des capitaux privés.....	37
Débats au Conseil	37
II. — RAPPORTS DE LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT, DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE ET DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT.....	39
III. — RAPPORT DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL	40
Chapitre X. — Coopération régionale ^e.....	42

<i>Sections</i>	
I. — RAPPORTS DES COMMISSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES.....	42
Commission économique pour l'Europe	42
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.....	44
Commission économique pour l'Amérique latine	47
Commission économique pour l'Afrique	48
II. — EXAMEN DES RAPPORTS ANNUELS PAR LE CONSEIL	51

Chapitre XI. — Programmes de coopération technique

<i>Sections</i>	
I. — PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE DES NATIONS UNIES ^f	56
II. — PROGRAMME ÉLARGI D'ASSISTANCE TECHNIQUE ^f	57
Examen des activités poursuivies pendant la période 1963-1964.....	57
"Bilan anniversaire" du Programme élargi.....	59
Allocations aux organisations participantes pour leurs dépenses d'administration et de services d'exécution pendant l'exercice 1965 et les exercices ultérieurs.....	59
Évaluation du Programme élargi pour 1963 et 1964.....	59

^d Point de l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale.

^e L'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale contient le point suivant: "Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social".

^f A l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale figure le point suivant: "Programmes de coopération technique des Nations Unies".

Chapitre XI. — Programmes de coopération technique (suite)

Sections	Pages
III. — FONDS SPÉCIAL ^g	60
IV. — PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL ^h	62
V. — EVALUATION DES PROGRAMMES DE COOPÉRATION TECHNIQUE	63
<i>Annexe.</i> — Exposés présentés par des organisations non gouvernementales	64

Chapitre XII. — Questions sociales

Sections	Pages
I. — DÉVELOPPEMENT SOCIAL ⁱ	65
Objectifs du développement social	66
Méthodes à suivre pour déterminer la manière de répartir les ressources entre les divers secteurs sociaux	66
Distribution du revenu et politique sociale	67
Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social	67
Programme de recherche et de formation portant sur le développement régional	67
Projet de conférence des ministres responsables de la protection sociale	67
Services de protection sociale	68
La jeunesse et le développement national	69
Arrangements structureaux dans le domaine de la défense sociale	69
Réexamen du rôle de la Commission des questions sociales et programme de travail et priorités dans le domaine social	70
II. — QUESTIONS DE POPULATION ^j	71
Accroissement démographique et développement économique et social	71
La situation démographique mondiale spécialement envisagée du point de vue de l'accroissement de la population et de la répartition entre les zones urbaines et les zones rurales	72
Programme de travail à long terme	72
Moyens d'aider les gouvernements à résoudre leurs problèmes démographiques	73
Congrès mondial de la population	73
III. — HABITATION, CONSTRUCTION ET PLANIFICATION ^k	73
IV. — FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE	73
<i>Annexe.</i> — Exposés présentés par des organisations non gouvernementales	75
Chapitre XIII. — Droits de l'homme	76

A

Sections	Pages
I. — PROJET DE CONVENTION INTERNATIONALE SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES D'INTOLÉRANCE RELIGIEUSE ^l	76
II. — RAPPORTS PÉRIODIQUES SUR LES DROITS DE L'HOMME ET RAPPORTS SUR LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION	76

^g L'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale contient le point suivant: "Situation et opérations du Fonds spécial".

^h Question inscrite à l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale.

ⁱ L'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale comprend une question intitulée "Situation sociale dans le monde".

^j L'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale comporte un point intitulé: "Accroissement démographique et développement économique".

^k Question à l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale.

^l Question figurant à l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale.

III. — ANNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME ^m	77
IV. — MESURES PRISES POUR APPLIQUER LA DÉCLARATION DES NATIONS UNIES SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RA- CIALE ^m	78
V. — LUTTE CONTRE LES MESURES DISCRIMINATOIRES ET PROTECTION DES MINO- RITÉS	78
Etudes concernant les mesures discriminatoires.....	78
Composition de la Sous-Commission.....	78
VI. — QUESTION DU CHÂTIMENT DES CRIMINELS DE GUERRE ET DES INDIVIDUS COUPABLES DE CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ	78
VII. — QUESTION DE LA DÉSIGNATION D'UN HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME	79
VIII. — MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS ET DES RECOMMANDATIONS RELATIVES AU DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME	79
IX. — ESCLAVAGE	79

B

X. — CONDITION DE LA FEMME	80
Droits politiques de la femme	80
Projet de déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	80
Assistance des Nations Unies pour le progrès de la femme.....	80
Condition de la femme en droit privé.....	82
Droits économiques de la femme et accès de la femme à la vie économique.	82
Accès de la femme aux études	83
Effets des résolutions et recommandations de la Commission sur les légis- lations nationales intéressant la condition de la femme.....	84
Observations de la Commission de la condition de la femme concernant les rapports périodiques sur les droits de l'homme.....	84

C

XI. — SERVICES CONSULTATIFS DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME.	84
<i>Annexe.</i> — Exposés présentés par des organisations non gouvernementales.....	86

Chapitre XIV. — Questions spéciales

Sections

I. — RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFU- GIÉS ⁿ	87
II. — INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE DES NATIONS UNIES ⁿ	88
III. — ASSISTANCE EN CAS DE CALAMITÉS NATURELLES ⁿ	90
IV. — QUESTIONS STATISTIQUES	91
V. — RAPPORT DU COMITÉ CENTRAL PERMANENT DE L'OPIUM	91
VI. — PROCÉDURES À SUIVRE POUR REVISER LA CONVENTION SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET LE PROTOCOLE RELATIF À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE, FAITS À GENÈVE LE 19 SEPTEMBRE 1949.....	92
VII. — QUESTION D'UNE RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL POUR LA QUESTION D'UNE DÉCLARATION SUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE IN- TERNATIONALE	92
<i>Annexe.</i> — Exposés présentés par des organisations non gouvernementales.....	93

^m Question figurant à l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale.

ⁿ Point inscrit à l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale.

	<i>Pages</i>
Chapitre XV. — Questions touchant la coordination et les relations avec les institutions spécialisées	94
<i>Sections</i>	
I. — RAPPORTS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE COORDINATION ET DU COMITÉ SPÉCIAL DE COORDINATION	95
II. — RAPPORTS DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE	95
III. — DISPOSITIONS RELATIVES AU SECRÉTARIAT DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE COORDINATION	95
IV. — ÉTABLISSEMENT ET PRÉSENTATION DES BUDGETS	95
V. — COORDINATION À L'ÉCHELON DES PAYS: LE RÔLE DES REPRÉSENTANTS RÉSIDENTS	96
VI. — MISE EN VALEUR ET UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES	96
VII. — COORDINATION ET COOPÉRATION ENTRE LES INSTITUTS CHARGÉS DE LA PLANIFICATION, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE	96
VIII. — ÉTUDE DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'UTILISATION PACIFIQUE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE	96
IX. — CAMPAGNE MONDIALE CONTRE LA FAIM, LA MALADIE ET L'IGNORANCE	96
Chapitre XVI. — Organisations non gouvernementales	98
<i>Sections</i>	
I. — ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DOTÉES DU STATUT CONSULTATIF	98
II. — CONSULTATIONS AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES	
Exposés écrits présentés par des organisations non gouvernementales....	101
Auditions d'organisations non gouvernementales	101
Chapitre XVII. — Questions constitutionnelles et organiques	
<i>Sections</i>	
I. — LE CONSEIL: COMPOSITION, SESSIONS, BUREAU	102
II. — ORGANES SUBSIDIAIRES DU CONSEIL	
Comités du Conseil	102
Commissions et sous-commissions techniques	103
Commissions économiques régionales	103
III. — AUTRES ORGANES CONNEXES	
Fonds spécial	104
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	104
Comité central permanent de l'opium et organe de contrôle des stupéfiants	104
IV. — ÉTABLISSEMENT DE RELATIONS AVEC L'ORGANISATION DES PAYS EXPORTATEURS DE PÉTROLE	104
V. — DOCUMENTS DU CONSEIL	104
VI. — PROGRAMME DE CONFÉRENCES ET DE RÉUNIONS POUR 1966	105
VII. — APPLICATION DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	105

Sections

I. — PROGRAMME DE TRAVAIL DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET DANS CELUI DES DROITS DE L'HOMME	109
II. — INCIDENCES BUDGÉTAIRES DES DÉCISIONS DU CONSEIL	110
<i>Annexe.</i> — Exposés présentés par des organisations non gouvernementales	113

* * *

Appendices

I. — Ordres du jour de la reprise de la trente-septième session, de la trente-huitième et de la trente-neuvième session du Conseil	114
II. — Composition et sessions du Conseil, de ses organes subsidiaires et des organismes qui se rattachent au Conseil	116
III. — Répartition des sièges au Conseil et dans ses commissions techniques	122

NOTE DU SECRETARIAT

COTES DES DOCUMENTS

Tous les documents de l'Organisation des Nations Unies sont désignés par une cote, formée de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote de ce genre signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation. Voici la cote qui sert à identifier les documents du Conseil et de ses comités :

E/-	Conseil
E/AC.6/-	Comité économique
E/AC.7/-	Comité social
E/AC.24/-	Comité de coordination
E/AC.51/-	Comité spécial de coordination
E/AC.52/-	Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement
E/C.2/-	Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales
E/C.4/-	Comité intérimaire du calendrier des conférences
E/C.5/-	Comité du développement industriel
E/C.6/-	Comité de l'habitation, de la construction et de la planification
E/TAC/-	Comité de l'assistance technique

COMPTES RENDUS ANALYTIQUES

Les comptes rendus analytiques des débats qui ont eu lieu en séance plénière du Conseil sont imprimés sous forme de fascicules qui font partie des *Documents officiels du Conseil économique et social* de la session à laquelle ils se rapportent. Pour abrégé, les comptes rendus de ces séances sont, dans le présent rapport, simplement désignés sous la cote E/SR.

Il paraît en outre, pour chaque session du Conseil, une brochure de documentation qui comprend la table des matières des comptes rendus analytiques imprimés des séances du Conseil, la liste complète des délégations au Conseil, l'ordre du jour que le Conseil a finalement adopté et une liste récapitulative des documents relatifs à l'ordre du jour de la session, qui indique où l'on peut trouver ces documents.

Les comptes rendus analytiques des débats des comités du Conseil, qui ne paraissent que sous forme mimeographiée, sont désignés par la cote du Comité (voir plus haut), à laquelle s'ajoutent les lettres /SR.

ANNEXES

Les documents choisis pour figurer parmi les documents imprimés de la session du Conseil à laquelle ils se rapportent paraissent sous forme d'annexes aux *Documents officiels*. Ils sont présentés en fascicules, à raison d'un fascicule pour chaque point de l'ordre du jour. La référence "*Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 15 de l'ordre du jour, document E/4081*" signifie que le document E/4081 se trouve dans le fascicule des annexes relatif au point 15 de l'ordre du jour. Les documents qui ne sont pas destinés à être reproduits

sous forme imprimée sont, dans le texte du présent rapport, mentionnés entre parenthèses sans faire l'objet d'une note de bas de page.

RÉSOLUTIONS

Les cotes des résolutions du Conseil économique et social ou de l'Assemblée générale se composent d'un nombre en chiffres arabes qui est le numéro d'ordre de la résolution et, entre parenthèses, d'un nombre en chiffres romains qui indique à quelle session la résolution a été adoptée.

SUPPLÉMENTS

Parmi les *Documents officiels* figurent en outre des suppléments numérotés qui comprennent pour la plupart les rapports des diverses commissions du Conseil. Voici la liste des suppléments aux documents officiels relatifs à la reprise de la trente-septième session, à la trente-huitième et à la trente-neuvième session :

Numéros des suppléments	Reprise de la trente-septième session	Cotes des documents
1A.	Résolutions adoptées lors de la reprise de la trente-septième session	E/3970/Add.1
	<i>Trente-huitième session</i>	
1.	Résolutions adoptées pendant la trente-huitième session.....	E/4017
	<i>Trente-neuvième session</i>	
1.	Résolutions adoptées pendant la trente-neuvième session.....	E/4117
2.	Rapport de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	E/4005
3.	Rapport de la Commission économique pour l'Europe.....	E/4031
4 et 4A.	Rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine	E/4032/Rev.1 et Rev.1/Add.1
5.	Rapport du Bureau de l'assistance technique au Comité de l'assistance technique pour 1964	E/4021/Rev.1
6.	Rapport du Comité du développement industriel	E/4065
7.	Rapport de la Commission de la condition de la femme (dix-huitième session)	E/4025
8.	Rapport de la Commission des droits de l'homme (vingt et unième session)	E/4024
9.	Rapport de la Commission de la population (treizième session)	E/4019
10.	Rapport de la Commission économique pour l'Afrique.....	E/4004
11	Rapport du Conseil d'administration du Fonds spécial (treizième session)	E/3996

<i>Numéros des suppléments</i>	<i>Trente-neuvième session</i>	<i>Cotes des documents</i>
11.A	Rapport du Conseil d'administration du Fonds spécial (quatorzième session)	E/4072
12.	Rapport de la Commission des questions sociales (seizième session)	E/4061
13.	Rapport de la Commission de statistique (treizième session)	E/4045

<i>Numéros des suppléments</i>	<i>Trente-neuvième session</i>	<i>Cotes des documents</i>
14.	Rapport du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement (deuxième session)	E/4026
15.	Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance	E/4083/Rev.1

SIGLES

AID	Association internationale de développement
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
BAT	Bureau de l'assistance technique
BID	Banque interaméricaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CAC	Comité administratif de coordination
CAT	Comité de l'assistance technique
CCPO	Comité central permanent de l'opium
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEAEO	Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPAL	Commission économique pour l'Amérique latine
CIME	Comité intergouvernemental pour les migrations européennes
DOAT	Direction des opérations d'assistance technique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FISE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FMI	Fonds monétaire international
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IMCO	Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OEА	Organisation des Etats américains
OIT	Organisation internationale du Travail
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
OPEX	Programme relatif au personnel d'exécution, de direction et d'administration
SFI	Société financière internationale
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UPU	Union postale universelle

INTRODUCTION

I

Le présent rapport du Conseil économique et social, que j'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée générale au nom du Conseil, porte sur la période du 16 août 1964 au 31 juillet 1965, durant laquelle le Conseil a repris sa trente-septième session et a tenu ses trente-huitième et trente-neuvième sessions. Ces sessions ont eu lieu pendant l'Année de la coopération internationale, au milieu de la Décennie des Nations Unies pour le développement et au moment où l'on célébrait le vingtième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Dans ces conditions toutes particulières, il est naturel que le Conseil ait été éminemment conscient de ses responsabilités.

Lorsque le Conseil s'est attelé à ses travaux, l'esprit qui avait animé les fondateurs de l'ONU à San Francisco en 1945 était présent à la mémoire de tous. Cet esprit a soutenu les efforts de coopération déployés par les organisations rattachées aux Nations Unies pour améliorer le bien-être économique et social et promouvoir les droits de l'homme. Aujourd'hui, c'est le même idéal qui pousse le Conseil à persister dans sa résolution de lutter, avec une vigueur toujours renouvelée, contre la faim, la maladie, l'ignorance et la pauvreté, pour assurer, dans la liberté et la dignité, de meilleures conditions de vie aux quelque 2 milliards de personnes, autrement dit aux deux tiers de la population du globe, qui constituent le Tiers monde. La cérémonie commémorative qui s'est déroulée à San Francisco à la fin du mois de juin 1965 a renforcé notre attachement à l'esprit de la Charte des Nations Unies et a fourni de nouveaux encouragements à tous ceux qui se consacrent à faire régner la paix et la justice dans le monde. Ces sentiments se sont manifestés tout particulièrement dans l'union et l'esprit de coopération qui ont caractérisé cette année les délibérations du Conseil et de ses organes subsidiaires.

Je ne tenterai pas d'analyser le contenu de l'importante allocution prononcée par le Secrétaire général au début de la trente-neuvième session, pas plus que je ne chercherai à résumer les maints excellents discours qui ont suivi. On en trouvera la substance dans les comptes rendus des séances du Conseil. Néanmoins, je voudrais signaler que dès le début de ses travaux, le Conseil a dû reconnaître que les résultats obtenus au milieu de la Décennie du développement étaient décevants; l'écart entre pays riches et pays pauvres, tel qu'il se traduisait dans le revenu par habitant, s'accroissait régulièrement; l'espérance de vie variait dans des proportions choquantes d'une région à l'autre en raison de l'inégalité de la situation sanitaire et des différences de nutrition; c'était dans les pays pauvres que l'on relevait les taux les plus élevés d'accroissement de la population et que le problème démographique était le plus angoissant; la production agricole n'augmentait pas suffisamment, notamment dans les pays ayant le plus grand nombre d'habitants à nourrir; l'assistance fournie par les pays développés et les institutions de financement multilatérales ne suffisait pas à appuyer les efforts déployés par le Tiers monde

pour se développer; enfin, les dettes des pays importateurs de capitaux constituaient une charge extrêmement lourde et pénible. Le Secrétaire général a néanmoins souligné qu'en dépit d'une situation généralement sombre, il était possible de déceler bien des raisons d'espérer.

Stimulé par les réflexions du Secrétaire général, le Conseil semble avoir accepté l'idée qu'un nouvel élan audacieux et créateur pourrait réussir, malgré les retards intervenus jusqu'à présent, à lui faire atteindre les objectifs qu'il s'était fixés au début de la présente Décennie. Je crois que c'est grâce à cette idée et grâce aussi à l'esprit qui a animé le Conseil cette année, que je suis en mesure de dresser un bilan qui me paraît remarquablement positif.

Il a souvent été question des trois fonctions confiées au Conseil, qui doit être à la fois un organe directeur, un organe coordinateur et le creuset où se forment les grandes lignes de la politique économique et sociale internationale. Cette année, le Conseil s'est gardé — très judicieusement, à mon avis — de procéder à une analyse trop systématique de ses propres activités. Certes, son ordre du jour comportait une question touchant la révision et la réévaluation de son rôle et de ses fonctions, mais il aurait manifestement été malvenu à hâter la conclusion d'une telle révision qui devrait normalement s'effectuer en plusieurs étapes, tant au Conseil lui-même qu'à l'Assemblée générale, afin de veiller à ce que, à toutes les étapes, les vues des pays développés et celles des pays en voie de développement convergent, faute de quoi il est impossible d'instituer une coopération internationale réellement fructueuse.

A mon avis, les réalisations les plus positives à inscrire au bilan des travaux du Conseil cette année sont l'inspiration et les conseils qu'il a fournis dans de nombreux domaines aux gouvernements qui souhaitent harmoniser leur politique nationale avec les besoins du monde moderne.

Dans le domaine des droits de l'homme qui — comme le regretté Adlai Stevenson le disait encore tout récemment — sont au cœur même de tout ce que nous faisons et de tout ce que nous cherchons à faire, le Conseil a adopté des résolutions appelées à avoir de très vastes conséquences. Je pense, en particulier, à la décision d'autoriser la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités à entreprendre une étude spéciale de la discrimination raciale dans les domaines politique, économique, social et culturel. Parmi les autres décisions importantes prises par le Conseil en ce qui concerne les droits de l'homme, il y a lieu de mentionner la décision de proroger le mandat du Rapporteur spécial sur l'esclavage ainsi que les résolutions relatives à la condition de la femme en matière politique, économique, sociale et juridique. En outre, le projet de déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le projet de convention sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse devraient stimuler, sur le plan national, des activités et des progrès sur lesquels

le Conseil sera appelé à se pencher de plus en plus attentivement au cours des années à venir.

Les débats qui se sont déroulés lors de la trente-neuvième session du Conseil devraient influencer les politiques nationales dans un autre domaine capital, celui de la réforme agraire. La structure agraire d'un grand nombre de pays doit être modernisée. Comme il ressort des mesures législatives adoptées par divers pays au cours des dernières années, législateurs et planificateurs sont désormais conscients du rôle de premier plan que joue la réforme agraire dans le développement économique et le progrès social. Les gouvernements s'attachent maintenant à assurer l'exécution de ces mesures et à évaluer les résultats obtenus jusqu'ici. Ce sont précisément ces aspects de la question — et non les avantages de la réforme agraire — qui ont retenu l'attention du Conseil, saisi à cette occasion du rapport, le quatrième, plus analytique et plus critique que les précédents. La résolution adoptée par le Conseil indique clairement quels sont les problèmes qui doivent avoir priorité et dont la solution demande des efforts accélérés. La Conférence mondiale sur la réforme agraire, qui doit se réunir à Rome l'an prochain sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, en coopération avec l'Organisation internationale du Travail, revêtira certainement une importance capitale dans la mesure où elle permettra de dégager les secteurs où la structure agraire peut être améliorée et je ne pense pas qu'il soit trop optimiste d'espérer qu'au moment où le Conseil reprendra cette question en 1968, il se trouvera devant une situation plus satisfaisante que la situation actuelle.

Dans les efforts qu'il a déployés pour fournir l'inspiration et les conseils voulus aux responsables de la formulation et de la mise en œuvre des politiques nationales, le Conseil ne s'est pas borné à adopter des recommandations. Il s'est également attaché à organiser des activités visant à arrêter des principes directeurs pour l'évaluation des connaissances et de l'expérience de chaque pays. Il l'a fait, par exemple, en ce qui concerne la science et la technique. Il y a deux ans, la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées a attiré l'attention de la communauté internationale sur l'ampleur de la tâche à accomplir dans ce domaine. Pouvons-nous dire aujourd'hui qu'une action énergique a été menée, justifiant ceux qui avaient déclaré que la Conférence marquait un tournant important dans la Décennie du développement? Ou devons-nous constater que les espoirs suscités ont été déçus? Compte tenu des travaux intensifs, rapides et objectifs de notre nouveau comité consultatif — dont on trouve l'exposé dans son deuxième rapport — nous pouvons répondre par l'affirmative à la première question. Un programme mondial de coopération internationale est en train de prendre corps dans ce domaine d'importance stratégique. A en juger par les travaux actuellement effectués en matière de dessalement de l'eau, il se peut que ce programme contienne les éléments d'une action concertée capable de résoudre à la fois les problèmes de recherche et les difficultés d'ordre pratique, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives aux pays en voie de développement. Il se peut également qu'il assure les conditions nécessaires à une coopération plus large entre les Etats, aboutissant à la création d'une infrastructure propre à contribuer, notamment, à l'amélioration quantitative et qualitative du personnel scientifique et technique spécialisé. Qui plus est, ce programme pourrait servir en dernière analyse à éli-

miner les nombreux obstacles qui entravent actuellement la diffusion des connaissances scientifiques et techniques. En appuyant les vues de ceux qui ont élaboré ce programme, le Conseil a montré qu'il jugeait important d'assurer au Comité consultatif des ressources suffisantes pour lui permettre de poursuivre ses activités.

Dans le secteur complexe du développement industriel, le Conseil a consacré une grande partie de ses débats à des questions telles que celles de la création d'industries d'exportation dans les pays du Tiers monde, de l'intégration de l'industrialisation sur le plan régional ou sous-régional, et de l'accroissement du nombre des organes de développement industriel. Il s'est occupé en particulier de l'organisation d'un colloque international précédé de colloques régionaux. Ce programme devrait éventuellement permettre à chaque pays engagé dans l'aventure héroïque de l'industrialisation de percevoir plus clairement les éléments d'une doctrine efficace adaptée aux conditions qui lui sont propres et à sa philosophie particulière, en le mettant en mesure de tirer parti des tâtonnements, des essais et de l'expérience d'autres nations.

En ce qui concerne le financement du développement économique, le Conseil a entendu avec satisfaction, lors de sa trente-huitième session, les exposés des Directeurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et du Fonds monétaire international, qui contenaient des informations détaillées sur des événements aussi importants que l'expansion des activités de la Banque et l'accroissement des quotes-parts des membres du Fonds. Compte tenu de la situation existant en matière de courants des capitaux, telle qu'elle ressortait des études préparées par le Secrétaire, le Conseil a recommandé aux gouvernements non seulement de faire leur possible pour assurer une nouvelle progression analogue à celle qui s'était produite au début de la Décennie, s'agissant du volume des moyens financiers placés à la disposition du Tiers monde, mais aussi d'accorder des taux d'intérêt et des conditions de prêt plus avantageux aux pays déjà fortement endettés. Le Conseil a également encouragé le Secrétaire général à poursuivre les recherches sur les aspects méthodologiques et conceptuels de l'évaluation des courants de capitaux, de manière à mieux connaître leurs aspects qualitatifs et quantitatifs.

Quant au commerce international, il est intéressant de noter que, si le Conseil n'a pas discuté des problèmes figurant à l'ordre du jour du Conseil du commerce et du développement, nombreuses ont été les allusions faites aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ainsi qu'aux décisions pertinentes de l'Assemblée. Je pense ne pas trop m'avancer en prédisant que le Conseil examinera avec le plus vif intérêt le rapport du Conseil du commerce et du développement, lors de la reprise de sa session qu'il a spécialement prévue à cet effet.

Dans le domaine social comme dans le domaine économique, les décisions prises cette année par le Conseil témoignent à la fois de son désir de guider les gouvernements et de son désir d'encourager l'adoption de programmes propres à éclairer leur action. Un débat, qui mérite la plus large publicité, s'est engagé au Comité social sur les problèmes causés par l'accroissement démographique, sur les modifications de la structure démographique et sur le problème — encore insuffisamment analysé mais qui, de l'avis du Secrétaire général, devient de plus en plus aigu — des migrations des campagnes vers les villes. Le Conseil ne s'est pas

contenté d'appeler l'attention des gouvernements sur ce problème, il a également adopté un programme à long terme d'études et d'activités dans les divers secteurs du vaste domaine de la démographie, priant le Secrétaire général de fournir aux pays qui en feraient la demande une assistance technique pour l'application des politiques démographiques nationales. En outre, le Conseil a adressé aux gouvernements des recommandations, dont le texte avait été élaboré par la Commission des questions sociales, concernant la protection de la famille et de l'enfance et la formation du personnel de protection sociale. Il a invité les planificateurs à améliorer leurs techniques concernant les aspects sociaux de tous les plans de développement. Conformément à l'idée exprimée par le Secrétaire général, selon laquelle les jeunes devraient en venir sous peu à considérer un service civil accompli dans l'intérêt des personnes moins favorisées comme faisant normalement partie de leur éducation, le Conseil a mis l'accent sur la place et le rôle des jeunes dans le développement et a tracé un programme d'action. Qui plus est, le Conseil a indiqué l'importance du problème de la distribution du revenu et a décidé qu'un groupe d'experts devrait être chargé d'étudier la question des rapports entre la distribution du revenu et la politique sociale.

Une tendance se dégage de plus en plus nettement de cette série de recommandations visant à faciliter la tâche de tous ceux qui sont appelés à formuler et à appliquer la politique de développement national, et cette tendance me semble s'accorder très heureusement avec un élément essentiel de l'action du Conseil. Fort de la compétence des commissions et comités qu'il a créés pour préparer ses décisions dans les domaines techniques, se faisant un tableau d'ensemble de la situation grâce aux travaux de ses commissions économiques régionales, disposant, du fait de ses relations avec les institutions spécialisées, d'une connaissance générale de chaque question et étant en mesure bientôt de profiter du concours que lui apportera la création de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies, le Conseil continue de s'employer de toutes ses forces à résoudre les problèmes économiques et sociaux auxquels doivent faire face tous les hommes d'Etat. Je crois que le Conseil a adressé cette année au Secrétaire général plus de demandes d'études que jamais; il lui a, en fait, demandé d'entreprendre, en s'entourant de tous les experts nécessaires, des analyses, des études et des recherches visant à délimiter, à l'échelon mondial, le champ d'action des dirigeants responsables du développement national, afin de déterminer les obstacles qu'ils doivent s'attendre à rencontrer ainsi que les moyens éventuels de les surmonter. Il n'est, pour s'en convaincre, que de lire les résolutions adoptées par le Conseil tant sur des problèmes particuliers tels que le développement des transports que sur des questions aussi vastes que celles de la planification et de la Décennie du développement. Ainsi qu'il ressort de la première partie de *l'Étude sur l'économie mondiale*, que le Secrétaire général a consacrée cette année très judicieusement à l'expérience acquise par les planificateurs du Tiers monde, on a de plus en plus recours à la planification; c'est pourquoi le Conseil souhaite une meilleure connaissance de tout ce qui touche, directement ou indirectement, à la planification, et notamment des perspectives d'avenir dont elle doit tenir compte. Et comme de nos jours, sur cette planète où les distances sont abolies du fait de la facilité des communications, il n'est d'action nationale qui n'ait des répercussions à l'échelle internationale, on en est venu à penser que pour mieux comprendre où l'on va et à

quels objectifs il faut tendre en cette Décennie, pour permettre aussi aux planificateurs de chaque pays de mieux évaluer le contexte dans lequel ils sont appelés à élaborer leurs plans, il faudrait chercher à savoir s'il est possible d'exprimer sous une forme quantitative les divers secteurs interdépendants qui constituent l'énorme domaine dont nous nous préoccupons. C'est avec cette considération présente à l'esprit que le Conseil a chaleureusement appuyé la décision du Secrétaire général de constituer, en consultant les gouvernements intéressés, un groupe d'experts hautement qualifiés représentant divers systèmes de planification, qui mettraient leur expérience en matière de planification du développement au service de l'Organisation aux fins de l'élaboration et de l'exécution des plans de développement.

Au cours de la trente-neuvième session, le Conseil s'est également attaché à promouvoir le développement de la coopération internationale et des mécanismes permettant d'intensifier cette coopération. Il a réaffirmé éloquentement les objectifs de la Décennie du développement, en ce qui concerne tant les dispositions d'ordre divers que les gouvernements sont priés de prendre que les gages de bonne volonté qu'ils sont invités à donner en matière de coopération multilatérale. Tant que le désarmement ne sera pas entré dans les faits — et les membres du Conseil ont toujours gardé présentes à l'esprit, ainsi qu'il ressort des débats, les conséquences économiques et sociales que peut entraîner le désarmement — l'accueil que les gouvernements réserveront au nouvel objectif de 200 millions de dollars qui leur a été suggéré pour le Fonds spécial et le Programme élargi d'assistance technique devrait permettre de juger de leur bonne volonté.

A l'occasion du quinzième anniversaire du Programme élargi d'assistance technique, le Conseil a été mis en mesure de se faire une idée d'ensemble des activités menées par l'ONU et les institutions spécialisées dans le cadre du programme, et je crois que, vu les résultats, le Conseil a tout lieu de se féliciter de l'initiative qu'il a prise en 1949. Les principes sur lesquels repose la résolution 222 (IX) du Conseil restent valables et près de 500 millions de dollars ont été investis au titre du programme au cours des quinze dernières années. Depuis 1958, le Fonds spécial a ouvert des horizons nouveaux aux opérations des Nations Unies. La diversification croissante des activités de préinvestissement qu'il mène dans le cadre de son mandat, l'intérêt particulier qu'il porte à l'intensification des efforts dans le domaine du développement industriel, sa constante préoccupation de tout faire pour promouvoir l'application de la science et de la technique au développement, dans le cadre des projets pour l'exécution desquels son aide a été demandée, sont autant de facteurs qui font du Fonds spécial, en matière d'aide multilatérale, un élément important des ressources totales que la communauté internationale met à la disposition du Tiers monde. L'an dernier, le Conseil s'est prononcé en faveur de la fusion du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique en un seul programme dénommé Programme des Nations Unies pour le développement. L'Assemblée générale est maintenant saisie de cette proposition, qui tend à donner à notre Organisation une structure lui permettant de jouer plus efficacement le rôle directeur qui lui revient dans le développement de l'aide multilatérale.

Parmi les recommandations les plus importantes qui sont issues des débats du Conseil cette année, il convient également de mentionner celles qui ont trait au

Programme alimentaire mondial créé sous les auspices communs de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. La période expérimentale du programme prendra fin le 31 décembre prochain; parallèlement aux recommandations du Conseil de la FAO, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale de reconduire le programme sans interruption et de fixer, pour les trois années 1966, 1967 et 1968, un objectif de 275 millions de dollars pour les contributions volontaires, un tiers de ce montant devant être fourni en espèces et en services et deux tiers en produits alimentaires. A mon avis, ce programme initial, qui vise à mettre l'aide alimentaire au service des opérations de secours d'urgence et du développement, doit être considéré comme un élément important du dispositif d'assistance multilatérale au Tiers monde que nous mettons actuellement en place.

D'autre part, le Conseil a souligné la nécessité d'une coopération internationale suivie et généreuse en vue de stimuler ou d'appuyer des initiatives dont l'utilité et le mérite sont reconnus par tous les gouvernements, et je dirais presque par toutes les personnes qui s'y intéressent de près. Le Conseil a décidé à l'unanimité que les ressources budgétaires consacrées aux activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement industriel devraient être accrues à mesure que ces activités se développeraient, et il a accueilli avec satisfaction une proposition constructive touchant une aide financière additionnelle bénévole. L'accroissement du nombre et de la complexité des tâches du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, découlant de l'extension de ses activités au continent africain, de même que l'ampleur des tâches et des besoins financiers liés aux responsabilités dont M. Labouisse a hérité de feu Maurice Pate, ont amené les membres du Conseil à souligner, au cours des réunions consacrées au problème poignant des réfugiés et au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la nécessité d'augmenter par tous les moyens les ressources mises à la disposition de ces programmes.

La trente-neuvième session du Conseil me paraît avoir été remarquablement fructueuse à un troisième point de vue, qui n'est pas le moins important. Je veux parler des décisions et recommandations du Conseil qui traduisent sa ferme résolution d'améliorer l'efficacité du dispositif actuel de coopération internationale. Dans la plupart des domaines qu'il a été appelé à examiner, le Conseil a consacré beaucoup de temps et d'attention aux questions de structure, de méthodes et d'organisation. Dans le domaine social, le Conseil a décidé, comme le souhaitait sa Commission des questions sociales, qu'il convenait de réexaminer son rôle à la lumière des besoins nouveaux. Au cours des débats sur le développement industriel, il a également été question de réformes institutionnelles. Le Comité de coordination a examiné certains problèmes qui, pour être d'ordre purement pratique, n'en sont pas moins universellement reconnus comme étant de la plus haute importance et doivent être résolus si l'on veut harmoniser davantage les activités et les ressources, les programmes et les budgets, faire parvenir plus rapidement au Conseil, et sous une forme plus maniable, la documentation dont il a besoin, enfin, améliorer la diffusion des rapports et des études de l'ONU dans les domaines économique et social. Le Conseil a exprimé sa préoccupation à l'égard de toutes ces questions dans des résolutions dont l'application devrait permettre d'améliorer considérablement l'efficacité de ses travaux lors

de ses futures sessions. Une résolution qui, à mon avis, présente un intérêt particulier est celle qui charge le Comité spécial de coordination du Conseil, une fois celui-ci réorganisé, d'examiner au mois de mai prochain le programme de travail du Conseil, compte tenu du projet de budget pour 1967, et recommande que le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires participe à cet examen.

Mais de toutes les initiatives que le Conseil a prises, au cours de sa trente-neuvième session, s'agissant de l'organisation des travaux, la plus remarquable à sans nul doute été celle visant à conjuguer les activités des divers organismes des Nations Unies de façon à établir un programme d'action de plus en plus homogène. Tant le rapport sur l'état d'avancement des travaux, présenté au Conseil en application de sa résolution 984 I (XXXVI) relative à la Décennie des Nations Unies pour le développement, que la résolution que le Conseil a ultérieurement adoptée sur ce sujet soulignent l'intérêt d'une action concertée ainsi que le désir, dont tous les membres du Conseil me paraissent animés, de voir les efforts de chaque organisation faire partie intégrante d'un tout dont la valeur soit supérieure à la somme de ses composants.

Le Conseil a également fait œuvre utile, je crois, en prenant des dispositions pour améliorer la coordination dans divers domaines, en particulier dans celui de la science et de la technique, ainsi qu'en matière d'assistance en cas de catastrophe naturelle. Il ne faut pas non plus sous-estimer l'importance des débats du Conseil sur l'évaluation de l'effet d'ensemble des programmes de coopération technique des organismes des Nations Unies. L'importance d'une évaluation des résultats des activités opérationnelles a été soulignée pour la première fois par le Secrétaire général, lorsqu'il a dit qu'un tel exercice pouvait être considéré comme un élément nécessaire et indispensable des activités du Conseil. Par la suite, elle a également été soulignée tant par les représentants des pays développés que par ceux des pays en voie de développement, comme par les représentants des institutions spécialisées. Tout cela montre clairement que l'une des principales préoccupations du Conseil est de faire en sorte que les ressources modestes et limitées dont disposent les organismes des Nations Unies soient utilisées de la manière la plus rationnelle et la plus efficace possible grâce à des efforts constants d'amélioration en ce sens.

En conclusion, je tiens à noter la place importante qui a été faite et la valeur qui a été attachée, plus encore peut-être cette année que précédemment, au développement économique dans les débats du Conseil sur les rapports d'activité des commissions économiques régionales, dont le dynamisme est l'un des facteurs essentiels de la vitalité de l'Organisation dans les domaines économique et social.

Il est évident que cette année les représentants siégeant au Conseil ont manifesté un intérêt renouvelé pour ses activités. Les décisions, recommandations et initiatives nombreuses et variées auxquelles je viens de faire allusion, et qui ont toutes un caractère constructif, en sont la preuve. Je me permets d'espérer que, lorsque les amendements à la Charte auront été ratifiés, le Conseil, dont la composition reflétera alors une répartition géographique plus équitable, connaîtra un renouveau d'activité et enregistrera de nouveaux progrès que laissent déjà présager, à mon avis, les résultats de la trente-neuvième session. Dans l'accomplissement de la tâche gigantesque et essentielle qui consiste à favoriser le progrès de l'humanité, et pour

laquelle le Conseil a été créé, peut-être les membres de ce dernier feront-ils preuve d'une énergie encore plus grande, en s'inspirant du sens de l'unité entre tous les êtres humains, en tenant compte de la nécessité d'une harmonie entre les nations, et en prenant conscience du fait que sans une coopération fructueuse pour réaliser l'idéal commun de justice sociale il serait vain d'espérer réaliser une prospérité véritable et une paix durable.

II

Le rapport ci-après a, dans l'ensemble, la même forme et le même caractère que les rapports précédents du Conseil économique et social à l'Assemblée générale¹. Il comprend le présent volume et les recueils imprimés des résolutions adoptées lors de la reprise de la trente-septième session et lors des trente-huitième et trente-neuvième sessions²; il sera complété par un rapport sur la reprise de la trente-neuvième session que le Conseil tiendra à la fin de cette année pour examiner, notamment, le premier rapport annuel du Conseil du commerce et du développement.

On trouvera dans le rapport des renvois aux comptes rendus analytiques des séances du Conseil et de ses comités, qui sont distribués à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. A la fin de chaque chapitre, une annexe donne la liste des exposés oraux et écrits présentés par des organisations non gouvernementales.

Dans le rapport de cette année, il n'est pas fait mention des travaux de la Commission des stupéfiants ni de la Commission de l'habitation, de la construction et de la planification qui, conformément à la décision prise par le Conseil à sa trente-septième session, tiendront leurs sessions de 1965 vers la fin de l'année. Les travaux que le Secrétariat poursuit dans les domaines dont s'occupent ces Commissions sont exposés dans le *Rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation*.

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes*, point 39 de l'ordre du jour, documents E/L.1073 et E/SR.1394.

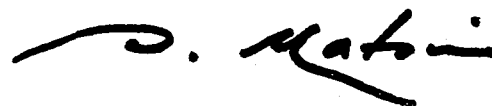
² *Documents officiels du Conseil économique et social, reprise de la trente-septième session, Supplément No 1 A*; *ibid.*: trente-huitième session, *Supplément No 1*; et *ibid.*, trente-neuvième session, *Supplément No 1*.

Le présent volume comprend 18 chapitres. Les chapitres premier à XI, la section II du chapitre XII et les sections II, IV, VI et VII du chapitre XIV traitent de questions qui relèvent de la compétence de la Deuxième Commission; les sections I, III et IV du chapitre XII, le chapitre XIII et les sections I, III et V du chapitre XIV sont consacrés à des questions qui relèvent de la compétence de la Troisième Commission; enfin, le chapitre XVIII concerne des questions qui sont de la compétence de la Cinquième Commission. L'Assemblée générale souhaitera peut-être renvoyer, pour avis, à la Troisième et à la Cinquième Commissions le chapitre II, qui traite de la révision et de la réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil. De même, la section II du chapitre VII, qui traite de la réforme agraire, et la section II du chapitre XII qui a trait aux questions de population, présenteront un intérêt pour la Troisième Commission, et la section V du chapitre XVII, qui concerne la documentation du Conseil, intéressera la Cinquième Commission. Les chapitres XV, XVI et XVII (à l'exclusion de la section V) pourraient être examinés en séance plénière.

Un certain nombre de questions examinées dans le présent rapport font aussi l'objet de points distincts de l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée générale. Ces questions sont signalées dans des notes de bas de page. D'autres questions sur lesquelles le Conseil attire l'attention de l'Assemblée générale ou sur lesquelles l'Assemblée est appelée à se prononcer sont signalées dans le texte même du rapport ou dans des notes de bas de page.

On trouvera dans des appendices au présent rapport l'ordre du jour des sessions du Conseil, ainsi que des renseignements sur la composition du Conseil et de ses organes subsidiaires et sur les dates de leurs réunions.

Le Président du Conseil économique et social,



Akira MATSUI

Genève, juillet 1965.

DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

1. Pour examiner¹ le point de son ordre du jour relatif à la Décennie des Nations Unies pour le développement, dont l'idée avait été lancée par l'Assemblée générale dans sa résolution 1710 (XVI) du 19 décembre 1961, le Conseil s'est fondé principalement sur un mémoire du Secrétaire général intitulé "A mi-chemin dans la Décennie des Nations Unies pour le développement" (E/4071)² ainsi que sur la déclaration faite par le Secrétaire général devant le Conseil, à la trente-neuvième session. Le Conseil était également saisi d'un rapport intérimaire établi par le Secrétaire général en coopération avec les commissions économiques régionales, les institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies (E/4033)². Ce rapport rendait compte des principales activités des organismes des Nations Unies ayant trait à la réalisation de l'objectif fixé pour la Décennie du développement, selon lequel d'ici à 1970 le taux minimum de croissance annuelle du revenu national global des pays en voie de développement devrait être de 5 p. 100.

2. Le Conseil était également saisi de la première partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1964* (E/4046/Rev.1)³, qui contenait une analyse de l'expérience de la planification économique dans les pays en voie de développement au cours de la Décennie du développement⁴, ainsi que des rapports sur les programmes et objectifs sociaux pour la deuxième moitié de la Décennie du développement (E/CN.5/388 et E/CN.5/394), établis par le Secrétaire général en application de la résolution 1916 (XVIII) de l'Assemblée générale⁵.

3. Dans son mémoire (E/4071), le Secrétaire général examinait, d'une façon générale, dans quelle mesure les efforts faits par la collectivité mondiale pour atteindre les objectifs de la Décennie du développement avaient été couronnés de succès, quelles avaient été les principales difficultés et déceptions et quelles étaient les grandes mesures prioritaires qui devaient être prises, en particulier par l'Organisation des Nations Unies elle-même, pendant le reste de la Décennie.

4. Examinant le chemin parcouru pour se rapprocher des objectifs de la Décennie du développement, le Secrétaire général notait que, pendant les premières années de la Décennie, un grand nombre des économies les plus défavorisées avaient continué à croître au rythme le plus lent. Le taux moyen annuel de croissance des pays en voie de développement dans leur ensemble était tombé de 4,5 p. 100 en 1955-1960 à 4 p. 100 en 1960-1963. Parallèlement, le taux de croissance des pays à économie de marché les plus avancés était passé de 3,4 p. 100 à 4,4 p. 100. L'écart entre le revenu par habitant des pays en voie de développement et celui des pays développés s'était accentué également

au cours des années 60; de 1960 à 1962, le revenu moyen par habitant des pays développés à économie de marché avait augmenté de près de 100 dollars tandis que celui des pays en voie de développement avait augmenté à peine de 5 dollars.

5. Les deux tiers de la population du monde vivaient dans les régions les moins développées et continuaient à disposer entre eux de moins d'un sixième du revenu mondial. En 1962, le revenu annuel par habitant de ces régions avait été en moyenne de 136 dollars, alors que celui des populations des pays à économie de marché les plus avancés d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale avaient atteint respectivement 2 845 et 1 033 dollars.

6. Dans la plupart des pays d'Asie et d'Afrique, le taux d'accroissement démographique dépassait 2 p. 100 et tendait rapidement à atteindre 3 p. 100, et dans certains pays d'Amérique latine, il avait déjà dépassé ce niveau. Les progrès de la production agricole tels qu'on pouvait les prévoir ne suffisaient pas à faire face à l'accroissement de la population. La production agricole mondiale augmentait de moins de 3 p. 100 par an, et le taux de croissance était nettement inférieur dans certaines régions dont la situation était critique.

7. Le courant annuel de l'assistance et des capitaux internationaux vers les pays en voie de développement avait cessé de s'accroître, et l'objectif de 1 p. 100 fixé pour les transferts de ressources aux pays en voie de développement s'en était trouvé reculé. Le courant net de capitaux à long terme des pays à économie de marché les plus avancés vers les pays en voie de développement et les organismes multilatéraux était passé de 0,6 p. 100 du produit intérieur brut combiné des pays économiquement avancés en 1956-1959 à 0,7 p. 100 en 1960-1961. C'était à peine si ce niveau avait pu être maintenu en 1962-1963.

8. Il n'y avait toutefois pas lieu de désespérer. Le développement des pays développés eux-mêmes était la preuve que l'écart entre les nations riches et les nations pauvres pouvait être réduit. Le rapport du Secrétaire général examinait les méthodes utilisées pour atteindre les objectifs de la Décennie sous trois rubriques principales: le progrès scientifique et technique, les mesures visant à améliorer les termes de l'échange des pays en voie de développement et les transferts de richesses des nations riches aux pauvres, tant pour améliorer leurs réalisations que pour maintenir un niveau général élevé d'activité économique dans le monde. Le rapport soulignait également la nécessité de la coopération et de la coordination entre les organismes des Nations Unies pour l'utilisation de ces méthodes. Le Programme alimentaire mondial était cité comme exemple de la coopération qui était intervenue entre l'ONU et les institutions spécialisées pendant la Décennie du développement.

9. Examinant les progrès scientifiques et techniques, le rapport indiquait que l'ONU et les institutions spécia-

¹ E/AC.24/SR.289; E/SR.1369 à 1378, 1396.

² Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 2 de l'ordre du jour.

³ Publication des Nations Unies, No de vente: 65.II.C.1.

⁴ Voir également le chapitre V.

⁵ Voir également le chapitre XII, section I.

lisées avaient entrepris des expériences et des études spéciales consacrées au processus du développement en lui-même. Un Centre des projections et de la programmation économiques avait été créé au Secrétariat de l'ONU, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche devait commencer à fonctionner en 1965, l'Organisation internationale du Travail avait créé un Institut international d'études sociales et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, un Institut international de planification de l'enseignement. Le Fonds spécial avait, en collaboration avec les commissions économiques régionales, créé des instituts de planification et de développement économiques et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement possédait un Institut pour le développement économique. L'ONU elle-même avait également créé un Centre de développement industriel.

10. En outre, chaque organisme des Nations Unies s'occupait du rassemblement, de l'évaluation et de la diffusion des données essentielles à la formulation des politiques du développement. L'ONU intensifiait également ses efforts pour établir des prévisions et étudier les données dont elle disposait de façon dynamique. C'est ainsi qu'elle avait publié un ouvrage intitulé *Étude des projections économiques à long terme de l'économie mondiale* et que la FAO avait établi des projections concernant les produits agricoles jusqu'en 1970 et était en train de préparer un ambitieux plan indicatif mondial pour le développement agricole. On avait vu également augmenter l'importance des recherches bénéficiant d'une aide internationale dans tous les domaines et de la prospection de nouvelles sources de richesses naturelles. Cependant, le bilan des pays en voie de développement, en présence de la masse énorme de la technique moderne, ne comportait pas que des éléments positifs. Etant donné que la technique avait été essentiellement conçue pour d'autres sociétés et à une autre époque, elle ne coïncidait pas toujours avec les besoins actuels des nouveaux États et pouvait créer des problèmes que les sociétés plus développées avaient évités.

11. L'ONU avait convoqué une Conférence sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées et cette initiative avait été suivie de la création du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement qui avait commencé à travailler en 1964 pour déterminer, parmi les nombreux problèmes et possibilités, les problèmes les plus urgents devant faire l'objet d'une "attaque concertée". Une autre mesure qui avait été prise en vue d'une utilisation plus systématique de la science avait été la réunion de la troisième Conférence internationale sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, en 1964.

12. Le rapport passait ensuite à l'examen du commerce international. La part des pays en voie de développement dans les exportations mondiales avait baissé régulièrement, tombant de près d'un tiers en 1950 à un peu plus d'un cinquième en 1962. L'action internationale devait donc avoir au moins, parmi ces objectifs principaux, le rétablissement de la proportion antérieure. Les pays développés à économie de marché se partageaient près de 66 p. 100 du commerce mondial et contrôlaient également 94 p. 100 des transports maritimes internationaux et pratiquement tout le domaine des assurances.

13. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui s'était tenue en 1964 avait été l'événement le plus important, jusque-là, de la Décennie du développement. Elle avait amené la

création au sein de l'ONU d'un mécanisme institutionnel chargé de s'occuper en permanence des problèmes du commerce et du développement. La Conférence avait été constituée en organe permanent de l'Assemblée générale et devait se réunir au moins tous les trois ans; un Conseil du commerce et du développement avait été institué en tant qu'organe subsidiaire de la Conférence. Bien que la Conférence se fût distinguée moins par les résultats concrets qui en étaient résultés que par sa portée politique, elle avait permis de faire reconnaître sur le plan international une variété de problèmes auxquels se heurtaient les pays en voie de développement. Peut-être la décision la plus remarquable de la Conférence sur des questions de fond avait-elle consisté à reconnaître la validité du principe selon lequel la réalisation d'objectifs adéquats de croissance était indissolublement liée, pour les pays en voie de développement, à la réalisation d'objectifs correspondants en matière de commerce et d'assistance.

14. Les perspectives étaient actuellement favorables en ce qui concernait l'application d'une formule de financement supplémentaire et l'entrée en franchise de produits tropicaux et d'autres produits primaires. Dans d'autres domaines il se posait des problèmes difficiles à résoudre. Pourtant ces difficultés avaient probablement moins d'importance que l'attitude des gouvernements. A cet égard, la Conférence sur le commerce et le développement avait eu une double portée: en premier lieu, on y avait constaté un effort visant à coordonner les vues de différents groupes de pays, et, en deuxième lieu, de nouvelles procédures institutionnelles avaient été établies, sous la forme d'un mécanisme de conciliation, pour faciliter ces négociations.

15. L'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce avait grandement contribué au développement du commerce mondial. L'importance croissante de la représentation des pays en voie de développement au GATT avait eu pour effet de susciter dans cet organisme une conscience plus grande des problèmes particuliers à ces pays. En 1962, un programme d'action avait été proposé pour favoriser le commerce des pays en voie de développement et, en 1964, on avait ajouté aux articles de l'Accord une nouvelle partie consacrée principalement au commerce et au développement de ces pays.

16. A propos du transfert de capitaux des pays développés aux pays en voie de développement, le rapport du Secrétaire général soulignait que l'apport global de capitaux devait continuer à augmenter si l'on voulait atteindre les taux d'accroissement fixés pour la Décennie du développement. La projection des tendances passées des recettes d'exportation et des besoins d'importation faisait nettement apparaître un écart croissant que des capitaux venus de l'extérieur devaient combler.

17. Depuis la fin des années 50, plusieurs nouvelles institutions multilatérales de prêt avaient été créées, dans le cadre des Nations Unies ou indépendantes d'elles. Il s'agissait en particulier de la Société financière internationale, de l'Association internationale pour le développement, de la Banque africaine de développement, de la Banque interaméricaine de développement, de la Banque centraméricaine d'intégration économique et du Fonds de développement de la Communauté économique européenne. En outre, des préparatifs étaient en cours pour la création d'une banque de développement pour l'Asie. La proportion de ressources fournies aux pays en voie de développement dans le cadre d'institutions multilatérales était passée d'environ 6 p. 100 du total, niveau atteint vers la fin des années 50, à plus de 10 p. 100 en 1963.

18. A mi-chemin dans la Décennie, il était toutefois impossible de se dire assuré, pour l'avenir, de cette source essentielle de fonds. Ces programmes d'aide semblaient avoir perdu l'élan d'une entreprise nouvelle sans avoir pour autant acquis la respectabilité d'un vieil usage. Les nations riches de l'Occident avaient eu tendance à aborder tout le problème du développement avec une conception peu réaliste des étapes à prévoir. Les pays en voie de développement se heurtaient à tous les vieux problèmes d'une ère de rapide transition et, au surplus, à des problèmes encore plus ardues, comme l'explosion démographique, l'urbanisation chaotique, des courants d'échanges défavorables et une technique inadaptée. Le fait de reconnaître ces difficultés plus profondes devrait contribuer à rassurer ceux qui, dans le monde développé, désespéraient trop vite.

19. Il y avait toutefois une autre cause de déconfort : c'était que les progrès, lents mais réels, qui avaient été réalisés dans l'ordre du développement avaient moins attiré l'attention du public que certaines déconvenues spectaculaires. Le grand public ne connaissait pas les leçons tirées des 15 dernières années et ne mesurait pas l'importance des premières réalisations, modestes mais certaines, d'une région après l'autre. Le monde en voie de développement progressait malgré tous ses handicaps. Les revenus nationaux y augmentaient. La plupart des économies agricoles avaient, dans une certaine mesure, rompu avec les méthodes traditionnelles. Un peu partout l'industrie commençait à se développer. Cela était encore loin de suffire mais, par rapport à la stagnation des années 20 et 30, le progrès était considérable.

20. Ce nouveau dynamisme tenait en partie au fait qu'un assez grand nombre de pays en voie de développement avaient su bien investir leurs ressources. Ils en étaient en partie redevables aux conseils judicieux qu'ils recevaient, de plus en plus, de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Dans le domaine des enquêtes de préinvestissement, le Fonds spécial avait assumé le premier rôle. Le groupe des organismes des Nations Unies, avec l'aide du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique, créait des institutions d'administration et des centres de formation dans les domaines de la gestion et de l'industrie et apportait son soutien à des universités et à des écoles techniques. L'OIT avait décidé d'ouvrir un centre international de formation technique et professionnelle avancée. Avec l'aide du Fonds spécial, l'UNESCO organisait et créait des écoles normales. Un autre élément intéressant de la stratégie du développement était l'importance nouvelle accordée à l'agriculture. De grands progrès avaient été réalisés dans l'accélération du développement industriel, au Centre de développement industriel de l'ONU, et on avait jeté les bases de l'action qui s'imposait pour promouvoir encore le développement industriel durant la deuxième partie de la Décennie.

21. Etant donné le rôle que pouvaient jouer les Nations Unies dans le développement économique et social et les avantages que présentait l'aide multilatérale, il importait de confier une plus grande proportion de l'assistance internationale aux institutions multilatérales et en particulier aux organismes des Nations Unies.

22. Lorsqu'il a ouvert le débat, à la trente-neuvième session du Conseil ⁶, le Secrétaire général a jugé qu'il convenait de se demander où en était la collectivité mondiale au milieu de la Décennie des Nations Unies pour le développement, quelles étaient les difficultés

auxquelles on s'était heurté et dans quelle mesure les gouvernements et les organismes des Nations Unies s'étaient rapprochés des objectifs de la Décennie. Les réponses à ces questions faisaient apparaître des traits d'ombre et de lumière, la situation actuelle présentant aussi bien de nouvelles raisons d'espérer que de nouveaux motifs d'inquiétude. Trois conclusions générales se dégagèrent : l'écart entre les revenus par habitant des pays riches et des pays pauvres ne faisait que s'élargir, les progrès de la science et de la technique continuaient à faire reculer les limites des ressources, et les limites qui subsistaient étaient dues à l'incapacité de la communauté mondiale de s'organiser avec assez de courage, de résolution et de logique pour éliminer les disparités les plus flagrantes et créer dans le monde une société où les fruits du progrès, tout comme le fardeau des devoirs, seraient répartis de façon plus égale.

23. La question de l'accroissement démographique était peut-être celle qui présentait le plus de difficultés à la collectivité mondiale. Un puissant mouvement s'amorçait dans le monde vers une meilleure compréhension et une nouvelle prise de conscience des difficultés ainsi que des possibilités en la matière. Bien qu'il fût encore impossible de dire quelles seraient les conséquences pratiques de cette nouvelle prise de conscience, celle-ci était néanmoins très encourageante.

24. De nouvelles attitudes étaient également nécessaires dans d'autres sphères, par exemple dans la lutte contre la faim et la maladie. Malgré les progrès réalisés par la FAO et l'OMS dans ces domaines, on se satisfaisait encore de trop peu en ce qui concernait la santé publique, la production et les approvisionnements alimentaires par habitant.

25. L'éducation pouvait être un moyen de remédier à cette situation. On accordait toujours plus d'attention à toutes les formes d'éducation, notamment à l'élimination de l'analphabétisme. Également d'une importance vitale étaient les efforts méthodiques qui avaient été faits pour déterminer ce qu'était réellement l'enseignement et ce qu'il devait être au XX^e siècle, ainsi que pour faciliter l'accès à l'instruction et mettre au point de nouvelles méthodes d'enseignement. Il était nécessaire non seulement d'instruire les jeunes mais également de les utiliser pour promouvoir la compréhension internationale et le développement : une année ou deux de travail pour la cause du développement devrait faire partie intégrante de l'éducation des jeunes.

26. On ne s'attaquait pas de façon efficace aux graves problèmes créés par les migrations vers les villes. Il fallait accorder d'urgence une attention accrue aux causes et conséquences de la migration vers les villes ainsi qu'aux moyens d'y remédier. La collectivité mondiale ne pouvait se permettre de tarder encore à mettre en œuvre un programme plus efficace de logement et de développement urbains, sur le plan national aussi bien qu'international.

27. Il était regrettable que l'aide internationale eût cessé de s'accroître et parût avoir atteint un palier. Il était peu de mécomptes qui pussent être pires que le ralentissement qui risquait d'en résulter, si la situation ne changeait pas. Non seulement on n'avait pas réussi à transférer aux pays pauvres 1 p. 100 du revenu national des pays riches mais encore on risquait de voir compromis les efforts déployés par maints pays en voie de développement pour parvenir, dans un délai raisonnable, à une croissance autonome.

⁶ E/SR.1369.

28. Heureusement, on avait pris conscience des problèmes que soulevait la question connexe des liquidités internationales. Bien qu'il y eût encore des controverses à ce sujet, les divergences de vues étaient cependant bien moins accusées. Il était encourageant de noter la vision de l'avenir qui inspirait certains des plans à l'étude dans ce domaine ainsi que le désir de la communauté mondiale de résoudre le grand problème posé par la nécessité d'élargir les bases du crédit international.

29. Le progrès des efforts accomplis sur le plan régional pour stimuler la coopération économique et le financement du développement était également encourageant. En ce qui concernait en particulier le financement du développement, la création de banques régionales de développement, loin de signifier que l'on négligeait de renforcer les relations financières mondiales, contribuait de façon notable à la diversification des investissements et à une multilatéralisation de l'aide.

30. On avait, ces dernières années, accordé une attention accrue au développement industriel et on semblait à l'heure actuelle être unanime à considérer que les Nations Unies devaient redoubler d'efforts dans ce domaine. Dans le domaine connexe de la science et de la technique, il n'était peut-être pas réaliste de s'attendre, d'ici à la fin de la décennie, à des progrès sensibles dans la voie de l'internationalisation de la recherche et de ses applications au développement, mais le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement qui avait été créé récemment, contribuerait sans doute dans une mesure importante au transfert et à l'adaptation de la recherche et de la technique à toute la gamme des activités humaines.

31. Le fait que la planification était désormais jugée plus importante que jamais et que, dans un nombre toujours plus grand de pays, on en était venu à considérer l'établissement d'un plan général de développement non pas comme une déclaration d'intention qu'il était à la mode de faire, mais comme un instrument indispensable pour la transformation du milieu, représentait un changement d'attitude capital dans la bonne voie. Les techniques que faisait intervenir une telle planification en étaient encore au stade expérimental mais de plus en plus on se rendait compte que, pour l'élaboration des plans et projections nationaux, il y avait tout intérêt à se placer dans le contexte de l'économie mondiale présenté par un secrétariat international comme celui de l'ONU qui intensifiait ses activités dans ce domaine.

32. Si l'on pouvait considérer la Décennie du développement comme un programme d'action concertée de la part de tous les organismes du système des Nations Unies, quels allaient être les principaux éléments de ce vaste effort de coopération? L'Organisation des Nations Unies mettrait en œuvre, pour sa part, une série de projets destinés à faire plus de lumière sur les incidences des facteurs démographiques sur le processus du développement. Parmi les projets hautement prioritaires, il fallait citer l'étude de l'urbanisation considérée dans ses aspects sociaux, économiques et techniques, l'évaluation de l'expérience acquise en ce qui concernait les collectivités urbaines considérées comme des foyers du développement et l'examen des problèmes des habitations à bon marché. Outre les travaux concernant le développement industriel et le commerce international, ceux qui touchaient à la mesure des mouvements de capitaux et du financement du déve-

loppement allaient être intensifiés. En ce qui concernait la planification du développement, l'ONU pousserait plus loin ses recherches et ses activités opérationnelles et en accroîtrait l'ampleur en faisant appel aux conseils d'experts éminents qui mettraient au service de l'Organisation l'expérience acquise par leurs gouvernements en la matière. L'ONU commencerait par convoquer un groupe consultatif restreint d'experts éminents, spécialistes de la planification du développement.

33. En plus d'une action concertée dans les domaines d'activité prioritaires, on pouvait concevoir cette Décennie du développement comme l'entreprise la plus proche du genre de planification prospective dont une communauté mondiale d'Etats souverains pût désirer se doter. Les Nations Unies devaient aller au-delà de la masse imprécise d'aspirations et d'objectifs généraux qui caractérisaient la première moitié de la Décennie du développement, c'est-à-dire, s'efforcer de traduire les objectifs généraux en objectifs plus précis et bien définis, et cela en vue aussi bien d'une expansion globale que de progrès dans les principaux secteurs. Pour conclure, le Secrétaire général a dit que malgré la difficulté de cette tâche, les Membres des Nations Unies pouvaient, s'ils se mettaient rapidement au travail, être prêts à une action plus efficace et plus cohérente dans le domaine économique et social d'ici à 1970. Si les efforts déployés au cours des prochaines années étaient suffisamment soutenus et bien orientés, ils devraient permettre de préparer le terrain, de façon systématique, pour la période qui commencerait après 1970.

34. L'examen de la situation à mi-chemin dans la Décennie des Nations Unies pour le développement qui a eu lieu à la trente-neuvième session du Conseil a porté sur toute une gamme de sujets, débordant à un moment ou à un autre sur la plupart des autres questions de fond inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Les progrès réalisés dans certains domaines au cours des cinq années précédentes ont été jugés encourageants mais on s'est déclaré déçu de n'avoir pu atteindre les objectifs fixés pour la Décennie du développement. Le débat a également reflété la détermination aussi bien des pays en voie de développement que des pays développés à s'attaquer avec une vigueur renouvelée, au cours de la deuxième moitié de la Décennie du développement, aux multiples problèmes du développement économique et social auxquels se heurtaient encore les pays en voie de développement.

35. Le développement a été décrit comme une noble et universelle ambition qui impliquait l'effort et non la paresse, du temps et non de l'impatience, l'efficacité et non le gaspillage. Pour que la Décennie du développement fût un succès, a-t-on souligné, toutes les nations, du nord au sud et de l'est à l'ouest, et tous les organismes internationaux intéressés devraient conjuguer leurs efforts et adopter une stratégie commune. Le Conseil lui-même avait un rôle vital à jouer, celui d'aider à élaborer une telle stratégie. Il devait fournir une vue d'ensemble et à long terme des problèmes en un domaine comme celui du développement où tout était interdépendant. Comme l'avait dit le Secrétaire général dans sa déclaration d'ouverture, il incombait aussi au Conseil de traduire les objectifs généraux de la Décennie du développement en objectifs précis. Il devait en outre inciter les organismes des Nations Unies à adopter des méthodes efficaces et économiques.

36. Malgré les déceptions, il serait faux de dire que la communauté internationale était incapable de financer les activités qui permettraient d'aboutir à une

modeste augmentation de 5 p. 100 du revenu national des pays en voie de développement. Le terme de cette première moitié de la Décennie du développement offrait aux nations du monde l'occasion de réaffirmer leur ferme résolution d'adopter les mesures nécessaires pour garantir la réalisation des objectifs de la Décennie. Il fallait pour cela une prise de conscience plus aiguë de l'urgence avec laquelle une action internationale s'imposait pour pouvoir atteindre les buts assignés. Mais quels que pussent être les progrès réalisés d'ici à 1970, il fallait bien voir que la fin de la Décennie du développement et l'achèvement des tâches fixées pour cette période ne marqueraient même pas le commencement de la fin du processus de développement mais peut-être seulement la fin du commencement.

37. Parmi les multiples facteurs influant sur le développement, les membres du Conseil ont accordé une importance particulière à celui de l'accroissement rapide de la population mondiale qui, selon certains membres, pouvait avant la fin du siècle devenir le facteur dominant de toute la vie politique et économique. Il incombait au Conseil et aux Nations Unies de faire face immédiatement aux problèmes posés par une population qui augmentait constamment.

38. On avait beau construire de nouvelles écoles et de nouveaux hôpitaux, ceux-ci, avant même d'être achevés, étaient déjà insuffisants devant la pression constante de la population. Les gouvernements se trouvaient souvent dans l'impossibilité de faire face à la demande croissante de logements, d'emplois et de médecins créée par l'essor de leur population. Un certain nombre de représentants ont souligné en particulier les dangers sociaux dus aux migrations massives vers les grandes zones urbaines qui étaient déjà incapables de fournir à leurs habitants les services de première nécessité comme l'alimentation en eau, les installations d'égouts et les services de santé.

39. On a également souligné le rapport qui existait entre l'accroissement démographique et la production alimentaire. Alors que la population augmentait d'environ 2 p. 100 par an, il n'y avait pas eu d'accroissement sensible de la production alimentaire par habitant depuis sept ans. Pendant toute cette période elle était restée pratiquement stationnaire, soit à environ 10 p. 100 au-dessus du niveau bien insuffisant d'avant-guerre. Dans certaines régions, notamment dans les pays en voie de développement, la situation était particulièrement défavorable. C'était ainsi par exemple qu'en Extrême-Orient et en Amérique latine, qui étaient des régions fortement peuplées, la production alimentaire par habitant restait plus faible qu'en 1939. Il ne faisait guère de doute que, dans plusieurs régions, un abaissement du taux d'accroissement démographique faciliterait beaucoup une augmentation des approvisionnements alimentaires et du revenu national par habitant.

40. Un certain nombre de représentants se sont étendus sur l'importance du commerce international comme moyen de stimuler le développement économique des pays en voie de développement. Outre qu'elles étaient nécessaires pour permettre les importations essentielles, les recettes d'exportation des pays en voie de développement jouaient un rôle dans le financement de projets de développement de toutes sortes. Certains représentants ont signalé toutefois que les pays en voie de développement se heurtaient à une multitude de problèmes lorsqu'ils essayaient d'accroître leurs recettes d'exportation provenant de la vente de produits primaires et d'articles manufacturés et semi-finis. On considérait que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui avait eu lieu en

1964, et l'institution de cette Conférence, par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session, en tant qu'organe de l'Assemblée étaient parmi les résultats les plus encourageants de la première moitié de la Décennie du développement. La création de ce nouvel organe qui avait déjà commencé à se mesurer aux problèmes complexes du commerce international a été également saluée comme marquant une étape sur la voie que tous les Membres des Nations Unies désiraient parcourir.

41. On a également jugé très important, pour les plans de développement, le courant de capitaux vers les pays en voie de développement, qui a été considéré comme la condition même du développement. Un certain nombre de représentants se sont déclarés extrêmement inquiets et déçus de voir que le courant total de capitaux avait récemment cessé d'augmenter et que les pays économiquement avancés n'avaient pas pu réaliser l'objectif suggéré par l'Assemblée générale qui consistait à consacrer 1 p. 100 de leurs revenus nationaux combinés à l'assistance internationale. L'aspect qualitatif de l'aide fournie avait une importance tout aussi vitale que l'aspect quantitatif pour les pays en voie de développement. Ces pays se préoccupaient plus que jamais des conditions auxquelles leur était consentie l'aide et s'inquiétaient des charges nettement accrues que représentait le service de leur dette extérieure. On a fait observer qu'il serait extrêmement grave que le désir d'aider les pays en voie de développement s'affaiblît à un moment où il restait encore tellement à faire.

42. Divers représentants ont salué la création d'un certain nombre de nouvelles organisations d'aide multilatérale pendant la première moitié de la Décennie du développement. Parmi les plus importantes, il fallait citer l'AID, le Programme alimentaire mondial mixte ONU/FAO et la Banque africaine de développement. L'importance du rôle du Centre de développement industriel a été également soulignée. Des membres du Conseil se sont également félicités de la création prochaine de la banque asiatique de développement. Ces banques de développement régionales avaient une contribution particulière à apporter au développement de la région dans laquelle elles exerçaient leur activité.

43. Plusieurs représentants ont loué le rôle de catalyseurs que le Programme élargi d'assistance technique et le Fonds spécial avaient joué au cours de la première moitié de la Décennie du développement. Certains représentants avaient hâte que l'Assemblée générale adopte, à sa vingtième session, la recommandation antérieure du Conseil [résolution 1020 (XXXVII)] tendant à ce que ces deux programmes fusionnent en un Programme des Nations Unies pour le développement, car cela permettrait à l'ONU d'utiliser au maximum et de la façon la plus rationnelle possible les ressources très limitées dont elle disposait. Un certain nombre de représentants se sont toutefois déclarés déçus de voir que l'objectif modeste de 150 millions de dollars fixé pour les deux programmes n'était pas encore atteint. Certains représentants ont proposé de porter immédiatement cet objectif à 200 millions de dollars.

44. De l'avis de plusieurs représentants, il n'existait pas de formule simple pour accélérer le développement économique et atteindre les objectifs de la Décennie du développement d'ici à 1970. Il était nécessaire de doubler d'efforts pour stimuler aussi bien le développement agricole que l'industrialisation, pour aller de l'avant dans la voie du développement social et du développement économique, pour stimuler le commerce international et accroître l'assistance fournie, pour amé-

liorer les services de santé, l'enseignement et la formation et pour introduire de nouvelles techniques de planification. Ce n'était que si les pays en voie de développement eux-mêmes combinaient leurs efforts pour utiliser au maximum leurs ressources naturelles et humaines et si les pays développés les soutenaient de leurs propres efforts, qu'il serait possible de lancer une attaque concertée contre tous les aspects du sous-développement avec de bonnes chances de transformer les aspirations de la Décennie du développement en réalités.

45. Après le débat, le Conseil a adopté une résolution [1089 (XXXIX)] dans laquelle il priait instamment les Etats Membres, les institutions spécialisées, l'AIEA et, en particulier, les pays développés de prendre immédiatement toutes les mesures possibles pour renforcer le courant réel des capitaux internationaux vers les pays en voie de développement afin qu'il atteigne le niveau de 1 p. 100 net du revenu national, en définissant des termes et des conditions tels que le service de ce courant intensifié de capitaux n'impose pas un fardeau excessif aux pays en voie de développement. Le Conseil demandait aux Etats Membres de prendre des mesures, et notamment des mesures appropriées en vue de stabiliser les prix des

produits primaires à un niveau équitable et rémunérateur, en s'inspirant des recommandations et de l'Acte final de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de manière à mettre les pays en voie de développement en mesure d'augmenter leurs recettes d'exportation. Il les priait aussi instamment d'augmenter les ressources affectées, dans le cadre des organismes des Nations Unies, aux activités en faveur du développement et, en particulier, de verser d'urgence des contributions aux programmes de coopération technique des Nations Unies et de faire en sorte que soit atteint l'objectif de 275 millions de dollars fixé pour le Programme alimentaire mondial pour la période 1966-1968. Enfin, le Secrétaire général et les chefs des institutions spécialisées et de l'AIEA étaient priés de revoir leurs programmes de travail et d'étudier la possibilité de formuler, à l'avenir, des programmes d'action et d'opérer, le cas échéant, des projections pour les cinq prochaines années, dans l'intention de déterminer les secteurs où leurs organisations respectives pouvaient apporter leur concours maximum, tant individuellement que conjointement, aux objectifs de la Décennie du développement, et de faire rapport à ce sujet à la quarante-et-unième session du Conseil.

ANNEXE

EXPOSÉS PRÉSENTÉS PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

EXPOSÉS ORAUX FAITS PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DEVANT LE CONSEIL
OU SES COMITÉS, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 86 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Trente-neuvième session

Chambre de commerce internationale:

Décennie des Nations Unies pour le développement (E/SR.1374).

Confédération internationale des syndicats chrétiens:

Décennie des Nations Unies pour le développement (E/SR.1378).

Confédération internationale des syndicats libres:

Décennie des Nations Unies pour le développement (E/SR.1371).

EXPOSÉS ORAUX FAITS PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DEVANT LE COMITÉ
DU CONSEIL CHARGÉ DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Trente-neuvième session

Pax Romana—Mouvement international des intellectuels catholiques et Mouvement international des étudiants catholiques:

Décennie des Nations Unies pour le développement (E/C.2/SR.205).

Chapitre II

EXAMEN ET RÉÉVALUATION DU RÔLE ET DES FONCTIONS DU CONSEIL

46. A sa trente-huitième session¹, le Conseil a entrepris l'examen et la réévaluation de son rôle et de ses fonctions, comme il l'avait décidé à sa trente-septième session. Après un échange de vues préliminaire, le Conseil a décidé² de poursuivre la discussion à la trente-neuvième session. Il a également prié le Secrétaire général de lui présenter, lors de cette session, les vues des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sur cette question ainsi que toute la documentation propre à faciliter un nouvel examen de la question au Conseil et à l'Assemblée générale.

47. Lorsqu'il a repris cet examen à sa trente-neuvième session³, le Conseil était saisi des observations écrites formulées par un certain nombre d'Etats Membres sur la question (E/4052 et Add.1 à 6); il disposait également d'une note du Secrétaire général exposant les dispositions qui régissent les fonctions du Conseil et le cadre institutionnel dans lequel il exerce ses activités (E/4040)⁴, ainsi que du troisième rapport du Comité spécial de coordination (E/4068)⁵.

48. Dans une déclaration introductive sur cette question⁶, le Secrétaire général a exprimé sa satisfaction de voir le Conseil entreprendre l'examen et la réévaluation de ses fonctions et de ses rouages administratifs qu'il avait suggérés l'année précédente. Il a mentionné la définition des trois rôles du Conseil dont le Comité spécial de coordination avait fait état dans son rapport (E/4068, par. 4), à savoir celui d'organe directeur des programmes de travail de l'Organisation des Nations Unies proprement dite dans les domaines économique et social et, dans celui des droits de l'homme, celui de coordinateur des activités de l'ONU et de ses organismes et celui de tribune où l'on discute et formule les grandes lignes de la politique économique et sociale internationale. Il a également souligné le rôle spécial qui est dévolu au Conseil dans un dispositif destiné à promouvoir et à soutenir une coopération internationale qui doit toucher à tous les domaines et combiner l'action des nombreux centres d'initiative dont la communauté mondiale s'est dotée.

49. Au cours du débat qui a suivi cette déclaration, on a généralement reconnu la nécessité de procéder à un examen approfondi et à une réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil. On a par ailleurs exprimé l'opinion que cette tâche, à laquelle l'Assemblée générale et le Conseil participeraient, serait complexe et qu'elle ne pourrait aboutir à des conclusions définitives qu'après un certain temps. Diverses améliorations des travaux et procédures du Conseil ont été suggérées et le Conseil

a été saisi d'une proposition concernant la revision éventuelle du calendrier de ses réunions (E/AC.24/L.267). Toutefois, étant donné que le Conseil a prié le Secrétaire général, dans la résolution 1091 (XXXIX) — qui est résumée ci-dessous au paragraphe 51 —, de soumettre à l'Assemblée générale, pour sa vingtième session, un rapport distinct contenant notamment "un résumé analytique des vues exprimées aux trente-huitième et trente-neuvième sessions du Conseil", le présent rapport ne contient pas de résumé de ces vues.

50. Au cours des débats du Conseil, on a suggéré que, dans ses futurs rapports sur ce sujet, le Secrétaire général accorde une attention particulière aux questions suivantes: i) méthodes propres à renforcer l'assistance que le Conseil pourrait fournir à l'Assemblée générale en dégageant les problèmes qui se posent et en lui soumettant des recommandations pour décision, et notamment les possibilités d'améliorer la forme du rapport qu'il lui présente annuellement; ii) organisation du Conseil et ses méthodes de travail; iii) calendrier des réunions du Conseil et de ses organes subsidiaires; iv) rôle coordinateur des institutions techniques rattachées à l'Organisation des Nations Unies, dans les domaines de leur compétence, eu égard aux fonctions de coordination du Conseil.

51. Le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1091 (XXXIX) dans laquelle il a exprimé la conviction que le développement considérable des activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions qui lui sont reliées, dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme, avait rendu nécessaires un examen complet et une réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil. Le Conseil s'est à ce propos félicité de l'élargissement prochain de sa composition, qui lui paraissait essentiel pour qu'il pût devenir représentatif de l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il a invité les Etats Membres qui ne l'avaient pas encore fait à informer le Secrétaire général de leurs vues en cette matière, pour qu'il les transmette à l'Assemblée générale à sa vingtième session en même temps que celles qui figurent dans les documents E/4052 et Add.1 à 6. Le Conseil a prié le Secrétaire général de soumettre à l'Assemblée générale un résumé analytique de ces observations et des vues exprimées aux trente-huitième et trente-neuvième sessions du Conseil. Il l'a également invité à présenter à l'Assemblée générale, au plus tard le 15 novembre 1965, un rapport exposant ses vues, ses conclusions et ses recommandations en cette matière. Enfin, le Conseil a demandé à l'Assemblée générale d'étudier cette question à sa vingtième session, compte tenu des débats du Conseil ainsi que des vues des gouvernements et des rapports pertinents du Secrétaire général, et il a décidé de reprendre lui-même l'examen de la question à l'une de ses prochaines sessions, en tenant compte des débats et recommandations de l'Assemblée générale.

¹ E/SR.1357, 1358, 1363.

² E/SR.1363.

³ E/AC.24/SR.283, 287, 288; E/SR.1369 à 1377; E/SR.1396.

⁴ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 5 de l'ordre du jour.

⁵ *Ibid.*, point 4 de l'ordre du jour.

⁶ E/SR.1369.

ANNEXE

**EXPOSÉS PRÉSENTÉS PAR DES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES**

**EXPOSÉS ORAUX FAITS PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DEVANT LE CONSEIL
OU SES COMITÉS, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 86 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Trente-huitième session

Confédération internationale des syndicats libres :

Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil (E/SR.1357).

Trente-neuvième session

Confédération internationale des syndicats chrétiens :

Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil (E/SR.1378).

Chapitre III

CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DU DÉSARMEMENT*

52. Pour l'examen de la question des conséquences économiques et sociales du désarmement, le Conseil était saisi d'un rapport du Secrétaire général intitulé "Affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées à la suite du désarmement" (E/4042)¹. Établi en application de la résolution 1026 (XXXVII), ce rapport contenait les réponses des gouvernements à une note verbale qui leur avait été envoyée par le Secrétaire général en janvier 1965. Il ressortait de ces réponses non seulement que les gouvernements continuaient à se préoccuper des problèmes posés par le désarmement, mais aussi que, dans un certain nombre de cas, des mécanismes permanents avaient été créés pour étudier ces problèmes, notamment celui de l'affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées à la suite du désarmement.

53. Le rapport rendait également compte des mesures prises par le Comité administratif de coordination, qui avait constitué un comité interorganisations chargé d'élaborer, en coopération avec le Secrétaire général, un programme concerté d'études que les institutions spécialisées pourraient entreprendre au sujet des conséquences économiques et sociales du désarmement. En prenant les dispositions nécessaires en vue de cette coopération, les membres du Comité interorganisations ont décidé d'un commun accord que toutes les études ne devaient pas nécessairement reposer sur les mêmes hypothèses concernant la nature et le rythme du désarmement, mais qu'il importait de choisir pour chaque étude l'hypothèse la plus appropriée. Ils sont également convenus que pour pouvoir entreprendre des recherches plus poussées sur les questions de fond il fallait d'abord obtenir des données de fait supplémentaires, et à cette fin ils ont élaboré un questionnaire qui pourrait éventuellement être envoyé aux gouvernements. Le questionnaire proposé, qui a été approuvé par le CAC, était joint au rapport du Secrétaire général.

54. Au cours de l'examen de la question par le Conseil², les représentants se sont félicités des efforts déployés jusque-là par l'Organisation des Nations Unies en vue d'étudier les conséquences économiques et sociales du désarmement. Il s'agissait d'une tâche énorme, nécessitant la participation de toutes les institutions rattachées à l'Organisation des Nations Unies. Certains représentants ont accueilli avec satisfaction les mesures récemment adoptées tendant à instituer des consultations et une coordination entre les activités des diverses institutions, de manière à éviter les chevauchements et les doubles emplois. Ils ont en particulier félicité le CAC d'avoir créé le Comité interorganisations. Plusieurs représentants ont estimé que pour pouvoir préparer des études sérieuses les organismes inter-

nationaux avaient besoin de renseignements concrets que seuls les gouvernements étaient en mesure de leur fournir. Certains d'entre eux ont accueilli avec satisfaction la proposition tendant à distribuer un questionnaire aux gouvernements pour en obtenir les renseignements de base nécessaires.

55. Diverses suggestions ont été faites concernant les études qui pourraient être entreprises. Certains représentants ont estimé que ces études ne devraient pas porter uniquement sur les effets d'un désarmement général et complet mais devraient traiter également des problèmes découlant de mesures de contrôle ou de réduction partiels des armements qui pourraient être décidés. On a également été d'avis qu'il convenait d'étudier de plus près les mesures internationales destinées à prévenir les effets préjudiciables que certaines mesures de désarmement risquaient d'avoir pour les pays en voie de développement. On a fait valoir qu'il fallait accorder une plus grande attention au problème de l'affectation à des fins pacifiques des ressources intellectuelles dans le domaine de la science et de la technologie qui seraient libérées par le désarmement.

56. Un grand nombre de représentants ont souligné le lien étroit qui existait entre le désarmement et la croissance économique et certains d'entre eux ont demandé qu'une partie déterminée des ressources libérées à la suite du désarmement soit réservée à l'assistance économique aux pays en voie de développement. D'autres, tout en admettant qu'il fallait utiliser une partie de ces ressources pour favoriser le développement des pays en voie de développement, ont souligné qu'il n'était pas possible de prendre des engagements précis de cette nature.

57. Constatant que les tensions avaient augmenté récemment dans le monde, plusieurs représentants ont estimé qu'il fallait intensifier les efforts tendant à faire progresser les négociations en vue du désarmement. Certains représentants ont fait observer que, vu l'absence d'accords en matière de désarmement, les travaux que l'on pouvait entreprendre au sujet des conséquences économiques et sociales du désarmement avaient nécessairement un caractère limité. Il était néanmoins indispensable de poursuivre activement les préparatifs pour pouvoir s'attaquer le moment venu à ces problèmes. Ces préparatifs pourraient d'ailleurs aider les intéressés à parvenir à un accord effectif sur le désarmement et le contrôle des armements.

58. A l'issue du débat, le Conseil a adopté une résolution [1087 (XXXIX)] dans laquelle il a pris acte du rapport du Secrétaire général (E/4042) et recommandé aux gouvernements des Etats Membres, particulièrement à ceux des pays qui tiennent une place importante dans ce domaine, de poursuivre et de s'efforcer d'amplifier les études nationales sur les aspects économiques et sociaux du désarmement et de les transmettre au Secrétaire général aussitôt que possible. Le Conseil a également prié le Secrétaire général de con-

* A l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale figure un point intitulé: "Affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées à la suite du désarmement".

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, trentième session, Annexes, point 6 de l'ordre du jour.

² E/SR.1367, 1368, 1393 et 1395.

tinuer à informer le Conseil des études nationales qu'il recevait, des études internationales exécutées au titre d'un programme coordonné du Comité interorganisations et des études exécutées par des organisations non

gouvernementales, lorsqu'il le jugerait approprié. Il a décidé d'examiner la question des conséquences économiques et sociales du désarmement à sa session d'été de 1966.

ANNEXE

**EXPOSÉS PRÉSENTÉS PAR DES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES**

**EXPOSÉS ORAUX FAITS PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DEVANT LE CONSEIL
OU SES COMITÉS, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 86 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Trente-neuvième session

Fédération syndicale mondiale :

Conséquences économiques et sociales du désarmement (E/SR.1367).

TENDANCES ÉCONOMIQUES MONDIALES

Section I. — Etudes sur la situation économique dans le monde

ETUDE SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE

59. L'*Etude sur l'économie mondiale, 1964* a été publiée en deux parties. La première partie (E/4046/Rev.1)¹, consacrée à une analyse et à une évaluation des plans actuellement mis en œuvre dans les pays en voie de développement et de l'expérience acquise récemment au cours de leur exécution, avait été établie aux fins d'examen par le Conseil dans le cadre de la question de la planification et des projections économiques; cette partie est examinée au chapitre V ci-après. La deuxième partie de l'*Etude* (E/4047/Rev.1)² exposait l'évolution récente de l'économie mondiale et passait en revue un certain nombre de problèmes d'actualité.

60. Le chapitre premier de la deuxième partie de l'*Etude* énonçait la conclusion du Secrétaire général, à savoir que la période récente avait été marquée par une croissance économique relativement rapide, bien soutenue dans l'ensemble et remarquablement généralisée. Au total, la production mondiale en 1964 avait dépassé d'au moins 5 p. 100 le niveau atteint en 1963.

61. L'*Etude* indiquait que le commerce international avait constitué l'un des éléments les plus dynamiques de cette croissance récente: le rythme d'accroissement des exportations mondiales s'était accéléré, passant d'un peu plus de 4 p. 100 en 1961 à 6 p. 100 en 1962, puis à 9 p. 100 en 1963, pour atteindre plus de 11 p. 100 en 1964. Les échanges commerciaux entre les pays développés à économie de marché avaient augmenté d'environ 7 p. 100 en 1961 et 1962, de 11 p. 100 en 1963 et de plus de 14 p. 100 en 1964. Les résultats obtenus en 1964 n'avaient pas été moins frappants en ce qui concerne l'augmentation des exportations des pays développés à économie de marché vers d'autres régions. Après les récoltes médiocres de 1963, les livraisons aux pays à économie planifiée avaient augmenté de près d'un cinquième en 1964; enfin, grâce à l'amélioration sensible des liquidités extérieures des pays en voie de développement en 1963, les exportations des pays développés à économie de marché vers ces pays avaient augmenté de 10 p. 100 en 1964 par rapport à 1963.

62. Les exportations des pays à économie planifiée et des pays en voie de développement, quoique assez soutenues dans l'ensemble, avaient augmenté dans des proportions beaucoup moins impressionnantes en 1964. Le seul grand courant d'échanges ayant progressé davantage en 1964 qu'en 1963 avait été le commerce entre les pays à économie planifiée (qui avait augmenté de plus de 7 p. 100) et les exportations des pays en voie de développement vers les pays à économie planifiée (en augmentation d'environ 9 p. 100). L'année considérée avait eu néanmoins une caractéristique déce-

vante, à savoir la lenteur persistante de la croissance du commerce entre pays en voie de développement: malgré un net accroissement du commerce intrarégional en Amérique latine, le total de ces courants d'échanges avait à peine dépassé de 5 p. 100 le niveau atteint en 1963.

63. L'*Etude* analysait, au chapitre 2 de la deuxième partie, les principaux éléments de l'expansion économique enregistrée en 1964 dans les pays avancés à économie de marché. Elle indiquait que l'expansion qui s'était manifestée depuis 1961 se distinguait non seulement par sa durée et sa régularité mais aussi par son caractère général. Malgré certains déséquilibres externes et internes constatés dans plusieurs pays, la perspective d'une croissance soutenue demeurait encourageante, dans l'ensemble, pour les pays avancés à économie de marché.

64. Deux aspects du développement particulièrement pertinents pour les discussions actuelles de politique économique étaient examinés de façon assez détaillée. L'un concernait l'élaboration et l'application d'une politique des revenus, qui pouvait contribuer, avec les mécanismes plus usuels de la politique monétaire et de la politique fiscale, à assurer la croissance et la stabilité. A ce propos, les auteurs avaient étudié le problème de la fixation de normes salariales et la question de la disparité entre les salaires négociés et les salaires réels. L'autre aspect concernait le problème des pays à monnaie de réserve et ses incidences sur le système monétaire international. Les auteurs soulignaient que le système monétaire international était un mécanisme délicat et que l'essai de régimes nouveaux comportait des risques inévitables. Néanmoins, la nécessité d'une réforme était généralement admise, car, si les déficits prolongés des pays à monnaie de réserve étaient éliminés, il faudrait recourir à d'autres sources capables d'assurer l'expansion des liquidités mondiales. Après avoir examiné diverses propositions de réforme, les auteurs soulignaient que le fonctionnement du système monétaire ne pouvait être dissocié des objectifs généraux des politiques économiques nationales, ni de la volonté d'établir une coopération internationale. Aucun régime monétaire ne pouvait en fait fonctionner sans une coopération et une coordination des politiques sur un front assez étendu. Le principe d'une "surveillance multilatérale" en matière de balance des paiements, qui avait été énoncé à la réunion annuelle du Fonds monétaire international en 1964, constituait à cet égard une première mesure importante et utile.

65. D'un examen des principaux aspects de l'évolution économique des pays en voie de développement en 1964, figurant au chapitre 3 de la deuxième partie de l'*Etude*, on pouvait conclure que, pour la plupart de ces pays, l'activité économique avait atteint en 1964 un niveau plus élevé qu'en 1963: au total, le produit intérieur brut avait probablement augmenté d'environ 5 p. 100, soit sensiblement plus qu'en 1963. Malgré cette évolution favorable, la plupart des problèmes à

¹ Publication des Nations Unies, No de vente: 65.II.C.1.

² Publication des Nations Unies, No de vente: 65.II.C.2.

long terme n'en continuaient pas moins de se poser. Leur solution risquait d'être retardée en 1965 du fait d'une certaine détérioration de la situation actuelle. Après s'être améliorés pendant deux ans, les termes de l'échange devenaient de nouveau plus désavantageux pour les pays en voie de développement et l'année 1965 s'était ouverte avec des prix à l'exportation inférieurs à ceux d'un an plus tôt et tendant à la baisse. Les récoltes de 1964/1965 se présentaient sous une perspective généralement moins favorable que les récoltes obtenues en 1963/1964 et les prévisions de croissance économique dans les pays industriels, marché principal des pays en voie de développement, indiquaient que la demande d'importations pourrait perdre de sa fermeté durant l'année.

66. Au cours d'une analyse des problèmes à long terme se posant dès à présent pour les pays en voie de développement, on notait dans l'*Etude* que les deux manifestations les plus sérieuses d'un déséquilibre en 1964 avaient été la pénurie alimentaire et une rapide inflation des prix, phénomènes qui n'étaient pas entièrement sans rapports mutuels ni sans précédent dans les pays en voie de développement.

67. Le problème alimentaire des pays en voie de développement avait sa source dans le fait que, si les progrès de l'hygiène, de la lutte contre certains vecteurs de maladies et de la chimiothérapie avaient suscité une accélération constante de l'accroissement démographique, la production agricole avait souvent eu tendance à se développer moins rapidement. En outre, étant donné le niveau nutritionnel généralement peu élevé des pays en voie de développement et la forte proportion des revenus normalement consacrés à l'alimentation, le développement lui-même venait rapidement grossir la demande totale de produits alimentaires; les migrations vers les villes et l'augmentation des revenus intensifiaient tous deux l'effet de l'augmentation de la population sur la demande totale de produits alimentaires. Cette demande croissante, en regard d'une production insuffisante, avait notamment eu pour conséquence qu'il avait parfois fallu réserver aux importations de produits alimentaires un rang de priorité plus élevé qu'aux biens d'équipement, pourtant indispensables aux investissements accrus dont dépendait largement le développement économique.

68. L'*Etude* soulignait que la pénurie alimentaire dans les pays en voie de développement avait notamment pour effet de stimuler le processus inflationniste. Vu la proportion élevée des revenus normalement consacrés à l'alimentation, toute hausse des prix des produits alimentaires avait un effet immédiat sur le coût de la vie et, étant donné le niveau généralement peu élevé des revenus, des répercussions correspondantes assez directes sur les salaires et, partant, sur les coûts de production. La spirale prix-salaires-coûts-prix était à la base du processus inflationniste dans les quelques pays en voie de développement qui avaient subi une nouvelle détérioration de leur balance intérieure en 1964. Si les difficultés alimentaires avaient contribué au manque d'équilibre, le principal responsable demeurait dans la plupart des cas la politique monétaire, en l'occurrence l'expansion du crédit au secteur public ou au secteur privé (et parfois aux deux) sans qu'il y ait une contrepartie nécessaire sous la forme d'épargne ou de production de biens et services en temps opportun. L'*Etude* indiquait que, là où la spirale inflationniste avait pris racine, il était souvent extrêmement difficile de l'extirper. Des mesures tendant à réduire la demande risquaient d'une part d'être irréalisables du point de

vue politique et social (les revenus réels d'un grand nombre de personnes étant déjà si bas) et avaient d'autre part un effet négatif correspondant sur la production (lorsque, par exemple, les entrepreneurs ne pouvaient obtenir des crédits essentiels ou lorsque la main-d'œuvre protestait en refusant de travailler).

69. Le chapitre 4 de la deuxième partie de l'*Etude* traitait de l'évolution économique des pays à économie planifiée en 1964. Les auteurs constataient que le revenu national combiné des pays d'Europe orientale et de l'Union soviétique avait augmenté d'environ 6 p. 100 en 1964 par rapport à 1963, renversant la décélération de la croissance qui avait caractérisé les premières années de la décennie. Cette augmentation résultait d'une expansion importante de la production industrielle et, dans le cas de l'Union soviétique, du redressement marqué de l'agriculture après le recul de 1963. Malgré l'amélioration considérable de la situation économique par rapport aux deux années précédentes, nombre des difficultés à la base de la décélération de la croissance en 1962 ou 1963 avaient encore causé des préoccupations et des mesures correctives en 1964; on s'était particulièrement efforcé d'accélérer l'amélioration de la productivité. Il en était résulté bon nombre de réévaluations et d'ajustements des méthodes et beaucoup d'essais de nouveaux systèmes de planification, de gestion et d'exécution.

70. L'orientation générale suivie par le processus d'adaptation favorisait la décentralisation des contrôles économiques et une plus grande autonomie des entreprises individuelles. Pour atteindre ces objectifs, on avait réduit le rôle des directives administratives et l'on comptait davantage sur des méthodes indirectes pour convaincre les entreprises d'agir conformément à l'intérêt général, symbolisé par le plan national. Ces changements entraînaient l'élargissement du rôle du mécanisme du marché dans la réalisation des objectifs et, par voie de conséquence, une plus grande utilisation de politiques des prix et des profits, de même que des mesures fiscales et du crédit, comme moyens d'orienter l'activité économique dans les pays à économie planifiée. On espérait par cette transformation créer une concordance beaucoup plus étroite entre les intérêts et les buts des diverses entreprises et les intérêts et objectifs plus généraux de l'ensemble de l'économie.

71. La révision des techniques de planification et de gestion ne portait pas seulement sur l'économie intérieure mais aussi sur les relations économiques internationales. Dès 1956, on s'était efforcé, par le truchement du Conseil d'aide économique mutuelle, d'introduire une certaine coordination des plans nationaux, une plus grande mesure de spécialisation géographique délibérée, davantage de projets de financement conjoint d'entreprises communes et une multilatéralisation plus poussée du commerce intrarégional. Le mouvement récemment amorcé en vue d'augmenter l'efficacité économique des pays membres contribuait à intensifier ces efforts. On essayait d'élaborer des critères économiques et des méthodes de coordination conçus de façon à empêcher que des systèmes de spécialisation considérés comme favorables pour l'ensemble de la région ne portent pas préjudice aux différents pays membres, et particulièrement aux moins économiquement avancés d'entre eux. On cherchait à résoudre ces problèmes en collationnant les avant-projets de plans nationaux (basés sur les intérêts à long terme des pays individuels) et en procédant ensuite aux ajustements nécessaires pour obtenir le schéma de

développement le plus efficace pour l'ensemble de la région.

ETUDE SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE

72. L'évolution économique récente en Europe orientale et en Europe occidentale était examinée dans l'*Etude sur la situation économique de l'Europe en 1964* (E/ECE/572)³. Le chapitre premier de l'*Etude* concluait que, tout considéré, 1964 avait été, pour les économies de l'Europe orientale et de l'Union soviétique, une année plus favorable que 1963. C'est ce qui ressortait de l'accélération du taux d'accroissement du revenu national en Union soviétique et en Allemagne orientale, de la persistance d'une expansion exceptionnellement rapide en Roumanie et du fait que le ralentissement observé en 1963 en Tchécoslovaquie avait été enrayé. Par contre, le taux de croissance avait quelque peu fléchi en Bulgarie, en Hongrie et en Pologne après les résultats particulièrement favorables de 1963, mais c'est seulement en Albanie que la décélération s'était faite de façon abrupte.

73. Ces mouvements du revenu national étaient la résultante de variations sensibles dans le comportement des principaux secteurs de production. En dehors de l'Union soviétique, où la décélération avait persisté, les taux d'accroissement de la production industrielle avaient augmenté en 1964 dans tous les pays, principalement en raison d'un meilleur approvisionnement en matières premières et en combustibles, mais aussi, dans certains pays, grâce à l'hiver très doux de 1964, alors que le précédent avait été très rigoureux. L'augmentation des commandes pour l'exportation, en particulier de machines et de biens de consommation manufacturés, avait aussi facilité, dans certains pays d'Europe orientale, une utilisation plus complète de la capacité de production. Toutefois, les effets de cette accélération de la production sur le taux d'accroissement du revenu national avaient été contrebalancés par le fait que la production agricole nette était restée stationnaire ou avait même légèrement diminué en Albanie, en Hongrie, en Pologne et en Tchécoslovaquie. La production agricole avait probablement augmenté quelque peu en Allemagne orientale et en Roumanie, mais c'est seulement en Bulgarie qu'elle avait sensiblement progressé. Au contraire, l'augmentation substantielle du taux d'accroissement du revenu national enregistrée en Union soviétique en 1964 s'expliquait entièrement par le redressement de la production agricole après le recul de 1963 et par l'expansion connexe des transports et des achats publics. L'industrie du bâtiment avait également progressé plus rapidement dans plusieurs pays de l'Europe orientale, tandis que l'expansion du commerce intérieur et des transports avait suivi à peu près le rythme de la croissance générale.

74. On possédait peu de renseignements sur la contribution apportée par le commerce extérieur en 1964 à l'accroissement du revenu national distribué à l'intérieur des différents pays, mais dans certains d'entre eux, tout au moins, le contraste entre 1963 et 1964 était tout à fait frappant. Ainsi, en Bulgarie, où le revenu national distribué en 1963 avait augmenté de 12 p. 100, soit de près de 5 p. 100 de plus que le revenu national produit, l'excédent d'importations ayant diminué en 1964, le revenu distribué avait augmenté sensiblement moins que le revenu produit. C'est exactement le contraire qui s'était passé en Tchécoslovaquie, où le recul du revenu national produit en 1963 s'était accompagné d'un énorme excédent d'exportations et, partant, d'une

baisse plus forte du revenu national distribué. En 1964, le fléchissement rapide de l'excédent d'exportations avait dû permettre une certaine augmentation du revenu national distribué, malgré la stagnation de la production. De même, l'écart sensible enregistré en Allemagne orientale entre les deux taux d'accroissement en 1963, écart provoqué par l'énorme excédent d'exportations, s'était nettement amenuisé en 1964. En Pologne, le revenu national produit avait augmenté plus vite que le revenu distribué pour la deuxième année de suite, alors qu'en Hongrie l'excédent d'importations avait renforcé les ressources intérieures pour la troisième année consécutive.

75. Quant à l'évolution institutionnelle, l'*Etude* soulignait que l'un des faits nouveaux les plus marquants avait été l'effort plus systématique entrepris pour mettre au point des méthodes plus rationnelles de planification et de gestion en vue de mieux adapter la structure de la production, des investissements et du commerce extérieur aux exigences de l'économie et en vue également d'obtenir une utilisation plus efficace des ressources. Cet effort nouveau avait non seulement fait rebondir et intensifié les discussions antérieures dans ce domaine, mais il avait aussi suscité des mesures concrètes de portée variable allant de projets expérimentaux dans tel ou tel secteur jusqu'à des changements substantiels apportés aux structures et méthodes existantes. C'est en Tchécoslovaquie et en Allemagne orientale que ces transformations avaient été les plus remarquables; mais on discernait également en Hongrie, en Pologne, en Union soviétique et, à un moindre degré, en Bulgarie, une intensification des efforts visant à améliorer les méthodes de planification et de gestion économique. Ce changement d'orientation avait déjà fortement influencé les plans et les objectifs établis pour 1965 dans un certain nombre de pays, notamment en Hongrie, en Tchécoslovaquie, en Allemagne orientale et en Roumanie. L'*Etude* examinait également le contenu des plans établis pour 1965 par les pays de la région.

76. L'examen de l'évolution économique des pays de l'Europe occidentale en 1964, contenu dans le chapitre II de l'*Etude*, portait à conclure que, pour l'ensemble de ces pays, 1964 avait été une nouvelle année d'expansion dans les limites des taux d'accroissement enregistrés au cours des quatre ou cinq années précédentes.

77. En fait, l'accroissement global du produit national brut — légèrement supérieur à 5 p. 100 — avait même été un peu plus rapide qu'en 1963. Mais cette constatation appelait deux réserves. Premièrement, on avait relevé, à mesure que l'année avançait, des signes très nets de fléchissement de l'activité économique dans de nombreux pays, encore que dans certains d'entre eux il y eût eu une nouvelle accélération à la fin de l'année. La comparaison des moyennes annuelles était donc, à certains égards, moins significative que les changements intervenus dans le rythme de croissance, qui avait été le plus rapide à la fin de l'année 1963 et au début de 1964. Deuxièmement, on avait vu se manifester une divergence marquée entre les pays de la région. D'une part, la politique de stabilisation avait porté un coup d'arrêt à l'accroissement de la demande et de la production en Italie et, plus tard, en France, et l'on n'avait pas encore relevé de signe net de reprise. Dans la plupart des autres pays, au contraire, l'accroissement de la demande tendait à pousser celui des ressources. Dans certains pays, notamment dans la République fédérale d'Allemagne, la production avait réagi avec

³ Publication des Nations Unies, No de vente: 65.II.E.1.

une souplesse remarquable. Dans d'autres, notamment au Royaume-Uni, l'expansion, caractérisée par un rythme rapide en 1963, avait subi un arrêt temporaire et n'avait repris à ce rythme qu'à la fin de l'année 1964.

78. L'accroissement de la production en 1964 avait été stimulé principalement par une accélération de la demande d'investissements résultant de l'augmentation rapide de la consommation en 1963. La consommation réelle — tant privée que publique — avait presque partout absorbé une fraction moindre des ressources croissantes en 1964 et avait augmenté moins que l'année précédente. Les industries de la construction, malgré une expansion rapide de leur production, restaient soumises à une forte pression. La production de l'acier avait également augmenté, après quelques années de stabilité relative. Comme d'habitude, les industries chimiques avaient accusé les plus fortes augmentations de l'année. L'expansion avait été la plus faible dans les industries alimentaires et les textiles. La production d'automobiles avait augmenté dans la République fédérale d'Allemagne et au Royaume-Uni en 1964 — moins que l'année précédente il est vrai — et, dans ces deux pays, l'accroissement de la demande intérieure de voitures s'était ralenti durant l'année. En France et en Italie, la production d'automobiles avait fortement diminué.

79. Passant en revue les perspectives et politiques pour 1965, l'*Etude* concluait que, d'une manière générale, on pouvait s'attendre pour l'ensemble de l'année 1965 à un taux d'expansion légèrement plus faible qu'en 1964. Mais les résultats dépendaient plus que jamais de la politique économique mise en œuvre, les gouvernements des trois principaux pays de la région — France, Italie et Royaume-Uni — devant maintenant prendre des décisions importantes au sujet de leur politique économique à court terme. Pour la France et l'Italie, le problème consistait à trouver des moyens de relancer la croissance économique sans provoquer une nouvelle inflation et sans compromettre leurs objectifs à long terme d'amélioration de la structure et de l'organisation de l'activité économique. Pour le Royaume-Uni, il s'agissait de remédier à la faiblesse persistante de sa balance des paiements, sans préjudice des perspectives de croissance soutenue. Une caractéristique commune à ces trois pays était qu'ils devaient assurer un équilibre difficile entre leurs objectifs à court terme et leurs objectifs à long terme.

80. L'*Etude* signalait que le commerce extérieur des pays de l'Europe occidentale — tant entre eux qu'avec le reste du monde — avait connu une expansion rapide au premier semestre de 1964, mais que, tout comme la production, il s'était quelque peu ralenti au second semestre. L'accroissement rapide de la valeur des importations en provenance du reste du monde au début de l'année, qui faisait suite à l'expansion enregistrée en 1963, résultait en grande partie d'un mouvement général de reconstitution des stocks et du niveau plus élevé des prix des produits primaires — deux facteurs temporaires qui n'étaient pas entièrement indépendants l'un de l'autre. Avec un accroissement plus lent de la production, le volume — et plus encore la valeur — des importations de l'Europe occidentale en provenance du reste du monde progresseraient sans doute plus lentement en 1965. Les exportations vers le reste du monde, par contre, pourraient fort bien augmenter en valeur presque autant qu'en 1964. La détérioration de la balance des transactions courantes de l'Europe occidentale qui en 1964, pour la première fois depuis un

certain nombre d'années, s'était traduite par un déficit, pourrait donc faire place à un renversement de tendance. Comme on prévoyait aussi une amélioration de la balance des transactions courantes des Etats-Unis, il s'ensuivait que les déficits au titre des transactions courantes des pays de production primaire, et notamment des pays en voie de développement, se creuseraient. De ce fait, les problèmes qu'il s'agissait de résoudre consistaient non seulement à accroître les mouvements de capitaux en provenance des régions industrielles, mais encore à améliorer les perspectives de recettes d'exportation des pays en voie de développement. On prévoyait que l'Amérique du Nord et l'Europe orientale offrirait en 1965 aux exportations de l'Europe occidentale les marchés dont l'expansion serait la plus rapide; les exportations vers les pays de production primaire ne progresseraient probablement pas aussi rapidement qu'en 1964, en partie parce que les recettes d'exportation de ces pays pouvaient ne pas augmenter assez vite et en partie à cause d'une plus forte concurrence de l'Amérique du Nord et du Japon.

ETUDE SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'ASIE ET DE L'EXTRÊME-ORIENT

81. L'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1964*⁴ analysait dans sa première partie le développement économique et le rôle du secteur agricole et examinait dans sa deuxième partie la situation économique de la région en 1964 à la lumière de la production et du commerce des produits de base, ainsi que de la politique commerciale, financière et économique.

82. Dans la première partie de l'*Etude*, il était indiqué que l'agriculture en Asie souffrait encore d'une productivité peu élevée, du bas niveau des revenus, de la faiblesse du taux d'épargne et de la lenteur de la diffusion des techniques agricoles perfectionnées. Le développement agricole de la région ne répondait pas aux exigences d'un développement économique rapide. Le développement économique général dépendrait des conditions suivantes: a) une amélioration rapide de la productivité agricole, permettant d'augmenter le revenu par habitant dans l'agriculture et de susciter une épargne suffisante; b) une augmentation des recettes d'exportation, génératrices de devises, ou le remplacement de produits importés par des produits alimentaires et agricoles obtenus sur place, afin de réduire les dépenses en devises; c) une utilisation efficace, aux fins du développement, de cette augmentation des revenus ou de l'épargne et des devises ainsi obtenues. Le progrès de l'agriculture exigerait aussi de nombreuses innovations et l'adoption de nouvelles techniques assurant de meilleurs rendements par unité de production. Malgré le redressement de la production agricole enregistré dans les pays de la CEAEO au cours des dernières années, la production par habitant demeurerait au-dessous du niveau d'avant guerre. On estimait qu'à défaut d'un relèvement du taux d'accroissement de la production alimentaire, les importations nettes de céréales en 1970 devraient atteindre presque le triple des importations en 1960-1961/1962-1963, ce qui entraînerait une forte ponction sur les ressources en devises.

83. Les pays en voie de développement de la CEAEO n'avaient augmenté leurs exportations agricoles que de 30 p. 100 durant la décennie 1953-1963, alors que leurs exportations totales avaient augmenté

⁴ Publication des Nations Unies, No de vente: 65.II.F.1 (également publiée en tant que vol. XV, No 4, de l'*Economic Bulletin for Asia and the Far East*).

de 48 p. 100 et leurs importations totales de 68 p. 100 durant la même période. Malgré l'augmentation des exportations non agricoles, le rôle prépondérant des exportations agricoles exigeait qu'on maintienne la promotion des exportations de produits manufacturés ainsi que des produits agricoles en introduisant par exemple de nouveaux produits destinés à l'exportation ou en réduisant le coût de production des exportations traditionnelles.

84. Il était indiqué également dans l'*Etude* que, pour la première fois depuis 1961, on avait enregistré en 1964 un relèvement appréciable de la production agricole dans les pays en voie de développement de la CEAEO, la production alimentaire ayant progressé de 4 p. 100 et la production de céréales de 5 p. 100. Toutefois, l'augmentation totale de la production alimentaire de 1960 à 1964 n'avait été que de 12 p. 100, ce qui dépassait à peine le taux d'accroissement de la population; de 1961 à 1964, cette augmentation n'avait été que de 5 p. 100, donc bien inférieure au taux d'accroissement de la population. Si l'on voulait atteindre l'objectif de la Décennie du développement, soit une augmentation moyenne de 4 à 5 p. 100 par an de la production agricole, il faudrait accélérer sensiblement le rythme du développement agricole.

85. On notait également dans l'*Etude* que la production industrielle avait continué de progresser et particulièrement que les gouvernements encourageaient activement le développement industriel. Le taux annuel de croissance de l'industrie manufacturière dans les pays en voie de développement de la CEAEO s'était élevé en moyenne à 8 p. 100 environ, chiffre toutefois inférieur au taux de croissance annuel de 13 p. 100 envisagé pour la Décennie du développement.

86. En 1964, les recettes d'exportation avaient augmenté de moins de 3 p. 100 en raison des prix peu favorables des principaux produits à l'exportation, en particulier du caoutchouc, du coton et du minerai de fer, et en raison aussi d'une diminution en volume, notamment en ce qui concerne le riz, le thé et le café. Le déficit persistant de la balance des transactions internationales des pays en voie de développement de la CEAEO contribuaient à freiner le développement économique. Une croissance plus satisfaisante de la production nationale se heurtait à deux obstacles principaux: l'insuffisance de la production agricole et une lente expansion des exportations. Cela expliquait pourquoi la plupart des pays de la région de la CEAEO n'avaient pu atteindre le taux de croissance du revenu national fixé pour la Décennie du développement.

RAPPORT SUR LES PROGRÈS ÉCONOMIQUES RÉALISÉS PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DE LA DÉCENNIE DU DÉVELOPPEMENT

87. Le Conseil était également saisi d'un rapport intitulé "Progrès économiques réalisés pendant les premières années de la Décennie du développement: principaux indicateurs économiques concernant les pays en voie de développement" (E/4059)⁵. Ce rapport groupait sous une forme condensée les principaux indicateurs des tendances économiques récentes dans les pays en voie de développement, en les contrastant avec les objectifs fixés par l'Assemblée générale. Il examinait ces tendances dans le contexte de l'évolution qui s'était produite dans d'autres secteurs de l'économie mondiale.

⁵ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 3 de l'ordre du jour.

88. Le rapport constatait que, par comparaison avec la seconde moitié de la décennie précédente le rythme de croissance économique s'était ralenti dans les pays en voie de développement durant les premières années 60. De 1960 à 1963, le taux de croissance n'avait atteint que 4 p. 100 par an. La situation économique des pays en voie de développement avait donné des signes d'amélioration en 1964, mais, pour l'ensemble de la période 1960-1964, le taux annuel était resté nettement au-dessous des 5 p. 100 prévus pour la Décennie du développement. De plus, le rythme de croissance réalisé ne pouvait se comparer à l'expansion qu'avaient connue, durant la même période, les pays avancés à économie de marché. En fait, à cause de l'augmentation plus rapide de leur population, les pays en voie de développement avaient réalisé un accroissement par habitant du produit intérieur brut beaucoup plus modeste que les régions développées du monde. En conséquence, l'écart existant entre les niveaux de vie des deux groupes de pays s'était accentué, tant en chiffres absolus qu'en chiffres relatifs.

89. Il était souligné dans le rapport que l'expansion insuffisante de l'agriculture, le facteur le plus important de l'économie des pays en voie de développement, avait exercé une influence déterminante sur la conjoncture pendant les premières années 60. La production alimentaire, en particulier, n'avait pas suivi le rythme de l'accroissement démographique de plusieurs pays en voie de développement, causant souvent l'inflation des prix, ainsi que les difficultés de balance des paiements. La production industrielle des pays en voie de développement avait augmenté à une cadence sensiblement plus vive que la production agricole durant les premières années de la décennie, mais le rythme d'expansion avait fléchi par rapport à la seconde moitié de la décennie précédente. En outre, la part des pays en voie de développement dans la production industrielle mondiale demeurait minime: elle ne représentait guère qu'un seizième du total en 1963.

90. Les premières années de la décennie actuelle avaient amené une amélioration encourageante dans la balance extérieure des pays en voie de développement. Pendant cette période, les recettes d'exportation de ces pays avaient augmenté beaucoup plus rapidement que dans la seconde moitié de la décennie précédente; toutefois, le taux d'expansion demeurant sensiblement inférieur à celui des exportations du reste du monde, il en était résulté une nouvelle diminution de la part des pays en voie de développement dans le commerce mondial. De plus, après l'amélioration enregistrée en 1963, les prix à l'exportation de ces pays avaient à nouveau commencé à baisser depuis le second semestre de 1964. Le rapport établissait que le commerce d'exportation des pays en voie de développement continuait d'être axé sur les produits primaires. Les progrès relatifs des exportations d'articles manufacturés n'avaient revêtu d'importance réelle que pour un petit nombre de pays. En outre, la gamme d'articles manufacturés exportés par les pays en voie de développement était restée très limitée.

91. Les auteurs du rapport notaient que les entrées de capitaux étrangers avaient contribué de façon marquée au progrès économique des pays en voie de développement en complétant leurs recettes en devises et en augmentant le total des ressources qu'ils pourraient consacrer au développement. Mais le service de la dette extérieure constituait une charge de plus en plus lourde, d'où la nécessité d'obtenir à des conditions plus avantageuses un volume accru de crédit au développement.

En fait, le courant de capitaux étrangers restait fort au-dessous de l'objectif fixé par les Nations Unies, à savoir 1 p. 100 des revenus nationaux des pays économiquement avancés.

DÉBATS DU CONSEIL

92. Les débats concernant les tendances économiques mondiales ont surtout porté, à la trente-neuvième session⁶, sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Décennie du développement, dont il est rendu compte plus haut au chapitre premier. Plusieurs représentants ont également parlé de l'évolution récente de l'économie mondiale ainsi que de la situation dans leur propre pays. On a noté que 1964 avait été une année de croissance économique dans le monde entier. L'expansion s'était poursuivie dans les pays avancés à économie de marché, la production avait augmenté sensiblement dans les pays à économie planifiée et la croissance s'était accélérée dans nombre de pays en voie de développement. Quelques représentants ont constaté que les progrès réalisés en 1964 dans le secteur agricole avaient contribué pour beaucoup à élever le taux de croissance des pays en voie de développement, notamment en Asie. Les exportations de ces pays avaient bénéficié en 1963 et en 1964 de l'augmentation de la demande mondiale de produits primaires, mais on a noté avec inquiétude qu'après le premier semestre de 1964 les termes de l'échange avaient une fois de plus pris une tournure défavorable aux pays en voie de développement. Un certain nombre d'orateurs ont fait remarquer que, dans ces conditions, il faudrait assurer un courant accru d'assistance pour maintenir ces taux de croissance plus élevés. La balance des paiements de nombreux pays en voie de développement demeurerait précaire et le service de leur dette extérieure grevait lourdement leurs ressources en devises; il était donc indispensable d'alléger les conditions de l'aide financière.

93. Plusieurs représentants ont souligné l'importance que représente pour les pays en voie de développement une croissance économique régulière dans les pays développés. Pour faire en sorte que cette croissance se maintienne, il fallait que ces pays prennent les mesures voulues afin de résoudre leurs propres problèmes économiques. Devant le danger d'une recrudescence de l'inflation, certains pays avancés à économie de marché avaient pris des mesures en 1963 et en 1964 en vue de réduire la pression sur leurs ressources. Dans certains pays, le déséquilibre de la balance extérieure constituait un grave sujet de préoccupations, et des mesures avaient été introduites ou renforcées en 1964 pour assainir la situation des paiements. En appliquant ces mesures, on s'était efforcé d'en minimiser les effets sur le volume du courant des capitaux et de l'assistance vers les pays en voie de développement, mais il fallait cependant maintenir les restrictions sur l'utilisation de ces apports.

⁶ E/AC.6/SR.373; E/SR. 1395.

94. Les débats sur les questions générales de planification et de projections économiques, dont on trouvera un résumé ci-après au chapitre V, ont également donné lieu à des exposés de l'évolution récente de divers pays dans ce domaine. On a noté que de nouveaux plans de développement avaient été élaborés dans un certain nombre de pays en 1963 et 1964. Certains orateurs ont signalé que leurs pays avaient modifié, à titre expérimental, leurs méthodes de planification et de gestion économiques.

95. Le Conseil a examiné, dans le cadre de la question du financement du développement économique, une proposition, présentée au cours du débat, sur les conditions des prêts accordés aux pays en voie de développement. On trouvera au chapitre IX un compte rendu de ce débat.

Section II. — Rapport intérimaire sur l'inflation et le développement économique *

96. A sa trente-neuvième session⁷, le Conseil était également saisi d'un rapport intérimaire sur l'inflation et le développement économique (E/4053 et Add.1 et 2) établi par le Secrétaire général en application de la résolution 1830 (XVII) de l'Assemblée générale. Aux termes de cette résolution, le Secrétaire général avait été prié d'établir une étude sur l'inflation dans les pays en voie de développement, où seraient précisés les rapports d'interdépendance qui entrent en jeu et examinées les diverses méthodes à appliquer pour résoudre ce problème. Dans son rapport, le Secrétaire général reproduisait les réponses communiquées par un certain nombre de pays au questionnaire qu'il leur avait adressé en janvier 1965 pour obtenir les renseignements qui lui permettraient de tenir compte, dans la préparation de son rapport, de ce qu'avaient fait dernièrement les gouvernements pour analyser les situations inflationnistes et y porter remède. Vu le petit nombre de réponses qui lui était parvenues avant la trente-neuvième session, le Secrétaire général avait décidé de remettre à plus tard la tâche d'analyser ces réponses et d'en tirer des conclusions générales.

97. Le Conseil disposait également, au chapitre 3 de la deuxième partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1964* (E/4047/Add.2), d'un bref aperçu de l'évolution récente de l'inflation dans les pays en voie de développement, fondé en partie sur les réponses mentionnées plus haut.

98. Comme les gouvernements n'avaient reçu le questionnaire que depuis peu de temps et qu'aucune analyse n'avait été faite des réponses déjà obtenues, le Conseil a décidé de reporter à sa quarantième session l'examen de la question de l'inflation et du développement économique.

* Point inscrit à l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale.

⁷ E/AC.6/SR.367; E/SR.1392.

ANNEXE

EXPOSÉS PRÉSENTÉS PAR DES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES

EXPOSÉS ORAUX FAITS PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DEVANT LE CONSEIL
OU SES COMITÉS, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 86 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Trente-neuvième session

- Chambre de commerce internationale:
Tendances économiques mondiales (E/SR.1374).
Confédération internationale des syndicats chrétiens:
Tendances économiques mondiales (E/SR.1378).
Confédération internationale des syndicats libres:
Tendances économiques mondiales (E/SR.1371).
Fédération syndicale mondiale:
Tendances économiques mondiales (E/SR.1374).

EXPOSÉS ÉCRITS PRÉSENTÉS AU CONSEIL PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

- Chambre de commerce internationale:
E/C.2/632. — La coopération internationale, clef du progrès économique.
Chambre de commerce internationale:
E/C.2/633. — Déclarations et résolutions de la CCI, 1963-1965.

Chapitre V

PLANIFICATION ET PROJECTIONS ÉCONOMIQUES

99. Conformément à la résolution 1708 (XVI) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a examiné les questions relatives à la planification du développement dans la première partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1964* (E/4046/Rev.1)¹. Cette étude, publiée sous le titre "Plans de développement: évaluation des objectifs et progrès réalisés dans les pays en voie de développement" a été soumise à l'examen du Conseil à sa trente-neuvième session.

100. Le chapitre premier de l'étude indiquait que l'accroissement réel des revenus et de la production des pays en voie de développement n'avait, en général, pas été suffisant pour que l'on soit assuré d'atteindre l'objectif fixé pour la Décennie du développement. L'une des premières mesures essentielles à prendre pour formuler, à l'échelon national, les politiques propres à accélérer la croissance économique était d'identifier les principales pénuries que connaissent les pays en voie de développement. L'insuffisance de l'épargne intérieure, la pénurie de devises étrangères, le manque de main-d'œuvre qualifiée ou de denrées alimentaires se manifestaient, à des degrés divers, dans tous les pays en voie de développement et il incombait aux gouvernements de ces pays de prendre les mesures voulues pour en atténuer l'ampleur. Cependant, le progrès dépendait en outre d'une conjoncture favorable sur le plan international. Si bon nombre des plans en cours d'exécution dans les pays en voie de développement prévoyaient des mesures pour accroître plus rapidement leurs recettes d'exportation, le plus souvent par la diversification des exportations, aucun progrès notable ne pouvait être réalisé sans une libéralisation des politiques commerciales des pays développés. A certains égards, les méthodes d'assistance s'étaient sensiblement améliorées au cours des dernières années, mais il fallait les rendre plus efficaces. Dans de nombreux pays, les charges dues au service de la dette avaient commencé à grever les ressources dont on avait besoin pour maintenir le niveau des investissements et les taux de croissance, et tout indiquait que ce problème était appelé à prendre des proportions beaucoup plus graves.

101. La plupart des plans de développement préconisaient une accélération sensible du taux d'accroissement de la production totale. Pour réaliser cet accroissement, on avait prévu une augmentation considérable du niveau des investissements. La plupart des pays se proposaient d'améliorer sensiblement le rendement de l'épargne intérieure, sans quoi ils ne pourraient investir davantage. Il était particulièrement intéressant de noter l'importance que l'on attachait d'une manière générale à l'amélioration du rendement de la production agricole; le but commun à tous les plans était de renforcer la production nationale de denrées alimentaires, tant pour en augmenter la ration par habitant que pour moins dépendre des importations. Dans le domaine du commerce extérieur, l'objectif était, souvent, de relever

le taux d'accroissement pour les exportations et de l'abaisser pour les importations. Le souci de s'affranchir davantage des importations de marchandises était, en fait, l'un des traits saillants des plans en cours. Cependant, les plans prévoyaient en général des entrées nettes de capitaux étrangers nettement supérieures, en valeur absolue, aux entrées réelles de ces dernières années.

102. Jusqu'ici la réalisation des plans avait rencontré un succès variable. Si, dans la plupart des pays, le taux d'expansion du produit national brut avait été plus faible que prévu, ailleurs les progrès avaient été notables. Un peu partout, la rigidité de la production agricole intérieure restait un point faible dans l'exécution des plans de production. Il a été, en revanche, plus facile, dans la plupart des cas, de se rapprocher des objectifs fixés pour la production industrielle.

103. Bien souvent, ce n'était pas uniquement le manque de ressources qui avait entravé l'exécution des plans d'équipement; en fait, c'est l'absence de plans bien préparés pour la mise en chantier de nouveaux projets qui avait été l'une des principales lacunes dans les premières tentatives de planification économique générale. En outre, le mécanisme de coordination des services de l'Etat chargés d'intégrer les projets dans des plans généraux avait également fait défaut. Il ne fallait pas oublier, toutefois, que la planification, considérée comme un moyen de coordonner les politiques en vue d'assurer l'utilisation plus efficace des ressources, constituait une innovation récente dans de nombreux pays et qu'en conséquence, les avantages qu'elle comportait étaient encore, pour la plupart, du domaine de l'avenir.

104. Le Conseil était également saisi du deuxième volume d'un rapport sur la planification du développement économique, comprenant l'étude de l'expérience acquise par les différents pays en matière de planification, préparée par les membres du groupe d'experts constitué par le Secrétaire général conformément à la résolution 1708 (XVI) de l'Assemblée générale ainsi que des études soumises par un certain nombre de gouvernements. Ce volume a été publié en deux parties sous forme d'additifs au rapport général (A/5533/Rev.1)². Les études figurant dans la première partie (A/5533/Rev.1/Add.1)³ portaient sur la planification dans les pays à économie privée et à économie mixte, celles de la seconde (A/5533/Rev.1/Add.2)⁴ sur l'expérience des pays à économie planifiée.

105. Le Conseil était également saisi d'une note préliminaire du Secrétaire général sur la planification et les projections économiques (E/4051)⁵. Cette note avait été préparée conformément à la résolution 1035 (XXXVII) du Conseil qui priait le Secrétaire

² Publication de l'ONU, No de vente: 64.II.B.3.

³ Publication de l'ONU, No de vente: 65.II.B.3.

⁴ Publication de l'ONU, No de vente: 65.II.B.4.

⁵ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 7 de l'ordre du jour.

¹ Paraitra sous forme de publication des Nations Unies, No de vente: 65.II.C.1.

général d'examiner en temps utile, à mesure que progresseraient les travaux des organismes des Nations Unies en matière de planification et de projections, l'utilité qu'il pourrait y avoir à créer un groupe d'experts, spécialistes de la théorie et de la pratique de la planification, qui jouerait le rôle d'organe consultatif pour les problèmes de planification et de projections économiques dans le cadre des Nations Unies. La note exposait brièvement les principales activités entreprises au Siège et dans les secrétariats des commissions économiques régionales dans le domaine de la planification et des projections. Elle décrivait les mesures prises pour renforcer le dispositif technique et administratif dans ces domaines, passait en revue les études entreprises, les cycles d'études organisés, les dispositions prises pour la diffusion des renseignements concernant les aspects pratiques de la planification et des projections ainsi que l'appui organique fourni aux opérations d'assistance technique intéressant la planification économique. La note déclarait en conclusion que le Secrétaire général se proposait de réunir un groupe consultatif d'experts éminents qui mettraient leur expérience en matière de planification du développement au service de l'Organisation dans la poursuite de ses travaux.

106. Au cours du débat au Conseil⁶, des représentants ont examiné les problèmes de la planification économique, le rôle des projections et des prévisions économiques dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement et des politiques économiques ainsi que l'orientation future des activités des Nations Unies dans le domaine de la planification et des projections.

107. En ouvrant le débat, le représentant du Secrétaire général a exposé les origines et la nature de la documentation soumise au Conseil et a passé brièvement en revue certaines des activités que les Nations Unies ont entreprises ou projettent d'entreprendre dans le domaine de la planification et des projections. Les représentants se sont déclarés satisfaits de la documentation soumise au Conseil et un grand nombre ont félicité le Secrétariat pour l'examen exhaustif des plans de développement des pays en voie de développement présenté dans la première partie de *l'Etude sur l'économie mondiale, 1964*. Il ressortait de ces documents que les travaux des Nations Unies en matière de planification et de projections prenaient une ampleur et une efficacité croissantes. Ces travaux présentaient un intérêt pour les planificateurs des pays en voie de développement ainsi que pour les responsables de la politique et de la planification économiques dans les pays économiquement développés. On s'est accordé à reconnaître l'importance de la contribution que la planification apportait au développement économique. Quelques représentants ont mentionné à cet égard le parti que l'on pouvait tirer de l'expérience acquise en la matière par les pays à économie planifiée. En ce qui concerne le système de planification, ils ont également été d'avis qu'une planification efficace exigeait un renforcement substantiel du secteur public. D'autres représentants ont fait observer que la planification était largement utilisée comme instrument de la coordination des politiques dans de nombreuses économies développées fondées sur l'entreprise privée ainsi que dans des pays en voie de développement dotés de structures sociales et économiques différentes. Les représentants se sont accordés à penser qu'il appartenait aux gouvernements de décider du système adéquat de planification compte

tenu des conditions économiques, sociales et politiques propres à leur pays.

108. Dans leurs observations sur la présentation des plans et problèmes de développement figurant dans *l'Etude*, un certain nombre de représentants ont fait remarquer que malgré la grande variété d'expériences de pays à pays les problèmes qui se posent sont à certains égards très semblables. Des facteurs tels que l'insuffisance de l'épargne intérieure, le retard de la croissance dans le secteur agricole, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, et, notamment, le manque de devises étrangères, étaient des obstacles courants à la croissance économique dans les pays en voie de développement. On a noté que dans certains cas il fallait modifier le comportement fondamental de la société et créer de nouvelles formes d'organisation pour éliminer ces obstacles. Ainsi, le relèvement de la productivité agricole exigeait non seulement que l'on fournisse les intrants nécessaires mais aussi que l'on modifie radicalement les structures traditionnelles et les méthodes de culture. Certains orateurs ont parlé de l'importance que présente la réforme agraire pour inciter à de meilleurs rendements. On a mis l'accent sur les moyens limités qu'ont les pays en voie de développement d'atténuer la pénurie de devises étrangères par leurs propres efforts. On a noté que, s'il semblait souhaitable de mettre davantage l'accent, dans les plans de développement, sur les industries orientées vers l'exportation, cela comportait de nombreux risques. Les pays en voie de développement avaient donc eu tendance à diriger leurs ressources vers les industries visant à remplacer les importations; toutefois, l'élaboration de projets adéquats et viables soulevait des questions complexes qu'il y aurait intérêt à faire étudier par les institutions internationales. Un certain nombre d'orateurs ont déclaré que la solution au problème des devises étrangères résidait dans une coopération internationale visant à stabiliser les prix à l'exportation et à éliminer les obstacles actuels à l'expansion des exportations. Des représentants ont souligné l'importance du financement extérieur pour l'exécution des plans de développement tout en notant que des conditions de prêt onéreuses pouvaient nuire au développement: bien souvent, le service de la dette représentait d'ores et déjà une fraction appréciable des dépenses budgétaires et des paiements en devises étrangères et cette proportion augmenterait encore à raison de la mise en œuvre des plans de développement et de nouveaux emprunts extérieurs. Plusieurs représentants ont mentionné la pénurie de main-d'œuvre qualifiée comme l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre des plans de développement dans leur pays et ont souligné la nécessité d'une planification coordonnée dans les domaines social, culturel et économique.

109. En ce qui concerne les travaux de l'Organisation des Nations Unies en matière de projections, des représentants ont souligné l'intérêt qu'il y avait à disposer de données et de services statistiques efficaces pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans et des politiques de développement. Les projections et les prévisions étaient nécessaires aux planificateurs et à ceux qui définissent les politiques dans les pays développés comme dans les pays en voie de développement. Pour mettre au point les plans nationaux, il faut formuler des hypothèses sur des questions telles que la croissance future de l'économie et du commerce international. L'Organisation des Nations Unies pouvait rendre de précieux services en fournissant de telles données et des représentants ont estimé qu'il fallait

⁶ E/AC.6/SR.363, 365 à 367; E/SR.1392.

renforcer les moyens dont elle disposait dans ce domaine. L'établissement de projections était une œuvre complexe et il n'était pas possible de formuler des réponses définitives, mais il importait de poursuivre les efforts en vue d'améliorer les techniques. Les représentants ont noté avec satisfaction que le Centre des projections et de la programmation économiques avait entrepris d'améliorer et d'approfondir le modèle et les résultats des projections mises au point.

110. En ce qui concerne l'orientation future des activités de l'Organisation des Nations Unies, des représentants ont estimé qu'étant donné l'adoption très répandue de la planification comme instrument de la politique économique et sociale, il ne faisait aucun doute que les activités en matière de planification et de projections, y compris le renforcement des échanges de renseignements relatifs à la planification, devaient être l'une des tâches principales de l'ONU dans le domaine du développement économique. Des représentants ont noté avec satisfaction que l'on se proposait d'étudier de façon continue les plans de développement et de publier périodiquement les résultats de ce travail. Certains orateurs, tout en reconnaissant qu'il était utile d'analyser les principes fondamentaux et les modèles théoriques, ont attiré l'attention sur la nécessité de fournir aux pays en voie de développement davantage de renseignements et de conseils sur les questions pratiques que posent la planification du développement et l'exécution des plans. Ils ont estimé qu'il fallait, à l'avenir, consacrer plus d'attention à l'étude de ces problèmes. On a également pensé que les études portant sur la planification du développement devaient procéder à une analyse plus approfondie des liens existant entre la planification régionale et la planification à l'échelon national. Certains représentants ont fait observer que les pays développés tireraient également parti des travaux des Nations Unies en matière de planification et de projections. En même temps, le Conseil devait suivre de près leurs efforts de planification, car du maintien de la croissance économique mondiale et d'un niveau élevé d'assistance dépendait le succès des mesures prises par les pays en voie de développement pour hâter les progrès de leur économie. Les représentants sont convenus qu'il importait d'assurer la coordination efficace des activités nombreuses que les Nations Unies déploient de plus en plus dans le domaine de la planification et des projections. On a noté en particulier que le Centre des projections et de la programmation économiques au Siège devrait entre-

prendre, en plus de son travail sur les projections, l'analyse et la confrontation de toutes les projections préparées par d'autres organes afin de vérifier leur concordance et de communiquer les résultats de ses propres travaux à ceux qui étudient des aspects plus limités et plus particuliers de la planification et des projections. Les représentants ont accueilli chaleureusement la décision prise par le Secrétaire général de réunir un groupe consultatif d'experts pour l'aider à évaluer les programmes et les activités entrepris en matière de planification et de projections économiques dans le cadre des Nations Unies.

111. A l'issue du débat, le Conseil a adopté la résolution 1079 (XXXIX) dans laquelle il a prié le Secrétaire général, les commissions économiques régionales et les institutions spécialisées de poursuivre et d'intensifier leurs activités, dans le domaine de la planification et des projections économiques et du transfert des connaissances en ces matières. Il a pris note avec satisfaction de l'intention du Secrétaire général de constituer, en consultant les gouvernements intéressés, un groupe d'experts hautement qualifiés représentant différents systèmes de planification. Ce groupe serait chargé d'évaluer les programmes et activités des organes des Nations Unies et des institutions spécialisées en matière de planification et de projections et de proposer des mesures visant à les améliorer. Il devrait également examiner et évaluer les progrès effectués dans le transfert des connaissances aux pays en voie de développement et dans la formation des cadres de ces pays en matière de planification et de projections économiques; analyser les grandes tendances de la planification et de la programmation dans le monde, les principaux problèmes et les solutions qui y sont apportées et, notamment, les progrès réalisés en cette matière en faveur du développement des régions peu développées; et étudier les questions particulières qui, dans le domaine de la planification et de la programmation, lui seraient renvoyées par le Conseil, par le Secrétaire général ou par les chefs des secrétariats des institutions spécialisées. Il devrait en outre formuler toutes suggestions qu'il estimerait utiles sur le contenu de son mandat et soumettre un rapport provisoire à la quarante et unième session du Conseil. Le Conseil a invité le Secrétaire général et les institutions spécialisées à présenter leurs vues et suggestions à ce groupe d'experts, pour l'aider à s'acquitter de sa tâche, et il a décidé de prévoir la nomination des membres du groupe d'experts à sa quarantième session.

ANNEXE

EXPOSÉS PRÉSENTÉS PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

EXPOSÉS ORAUX FAITS PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DEVANT LE CONSEIL
OU SES COMITÉS, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 86 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Trente-neuvième session

Confédération internationale des syndicats libres :

Planification et projections économiques (E/AC.6/SR.366).

Chapitre VI

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL *

Section I. — Activités du Centre de développement industriel

112. Dans son rapport sur sa cinquième session (E/4065)¹, dont le Conseil était saisi à sa trente-neuvième session², le Comité du développement industriel passait en revue les activités des organismes des Nations Unies dans le domaine du développement industriel, traitait du programme de travail du Centre de développement industriel, notamment de la préparation des colloques régionaux et internationaux relatifs au développement industriel, et examinait la question de l'organisation des activités des Nations Unies dans le domaine du développement industriel.

113. De manière générale, le Comité se déclarait satisfait de la documentation et du programme d'activités présentés par le Centre dans les divers domaines dont il s'occupe. Il a été souligné que les différences considérables existant entre les pays en voie de développement quant au niveau de l'industrialisation entraînaient pour le Centre un programme de travail étendu qui devrait tenir compte de la relation entre les aspects technique, socio-économique et institutionnel de l'industrialisation. Il a été souligné que les activités du Centre devraient être orientées vers l'action pratique et tendre à satisfaire les besoins spécifiques des pays en voie de développement où l'industrialisation a un rôle important à jouer dans le développement économique. De nombreuses délégations, tout en félicitant le Centre du volume et de la qualité du travail accompli, ont mis l'accent sur le fait que ce travail n'était pas suffisant au regard des besoins, et ont demandé que des ressources supplémentaires soient mises à la disposition du Centre pour lui permettre d'exécuter ses nombreuses tâches.

114. Les membres du Comité ont commenté divers aspects du programme de travail proposé en ce qui concerne les politiques de développement industriel, qui comprenait des études sur le rôle des mesures fiscales pour encourager le développement industriel dans le secteur privé, des activités dans le domaine du financement industriel et des études sur les problèmes de la localisation des industries et du développement régional.

115. Le Comité a approuvé des propositions tendant à ce que les efforts soient concentrés sur la promotion des industries d'exportation, tout en reconnaissant que celle-ci pouvait se concevoir séparément de la promotion de l'industrie dans son ensemble. De nombreux représentants ont vivement appuyé l'idée de la coopération régionale entre pays en voie de développement dans le domaine du développement industriel. On a généralement admis que les gouvernements des pays en

voie de développement, quel que soit leur système économique, étaient appelés à jouer un rôle déterminant dans la promotion du développement industriel.

116. Sur la recommandation du Comité, le Conseil a adopté une résolution [résolution 1031 A (XXXIX)] dans laquelle il a déclaré qu'il était nécessaire, dans les régions intéressées par l'intégration régionale, d'accorder une attention spéciale aux questions suivantes: a) encouragement du développement industriel intégré et coordonné à l'échelon sous-régional et régional; b) étude et encouragement de la complémentarité des industries à l'échelon sous-régional et régional; et c) accroissement de l'assistance technique fournie aux gouvernements et aux entreprises en vue de l'intégration et de la complémentarité sous-régionale et régionale. Dans cette résolution, il était également demandé que, dans l'octroi d'une assistance technique dans le domaine industriel, les institutions des Nations Unies se fondent sur les décisions et recommandations des organisations économiques de l'Organisation des Nations Unies touchant le développement industriel et que l'on s'efforce de réaliser la coordination nécessaire avec les autres institutions des Nations Unies et les autres organisations internationales d'assistance économique et financière opérant dans lesdites régions.

117. Dans le domaine de la programmation industrielle, le Comité a estimé que les documents établis par le Centre étaient, dans l'ensemble, de haute tenue et seraient utiles aux pays en voie de développement pour la programmation et la planification du développement industriel. Le Comité a pris note avec satisfaction des résultats du Cycle d'études interrégional sur le rôle des complexes industriels dans le développement économique. De nombreuses délégations ont souligné l'importance des paramètres technico-économiques comme instruments de la planification et de la programmation et elles ont accueilli avec satisfaction l'initiative prise par le Centre d'approfondir son étude des données de la programmation.

118. Le Comité a reconnu que l'élaboration et l'évaluation des projets industriels présentaient une importance stratégique pour la programmation et le développement industriels. Les travaux du Centre dans cet important domaine d'activité débuteraient sous d'excellents auspices avec le colloque interrégional sur l'évaluation des projets industriels qui devait avoir lieu en octobre 1965; il était indispensable que ce colloque soit suivi de l'organisation de groupes d'études régionaux et nationaux sur l'évaluation des projets industriels ainsi que d'une assistance technique appréciable dans ce domaine.

119. Certaines délégations ont souligné l'importance que présentaient les aspects qualitatifs de la programmation et de la planification industrielles pour le développement national de l'économie. Il fallait mettre au point de façon minutieuse la stratégie du développement industriel pour définir des objectifs précis et choisir les instruments économiques et administratifs

* L'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale comprend la question intitulée "Action dans le domaine du développement industriel".

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 6.

² E/AC.6/SR.368 à 370; E/SR.1394.

qui serviraient à les mettre en œuvre, compte tenu de la situation particulière existant dans chaque pays en voie de développement. Une analyse comparative fondée sur l'étude des politiques de développement industriel de différents pays serait utile pour améliorer les aspects qualitatifs de la planification dans les pays en voie de développement. Une telle analyse devrait notamment faire ressortir les variables stratégiques dans des conditions données ainsi que leur interdépendance et indiquer les moyens d'atteindre des objectifs précis à long terme.

120. Il a été souligné que l'existence d'une main-d'œuvre qualifiée et le choix de techniques appropriées constituaient des facteurs importants de l'accélération du développement industriel dans presque tous les pays en voie de développement. On a appelé l'attention sur le fait qu'il était souhaitable d'étudier la structure des besoins en main-d'œuvre dans diverses spécialités ainsi que sur le rapport de complémentarité existant entre le capital et le travail dans la production industrielle.

121. Lorsqu'il a passé en revue les travaux du Centre dans le domaine des techniques industrielles, le Comité a exprimé sa satisfaction de l'ampleur du programme exécuté par le Centre dans ce domaine, mais il a regretté que le Centre n'ait pas été en mesure, en raison de ses ressources limitées, d'étendre les études à un nombre suffisant d'industries.

122. Au cours de l'examen des documents préparés par le Centre, il a été souligné qu'il était plus facile et plus utile d'établir des schémas industriels pour des industries fabriquant un seul produit ou quelques produits homogènes et ayant un choix de trois ou quatre procédés bien définis. Dans de tels cas, il était plus facile de fournir les données concernant le capital et le coût de la production nécessaires aux planificateurs des pays en voie de développement.

123. Le Comité a estimé que les travaux relatifs aux normes industrielles devaient être davantage étendus, spécialement en ce qui concerne l'application des normes aux différentes industries, et être adaptés de manière à tenir compte de la situation des pays en voie de développement.

124. Le Comité a pris acte des résultats des cycles d'études sur les industries pétrochimiques, les industries de la conservation des produits alimentaires et l'industrie du ciment, et il a estimé qu'il serait utile, pour favoriser le transfert des connaissances techniques industrielles aux pays en voie de développement, d'organiser de telles rencontres pour d'autres industries. Le Comité a également jugé qu'il convenait de publier les documents présentés aux cycles d'études de manière que les résultats bénéficient non seulement aux spécialistes qui y assistaient mais également aux instituts de recherche, aux associations professionnelles, aux organismes gouvernementaux et aux établissements d'enseignement intéressés aux problèmes de technologie industrielle et de gestion industrielle dans les pays en voie de développement.

125. Le Comité a étudié l'activité du Centre en ce qui concerne le cadre institutionnel du développement industriel. Il a pris note des travaux réalisés dans des domaines tels que ceux de la recherche industrielle, des services de vulgarisation industrielle et des organismes publics et semi-publics travaillant dans le domaine du développement industriel. On a rappelé l'importance de la recherche industrielle sur le plan des institutions et les avantages qu'offre un travail d'équipe, groupant des spécialistes de disciplines diverses, pour la solution des problèmes industriels. Le Comité a estimé que la

recherche industrielle était essentielle pour l'établissement d'une base industrielle saine et que les investissements effectués dans la recherche industrielle équivalaient en fait à des investissements effectués dans l'industrie et devaient être étroitement liés aux objectifs nationaux de développement industriel. Il a appuyé les mesures prises par le Centre pour donner suite aux conclusions et recommandations du Cycle d'études inter-régional sur les instituts de recherche industrielle et de développement dans les pays en voie de développement, qui s'est tenu à Beyrouth en 1964. Il a pris note avec satisfaction de l'étude sur les problèmes d'administration des instituts de recherche et de développement industriel (E/C.5/87). On a souligné la nécessité d'établir un manuel des méthodes d'administration employées dans les instituts de recherche industrielle, qui contribuerait à la formation des directeurs de ces instituts et qui permettrait d'améliorer les méthodes d'administration actuelles.

126. Le Comité a estimé que les instituts de recherche devraient comporter un certain nombre de services de vulgarisation industrielle, qui permettraient à l'industrie d'utiliser les résultats de la recherche industrielle ainsi que les connaissances acquises dans le pays ou venues de l'étranger et adaptées aux besoins locaux. Ceci permettrait en outre aux instituts de mieux comprendre les problèmes qui se posent.

127. Le Comité a invité le Centre à favoriser la création de services de vulgarisation industrielle dans les pays en voie de développement et il a approuvé les plans du Centre relatifs à l'étude du fonctionnement des organismes et services de développement industriel dans les pays en voie de développement.

128. Le Comité a pris note du rapport du Secrétaire général sur la formation de personnel technique national en vue de l'industrialisation accélérée des pays en voie de développement (E/3901 et Add.1 et 2)³, préparé en application de la résolution 1824 (XVII) de l'Assemblée générale. Il a attaché une grande importance aux recommandations contenues dans le rapport. On a exprimé l'opinion que le Centre, en coopération avec les institutions spécialisées, devait, chaque fois qu'il serait possible, prendre des mesures en vue d'aider à appliquer ces recommandations.

129. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'organisation, en coopération avec divers pays développés, de programmes de formation dans les entreprises et il a examiné les progrès réalisés en ce qui concerne la formulation d'un programme de formation en matière de développement industriel, comprenant un stage destiné aux fonctionnaires de gouvernements africains.

130. Le Comité a reconnu la nécessité d'une application plus générale des méthodes modernes de gestion dans l'industrie. Il a estimé qu'il était possible de développer davantage les recherches et les échanges de renseignements concernant les meilleurs moyens à utiliser pour l'adoption de techniques et systèmes appropriés à des industries particulières des pays en voie de développement, notamment au sujet de certaines fonctions ou méthodes spécialisées de la gestion, telles que la planification et le contrôle de la production, la comptabilité de gestion et le contrôle des stocks, le contrôle de la qualité et la commercialisation.

131. Le Comité a rendu hommage au Centre pour les efforts qu'il avait déployés en faveur de la petite industrie. Il a reconnu la nécessité de mesures spéciales

³ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-septième session, Annexes, point 12 de l'ordre du jour.

d'encouragement et d'aide pour cette industrie, afin de compenser ou de pallier les faiblesses structurales ou les désavantages dus au fait qu'il s'agit d'entreprises de petite taille. Il a constaté que l'un des principaux moyens de parvenir à ce résultat était d'assurer aux petites industries certaines des économies externes qui, autrement, leur feraient défaut, notamment en les installant dans des domaines industriels, en favorisant entre elles les accords de coopération et de complémentarité, et en encourageant la conclusion de sous-contrats entre petites et grandes entreprises. Une autre grande catégorie de mesures comprenait la création de services d'aide et d'institutions de formation devant fournir une assistance de façon continue aux petites industries dans les domaines de la technique, de la construction mécanique, des finances, de la gestion et de la commercialisation, etc. Une troisième catégorie comprenait les encouragements à donner, les mesures législatives de protection et d'autres mesures analogues.

132. Les membres du Comité se sont félicités des résultats obtenus par le Cycle d'études régional sur les aspects sociaux de l'industrialisation et la Conférence de la table ronde sur la planification et le développement des villes nouvelles. Le Comité a noté avec satisfaction la collaboration accrue qui existe en ce qui concerne le développement régional ainsi que les industries des matériaux de construction et du bâtiment.

133. L'opinion générale, au sein du Comité, a été que le besoin de coopération technique demeurerait grand. Les progrès réalisés en 1964 par rapport à 1963, tant en ce qui concerne le volume des dépenses que le nombre des experts, restaient insuffisants de l'avis du Comité, eu égard aux ressources disponibles au titre des divers programmes des Nations Unies. Certaines délégations ont estimé que les pays en voie de développement avaient besoin d'une aide plus concrète de la part des Nations Unies, notamment pour définir leurs problèmes particuliers de développement industriel et pour formuler leurs demandes d'assistance technique; ces demandes devaient être convenablement présentées et documentées de manière à accélérer leur examen par les autorités gouvernementales et par les organismes d'assistance.

Section II. — Colloques sur le développement industriel

134. A propos des colloques régionaux, les membres du Comité se sont déclarés satisfaits de l'attitude constructive et pratique que reflétait l'ordre du jour provisoire qui avait été établi en application des recommandations des commissions régionales, du fait que l'organisation des colloques régionaux avait été conçue de façon à répondre aux intérêts précis des pays des diverses régions, et de la coopération qui s'était établie entre le Centre et les commissions économiques régionales dans les travaux préparatoires en vue des colloques. On a estimé que les monographies nationales seraient l'un des éléments importants des colloques, dans la mesure où elles amèneraient les pays participants à étudier leur propre situation en matière de développement industriel et faciliteraient également la programmation de l'assistance technique.

135. Des suggestions ont été formulées en ce qui concerne les sujets dont les colloques régionaux pourraient discuter, notamment la formation de techniciens, le financement de l'industrie, la réglementation des investissements privés étrangers et le rôle du secteur

public dans le développement industriel. On a estimé, par ailleurs, qu'il y aurait lieu de veiller à ce que les résultats de divers cycles d'études régionaux et inter-régionaux organisés par le Centre de développement industriel soient utilisés et qu'il conviendrait d'utiliser au maximum les ressources des commissions régionales et les études effectuées par elles.

136. Le représentant du Gouvernement du Koweït a informé le Comité que son gouvernement avait invité d'autres Etats arabes à participer à une rencontre sur l'industrialisation qui aurait lieu en mars 1966; le Centre ainsi que les autres organismes intéressés des Nations Unies seraient invités à y participer également.

137. On a estimé d'une manière générale que le colloque international devrait avoir lieu au début de 1967. Ainsi, le Comité serait en mesure d'étudier à sa sixième session le rapport du Secrétaire général sur les résultats des colloques régionaux, ainsi que l'ordre du jour proposé et l'organisation de la réunion internationale.

138. Sur la recommandation du Comité, le Conseil a adopté une résolution [résolution 1081 B (XXXIX)] dans laquelle il s'est félicité de la décision prise par la CEAO d'organiser une conférence régionale du développement industriel en décembre 1965, de la décision prise par la CEA d'organiser un colloque régional sur le développement industriel en Afrique en janvier 1966 et de la décision prise par la CEPAL d'organiser un colloque régional sur le développement industriel en Amérique latine en février 1966, ainsi que de la résolution adoptée par la CEE qui prie le secrétaire exécutif et les organes subsidiaires de cette commission d'aider à la préparation des colloques régionaux et du colloque international. En outre, le Conseil a prié le Secrétaire général de mener à bien les préparatifs nécessaires pour l'organisation des colloques régionaux et de prendre toutes les mesures voulues, y compris la préparation d'études appropriées, afin que le colloque international sur le développement industriel dans les pays en voie de développement puisse avoir lieu au début de 1967. Le Secrétaire général, d'autre part, était prié de faire rapport au Conseil à sa quarante et unième session, par l'intermédiaire du Comité du développement industriel à sa sixième session, sur les résultats des colloques régionaux et sur l'état des préparatifs concernant le colloque international et de soumettre au Comité, pour approbation, l'ordre du jour et l'organisation envisagés pour ledit colloque.

139. Lorsque le Conseil a examiné le rapport du Comité, de nombreuses délégations ont insisté sur le rôle d'un colloque international sur le développement industriel précédé de colloques régionaux, compte tenu des efforts déployés par les pays en voie de développement pour accélérer leur industrialisation. Le Conseil a adopté une résolution [résolution 1081 G (XXXIX)], dans laquelle il a prié le Secrétaire général de tenir compte, en particulier dans la préparation et l'organisation du colloque international et des colloques régionaux sur l'industrialisation, des débats qui ont eu lieu à ce sujet et des suggestions qui ont été formulées à la trente-neuvième session du Conseil, de la nécessité de réaliser la diversification économique par l'industrialisation dans les pays peu développés et de l'importance des problèmes concernant la planification, la formation et l'utilisation des ressources humaines et l'application de la science et de la technique au profit de l'industrialisation des pays en voie de développement.

Section III. — Relations avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

140. Pendant le débat du Comité sur ses relations avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'attention a été attirée sur les recommandations que la Conférence a faites après avoir reconnu la nécessité d'accélérer l'industrialisation des pays en voie de développement, notamment en ce qui concerne les exportations d'articles manufacturés. A cette fin, la Conférence avait décidé de recommander la création d'une commission des articles manufacturés. Le Comité du développement industriel a estimé que son propre mandat et le mandat provisoire de la commission des articles manufacturés constituaient une base satisfaisante pour les travaux futurs de ces deux organes sans aucun risque de double emploi ou de chevauchement de responsabilités.

141. Sur la recommandation du Comité, le Conseil a adopté une résolution [résolution 1081 C (XXXIX)], dans laquelle il a prié le Secrétaire général, agissant en consultation avec les institutions spécialisées et les autres organismes compétents des Nations Unies, d'accorder la priorité, dans l'exécution du programme de travail du Centre de développement industriel, aux activités prévues dans l'Acte final de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement relatives au développement industriel et, en particulier, de donner suite aussi rapidement que possible à la recommandation A.III.3 de la Conférence concernant l'implantation et le développement, dans les pays en voie de développement, compte tenu de leurs programmes de développement d'ensemble, d'industries ayant des possibilités d'exportation. Il a signalé à l'attention des gouvernements des pays en voie de développement qu'il importait d'adopter des mesures et des programmes efficaces en vue de l'encouragement, de la création et de l'expansion d'industries d'exportation conformément aux recommandations de la Conférence. Il a en outre demandé au Secrétaire général de consolider les relations de travail entre le Centre de développement industriel et le secrétariat de la Conférence touchant l'examen des problèmes liés au développement industriel et l'implantation et l'expansion, dans les pays en voie de développement, d'industries d'exportation. Il a également prié le Secrétaire général de soumettre au Conseil économique et social, à sa quarantième session, un rapport sur les travaux effectués par le Centre de développement industriel comme suite aux recommandations contenues dans l'Acte final de la Conférence concernant le développement industriel.

Section IV. — Activités des organismes des Nations Unies dans le domaine du développement industriel

142. Le Comité a remercié les institutions spécialisées des renseignements qu'elles avaient fournis au sujet de leurs activités dans le domaine du développement industriel. Toutefois, l'avis a été exprimé que les rapports des institutions spécialisées ne répondaient pas complètement à l'objet recherché et qu'il serait plus utile qu'un rapport unique soit établi par le Centre en tant qu'organe de coordination des organismes des Nations Unies. Ce rapport, fondé sur les réponses à des questionnaires envoyés aux institutions, devrait avoir un caractère analytique et contenir un exposé de la structure du service s'occupant de l'industrie dans

chacune des institutions. Il a été indiqué qu'il conviendrait d'établir une liste des travaux entrepris par toutes les institutions dans le domaine du développement industriel et de soumettre cette liste au Comité à sa sixième session. Le Comité pourrait ainsi passer en revue la division actuelle du travail entre les institutions et formuler des suggestions en vue de la rationaliser. Plusieurs représentants ont cependant exprimé la crainte qu'avec les ressources et le personnel dont il disposait actuellement, le Centre ne puisse pas s'acquitter efficacement des tâches proposées.

143. Sur la recommandation du Comité, le Conseil a adopté une résolution [résolution 1081 D (XXXIX)], dans laquelle il a notamment réaffirmé que l'une des principales fonctions du Centre de développement industriel était de servir de foyer de coordination des travaux effectués par les organismes des Nations Unies dans le domaine du développement industriel. Il a prié le Secrétaire général d'engager des consultations avec d'autres institutions des Nations Unies en vue d'arrêter le plan d'un rapport coordonné conforme aux indications mentionnées ci-dessus et de soumettre, par l'intermédiaire du Comité du développement industriel, un rapport d'activité au Conseil à sa quarante et unième session. Le Conseil a également invité le Secrétaire général à engager de nouvelles consultations avec les institutions spécialisées, l'AIEA et d'autres institutions des Nations Unies en vue d'accroître le nombre des projets entrepris conjointement par le Centre et d'autres organismes des Nations Unies et d'étudier les possibilités de créer, pour certaines activités déterminées, des services mixtes qui relèveraient à la fois de lui et du chef du secrétariat de l'institution intéressée.

Section V. — Organisation des activités des Nations Unies dans le domaine du développement industriel

144. Il est ressorti des débats que les membres du Comité étaient d'accord pour reconnaître la nécessité d'élargir les activités des Nations Unies dans le domaine du développement industriel. Les représentants ont été unanimes à souligner la nécessité d'accroître substantiellement les ressources du Centre.

145. Sur la recommandation du Comité, le Conseil a adopté une résolution [résolution 1081 E (XXXIX)], dans laquelle il a reconnu que des ressources adéquates étaient nécessaires pour permettre au Centre de mettre en œuvre le programme dynamique esquissé dans la résolution 1030 A (XXXVII) du Conseil et s'est déclaré en faveur d'une augmentation substantielle des ressources du Centre comme condition de la réalisation des objectifs prévus dans cette résolution. Il a appelé l'attention des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées ou de l'AIEA sur le fait que le Directeur général du Fonds spécial et le Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique ont déclaré qu'ils recevraient avec intérêt des demandes relatives à des projets bien conçus intéressant directement l'industrie manufacturière. Le Conseil a notamment invité le Secrétaire général et les commissions économiques régionales à prendre toutes mesures appropriées pour aider les pays en voie de développement à préparer des projets viables ayant trait à l'industrie manufacturière. Il a d'autre part exprimé l'avis qu'il faudrait accroître de façon substantielle le pourcentage des fonds d'assistance technique provenant des programmes d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et du Programme

élargi d'assistance technique qui est consacré à des projets relatifs à l'industrie manufacturière, et qu'une fraction adéquate des ressources du Programme élargi, pour les années 1967 et 1968, représenterait environ le double des sommes allouées à cet effet dans le programme approuvé pour cette période biennale. Le Conseil a exprimé l'espoir que le Conseil d'administration du Fonds spécial prendrait des dispositions pour augmenter de façon substantielle: a) les fonds destinés à l'assistance préparatoire en vue de projets du Fonds spécial, afin notamment, que l'on puisse disposer de fonds suffisants pour aider les pays à mettre au point des projets du Fonds spécial intéressant directement l'industrie manufacturière; et b) le nombre des projets qui conduiraient directement à la production industrielle, y compris notamment la création d'usines pilotes et d'usines de démonstration.

146. Pendant les débats du Conseil, la question de la création d'une source nouvelle de financement de caractère bénévole a été soulevée. Une délégation a estimé que le but souhaité pouvait être atteint sans que soit créé un nouveau fonds bénévole et que la question qui se posait au Secrétaire général était celle de savoir s'il serait possible d'affecter à l'avance des crédits pour certains projets industriels. Un certain nombre de délégations ont indiqué qu'à leur avis on ne pouvait considérer des arrangements de ce genre comme pouvant remplacer une institution spécialisée, dont la création, à leurs yeux, résoudrait plus efficacement le problème. Plusieurs délégations ont estimé qu'il serait inutile d'envisager la création d'un nouveau fonds bénévole tant que les décisions déjà prises au sujet de l'établissement d'un fonds d'équipement n'étaient pas appliquées. Ce qu'il fallait faire, selon elles, c'était créer un fonds d'équipement capable de contribuer efficacement au financement du développement industriel dans les pays en voie de développement. La plupart des délégations ont noté avec intérêt une suggestion du Royaume-Uni tendant à ce que place soit faite, dans le cadre général du Programme des Nations Unies pour le développement que l'on envisage de créer, à une source supplémentaire de financement bénévole, en vertu de dispositions particulières que mettraient au point de concert les directions des programmes de coopération technique des Nations Unies et le Commissaire au développement industriel, afin d'aider à financer les activités opérationnelles dans le domaine de l'industrie.

147. Elles ont estimé qu'il pourrait être utile que le Secrétaire général, à la lumière du débat et de la résolution 1081 F (XXXIX)⁴ du Conseil, adresse un bref rapport intérimaire à la vingtième session de l'Assemblée générale sur les dispositions administratives qu'il envisage "en vue de doter le Centre de développement industriel de la souplesse fonctionnelle et de l'autonomie nécessaires, compte tenu de la nature et des exigences d'un programme d'action de grande envergure destiné à accélérer l'industrialisation des pays en voie de développement", et qu'il étudie en même temps la question d'un financement supplémentaire bénévole et la manière dont ce financement pourrait être utilisé dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement.

148. Au sujet de la création d'une institution spécialisée dans le domaine du développement industriel,

les avis ont été partagés entre les deux positions fondamentales soutenues à la récente session du Comité. Certaines délégations ont estimé que la meilleure manière de répondre aux besoins des pays en voie de développement dans le domaine du développement industriel était de créer une institution spécialisée dotée d'une large autonomie sur le plan administratif et de puissants moyens financiers; il existait des institutions spécialisées pour un certain nombre d'autres domaines d'activité qui, à leur avis, n'étaient pas plus importants que le développement industriel. Selon elles, les activités des Nations Unies dans ce domaine devaient avoir un caractère systématique et une grande portée, de manière à satisfaire les besoins d'assistance croissants des pays en voie de développement en matière d'élaboration et d'exécution de projets de développement industriel. D'autres délégations, cependant, estimaient que la nécessité de créer une institution spécialisée dans le domaine du développement industriel n'avait pas été prouvée. Certaines délégations ont attiré l'attention sur le fait que la création d'une institution spécialisée soulevait de nouveaux problèmes, notamment celui des rapports entre l'institution proposée et certaines des institutions spécialisées existantes qui consacrent déjà une grande partie de leurs activités à des questions liées au développement industriel. On a exprimé la crainte que la création d'une nouvelle institution n'entraîne des chevauchements et un gaspillage de ressources.

149. Sur la recommandation du Comité, le Conseil a adopté une résolution [résolution 1081 F (XXXIX)], dans laquelle il a noté avec satisfaction le rapport préparé par le Secrétaire général sur la portée, la structure et les fonctions d'une institution spécialisée pour le développement industriel (A/5826), qui avait été présenté à l'Assemblée générale en exécution de la résolution 1030 B (XXXVII) du Conseil économique et social et a réaffirmé la nécessité urgente de prendre des mesures en vue de la création, le plus tôt possible, d'une institution spécialisée pour le développement industriel conformément aux recommandations contenues dans l'Acte final de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et à la résolution 1030 B (XXXVII) du Conseil. Il a prié l'Assemblée générale d'examiner cette question à sa vingtième session en vue de prendre une décision rapide sur la création, dans le cadre des organismes des Nations Unies, d'une institution spécialisée pour le développement industriel capable d'aider efficacement les pays en voie de développement à promouvoir et à accélérer leur développement industriel. Il a prié le Secrétaire général, en attendant la création d'une institution spécialisée pour le développement industriel: a) de prévoir un accroissement substantiel du budget du Centre de développement industriel afin de permettre à celui-ci de s'acquitter de ses fonctions actuelles et de fonctions nouvelles, en particulier de celles qui sont énumérées dans la recommandation A.III.1 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; et b) de prendre les dispositions administratives appropriées en vue de doter le Centre de développement industriel de la souplesse fonctionnelle et de l'autonomie nécessaires, compte tenu de la nature et des exigences d'un programme d'action de grande envergure destiné à accélérer l'industrialisation des pays en voie de développement.

⁴ Voir par. 149 ci-dessous.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES ET DES TRANSPORTS

Section I. — Dessalement de l'eau

150. A sa trente-huitième session¹, le Conseil était saisi de deux rapports sur le dessalement de l'eau, l'un portant sur le dessalement de l'eau dans les pays en voie de développement, notamment en ce qui concerne le calcul du prix de revient (E/4006)², et l'autre intitulé *Dessalement de l'eau; calcul du prix de revient et autres considérations techniques et économiques* (ST/ECA/86)³, établis conformément à la résolution 1033 A (XXXVII).

151. Le premier rapport (E/4006) rappelait brièvement l'évolution de la question depuis la publication, en juillet 1964, de l'étude de l'ONU intitulée *Le dessalement de l'eau dans les pays en voie de développement* (ST/ECA/82)⁴. Il indiquait qu'il serait bon de renforcer la coopération entre les divers organismes qui s'occupent de dessalement et suggérait au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies d'entreprendre des études connexes, compte tenu notamment des besoins des pays en voie de développement. Le Secrétariat pouvait également servir de centre coordonnateur dans ce domaine et intensifier son rôle de service pour l'échange de renseignements.

152. Le deuxième rapport (ST/ECA/86), destiné essentiellement aux spécialistes, comprenait deux parties. La première énumérait les principales dépenses d'équipement qui entrent dans le calcul du prix de revient et proposait une méthode plus simple permettant de déterminer le prix de revient de l'eau dessalée de manière assez réaliste. La deuxième partie passait en revue les facteurs techniques et économiques dont il faut tenir compte pour le choix, la construction et l'exploitation des usines de dessalement.

153. Au cours du débat au Conseil, les représentants s'étaient montrés intéressés par les renseignements soumis au Conseil et, notamment, par le fait qu'une assistance technique est maintenant fournie dans le domaine du dessalement de l'eau ainsi que pour la préparation des demandes adressées au Fonds spécial touchant les projets de dessalement. Ils ont estimé que le rapport portant sur le calcul du prix de revient devait faire l'objet d'une étude approfondie. Il avait donc été décidé de poursuivre l'examen de la question du dessalement de l'eau à la trente-neuvième session.

154. Au cours du débat de la trente-neuvième session⁵, les représentants ont à nouveau souligné la nécessité, pour de nombreux pays en voie de développement ainsi que pour certaines régions développées, de mettre au point des méthodes efficaces et économiques de dessalement. Ils se sont félicités que le Conseil ait reconnu l'importance du dessalement de

l'eau et que les activités de l'Organisation des Nations Unies en ce domaine aient été renforcées. Ils ont rendu hommage, à cet égard, à l'œuvre accomplie par le Secrétariat et par l'AIEA. Ils ont noté avec satisfaction que le Comité consultatif du Conseil sur l'application de la science et de la technique au développement avait inscrit cette question à son programme prioritaire de travail et se sont félicités du cycle d'études interrégional des Nations Unies qui aura lieu au Siège ainsi que du Colloque international qui se tiendra à Washington. Ils ont approuvé les recommandations du Comité consultatif au sujet du rôle du Secrétariat et ont suggéré que, dans ses activités futures, celui-ci tienne compte tant de l'expérience acquise par les instituts nationaux, publics et privés, que par les organisations non gouvernementales intéressées. Plusieurs représentants ont souligné le rôle que l'énergie nucléaire pourrait déjà jouer dans le dessalement de l'eau, en ce qui concerne les grandes installations. Le représentant de l'AIEA a mis le Conseil au courant des travaux accomplis par l'Agence dans ce domaine.

155. Vu le coût élevé du dessalement de l'eau, tant en ce qui concerne les dépenses d'équipement nécessaires par unité de puissance installée que le prix de revient total de l'unité d'eau dessalée, il était essentiel de mettre au point une méthode claire et simple de calcul du prix de revient. Les représentants ont accueilli avec satisfaction le rapport opportun et solide traitant des méthodes possibles de calcul du prix de revient.

156. Le Conseil a adopté une résolution [1069 (XXXIX)] dans laquelle, rappelant et réaffirmant sa résolution 1033 A (XXXVII), il a noté avec satisfaction l'intérêt grandissant que suscite le dessalement de l'eau en tant que moyen de faciliter le processus du développement économique dans les régions qui manquent d'eau et a pris note avec satisfaction des activités du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'AIEA dans le domaine du dessalement de l'eau. Tenant compte de la nécessité de renforcer la coopération entre les diverses institutions qui s'occupent de ce problème et de stimuler les échanges de renseignements techniques à mesure que se produisent des faits nouveaux, le Conseil a attiré l'attention des Etats Membres sur le rapport (E/4006) et sur l'étude de prix de revient (ST/ECA/86), ainsi que sur l'utilité de cette dernière étude comme instrument de travail des cadres de direction et des ingénieurs qui s'occupent des problèmes de dessalement de l'eau; il a invité le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement à prendre aussi ce travail en considération. Le Conseil a prié le Secrétaire général de développer le rôle du Secrétariat en tant que centre d'échanges de renseignements et en tant que point de convergence de la coopération dans le domaine général du dessalement de l'eau, tout en reconnaissant le rôle spécialisé d'autres organisations; d'analyser, en en faisant l'objet d'un rapport, les études et les projets relatifs au dessalement qui ont été exé-

¹ E/SR.1 5.

² *Docum. Is officiels du Conseil économique et social, trente-huitième session, Annexes, point 5 de l'ordre du jour.*

³ Publication de l'ONU, No de vente: 65.II.B.5.

⁴ Publication de l'ONU, No de vente: 64.II.B.5.

⁵ E/AC.6/SR.362; E/SR.1385

cutés ou sont en cours d'exécution dans les Etats Membres, qu'il s'agisse de projets ou d'études d'initiative gouvernementale, internationale ou privée; de présenter ledit rapport à l'examen d'une future session du Conseil, en vue de sa distribution ultérieure aux Etats Membres; de rechercher, en consultation avec les institutions spécialisées intéressées et avec l'AIEA, d'autres possibilités de hâter le progrès de l'ensemble des efforts déployés en ce qui concerne le dessalement de l'eau et leur application pratique dans les régions qui manquent d'eau, et de faire rapport au Conseil à ce sujet.

Section II. — Réforme agraire

157. A sa trente-neuvième session⁶ le Conseil était saisi du quatrième rapport sur les progrès de la réforme agraire (E/402C et Add.1-2)⁷, ainsi que d'une note du Secrétaire général (E/4048)⁸ soumise conformément aux résolutions 837 (XXXIV) et 975 D (XXXVI) du Conseil et à la résolution 1828 (XVII) de l'Assemblée générale.

158. Le quatrième rapport avait été préparé par la FAO avec la collaboration de l'Organisation des Nations Unies et de l'OIT à partir de documents provenant de plusieurs sources différentes: renseignements communiqués par des gouvernements, monographies portant sur des aspects particuliers de la réforme agraire, publications et renseignements fournis par des experts de l'ONU et des institutions spécialisées. Ce rapport avait un caractère plus analytique que les rapports précédents de cette série et visait à procurer des informations utiles aux autorités chargées d'élaborer les politiques de réforme agraire, ainsi que de préparer et d'exécuter les programmes. Le chapitre premier traitait de l'histoire de la question; les chapitres II à VI consistaient en études analytiques des problèmes et des politiques tels que la réforme agraire et les progrès techniques de l'agriculture, la réforme agraire et l'emploi, les questions d'indemnisation dans les programmes de redistribution des terres, la réforme agraire, la croissance économique et le développement social. Le rapport tout entier tendait à mettre en relief les conséquences des politiques, notamment les conséquences involontaires qui pouvaient facilement passer inaperçues. Le rapport exposait également les activités entreprises par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées intéressées et présentait, dans leurs grandes lignes, des suggestions tendant à renforcer davantage encore l'assistance fournie aux Etats Membres pour la planification et la mise en œuvre de la réforme agraire.

159. La note du Secrétaire général (E/4048) contenait des observations sur les différents chapitres du rapport ainsi que des suggestions soumises à l'examen du Conseil au sujet des travaux futurs dans le domaine de la réforme agraire.

160. Dans sa présentation du rapport au Conseil⁹, la représentante du Secrétaire général a déclaré que les tendances des trois dernières années indiquaient que la réforme agraire entraînait dans une nouvelle phase dans de nombreux pays en voie de développement. Nul ne contestait plus qu'il y avait lieu de moderniser les structures agraires périmées; la question avait fait

l'objet de débats publics et des mesures législatives avaient été amorcées dans un grand nombre de pays en voie de développement. Il était clair que les problèmes de mise en œuvre et d'évaluation passaient maintenant au premier plan des préoccupations. Cela ne signifiait pas pour autant que tous les problèmes avaient été résolus. De fait, dans la plupart des pays en voie de développement, la mise en œuvre n'avait pas encore atteint le stade où il serait possible de dégager déjà des répercussions sensibles sur le développement économique et social. Dans plusieurs pays, il ne faisait aucun doute que l'absence de direction ferme et l'impossibilité où l'on s'était trouvé de préparer d'avance des mesures générales et coordonnées avaient entravé la mise en œuvre des mesures législatives. Faisant allusion en particulier au chapitre II du rapport, qui traite des problèmes fondamentaux et de l'évolution récente, la représentante du Secrétaire général a fait observer que certains progrès notables avaient néanmoins été réalisés dans la réforme des régimes fonciers et les mesures de redistribution des terres, principalement en Asie et en Amérique latine, tandis qu'en Afrique, on s'était engagé dans des voies nouvelles en ce qui concerne la colonisation rurale, en vue souvent d'introduire de nouvelles formes d'exploitation agricole collective et de nouvelles normes de technique agricole. En outre, il semblait qu'actuellement, on s'intéressait davantage à l'établissement d'une planification minutieuse, aux mesures de soutien et notamment au développement communautaire. Toutes ces tendances devaient être renforcées systématiquement par une action menée sur le plan international. La représentante du Secrétaire général a attiré l'attention sur l'examen de la question de la réforme agraire par la Commission des questions sociales à sa seizième session, et sur le projet de résolution dont cette Commission avait recommandé l'adoption au Conseil¹⁰.

161. Au cours du débat, les représentants se sont félicités de la tenue du rapport. Ils ont noté en particulier que celui-ci contenait une analyse utile des problèmes qui se posent au cours de la mise en œuvre des programmes de réforme agraire, ainsi que du rôle de la réforme agraire dans le développement économique et social en général. Certains représentants ont toutefois fait remarquer qu'à leur avis le rapport n'attachait pas suffisamment d'attention à l'expérience des pays socialistes et ont exprimé des réserves sur certains des renseignements contenus dans le rapport et certaines de ses conclusions.

162. Le Conseil a été unanime à souligner que la réforme agraire était un facteur fondamental du développement national et de l'amélioration des niveaux de vie et de la justice sociale dans de nombreux pays. On a fait observer que la complexité des problèmes posés par des changements radicaux de structure exigeait de la part des gouvernements une série de mesures coordonnées. Indépendamment de la réforme nécessaire du régime foncier proprement dit, il importait de créer des services de soutien efficaces et de fournir une assistance technique sous forme de crédit agricole, de coopératives, de services de commercialisation ainsi que de services de formation et de vulgarisation. Plusieurs représentants ont noté l'importance du développement communautaire dans les régions intéressées par la réforme agraire.

163. Tout au long du débat, on a mis l'accent sur la nécessité d'accroître la productivité agricole. Cette

⁶ E/AC.6/SR.360 à 364; E/SR.1392.

⁷ Paraîtra sous forme de publication des Nations Unies destinée à la vente.

⁸ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 20 de l'ordre du jour.

⁹ E/AC.6/SR.360

¹⁰ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 12, chapitre IX, point 3 de résolution II.

question revêtait une importance particulière en tant que facteur fondamental de la croissance économique et du progrès social dans les pays en voie de développement où la majeure partie de la population était employée dans l'agriculture. Faisant allusion aux problèmes plus vastes du développement général, plusieurs représentants ont souligné les liens qui existaient entre, d'une part, les mesures de réforme agraire et, d'autre part, le développement industriel et l'urbanisation ainsi que les politiques économiques générales à l'échelon national.

164. On s'est accordé à reconnaître l'importance qu'il y a à procurer aux gouvernements, sur leur demande, l'assistance technique dont ils ont besoin pour élaborer et mettre en œuvre leurs programmes de réforme agraire. A cet égard, on a fait observer qu'étant donné qu'une réforme agraire complète exigeait de gros moyens financiers de nombreux pays en voie de développement avaient besoin d'obtenir de la communauté internationale non seulement une assistance technique mais aussi une aide financière.

165. Le Conseil a accueilli avec satisfaction l'organisation d'une Conférence mondiale sur la réforme agraire qui doit se réunir à Rome en 1966 sous les auspices communs de l'Organisation des Nations Unies et de la FAO, avec la participation de l'OIT. On a fait observer que la Conférence serait particulièrement utile dans la conjoncture actuelle, car elle fournirait aux gouvernements qui s'occupent de réforme agraire l'occasion de confronter leur expérience et d'évaluer leurs politiques et leurs programmes de réforme agraire. Un représentant a déploré que les invitations à la Conférence n'aient pas été adressées à tous les pays intéressés et a exprimé l'opinion que le programme de la Conférence témoignait d'une tendance à mettre l'accent sur les questions techniques et à ignorer des aspects politiques et sociaux de la réforme agraire.

166. Tous les représentants ont approuvé les suggestions contenues dans la note du Secrétaire général (E/4048, par. 13) touchant les travaux futurs dans le domaine de la réforme agraire. Plusieurs ont émis des suggestions et des observations précises au sujet des diverses études envisagées et des questions auxquelles le cinquième rapport sur les progrès de la réforme agraire pourrait accorder une attention particulière. On a toutefois noté que la Conférence mondiale sur la réforme agraire apporterait de plus amples éclaircissements sur ces questions et aiderait à déterminer les sujets auxquels les gouvernements désireraient que la priorité fût donnée. En ce qui concerne les activités opérationnelles, les représentants ont approuvé l'organisation en commun, chaque fois que cela est possible, de missions sur place et d'autres activités d'assistance technique, comme le Conseil l'avait recommandé dans sa résolution 975 D (XXXVI). On a également exprimé l'opinion que, d'une manière générale, l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ne s'attachaient pas suffisamment à favoriser les programmes progressifs de réforme agraire et à associer les commissions économiques régionales à cette tâche importante.

167. A l'issue du débat, le Conseil a adopté à l'unanimité une résolution [1078 (XXXIX)] dans laquelle il a pris acte avec intérêt du quatrième rapport sur les progrès de la réforme agraire ainsi que du projet de résolution II dont la Commission des questions sociales, à sa seizième session, avait recommandé l'adoption. Le Conseil a invité les gouvernements participants à contribuer de leur mieux au succès de la Conférence

mondiale sur la réforme agraire, et a fait appel à ces pays, aux institutions spécialisées et aux commissions économiques régionales, pour qu'ils coopèrent activement avec le Secrétaire général et avec la FAO à la préparation et à l'organisation de la Conférence. Il a recommandé que les gouvernements prennent des mesures en vue de l'application rapide de la réforme agraire dans l'intérêt des petits cultivateurs et des agriculteurs sans terre ainsi que des travailleurs agricoles, et pour adapter la structure des exploitations agricoles aux conditions du progrès technique. Il a recommandé en outre que les gouvernements accordent leur attention à l'imposition agricole liée à la réforme agraire, fournissent aux cultivateurs des services de soutien, lancent des programmes de réforme agraire fondés sur la participation populaire et procèdent à une évaluation permanente de la mise en œuvre des programmes de réforme agraire. Il a également recommandé que les gouvernements fournissent, dans l'esprit de la résolution 1932 (XVIII) de l'Assemblée générale, et en coopération avec les institutions adéquates, une aide financière ou toute autre forme d'assistance appropriée que pourraient demander les pays qui ont entrepris l'exécution d'une réforme agraire. En ce qui concerne les travaux futurs dans le domaine de la réforme agraire, le Conseil a recommandé que le Secrétaire général et les institutions spécialisées intéressées accordent une attention particulière à des études portant sur une série de questions précises. Il a recommandé en outre que le Secrétaire général et les institutions spécialisées intéressées continuent à prêter aux pays, sur leur demande, l'assistance technique nécessaire pour l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de réforme agraire. Enfin, le Conseil a prié le Secrétaire général et les institutions spécialisées intéressées d'affecter des ressources budgétaires et un personnel suffisants à la recherche et aux activités opérationnelles dans le domaine de la réforme agraire et de présenter le cinquième rapport sur les progrès de la réforme agraire au Conseil et à l'Assemblée générale en 1968, en tenant compte des conclusions de la Conférence mondiale sur la réforme agraire.

Section III. — Développement des transports

168. Le Conseil, à sa trente-neuvième session¹¹ a examiné un rapport du Secrétaire général sur le développement des transports (E/4063)¹² présenté comme rapport périodique d'activité conformément à la résolution 935 (XXXV) du Conseil. Ce rapport rendait compte brièvement des travaux exécutés depuis la trente-cinquième session et passait en revue les problèmes que posent les transports dans les pays en voie de développement au terme de la première moitié de la Décennie du développement. Les activités régionales dans le domaine des transports n'étaient indiquées que dans leurs grandes lignes, étant donné qu'elles étaient examinées dans les rapports des commissions économiques régionales. De même, les travaux des institutions spécialisées n'étaient mentionnés que très brièvement. Le rapport traitait des questions liées à l'économie, à la planification et à l'administration des transports, des questions de réglementation, de la technique des transports, des transports routiers, des chemins de fer, de la navigation intérieure et des transports maritimes. Il faisait ressortir que l'une des questions les plus complexes qui se posaient aux pays

¹¹ E/AC.6/SR.369 à 371; E/SR.1394.

¹² Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 23 de l'ordre du jour.

en voie de développement était de déterminer la fraction des ressources qui devrait être consacrée aux transports et l'ampleur des dépenses d'équipement à réaliser dans les transports par rapport au produit national brut.

169. Au cours du débat, plusieurs représentants ont fait l'éloge du rapport et tous ont reconnu l'importance des transports en tant qu'élément essentiel du développement économique et social. Plusieurs représentants ont signalé l'importance du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies en encourageant et en coordonnant les études de projets de transports régionaux et inter-régionaux.

170. Le Conseil a adopté une résolution [1082 (XXXIX)] dans laquelle, rappelant et réaffirmant sa résolution 935 (XXXV) et ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le développement des transports (E/4063) ainsi que les vues exprimées par le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, il a exprimé sa satisfaction au Secrétaire général pour son rapport documenté. Le Conseil a recommandé au Secrétaire général d'entreprendre, en consultant, le cas échéant, d'autres organismes des Nations Unies, un programme d'études qui porterait notamment sur les points suivants: dans quelle mesure les institutions et dispositifs institutionnels qui, dans les pays en voie de développement, concernent les transports, répondent bien aux besoins actuels et potentiels de ces pays, et quelles sont les limites actuelles de leur action. Le Conseil a également recommandé d'organiser, en consultant les Etats Membres et les commissions économiques régionales, le cas échéant, des cycles régionaux et interrégionaux d'études sur les principaux aspects du développement des transports, et tout particulièrement sur les routes régionales ou interrégionales et a invité le Secrétaire général à presser les gouvernements des Etats Membres d'envisager favorablement la possibilité d'apporter ou de continuer à apporter une aide financière et technique substantielle pour l'achèvement des travaux régionaux et nationaux en matière de transports. Enfin, le Conseil a prié le Secrétaire général de renforcer le rôle du Secrétariat en tant que centre coordonnateur des activités des Nations Unies et de leurs institutions dans le domaine des transports et d'informer périodiquement le Conseil de l'état d'avancement des travaux du Secrétariat dans le domaine des transports.

Section IV. — Coopération internationale en matière de cartographie

QUATRIÈME CONFÉRENCE CARTOGRAPHIQUE RÉGIONALE DES NATIONS UNIES POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

171. Le Conseil était saisi à sa trente-neuvième session¹³ du rapport du Secrétaire général sur la Quatrième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient (E/4057)¹⁴. La Conférence, qui s'était tenue à Manille, aux Philippines, du 21 novembre au 5 décembre 1964, avait été suivie par des représentants et des obser-

¹³ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 22 de l'ordre du jour.

¹⁴ E/AC.6/SR.362 à 363; E/SR.1385.

vateurs appartenant à 30 pays ainsi que par des observateurs de l'UNESCO, des représentants de deux organisations intergouvernementales et de deux organisations scientifiques internationales. Les questions examinées portaient sur les sujets suivants: la géodésie, la géographie, l'océanographie, la topographie, la photogrammétrie, l'interprétation des photographies aériennes, les cartes thématiques, les cartes aéronautiques, la carte internationale du monde au millionième et les noms géographiques. La Conférence a adopté 22 résolutions comportant des recommandations tendant à créer un bureau du service cartographique de l'ONU au siège de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et à convoquer en Australie, en mars 1967 au plus tard, la Cinquième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

172. Au cours du débat au Conseil, les représentants ont noté avec satisfaction que la Quatrième Conférence cartographique avait permis à des spécialistes régionaux en cartographie de procéder à un échange de vues fructueux et ont exprimé l'opinion que la Cinquième Conférence fournirait une nouvelle occasion de consolider la coopération régionale en matière de cartographie. A cet égard, quelques représentants ont toutefois déploré l'absence d'un certain nombre de pays d'Asie qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies ou des institutions spécialisées. On a exprimé le souhait de voir accorder plus d'attention aux conditions géographiques dans la région et aux problèmes des pays en voie de développement qui s'y trouvent plutôt qu'aux questions d'ordre général. Le Conseil a approuvé, dans son ensemble, la recommandation tendant à créer un bureau cartographique au siège de la CEAEQ, étant entendu qu'il s'agirait d'un service relativement restreint.

173. Le Conseil a adopté une résolution [1070 (XXXIV)] dans laquelle il a loué la Quatrième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient de la contribution utile qu'elle a apportée aux progrès des travaux cartographiques dans la région. Notant avec satisfaction que le Gouvernement de l'Australie avait proposé d'accueillir cette Conférence à Canberra du 8 au 22 mars 1967 et d'apporter à cet égard sa pleine coopération, le Conseil a prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour convoquer, en conséquence, la Cinquième Conférence et d'adresser des invitations aux gouvernements des Etats Membres des Nations Unies et membres des institutions spécialisées ainsi qu'aux institutions spécialisées intéressées et à d'autres organisations internationales intéressées.

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

174. Le Conseil a également pris note à sa trente-neuvième session¹⁵ d'un mémoire du Secrétaire général portant sur les dispositions à prendre pour convoquer une Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (E/4087)¹⁵ présenté conformément à la décision prise par le Conseil à sa 1343ème séance, le 6 août 1964. Le Secrétaire général suggérait que la Conférence ait lieu à Genève en août 1967 pour une durée de trois semaines.

¹⁵ E/SR.1385.

ANNEXE

**DÉCLARATIONS FAITES PAR DES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES**

**EXPOSÉS ORAUX FAITS PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DEVANT LE CONSEIL
OU SES COMITÉS, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 86 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Trente-neuvième session

Alliance coopérative internationale:

Progrès de la réforme agraire (E/AC.6/SR.361).

Fédération internationale des syndicats chrétiens:

Progrès de la réforme agraire (E/AC.6/SR.361).

**EXPOSÉS ORAUX FAITS PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DEVANT LE COMITÉ
DU CONSEIL CHARGÉ DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

Trente-neuvième session

Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires:

Développement des transports (E/C.2/SR.205).

EXPOSÉS ÉCRITS PRÉSENTÉS PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES AU CONSEIL.

Chambre de commerce internationale:

E/C.2/634. — Transport de marchandises dangereuses.

QUESTIONS RELATIVES À LA SCIENCE ET À LA TECHNIQUE

175. Le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement a tenu sa deuxième session au Siège, du 2 au 13 novembre 1964. Comme il est indiqué dans le deuxième rapport du Comité (E/4026)¹, la session a été principalement consacrée à la poursuite de l'examen de trois questions qui avaient figuré dans le premier rapport du Comité (E/3866)²: la possibilité d'une offensive concertée contre un nombre restreint de problèmes de recherche et d'application particulièrement importants; le programme de coopération internationale pour l'application de la science et de la technique au développement économique et social proposé par l'Assemblée générale dans sa résolution 1944 (XVIII), et en particulier les possibilités de mobiliser les efforts des institutions scientifiques et techniques des pays développés en vue d'une coopération active avec les pays en voie de développement; et la structure des institutions nécessaires au développement scientifique et technique des pays en voie de développement. Le Comité a également établi un plan détaillé de travaux à exécuter dans l'intervalle des sessions pour préparer sa troisième session.

176. La Comité a été informé, par une communication qu'il a reçue du CAC (E/AC.52/L.19), des conclusions auxquelles était arrivé le Sous-Comité du CAC pour la science et la technique sur un certain nombre de questions. Dans cette communication était incluse une déclaration relative à l'assistance que les organisations participantes, y compris les commissions économiques régionales, pouvaient rendre dans le cadre d'un programme de coopération internationale, comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 1944 (XVIII); un rapport sur l'action entreprise conformément aux propositions du Comité consultatif mentionnées dans le troisième paragraphe du dispositif de la résolution 1047 (XXXVII) du Conseil; et des suggestions portant sur l'établissement, par les organisations, de rapports périodiques et d'autres rapports destinés au Comité consultatif, et sur la transmission d'un choix de rapports actuels aux membres du Comité.

177. Les trois groupes régionaux d'étude du Comité se sont réunis au début de 1965 aux sièges des commissions économiques régionales correspondantes. Ils ont étudié la possibilité d'appliquer, du point de vue des besoins de ces régions, les conclusions préliminaires du Comité relatives à l'offensive proposée sur le plan mondial contre un nombre restreint de problèmes de recherche et d'application particulièrement importants; les possibilités de coopération scientifique et technique dans les limites des régions; et d'autres questions sur lesquelles le Comité avait exprimé ses vues collectives. Les représentants de diverses institutions spécialisées ont pris part aux discussions au niveau régional.

178. Sur l'invitation de l'UNESCO, le Comité consultatif a tenu sa troisième session au siège de

l'UNESCO, à Paris, du 31 mars au 9 avril 1965. Le point principal de l'ordre du jour était l'étude et l'adoption d'un rapport au Conseil établi lors d'une session spéciale du comité de rédaction. Dans ce rapport, on avait tenu compte des résultats de la seconde session, des renseignements fournis par les Nations Unies, les institutions spécialisées et les organismes connexes et par le CAC, et des rapports des groupes fonctionnels et régionaux du Comité. En application de la suggestion du Comité de coordination, suivant laquelle le Comité consultatif devrait, dans des conditions acceptées d'un commun accord, jouer le rôle de comité consultatif pour les programmes de l'UNESCO dans le domaine de l'application de la science et de la technique au développement³, le Comité, sur la demande du Directeur général de l'UNESCO, a étudié dans ses grandes lignes le programme de l'UNESCO consacré à la recherche sur les ressources naturelles et il a soumis quelques observations préliminaires sur ce programme. Pour sa part, le Comité a reçu, sur sa demande, un plan sommaire du programme de l'UNESCO consacré à l'application de la science et de la technique au développement.

179. Dans son second rapport au Conseil (E/4026), le Comité consultatif a examiné, sur le plan général, les possibilités qu'offraient la science et la technique, en faisant ressortir le potentiel considérable qu'elles représentaient pour le progrès du développement économique et social, à condition que l'on dispose de ressources financières suffisantes et qu'elles soient intégrées dans une planification d'ensemble. Il a insisté sur la nécessité d'accorder l'attention nécessaire à l'ensemble des programmes d'organisation et de choisir des projets bien déterminés, et a fait ressortir que l'insuffisance de main-d'œuvre qualifiée constituait l'obstacle le plus critique à l'aptitude d'un pays d'adopter la science et la technique au développement. Le Comité a discuté plus en détail les conditions nécessaires à une offensive concertée contre un nombre restreint de problèmes de recherche et d'application particulièrement importants. Il a brièvement passé en revue les activités actuelles des organisations rattachées aux Nations Unies, sur le plan scientifique et technique, de même que ses propres travaux jusqu'à ce jour. Il a formulé une certain nombre de recommandations relatives à la collaboration internationale dans le domaine de la science et de la technique et a établi un programme de travail qu'il se propose d'entreprendre pour la phase suivante.

180. Lors de sa discussion de l'offensive concertée envisagée (que l'on avait qualifiée au cours des discussions précédentes "d'offensive à l'échelle mondiale"), le Comité a choisi les huit domaines critiques présentant un intérêt particulier pour un grand nombre de pays en voie de développement et se prêtant à une offensive concertée à laquelle les pays développés pourraient prendre part aux côtés des pays en voie de déve-

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 14.

² Ibid., trente-septième session, Supplément No 14.

³ Ibid., Trente-septième session, Annexes, point 16 de l'ordre du jour, document E/3978, par. 6.

loppement. Ces domaines, et leurs subdivisions, à l'intérieur desquelles le Comité a défini certains problèmes déterminés de recherche ou d'application, méritant qu'on leur accorde beaucoup plus d'attention que par le passé et qu'on investisse pour leur solution des ressources beaucoup plus considérables dans l'intérêt du développement, étaient: 1) l'approvisionnement en denrées alimentaires, grâce à *a*) l'accroissement des ressources hydrauliques (ressources du type classique, et dessalement de l'eau), *b*) l'amélioration des applications de la météorologie (prévisions et régulations météorologiques), *c*) l'amélioration des ressources en protéines alimentaires (d'origine animale, celles provenant des produits de la pêche et des aliments produits par des procédés industriels), *d*) la prévention des pertes de produits alimentaires, et *e*) la lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase africaine; 2) l'amélioration de la santé au moyen de *a*) la lutte contre les maladies provoquées par l'eau, *b*) l'élimination des carences protéiniques et *c*) la lutte contre les maladies propagées par des vecteurs; 3) l'amélioration de la compréhension des problèmes démographiques, grâce à *a*) des recherches sur les relations d'interdépendance entre les facteurs démographiques, sociaux et économiques, *b*) des recherches sur la procréation humaine et les moyens de la limiter, et *c*) des recherches sur la formation relative au problème démographique; 4) l'exploration et l'utilisation les plus efficaces des ressources naturelles des pays en voie de développement, grâce à *a*) l'emploi de méthodes scientifiques d'inventaire et d'évaluation, et *b*) l'usage de nouvelles sources d'énergie; 5) l'industrialisation, en mettant l'accent sur *a*) la mise au point des techniques industrielles adaptées aux conditions propres aux pays en voie de développement, *b*) les machines et le matériel répondant aux besoins particuliers des pays en voie de développement, et *c*) les techniques permettant de transformer économiquement les matières premières indigènes à l'intention des marchés locaux et des marchés extérieurs; 6) l'amélioration des logements et de l'urbanisme, grâce à *a*) l'installation des nouveaux venus dans les centres urbains, *b*) l'industrialisation de la construction et *c*) l'usage de matériaux de construction indigènes et de modèles de toitures convenant aux régions tropicales; 7) l'amélioration des transports, particulièrement grâce à *a*) la construction de routes, de routes rurales secondaires et la stabilisation des sols, *b*) la mise au point de véhicules pour les zones rurales, et *c*) la réduction du temps d'immobilisation des navires dans les ports; 8) le relèvement du niveau de l'éducation, notamment par l'application de nouvelles méthodes pédagogiques, en donnant plus d'importance à *a*) la contribution de la science et de la technique et l'amélioration générale des méthodes et des moyens d'enseignement, et *b*) les améliorations à apporter à l'enseignement des sciences.

181. En réponse à la question soulevée par l'Assemblée générale dans sa résolution 1944 (XVIII) et relative à la possibilité d'établir un programme international de coopération scientifique et technique pour le développement économique et social, le Comité a déclaré dans son rapport (E/4026, par. 129-130) qu'il serait non seulement possible mais très souhaitable d'instituer, sous la direction du Conseil, un programme mondial conçu comme une campagne internationale concertée visant à renforcer les programmes existants et à les compléter par de nouvelles dispositions appropriées pour que l'effort global forme un tout — et qui serait en fait un programme nouveau par son ampleur, sa portée et son efficacité. Le Comité a examiné le rôle que peuvent jouer les organisations rattachées aux Nations Unies

dans un tel programme; la nécessité d'une coordination accrue non seulement entre diverses institutions mais également au sein des gouvernements et entre les programmes multilatéraux et bilatéraux à l'échelon national; les arrangements à l'échelon national qui sont nécessaires dans les pays en voie de développement, et en particulier une politique nationale de soutien et de développement de la science et de la technique et un réseau adéquat d'institutions scientifiques et techniques; les importantes possibilités de coopération qui existent entre les organisations scientifiques et techniques des pays en voie de développement eux-mêmes; l'étendue actuelle tout comme le potentiel futur des arrangements bilatéraux, y compris en particulier les liens de coopération entre les universités et les organismes scientifiques et techniques des pays développés et les organismes correspondants des pays en voie de développement.

182. Enfin, le Comité a traité dans son rapport de ses travaux futurs, indiquant en quoi consisterait la phase suivante qu'il envisageait, et quelles devraient être les ressources nécessaires, à son avis, pour lui permettre de continuer à agir utilement. Au cours de cette prochaine phase, dans laquelle sont incluses les discussions qui auront lieu à sa quatrième session, le Comité s'est proposé de se consacrer principalement, au moyen de groupes de travail, à trois sujets: premièrement, la poursuite de l'évaluation des progrès réalisés, particulièrement en ce qui concerne les réactions à "l'offensive concertée" recommandée; deuxièmement, le transfert des informations scientifiques et techniques, et en particulier en ce qui concerne la mesure dans laquelle on peut y avoir accès et dont elles peuvent être appliquées, le transfert de connaissances techniques ayant fait ou non l'objet de brevets, les obstacles qui s'opposent à ce transfert, et les moyens de les surmonter; et troisièmement, un vaste programme d'éducation ayant pour but de développer la compréhension par le public du rôle joué par la science et la technique dans le développement. De plus, dans son rapport, le Comité a invité ses membres à entreprendre leurs propres activités, à titre individuel, entre les sessions.

183. Le 28 juin 1965, le Sous-Comité du CAC de la science et de la technique a tenu à Genève une session spéciale consacrée à l'examen du deuxième rapport (E/4026) du Comité consultatif. Il a adopté une déclaration présentant l'opinion collective sur ce rapport, qui a été fait au Comité de coordination au nom du CAC⁴. Dans cette déclaration, le CAC a félicité le Comité consultatif de l'initiative et du discernement dont il avait témoigné dans son deuxième rapport, dont il a déclaré qu'il "était riche de promesse... car il montrait que nombre des objectifs élevés énoncés à la Conférence de 1963 pourraient être réalisés". Il a approuvé l'idée et, en grande partie, les méthodes envisagées par le Comité consultatif pour une "offensive concertée" et s'est félicité de l'intention exprimée par le Président du Comité consultatif d'inviter prochainement les organisations participantes à lui communiquer leurs idées et leurs observations sur les détails de cette opération, de même que des assurances données par le Comité que les offensives concertées qu'il recommandait devaient venir s'ajouter aux efforts actuels, et non les remplacer. Il a confirmé que les organisations rattachées aux Nations Unies étaient disposées à jouer un rôle important dans le programme de coopération internationale pour l'application de la science et de la technique au développement économique et social, tel qu'il a été conçu par l'Assemblée générale et tel qu'il a été élaboré sous une forme

⁴ Voir les documents E/AC.24/270 et E/AC.24/L.253.

plus concrète dans le rapport du Comité. Le CAC a souligné à nouveau l'avis qu'il avait exprimé précédemment, à savoir qu'il fallait trouver des réponses aux questions d'ordre financier soulevées par l'application des propositions déjà citées ayant trait à l'offensive concertée, et de l'ensemble du programme de coopération internationale. Il a indiqué que bien qu'on n'ait pas encore trouvé une méthode entièrement satisfaisante grâce à laquelle les organisations participantes pourraient faire rapport au Comité consultatif sur leurs propres activités ou sur les domaines qui intéressent le Comité et qui relèvent de leur compétence, elles étaient prêtes à aller de l'avant et à coopérer avec le Comité à ce sujet, en maintenant la souplesse nécessaire jusqu'au moment où, l'expérience aidant, il serait possible de définir de façon plus nette les besoins effectifs. Le CAC a appuyé les propositions préliminaires du Comité consultatif pour le stade suivant de ses travaux et insisté sur le fait que les moyens nécessaires devaient lui être fournis pour qu'il puisse s'acquitter des responsabilités spéciales qui lui ont été confiées dans le cadre de ses fonctions consultatives sur l'application de la science et de la technique au développement. Le CAC a estimé que le Comité devait bénéficier d'un soutien et d'une coopération sans réserve dans son entreprise. L'effort au centre duquel se situaient les activités du Comité consultatif en était encore au stade expérimental, mais il s'agissait d'une expérience permettant tous les espoirs et qui pourrait fort bien constituer l'un des facteurs les plus positifs de la Décennie du développement.

184. Le Conseil, au cours de ses débats ⁵, a chaleureusement félicité le Comité consultatif de son travail. Toutes les délégations ont fait des compliments à propos du deuxième rapport du Comité, déclarant qu'il était objectif, bien conçu et réaliste, et offrait un plan d'action précieux. De l'avis d'une des délégations, le rapport rendait compte d'une des réussites les plus remarquables de ces dernières années dont aucun des organismes subsidiaires du Conseil ait pu se féliciter. Certains représentants ont approuvé les vues du Comité quand il a conclu que la méthode scientifique était celle qui offrait le plus d'espoirs d'aider les nations en voie de développement à accélérer le rythme de leur développement global. D'autres ont souligné qu'en conséquence il était grand temps que la question de l'application de la science et de la technique au développement soit incluse dans le programme ordinaire de travail des Nations Unies; ils ont également exprimé l'espoir que le Comité serait bientôt en mesure de se considérer comme le quartier général de la science de l'Organisation des Nations Unies dans le combat qu'elle menait contre le besoin, la maladie, le sous-développement et, en fin de compte, contre la guerre. On a exprimé l'espoir que l'autorité du Comité favoriserait le développement de politiques d'ensemble mieux appropriées à l'effort total des Nations Unies et des organisations qui s'y rattachent, et que ses avis et les priorités qu'il établirait aideraient les programmes d'assistance technique des Nations Unies à s'adapter plus rapidement à de nouveaux champs d'action sur le plan technique, et il a été recommandé instamment aux diverses organisations des Nations Unies de considérer le deuxième rapport du Comité comme un guide. Le programme de travail que le Comité a proposé a été vigoureusement approuvé et l'accent a été mis sur l'importance qu'il y avait à faire bénéficier le Comité des moyens financiers — qui ont été qualifiés de minimes mais indispensables — qu'il avait

mentionnés dans son rapport comme étant nécessaires à l'exécution de ce programme.

185. Le Conseil a insisté sur la nécessité fondamentale de doter les pays en voie de développement de politiques, d'institutions et de main-d'œuvre qualifiée de manière que — pour citer les termes mêmes qu'a employés le Directeur général de l'UNESCO — la science cesse d'être une sorte de magie importée et devienne un facteur de développement endogène. A ce propos le Conseil s'est rallié unanimement à l'opinion du Comité suivant laquelle l'insuffisance de main-d'œuvre qualifiée constituait l'obstacle le plus critique à l'aptitude d'un pays de tirer profit, d'appliquer et d'adapter la science et la technique à son développement; en conséquence l'adoption et la mise en œuvre de programmes effectifs destinés à augmenter le nombre et à équilibrer la composition des cadres du personnel ayant reçu une formation scientifique et technique constituaient les mesures les plus importantes que les pays en voie de développement pouvaient prendre pour accélérer leur développement grâce à la science et à la technique, mesures sans lesquelles il y aurait peu de chances d'appliquer avec succès les autres recommandations faites par le Comité dans son rapport. En conséquence, le Conseil a souscrit au jugement du Comité suivant lequel la plus haute priorité devrait être attribuée aux mesures ayant pour but d'élever le niveau de l'enseignement dans les pays en voie de développement, et particulièrement à l'introduction, au développement et à l'application de nouvelles méthodes pédagogiques, aussi nouvelles que puissent être leurs conceptions.

186. De nombreuses délégations ont fait savoir qu'elles approuvaient la liste des priorités pour une attaque concertée recommandée par le Comité consultatif dans son rapport. Certains ont souhaité que le Comité ne se laisserait pas convaincre d'allonger davantage cette liste, et même qu'il serait capable, après une analyse plus prolongée, de limiter plus encore son choix et de réduire cette liste de manière à favoriser la concentration des efforts sur des problèmes sélectionnés pour lesquels une concentration plus poussée des ressources amènerait des résultats rapides. Sur le grand nombre de délégations qui se sont ralliées à l'opinion du Comité que, dans les circonstances présentes, l'usage plus étendu et plus poussé des connaissances existantes, adaptées de la manière voulue aux conditions locales, offre les chances les plus sûres de progrès rapides dans les pays en voie de développement, certaines ont exprimé l'espoir que le Comité lui-même s'attacherait davantage à l'avenir à la tâche urgente consistant à définir les domaines où les connaissances déjà acquises pourraient d'emblée être appliquées aux problèmes des pays en voie de développement.

187. Le Conseil a favorablement accueilli les propositions du Comité relatives à la coopération internationale dans le domaine scientifique et technique, découlant de la résolution 1944 (XVIII) de l'Assemblée générale, appuyant l'opinion du Comité suivant laquelle des mécanismes supplémentaires ne seraient pas nécessaires mais qu'il était par ailleurs non seulement possible mais très souhaitable d'instituer, sous la direction du Conseil lui-même, un programme qui serait, par son ampleur, sa portée et son efficacité un programme nouveau. Un tel programme renforcerait les accords nationaux, régionaux et bilatéraux déjà en vigueur, permettrait d'améliorer le fonctionnement et la coordination des organisations rattachées aux Nations Unies et donnerait de nouveaux moyens d'unifier l'ensemble des efforts. Cependant, un certain nombre de délégations

⁵ E/AC.24/SR.270 à 274, 276; E/SR.1275.

ont souligné à ce propos que le financement était un point essentiel et ont fait remarquer qu'il n'y avait aucune raison de se montrer satisfait des réalisations actuelles; comme le Comité l'avait souligné, les moyens consacrés à la science et à la technique pour le développement étaient beaucoup trop faibles.

188. Le Conseil, dans la résolution 1083 (XXXIX), qu'il a adoptée à la fin de ses débats, a félicité chaleureusement le Comité consultatif de son deuxième rapport et a fait siennes les vues du Comité consultatif lorsqu'il a estimé qu'une application plus large et plus intensive des connaissances existantes, convenablement adaptées aux conditions locales, représentait la meilleure chance d'assurer des progrès rapides aux pays en voie de développement, qu'il convenait d'aider les pays en voie de développement à se doter le plus vite possible — tant en matière de politique qu'en ce qui concernait les institutions et le personnel qualifié — des moyens dont dépendra nécessairement leur aptitude à utiliser les connaissances scientifiques et techniques, et qu'un programme éducatif était nécessaire pour éclairer l'opinion mondiale afin de l'intéresser à ses travaux. Le Conseil a transmis son deuxième rapport à l'Assemblée générale à titre d'exposé des mesures qui devaient être prises pour atteindre les objectifs prévus dans sa résolution 1944 (XVIII). Il a approuvé les plans du Comité relatifs à la phase suivante de ses travaux et a exprimé l'espoir qu'il comprendra également une étude de l'application et de l'adaptation des connaissances existantes au développement et des moyens de les diffuser grâce à la création ou à l'amélioration des services nationaux d'information scientifique et des centres nationaux de recherche scientifique. Le Conseil a invité le Comité à examiner, en vue d'arriver à concentrer au maximum les efforts et les ressources disponibles sur des problèmes de haute priorité, s'il pourrait réduire encore la liste des problèmes prioritaires pour la solution desquels il avait recommandé de lancer une "offensive concertée". Il a prié le Comité consultatif de revoir périodiquement, en étroite coopération avec le Comité administratif de coopération, les programmes existants, et, lorsque ce serait possible, les programmes qu'envisageaient les organisations du système des Nations Unies, et il l'a invité à présenter des recommandations visant à stimuler, à coordonner, ou, s'il y a lieu, à réorienter les activités de ces organisations touchant l'application de la science et de la technique au développement. Il a également prié le Comité consultatif de présenter chaque année un rapport d'activité au Conseil économique et social, et d'examiner, en consultation avec le Secrétaire général, si son président, ou un membre désigné à cette fin par son président, pourrait, à l'avenir, présenter au Conseil le rapport du Comité et être présent au moment de la discussion de ce rapport. Le Conseil a de plus prié le Secrétaire général de prévoir en priorité, au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, les moyens financiers et le personnel de soutien recommandés par le Comité consultatif dans son deuxième rapport.

189. Dans les parties suivantes de la résolution, le Conseil a tout d'abord prié le Secrétaire général et demandé aux institutions spécialisées et à l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que, le cas échéant, au Comité administratif de coordination, de donner effet aux suggestions et aux recommandations du Comité consultatif relatives aux domaines énumérés à propos de l'"offensive concertée" envisagée; d'assigner un rapport de priorité élevée aux activités du domaine de l'éducation et de la formation, y compris la mise au point de techniques pédagogiques amélio-

rées, notamment en ce qui concerne les méthodes audiovisuelles, à l'occasion de programmes d'assistance aux pays en voie de développement; de poursuivre plus activement leurs études des coûts et des avantages probables des applications des connaissances scientifiques et techniques actuelles aux problèmes des pays en voie de développement, ainsi qu'à leurs études des méthodes susceptibles d'application commune par les institutions; de continuer à fournir dans leurs rapports ordinaires, ou dans des rapports spéciaux s'il y a lieu, une documentation exposant les nouveaux progrès de la science et de la technique utiles aux pays en voie de développement, les possibilités prometteuses offertes par les travaux de recherche ou d'application inachevés, et les connaissances scientifiques et techniques importantes acquises, mais non encore appliquées, dans les pays en voie de développement, en incluant dans ces rapports, toutes les fois qu'il sera possible, une analyse objective des résultats — échecs aussi bien que succès — effectivement enregistrés dans l'application de la science et de la technique; et de continuer à fournir au Comité consultatif tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Il a appelé l'attention des gouvernements, et en particulier des gouvernements des pays en voie de développement, sur l'importance qu'il y a, pour qu'ils tirent des avantages réels et durables de l'application de la science et de la technique, à ce qu'ils prennent d'urgence des mesures pour mettre au point une politique bien définie et créer le dispositif permettant de la mettre en œuvre et de coordonner les activités intérieures liées à l'assistance technique qu'ils reçoivent, et pour promouvoir la coopération régionale dans ce domaine. Enfin, il a invité tous les gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, en recourant, le cas échéant, aux commissions économiques régionales, d'assister le Comité consultatif par tous les moyens possibles, de n'épargner aucun effort pour donner effet aux recommandations et aux suggestions contenues dans le deuxième rapport du Comité consultatif; d'aider les pays en voie de développement à établir des institutions nationales et à former du personnel; et à encourager, en coopération, le cas échéant, avec les institutions du système des Nations Unies, l'établissement de relations bilatérales entre les universités, les instituts de recherche et les laboratoires, notamment entre ceux des pays en voie de développement et ceux des pays plus avancés.

190. Le Comité de coordination du Conseil, dans son rapport (E/4113⁶, par. 4), a pris note des rapports sur la conservation et l'amélioration du milieu naturel (E/4067)⁶ et sur les travaux nationaux et internationaux de recherche sur la pollution des milieux naturels et les mesures destinées à la combattre (E/4073)⁶, qui avaient été soumis au nom du Secrétaire général des Nations Unies par l'UNESCO et par l'OMS, conformément au paragraphe 6 du dispositif de la résolution 1910 (XXXIV) du Conseil. Il a pris acte avec approbation de la proposition faite par l'UNESCO, en collaboration avec la FAO, de préparer un nouveau rapport plus détaillé sur la conservation et l'amélioration du milieu naturel, ce rapport devant être présenté au Conseil lors de sa session d'été de 1967. Et ce qui concerne les problèmes de pollution, le Comité a fait sienne l'opinion exprimée par l'OMS et les organisations qui collaborent avec elle, que le moment était

⁶ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 12 de l'ordre du jour.

venu de prendre des mesures concrètes plutôt que d'entreprendre de nouvelles études détaillées de caractère global, et il a, par conséquent, instamment invité les gouvernements et les organisations internationales intéressées à encourager et à développer les activités dans ce domaine, notamment en matière de prévention; le Comité a également noté que l'OMS avait accepté de préparer, pour la quarante et unième session du Conseil, un bref rapport résumant les principaux travaux internationaux et nationaux de recherche sur la

pollution. Enfin, considérant que la question de la conservation et de l'amélioration des milieux naturels et les problèmes posés par la pollution et sa prévention faisaient partie du domaine des recherches et des recommandations qui relève de la compétence du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, le Comité de coordination a exprimé l'espoir que le Comité consultatif accorderait dans ses travaux toute l'attention qu'elles méritent à ces importantes questions.

PROBLÈMES FINANCIERS INTERNATIONAUX

Section I. — Le courant international de capitaux et d'assistance

ACCÉLÉRATION DU COURANT DES CAPITAUX ET DE L'ASSISTANCE DESTINÉS AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT *

191. Conformément aux résolutions 1035 (XI), 1522 (XV) et 1711 (XVI) de l'Assemblée générale et des résolutions 780 (XXX) et 923 (XXXIV) du Conseil, un rapport intitulé *Le courant international des capitaux à long terme et des donations publiques, 1961-1964* (E/4079)¹ a été présenté au Conseil à sa trente-neuvième session. Ce rapport était le quatrième d'une série d'études annuelles sur la question. Il examinait le courant des capitaux en provenance des pays développés à économie de marché, le courant total de fonds vers les pays en voie de développement, et les engagements au titre de l'assistance économique internationale pris par les pays à économie planifiée au cours de la période à l'étude.

192. Le rapport notait que, dans l'ensemble, le courant net des capitaux à long terme et des donations publiques des pays développés à économie de marché vers les pays en voie de développement et les institutions multilatérales n'avait guère subi de changement de 1962 à 1963. Bien que le volume des prêts publics bilatéraux eût considérablement augmenté, et que l'on eût assisté à une nouvelle expansion de l'aide en nature et à une certaine reprise des investissements privés directs, ces augmentations avaient été plus ou moins contrebalancées par une réduction considérable du courant de fonds vers les institutions internationales. Les dépenses brutes de ces institutions dans les pays en voie de développement avaient toutefois plus que doublé de 1961 à 1963. Bien que les dépenses des gouvernements sur le plan bilatéral eussent augmenté de 1962 à 1963, les nouveaux engagements avaient considérablement diminué. L'écart entre les dépenses effectives et les nouveaux engagements était le plus petit que l'on ait constaté depuis de nombreuses années. Par rapport à la production totale des pays développés à économie de marché, le courant de fonds vers les pays en voie de développement et les institutions multilatérales avait atteint son niveau le plus élevé en 1961. Depuis lors, alors que la part des fonds publics bilatéraux dans le courant total avait continué d'augmenter à un rythme plus ou moins équivalent à celui du produit national brut des pays développés à économie de marché, le rythme d'accroissement des autres éléments du courant total s'était ralenti. En conséquence, le rapport du courant total au produit national des pays prêteurs et donateurs était tombé à un niveau inférieur à 0,7 p. 100 en 1963. Le rapport au Conseil

indiquait que si une certaine tendance à remplacer les dons par des prêts s'était manifestée au cours des dernières années, une tendance compensatoire se traduisant par un assouplissement des conditions auxquelles les prêts remboursables en monnaies convertibles étaient consentis s'était également fait jour. C'est ainsi qu'en 1961 et 1963, la proportion des prêts publics bilatéraux annoncés à un taux d'intérêt inférieur à 1 p. 100 par an a plus que doublé, et la proportion des prêts à 5 p. 100 et plus est tombée de près de 60 p. 100 du total à environ 40 p. 100. De même, la proportion des engagements de prêts à relativement court terme (moins de 10 ans) a diminué de plus de moitié.

193. Le rapport notait que les engagements d'assistance pris par les pays à économie planifiée envers les pays en voie de développement avaient continué de diminuer en 1963, année où ils ne représentaient plus que l'équivalent de 300 millions de dollars environ; mais ils avaient de nouveau augmenté de façon très marquée en 1964. La majeure partie des crédits annoncés pour 1963 était destinée à l'Afrique du Nord, d'autres engagements étant pris à l'égard de pays d'Asie occidentale et d'Extrême-Orient. L'augmentation des accords de crédits conclus par les pays à économie planifiée en 1964, qui avait porté le volume total des engagements à plus de 1 milliard de dollars, avait été plus largement répartie que l'année précédente, tant en ce qui concerne les prêteurs que les emprunteurs. La majeure partie des fonds avait été fournie par l'Union soviétique, mais des accords de crédits importants avaient également été conclus par la Chine continentale et la Tchécoslovaquie. La Pologne, la Hongrie et la Yougoslavie avaient également conclu des accords de crédits avec des pays en voie de développement.

194. Le rapport notait qu'entre 1962 et 1963 on avait constaté un accroissement sensible des versements effectifs aux pays en voie de développement d'Amérique latine et d'Extrême-Orient, tandis que les entrées de capitaux dans les pays d'Afrique et d'Asie occidentale avaient diminué. L'année 1963 avait de nouveau été caractérisée par une concentration élevée des courants de capitaux: quinze pays en voie de développement en tout avaient de nouveau absorbé les deux tiers des courants nets totaux de capitaux. A l'intérieur de ce groupe de pays, la concentration des entrées de capitaux avait également été nettement plus grande en 1963 qu'au cours de la période 1961-1962.

195. Le rapport soulignait que l'importance du courant de capitaux prêtés vers les pays en voie de développement et son augmentation au cours des dernières années avaient entraîné une augmentation rapide de la dette publique extérieure et des dettes garanties par l'Etat dans les pays bénéficiaires, d'où un accroissement correspondant du service de la dette. Le taux d'accroissement des paiements au titre du service de la dette (environ 12 p. 100 par an) avait été très supé-

* Point de l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale.

¹ Ce rapport sera publié en tant que publication des Nations Unies.

rieur à celui des recettes d'exportation. En conséquence, le rapport des paiements au titre du service de la dette aux recettes totales d'exportation avait augmenté régulièrement: d'environ 4 p. 100 au milieu des années cinquante, il était passé à 9 p. 100 au début de la présente décennie et à plus de 11 p. 100 en 1963.

196. A sa trente-neuvième session, le Conseil a également examiné un rapport intitulé "Mesure du courant international des capitaux à long terme et des donations publiques: concepts et méthodes" (A/5732), rédigé en application de la résolution 1938 (XVIII) de l'Assemblée générale et présenté à l'Assemblée à sa dix-neuvième session. Ce rapport examinait les problèmes de concepts et les problèmes statistiques relatifs à la formation de capital et à son financement, à la balance des paiements, à la mesure des courants de capitaux, ainsi que les problèmes que pose la mesure des réalisations des pays donateurs et des pays bénéficiaires.

197. Le rapport soulignait la difficulté d'effectuer une analyse régulière et constamment à jour des investissements et des sources de financement. Etant donné les statistiques disponibles, il fallait se contenter dans tous les cas des mesures existantes des courants financiers figurant dans les balances des paiements des divers pays. Bien que la classification et le champ des statistiques en question eussent été améliorés, les données relatives aux courants de capitaux et à l'assistance économique recueillies par les organisations internationales étaient encore insuffisantes pour que l'on pût analyser les activités de financement extérieures d'une manière qui permette d'obtenir une évaluation régulière des facteurs influant sur la croissance économique au cours de la Décennie du développement. Le rapport examinait la situation en ce qui concerne divers types de courants de capitaux et analysait leurs caractéristiques ou "qualités", qui présentent un intérêt marqué pour les pays bénéficiaires. Le rapport faisait observer que, pour juger pleinement de l'importance des courants de capitaux internationaux et des changements survenus dans leur volume, leur orientation et leur structure, il faudrait disposer d'un grand nombre de renseignements supplémentaires.

198. Selon les auteurs du rapport, les différences qualitatives entre les divers éléments du courant international des capitaux présentent également un intérêt pour les pays donateurs. Le coût réel de l'assistance peut varier considérablement selon le genre d'aide accordée. L'aide risque d'être plus onéreuse si elle est versée en espèces dans une monnaie librement convertible que si elle l'est en biens et services choisis par le pays donateur. Cette question revêt encore plus d'importance lorsqu'il s'agit de fixer des objectifs aux pays donateurs, en particulier des objectifs précis pour chaque pays pris séparément. L'évaluation des réalisations n'est pas moins importante dans les pays bénéficiaires que chez les pays donateurs, mais ce n'est qu'en procédant à une étude pays par pays que l'on peut apprécier dans quelle mesure le financement extérieur contribue à la formation de capital. Le rapport concluait en présentant des suggestions sur la nature des travaux qui devraient être entrepris en vue d'interpréter les données quantitatives relatives aux courants de capitaux et à l'assistance.

MOYENS D'AUGMENTER LE COURANT INTERNATIONAL DES CAPITAUX PRIVÉS

199. Le Conseil était également saisi, à sa trente-neuvième session, d'un rapport du Secrétaire général

(E/4038 et Add.1)² sur les moyens d'augmenter le courant international des capitaux privés, établi en application des résolutions 922 (XXXIV) et 1013 (XXXVII) du Conseil. Ce rapport, qui est le cinquième d'une série commencée en 1958 en application de la résolution 1318 (XIII) de l'Assemblée générale, traitait des questions relatives au transfert des connaissances techniques et administratives et, dans ce contexte, à l'association qu'il sied de réaliser entre le capital et les connaissances techniques; il contenait en outre une liste choisie de lois et autres textes officiels concernant les investissements privés étrangers dans les pays en voie de développement, et une liste d'accords visant à encourager et à protéger les investissements étrangers privés dans ces pays.

200. Le rapport notait que les ententes d'entreprise à entreprise constituaient une méthode extrêmement souple permettant de donner satisfaction au besoin de plus en plus vif qu'ont les entreprises des pays en voie de développement d'acquiescer toute une série de connaissances administratives et techniques que des entreprises mieux équipées opérant dans le même domaine peuvent fournir le plus efficacement. Les types traditionnels d'ententes sont souvent loin de se conformer à un schéma qui permette de concilier les intérêts légitimes mais divergents de l'entreprise qui a besoin des connaissances techniques étrangères, du gouvernement du pays bénéficiaire et de l'entreprise qui fournit les connaissances. Toutes les parties en cause se rendent compte de plus en plus que les associations en matière de développement industriel pourraient donner de meilleurs résultats si les accords régissant ces associations correspondaient au moins aux besoins et aux objectifs fondamentaux des parties. Sur cette base, il semble possible de travailler systématiquement sur un large front à analyser de manière empirique le fonctionnement et l'efficacité des ententes déjà conclues dans ce domaine et à dégager les principes et les critères dont il faudrait s'inspirer pour créer des méthodes et des institutions nouvelles dotées de toute la souplesse voulue pour mieux concilier les intérêts des parties, accroître l'efficacité du transfert de connaissances techniques étrangères et développer la capacité locale de recherche.

DÉBATS AU CONSEIL

201. Les débats au Conseil³ ont été ouverts par le représentant du Secrétaire général, qui a commenté brièvement la documentation dont le Conseil était saisi. Il a fait observer que les renseignements contenus dans le rapport sur *Le courant international des capitaux à long terme et des donations publiques* (E/4079) étaient incomplets en ce qui concerne les données relatives à 1964, et que l'on espérait disposer de renseignements supplémentaires avant que cette question ne soit examinée à la vingtième session de l'Assemblée générale. L'étude sur la "Mesure du courant international des capitaux à long terme et des donations publiques: concepts et méthodes" (A/5732) devait également être examinée par un petit groupe d'experts qui se réunirait prochainement. Avec leur concours, des propositions visant à améliorer la présentation des données seraient formulées. Le représentant du Secrétaire général a également informé le Conseil que le Secrétaire général se proposait de consacrer la première partie de *l'Etude sur l'économie mondiale, 1965* à la question du financement du développement économique.

² Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 8 de l'ordre du jour.

³ E/AC.6/SR.371 à 373; E/SR.1395.

202. Des représentants ont fait l'éloge de la documentation présentée, et plusieurs ont félicité le Secrétariat de la haute tenue des documents. Ils ont souligné que la question du financement du développement économique comptait parmi les plus importantes de toutes celles dont le Conseil était saisi.

203. Plusieurs représentants se sont déclarés préoccupés de ce que le courant total de ressources vers les pays en voie de développement n'ait pas augmenté en 1963, ainsi que du retard dans la poursuite de l'objectif en matière de transfert de ressources fixé par l'Assemblée générale dans sa résolution 1711 (XIX) et élaboré en détail par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Certains orateurs ont souligné que de nombreux pays en voie de développement avaient établi leurs plans en se fondant sur l'hypothèse d'une augmentation des apports de capitaux et d'assistance, et que l'absence d'une telle augmentation mettrait en péril la réalisation de ces plans. Un certain nombre de représentants ont attiré l'attention sur le fait que les courants bilatéraux de capitaux vers les pays en voie de développement avaient augmenté de 1961 à 1963, et que la réduction des contributions aux institutions multilatérales n'avait pas affecté les dépenses de ces dernières, qui avaient en fait augmenté considérablement depuis 1961. Plusieurs orateurs ont estimé que la proportion de l'assistance acheminée par l'intermédiaire d'organismes multilatéraux devait encore être accrue.

204. Certains représentants ont souligné que la nature et la qualité des courants de capitaux vers les pays en voie de développement sont pour les bénéficiaires tout aussi importantes que leur volume. Les conditions financières (taux d'intérêt et durée des périodes de grâce et de remboursement) déterminent souvent le montant de l'assistance qu'un pays peut accepter. Etant donné la lourde charge que représente pour eux le service des dettes, un certain nombre de pays en voie de développement ne sont plus en mesure d'emprunter à des conditions commerciales sans compromettre gravement leurs liquidités internationales. Plusieurs orateurs ont noté avec satisfaction que les conditions des prêts avaient été considérablement assouplies entre 1961 et 1963, mais ils ont fait observer qu'une proportion importante des prêts publics continuait d'être consentie à des conditions voisines de celles du marché. Ils ont exprimé l'espoir que les gouvernements des pays développés examineraient favorablement la possibilité d'assouplir davantage les conditions des prêts. A cet égard, on a déclaré que les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques avaient récemment décidé certaines mesures qui, lorsqu'elles seraient ratifiées, assoupliraient sensiblement les conditions de prêt dans un certain nombre de pays donateurs. Commentant d'autres aspects qualitatifs du courant de capitaux et d'assistance vers les pays en voie de développement, plusieurs représentants ont souligné les avantages que présentent pour les pays bénéficiaires l'assistance en matière de programmes et l'assistance en monnaies convertibles, ainsi que les difficultés auxquelles donnent lieu en général l'assistance assortie d'obligations d'achat dans le pays donateur.

205. En ce qui concerne les problèmes relatifs à la mesure du courant des capitaux et de l'assistance vers les pays en voie de développement, plusieurs représentants se sont déclarés d'accord avec les conclusions du Secrétaire général sur ce point. Les données recueillies

par les organisations internationales sont insuffisantes pour évaluer régulièrement les facteurs influant sur la croissance économique. Les statistiques financières disponibles ne font pas ressortir des différences qualitatives importantes entre les courants de capitaux. Le financement extérieur doit être analysé dans le contexte des comptes nationaux des pays bénéficiaires. A ce sujet, on a fait observer qu'une assistance technique fournie aux pays en voie de développement en vue d'améliorer leur système de comptabilité nationale contribuerait utilement à mieux faire comprendre le rôle du financement extérieur dans la formation de capital. A certains égards, l'emploi de statistiques traditionnelles des courants financiers pour mesurer la contribution des pays donateurs n'est pas non plus satisfaisante, mais les représentants ont estimé que les méthodes de normalisation tendent à avoir un caractère arbitraire et doivent être étudiées avec soin. Plusieurs orateurs sont convenus que les divers problèmes relatifs à la mesure du courant de capitaux vers les pays en voie de développement méritaient d'être examinés de façon plus approfondie, et ils ont accueilli avec satisfaction la décision du Secrétaire général de réunir un groupe d'experts pour examiner les divers aspects de la question.

206. En ce qui concerne les moyens d'augmenter le courant international des capitaux privés vers les pays en voie de développement, plusieurs représentants ont souligné l'importance de ce genre de transfert pour le développement économique. D'autres ont estimé que ces capitaux ne pourraient contribuer utilement au développement que si les pays en voie de développement exerçaient un contrôle effectif sur les investissements et sur le transfert des bénéfices et appliquaient un système d'impôts progressifs. Ces orateurs ont fait observer que, dans le passé, le courant de retour des bénéfices réalisés par les investisseurs privés ainsi que les taux d'intérêt élevés avaient considérablement réduit le courant net des ressources étrangères vers les pays en voie de développement. On a proposé de charger le Secrétariat de l'ONU d'inclure dans ses études futures sur les courants de capitaux un examen systématique du courant des paiements de revenus d'investissements en provenance des pays en voie de développement.

207. Un certain nombre de représentants ont souligné que le transfert de connaissances techniques et administratives vers les pays en voie de développement, dont s'accompagnaient les investissements privés dans ces pays, était essentiel au bon fonctionnement des entreprises ainsi qu'à l'exécution de programmes de développement. Plusieurs d'entre eux ont reconnu que tout arrangement relatif au transfert de connaissances techniques et administratives dans les pays en voie de développement devait être conclu dans l'intérêt mutuel des entreprises nationales et étrangères et du gouvernement du pays bénéficiaire. Les suggestions contenues dans le rapport du Secrétaire général concernant la nouvelle orientation que l'on pourrait donner à ces arrangements ont été accueillies avec beaucoup d'intérêt. Certains orateurs ont suggéré que l'on accorde une attention plus grande aux possibilités de transferts de connaissances techniques et administratives entre pays en voie de développement, et notamment de certaines connaissances spécialisées liées aux conditions locales. Plusieurs représentants se sont déclarés d'accord avec la conclusion énoncée dans le rapport, selon laquelle il était essentiel de mettre au point des méthodes améliorées pour le transfert des connaissances techniques et administratives, le rassemblement et la diffusion de renseignements sur les fournisseurs éventuels de connaissances techniques, la nature des services d'experts

disponibles et les conditions auxquelles ils pouvaient être utilisés. Les membres du Conseil ont estimé qu'il serait souhaitable d'entreprendre les études proposées dans le rapport sur les moyens d'augmenter le courant international des capitaux privés vers les pays en voie de développement (E/4038 et Add.1).

208. Les représentants ont pris note avec satisfaction de l'intention du Secrétaire général de consacrer la première partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1965* à un examen détaillé de la question du financement du développement économique. Plusieurs suggestions ont été présentées concernant les sujets qui devraient être traités dans le cadre de cette étude.

209. Au terme des débats, le Conseil a adopté la résolution 1088 B (XXXIX), dans laquelle il se déclare préoccupé de constater que le courant international d'aide et de capitaux à long terme reste loin de l'objectif de 1 p. 100 du revenu national des pays développés qui avait été fixé par l'Assemblée générale; invite le Secrétaire général à adresser un appel aux gouvernements membres pour qu'ils fournissent des données plus détaillées, et approuve la décision du Secrétaire général de réunir un groupe d'experts chargé d'examiner plus avant le problème des concepts et des méthodes à utiliser pour mesurer le courant des capitaux. Le Conseil a également exprimé sa satisfaction de l'intention du Secrétaire général de consacrer la première partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1965*, à un examen complet du financement du développement.

210. Le Conseil a en outre décidé de prier le Secrétaire général, lorsqu'il rédigerait l'étude sur le financement du développement et les futurs rapports sur le courant international des capitaux à long terme et des donations publiques, de prendre en considération les questions suivantes: a) les moyens d'augmenter le courant de capitaux dirigé vers les pays peu développés par voie multilatérale; b) les méthodes permettant de maintenir à un niveau élevé le courant de capitaux orienté vers les pays peu développés; c) les moyens de faire disparaître les conditions qui gênent actuellement le courant de capitaux dirigé vers les pays peu développés, notamment les aspects relatifs aux disponibilités de capitaux, au service de la dette, aux conditions de crédit, aux exodes de capitaux et aux coûts locaux.

211. Enfin, le Conseil a adopté la résolution 1088 A (XXXIX) par laquelle il recommandait aux Etats Membres économiquement développés d'étudier sans retard et dans un esprit favorable la possibilité de rendre les conditions auxquelles ils accordent des prêts plus avantageuses pour les pays en voie de développement.

Section II. — Rapports de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de la Société financière internationale et de l'Association internationale pour le développement

212. A sa trente-huitième session, le Conseil a examiné⁴ les rapports annuels de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et de ses deux filiales, la Société financière internationale (SFI) et l'Association internationale pour le développement (AID), pour l'exercice terminé le 30 juin 1964, ainsi que des renseignements supplémentaires concernant les membres, le capital, les prêts et les

⁴ E/SR.1362 et 1363.

investissements pour la période comprise entre le 1er juillet 1964 et le 1er mars 1965⁵.

213. En présentant ces rapports, le Président de la Banque a souligné qu'au cours des 15 mois écoulés, la Banque et ses filiales avaient consacré un volume record de ressources au développement économique. En 1964, les engagements de la Banque, de la SFI et de l'AID se sont élevés à près de 1 milliard 200 millions de dollars. Les crédits de l'AID à eux seuls ont atteint 418 millions de dollars, et ses engagements totaux ont dépassé 1 milliard de dollars.

214. En 1964, le nombre des pays ayant bénéficié de l'assistance du groupe des institutions de la Banque est passé à 84; ce sont les nouveaux pays d'Afrique qui ont le plus largement profité de ce volume accru de financement. Le volume net total des fonds consacrés au financement du développement atteignait plus de 9 milliards 300 millions de dollars à la fin de 1964.

215. La Banque s'est sérieusement employée à améliorer les conditions de ses prêts afin d'alléger le fardeau du service de la dette pour les pays bénéficiaires. Lorsque la situation le justifie, des prêts d'une durée de 35 ans ont été consentis, et le délai de grâce avant tout remboursement a été porté à dix ans.

216. La Banque et ses filiales ont continué de concentrer leurs activités sur le financement de grands travaux dans le secteur des services publics, en particulier le développement des secteurs des transports et de l'énergie électrique. Toutefois, la Banque et l'AID ont élargi le champ de leurs activités en consentant, en collaboration avec la FAO et l'UNESCO, des prêts destinés à améliorer la productivité agricole et à développer l'enseignement, et, en collaboration avec la SFI, en finançant la réalisation de projets destinés à favoriser la croissance et la diversification de l'industrie. Parmi les nouvelles mesures prises pour améliorer et intensifier l'aide à l'industrie figure un crédit de 90 millions de dollars consenti à l'Inde pour financer l'importation des éléments et des matières premières nécessaires à une utilisation rationnelle des installations industrielles existantes. Le renforcement de la SFI a également constitué une initiative importante à cet égard. Les statuts de la Banque et de la SFI ont été remaniés pour permettre à la Banque de consentir des prêts à la SFI sans garantie d'un gouvernement, jusqu'à concurrence d'un montant équivalent à quatre fois la valeur du capital souscrit et des réserves de la Société. Cette mesure doit entraîner un accroissement de 400 millions de dollars des ressources potentielles de la SFI. De plus, l'obligation faite à la Société par ses statuts de n'investir que dans des entreprises privées a été réexaminée pour tenir compte de l'insuffisance de l'épargne privée et du manque d'industriels dans certains pays membres.

217. Le groupe des institutions de la Banque a l'intention d'intensifier ses efforts pour faciliter la planification et la préparation adéquates des projets. Dans certains cas, l'emprunteur se voit rembourser le coût des services techniques dont il a eu ou peut avoir besoin

⁵ Banque internationale pour la reconstruction et le développement et Association internationale pour le développement, *Rapport annuel, 1963/1964* (Washington), communiqué au Conseil économique et social par une note du Secrétaire général (E/3992); Société financière internationale, *Huitième rapport annuel, 1963/1964* (Washington), communiqué au Conseil économique et social par une note du Secrétaire général (E/3993), et renseignements supplémentaires pour la période comprise entre le 1er juillet 1964 et le 1er mars 1965 communiqués au Conseil économique et social par une note du Secrétaire général (E/3992/Add.1-E/3993/Add.1).

pour la planification et l'exécution d'un projet; dans le cas de pays qui ne peuvent défrayer le coût des études de préinvestissement, la Banque et ses filiales vont même jusqu'à avancer le montant des devises nécessaires pour obtenir les services de consultants. En outre, la Banque continue d'être l'agent d'exécution de neuf études de préinvestissement financées par le Fonds spécial des Nations Unies.

218. Les activités de la Banque ont continué de refléter l'intérêt qu'elle porte aux aspects plus généraux de la planification du développement. Elle a envoyé des missions d'assistance technique au Brésil, au Maroc et en Turquie pour étudier les conditions économiques dans ces pays. Parmi les autres moyens qu'elle emploie pour améliorer la qualité des réalisations économiques des pays en voie de développement, on relève les consortiums d'aide à l'Inde et au Pakistan et les groupes consultatifs de pays exportateurs de capitaux et d'institutions internationales qui s'intéressent au développement de pays déterminés.

219. La principale activité de la Banque consiste à canaliser le courant des capitaux des pays développés vers les pays en voie de développement. La charge rapidement croissante que représente le service de la dette continue de poser un problème vital aux pays en voie de développement. L'AID a été créée pour alléger ce fardeau au moyen de prêts à très long terme, et, grâce aux mesures prises en 1964 pour les reconstituer, le montant total des ressources convertibles de l'AID a atteint environ 1 milliard de dollars au total.

220. L'épargne privée constitue une source importante et essentielle de capitaux pour le développement économique. Toutefois, l'investisseur privé international est prudent et il se détourne rapidement d'investissements qui ne lui inspirent pas confiance. La Banque a élaboré une convention internationale visant à créer un centre pour la conciliation et l'arbitrage des litiges qui peuvent surgir entre les investisseurs privés étrangers et les gouvernements. Il y a de bonnes raisons de croire que l'adoption d'une telle convention encouragerait les investisseurs privés à accélérer le mouvement de leurs capitaux vers les pays en voie de développement.

221. La Banque a accepté d'examiner un certain nombre de propositions formulées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement concernant les moyens d'améliorer les conditions en matière de commerce et de finance. Elle a présenté à l'ONU une étude sur un plan tendant à emprunter, sur les marchés financiers, des capitaux qui seraient ensuite prêtés dans les mêmes conditions que ceux de l'AID, la différence entre le taux d'intérêt effectif des emprunts et le taux d'intérêt des prêts ainsi consentis étant supportée par les pays industrialisés. La Banque a entrepris une autre étude sur un système de financement complémentaire visant à compenser les effets sur les plans du développement à long terme de fluctuations imprévues des cours des produits primaires. Elle étudie aussi l'utilisation et les conditions d'octroi de crédits-fournisseurs, ainsi que la possibilité d'établir un système d'assurances multilatérales des investissements.

222. En conclusion, le Président de la Banque a souligné qu'il était essentiel que les pays exportateurs de capitaux continuent de fournir une aide financière ininterrompue et que les pays bénéficiaires s'efforcent de leur côté de trouver les moyens d'utiliser l'aide extérieure avec le maximum d'efficacité.

223. Lors des débats du Conseil qui ont suivi cette intervention, les membres se sont montrés satisfaits de l'aide suivie et élargie apportée par la Banque et ses

filiales aux pays en voie de développement, et de nombreux représentants ont exprimé leur satisfaction des progrès accomplis, au cours de l'année, tant du point de vue de la qualité que de la quantité, par les trois institutions internationales. De nombreux représentants ont exprimé leur intérêt pour les conclusions de plusieurs études sur les moyens d'améliorer les conditions du commerce et du développement économique entreprises par la Banque à la demande de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. On a jugé important d'établir des relations permanentes, dans le cadre des organismes des Nations Unies, entre la Banque et les nouveaux organes s'occupant du commerce et du développement. Un certain nombre de représentants ont noté avec satisfaction que la Banque, tout en continuant d'accorder la priorité aux investissements d'infrastructure, avait commencé de s'intéresser davantage à l'agriculture et à l'éducation. Ils ont également accueilli avec satisfaction la participation accrue de la Banque et de ses filiales au financement d'industries manufacturières, particulièrement par l'intermédiaire de la SFI.

224. En réponse à des questions soulevées au cours des débats, le Président de la Banque a reconnu que la Banque et ses filiales avaient accordé une importance particulière à l'assistance destinée à établir une infrastructure bien conçue dans les pays en voie de développement, étant donné que cela constituait un préalable nécessaire de l'industrialisation. Le Président s'est déclaré personnellement partisan de l'entreprise privée, mais il a reconnu, en tant que Président de la Banque, que l'on ne pouvait refuser d'accorder des prêts à des pays qui appliquaient d'autres systèmes.

225. Dans sa résolution 1052 (XXXVIII), le Conseil a pris note des rapports des trois institutions.

Section III. — Rapport du Fonds monétaire international

226. Le rapport annuel du Fonds monétaire international (FMI) pour l'exercice terminé le 30 avril 1964 et le résumé des activités du Fonds au cours de la période comprise entre le 1er mai 1964 et le 31 janvier 1965⁶ ont été examinés par le Conseil à sa trente-huitième session⁷.

227. En présentant le rapport au Conseil, le Directeur général du Fonds s'est félicité de la création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tant qu'organe de l'Assemblée générale, et s'est dit persuadé qu'une collaboration étroite s'établirait entre le Fonds et le Conseil du commerce et du développement.

228. Le Directeur général a dit que, bien qu'un climat de prospérité se fût maintenu dans l'ensemble pendant toute l'année 1964, accompagné d'une situation généralement favorable des marchés de produits primaires, les forces d'expansion avaient perdu de leur vigueur à la fin de l'année. Plusieurs pays industrialisés avaient éprouvé des difficultés dans leur balance des paiements. La poursuite de l'expansion économique des pays industrialisés avait de nouveau contribué à augmenter, tant en volume qu'en valeur, les échanges commerciaux dans le monde. En même temps, la hausse

⁶ Fonds monétaire international, *Rapport annuel des administrateurs pour l'exercice qui a pris fin le 30 avril 1964* (Washington), et renseignements supplémentaires concernant la période comprise entre le 1er mai 1964 et le 31 janvier 1965, communiqués au Conseil par une note du Secrétaire général (E/4003 et Add.1).

⁷ E/SR.1360 et 1361.

de la valeur des exportations primaires avait permis à l'ensemble des pays en voie de développement d'accroître leurs réserves en devises pendant toute la durée de 1963 et une bonne partie de 1964, quoique cet accroissement se fût ralenti vers la fin de 1964 et que les réserves eussent commencé à diminuer dans de nombreux pays.

229. En 1965, l'économie mondiale est entrée dans une phase plus difficile. L'évolution dépendra en grande partie de la question de savoir si les efforts faits par certains des principaux pays industriels pour juguler la hausse des coûts et des prix inférieurs auront, sur l'économie internationale, un effet déflationniste trop grand pour être compensé par l'influence expansionniste que l'on s'attend à voir se manifester dans d'autres pays, principalement au Canada, en Italie, au Japon et aux États-Unis d'Amérique. En tout état de cause, la balance des paiements des pays de production primaire sera peut-être encore moins favorable en 1965 qu'en 1964 du fait de la réduction de la demande de produits primaires et de la hausse des importations dans ces pays; en outre, on peut s'attendre à une réduction nette de leurs réserves en devises.

230. Parlant des opérations du Fonds, le Directeur général a souligné que l'année 1964 avait été caractérisée par le volume important de l'assistance que le Fonds avait fournie à des pays industrialisés. La situation d'ensemble des pays industrialisés présente un intérêt particulier, car elle détermine dans une large mesure le climat économique mondial, étant donné que les importations de ces pays représentent environ 70 p. 100 des importations mondiales totales et qu'ils constituent les principaux débouchés pour les marchandises vendues par les pays non industrialisés. La meilleure manière pour les pays développés d'aider les pays en voie de développement est de leur assurer l'accès de marchés toujours plus vastes. Le développement économique et le bien-être des pays en voie de développement sont un élément essentiel de la stabilité de l'économie mondiale. Des courants d'échange doivent être créés pour alimenter la croissance économique des pays en voie de développement, et ces courants sont un aspect essentiel de la structure du commerce des pays industrialisés. C'est ce concept d'interdépendance de l'économie mondiale qui constitue la base doctrinale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

231. Les problèmes essentiels qui se posent aux pays en voie de développement ont trait au service de la dette extérieure, à l'inflation et à la nécessité d'améliorer leur gestion monétaire et fiscale. Le Service de banque centrale créé par le Fonds en 1964 ainsi que le Département des affaires fiscales s'occupent activement de fournir aux pays en voie de développement une assistance et des conseils pour toutes les questions relatives à l'administration des banques centrales, aux

finances publiques, à la politique fiscale et au contrôle budgétaire. A cet égard, des rapports de travail étroits ont été établis entre le Département des affaires fiscales du Fonds et l'Organisation des Nations Unies. En outre, le Fonds a créé l'Institut du FMI qui est chargé de centraliser toutes les activités de formation.

232. En conclusion, le Directeur général a fait allusion aux propositions visant à augmenter de 25 p. 100 les quotes-parts de tous les membres, et d'un pourcentage encore plus important celles de 16 pays dont le développement économique récent a été tel que leurs quotes-parts ne sont plus jugées adéquates. Si toutes les augmentations proposées sont approuvées, le total des quotes-parts passera d'environ 16 milliards de dollars à quelque 21 milliards de dollars. L'augmentation des quotes-parts représente un moment de l'évolution continue du système monétaire international. Ces augmentations fournissent, avec d'autres exemples concrets de coopération financière sur le plan international, une preuve encourageante que le système monétaire international actuel est capable d'évoluer sans heurt.

233. Au cours du débat, un certain nombre de représentants ont félicité le Fonds des efforts qu'il a faits pour élargir et diversifier ses activités et pour les adapter aux besoins changeants des pays développés et des pays en voie de développement. On a fait observer que la recommandation relative à l'augmentation des quotes-parts venait à point et traduisait une unité de vues totale sur la nécessité d'accroître les liquidités internationales. Un certain nombre de représentants ont souligné le rôle joué par le Fonds et attiré l'attention sur la contribution particulière que celui-ci pouvait apporter, directement ou en collaboration avec d'autres organismes internationaux, à la solution des problèmes monétaires des pays en voie de développement, ainsi que sur l'assistance qu'il pouvait fournir à ces pays pour leur permettre d'élaborer une politique fiscale et monétaire saine.

234. Répondant à des observations formulées au cours des débats, le Directeur général a déclaré être pleinement conscient de la nécessité d'apporter une assistance concrète aux pays en voie de développement. Le Fonds a fourni aux pays industrialisés un volume d'assistance plus considérable parce que leurs problèmes monétaires sont beaucoup plus vastes et ont des répercussions sur l'ensemble du système monétaire international. Le système monétaire actuel, dans lequel le Fonds demeure au centre des opérations, doit être développé et amélioré plutôt que supprimé et remplacé par un système différent; il n'est certes pas parfait, mais tant qu'aucune réforme à long terme n'a été adoptée, il importe d'assurer son bon fonctionnement.

235. Dans sa résolution 1051 (XXXVIII), le Conseil a pris acte du rapport du Fonds.

Chapitre X

COOPÉRATION RÉGIONALE *

236. A sa trente-neuvième session, le Conseil a pris connaissance des rapports annuels des commissions économiques régionales et entendu les déclarations des secrétaires exécutifs de la Commission économique pour l'Europe, de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et de la Commission économique pour l'Afrique, et du secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique pour l'Amérique latine, qui ont exposé les grandes lignes des travaux de ces commissions pendant la période considérée et donné un aperçu de l'évolution de la situation économique dans leurs régions respectives. Ces rapports sont résumés ci-dessous aux paragraphes 239-310; on trouvera aux paragraphes 311-314 un résumé des déclarations des secrétaires exécutifs. Des résumés des études sur la situation économique de l'Europe et sur celle de l'Asie et de l'Extrême-Orient figurent au chapitre IV.

237. Le Conseil était également saisi d'un rapport du Secrétaire général sur la décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine économique et social et le renforcement des commissions économiques régionales ainsi que du Bureau des Nations Unies à Beyrouth (E/4075)¹. Dans ce rapport, présenté en application de la résolution 1941 (XVIII) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général passait en revue les activités régionales issues d'initiatives prises à l'échelon régional, et donnait des indications sur la manière dont la décentralisation avait influé sur le déroulement des travaux du Secrétariat dans ses principaux domaines d'activité.

238. Le Conseil a été saisi également d'un rapport sur la Réunion des secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales (E/4093), établi en exécution de la résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général y signalait les questions d'intérêt commun dont s'est plus spécialement occupée la réunion, à savoir, entre autres: la façon dont les programmes de travail traduisent les recommandations du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, et divers aspects de la coopération entre les secrétariats du Siège, le Comité consultatif et les institutions spécialisées; la préparation de colloques régionaux et internationaux sur le développement industriel; la coordination des travaux en matière de projections économiques; les domaines qui demandaient une attention particulière du point de vue de la coopération entre la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les secrétariats des commissions économiques régionales, et plus particulièrement les problèmes que pose l'intégration économique des pays en voie de développement; les questions sociales, plus spécialement les programmes de recherche et de formation portant sur le développement

* L'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale contient le point suivant: "Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social".

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 13 de l'ordre du jour.

régional; les programmes d'opérations, y compris la coopération avec le Programme alimentaire mondial; et enfin la question de la coopération entre l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies et les instituts régionaux de développement économique.

Section I. — Rapports des Commissions économiques régionales

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

239. Comme elle l'a indiqué dans son rapport annuel (E/4031)², la Commission économique pour l'Europe (CEE) a passé en revue à sa vingtième session les travaux de ses organes subsidiaires et l'ensemble de ses activités et a examiné la situation économique de l'Europe en prenant pour base l'*Etude sur la situation économique de l'Europe en 1964* (E/ECE/572)³. Parmi les autres questions examinées figuraient les résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale qui présentaient un intérêt pour les activités de la Commission, le rôle joué par la Commission dans les programmes de l'ONU destinés à aider les pays peu développés, ses activités en relation avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les mesures prises par elle en application de la résolution 1940 (XVIII) de l'Assemblée générale sur l'action dans le domaine du développement industriel, et d'autres questions dont on trouvera l'exposé ci-dessous.

240. Avant l'adoption de l'ordre du jour, un certain nombre de délégations ont déclaré que la République démocratique allemande, qui remplissait toutes les conditions voulues pour collaborer avec la Commission sur un pied d'égalité avec la République fédérale d'Allemagne, devait être admise à participer sans délai aux travaux de la CEE, et que la Commission devait prier le Conseil de prévoir la participation de la République démocratique allemande à la CEE, comme cela avait été fait précédemment pour la République fédérale d'Allemagne. Plusieurs autres délégations ont déclaré que les représentants du territoire en question étaient parfaitement libres de participer aux travaux de la Commission, en application du paragraphe 10 de son mandat, et que, puisque aucun changement n'était intervenu dans le statut international de ce territoire qui puisse justifier un changement du mandat, il était par conséquent sans objet de soulever à nouveau ce problème dans cette enceinte.

241. La Commission a adopté une série de résolutions relatives à ses travaux (E/4031, troisième partie). Dans la première de ces résolutions, elle a recommandé au Conseil de convoquer, au plus tard en 1967, une conférence pour la conclusion d'un ou de deux nouveaux instruments internationaux destinés à remplacer la Convention de 1949 sur la circulation routière et le Proto-

² Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 3.

³ Publication des Nations Unies, No de vente: 65.II.E.1.

cole de 1949 relatif à la signalisation routière. Elle a suggéré au Conseil de demander aux commissions économiques régionales d'étudier les dispositions techniques des projets de convention préparés par le Secrétaire général et de présenter les amendements qui sembleraient nécessaires en temps utile pour examen par la Conférence ⁴.

242. Concernant ses activités, la Commission a invité le secrétaire exécutif à consacrer en premier lieu les ressources disponibles aux tâches permanentes et aux questions prioritaires, et a exprimé l'espoir que les gouvernements des Etats Membres concentreraient sur des sujets d'importance majeure les demandes d'études qu'ils présenteraient au Secrétariat. Elle a appelé l'attention de ses organes subsidiaires sur la nécessité de poursuivre leurs efforts en vue d'éliminer, ou de remettre à une date ultérieure, toutes activités d'importance secondaire, et les a prié, lorsqu'ils seraient amenés à procéder à la création d'un groupe de travail chargé d'une tâche particulière non permanente, de fixer, dans le mandat du groupe de travail, la durée des délais accordés pour mener à bien ses travaux.

243. En ce qui concerne l'utilisation rationnelle des ressources hydrauliques, la Commission a approuvé les recommandations relatives à une action ultérieure, adoptées par la Réunion spéciale des experts gouvernementaux, ainsi que les propositions du Secrétaire exécutif tendant à coordonner une action éventuelle de la CEE en cette matière avec les travaux d'autres organismes internationaux, et elle a prié le secrétaire exécutif de mettre en œuvre ces recommandations et ces propositions.

244. La Commission a invité le secrétaire exécutif à étudier les modalités de la participation d'experts appartenant à des pays en voie de développement d'autres régions aux voyages d'études organisés par la Commission qui pourraient les intéresser.

245. Elle a décidé de continuer à donner une priorité de rang élevé aux activités entrant dans les mandats de la Commission elle-même et de ses organes subsidiaires, et qui ont un rapport avec celles de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ainsi que de maintenir une collaboration étroite avec le Conseil du commerce et du développement récemment créé, et, à cette fin, de s'acquitter de toutes tâches de sa compétence que les organes principaux appropriés de l'Organisation des Nations Unies pourraient lui confier, en relation avec les travaux de la Conférence. Elle a invité le secrétaire exécutif à donner suite promptement aux demandes qu'il pourrait recevoir, par l'intermédiaire des instances établies, en vue d'une aide à des projets ou à des études de la Conférence, et de prêter son concours à cette occasion dans toute la mesure possible, dans les limites de sa compétence et de ses ressources. Elle a prié le Comité pour le développement du commerce de donner la priorité, lors de sa session d'octobre 1965, à une étude détaillée des recommandations de la Conférence qui relèvent de sa compétence, en tenant compte des débats de la vingtième session de la Commission et sans préjuger l'attitude des gouvernements membres à l'égard de telle ou telle recommandation de la Conférence, et de poursuivre ses activités en vue de mettre ces recommandations en œuvre. La Commission a aussi invité ses membres à communiquer au secrétaire exécutif leur avis quant aux recommandations de la Conférence qui pourraient utilement être étudiées par le Comité conformément à la résolution 1000 (XXXVII) du Conseil, et a demandé

à son Comité, outre toutes autres recommandations qu'il pourrait décider de faire adopter pour donner effet à la résolution 9 (XVI) de la Commission, d'élaborer des recommandations appropriées de nature à faciliter la suppression des obstacles économiques, administratifs et de politique commerciale qui entravent le développement des échanges entre les pays membres de la CEE. Elle a prié le secrétaire exécutif de faire rapport à la vingt et unième session de la Commission sur la mise en œuvre de la résolution en question.

246. La Commission a aussi prié son Comité pour le développement du commerce d'indiquer au Groupe spécial pour l'étude des problèmes du commerce entre l'Est et l'Ouest les domaines dont il devrait s'occuper plus particulièrement de façon à faciliter l'élaboration, par le Comité, de nouvelles recommandations précises pour mettre en œuvre la résolution 9 (XVI) de la Commission. Elle a décidé que le Groupe spécial devrait rester en fonction pour une nouvelle période. Elle a prié le secrétaire exécutif d'inviter les gouvernements membres à indiquer au Président du Comité pour le développement du commerce les problèmes concrets sur lesquels ils souhaitent que le Groupe spécial fasse porter son attention dès le début de 1966, et elle a chargé le Président du Groupe spécial d'inviter les experts de pays membres non représentés au sein du Groupe, qui avaient manifesté le désir d'entrer en consultation avec le Groupe, ou qui, de l'avis du Groupe, pourraient apporter une contribution concrète à son activité, à se réunir avec le Groupe à un moment approprié à cet effet, et elle a prié le secrétaire exécutif de transmettre au Groupe les observations des gouvernements (E/ECE/553 et additifs) sur le rapport sur sa seconde session.

247. Dans une autre résolution, la Commission a prié le secrétaire exécutif de continuer à prêter son concours au Centre du développement industriel et aux secrétariats des autres commissions économiques régionales, et de coopérer avec eux à la préparation des études à présenter lors des colloques régionaux et du Colloque international sur l'industrialisation. Elle a invité les organes subsidiaires de la Commission à examiner d'une manière appropriée les possibilités d'apporter leur contribution dans les différentes branches de l'industrie à la réussite de ces colloques.

248. La Commission s'est déclarée satisfaite des résultats favorables acquis dans le domaine de la coopération économique entre ses membres durant ses vingt premières sessions. Elle a réaffirmé sa confiance que les gouvernements des pays membres poursuivraient et intensifieraient l'œuvre de coopération entreprise, et les a invités à faire connaître aussi largement que possible, notamment dans les milieux économiques, les activités de la Commission et le bénéfice retiré de la coopération régionale poursuivie sous ses auspices.

249. La Commission a décidé que les réunions des conseillers économiques principaux des gouvernements membres de la CEE se tiendraient dorénavant à des intervalles plus rapprochés afin de permettre l'exécution dans des conditions satisfaisantes d'un programme de travail à long terme, et à cet effet elle a fixé à 1966 et 1967 la date des deux prochaines réunions.

250. Dans le domaine de l'automatisation, la Commission a prié le secrétaire exécutif de distribuer aux rapporteurs, pour observations, tous les principaux documents récemment établis sur ce sujet par les organes subsidiaires, de préparer un canevas détaillé de l'étude visée dans son rapport intérimaire (E/ECE/567), et de le présenter à une réunion des rapporteurs, ainsi que de convoquer une deuxième réunion de rapporteurs, qui

⁴ Voir aussi chap. XIV, sect. VI, ci-dessous.

examinera la version préliminaire de l'étude susvisée, et présentera des propositions dans le domaine de l'automatisation à la vingt-deuxième session de la Commission, en 1967. Elle a invité ses organes subsidiaires à poursuivre leurs travaux sur l'automatisation, chacun dans son domaine d'activité.

251. La Commission a prié le secrétaire exécutif d'adresser aux gouvernements des pays membres une récapitulation des propositions qui ont été présentées à sa vingtième session au sujet du développement de la coopération économique, scientifique et technique sur le plan régional en les invitant à lui communiquer leurs observations sur ces propositions et, si possible, à exprimer leurs vues sur l'exécution d'études sur les problèmes posés par la coopération dans ces domaines.

252. D'autres résolutions, adoptées par la Commission, concernaient les tendances et les perspectives du marché des produits chimiques, la pollution de l'air et des eaux, les problèmes posés par l'automatisation, et le programme de travail de la Commission pour 1965 et 1966.

253. La Commission a aussi pris des décisions relatives à de nouveaux travaux à entreprendre sur la comparabilité des statistiques du commerce extérieur, aux échanges de résumés analytiques de documents scientifiques dans le domaine de l'économie appliquée, et aux industries mécaniques et électriques.

254. Au cours de l'année considérée, la Commission a poursuivi sa collaboration avec les institutions spécialisées et l'AIEA, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales de tous genres. Elle a aussi maintenu ses contacts officiels avec les secrétariats d'un certain nombre d'organisations intergouvernementales qui ne font pas partie des organismes des Nations Unies.

255. Parmi les activités de ses organes subsidiaires que la Commission a examinées et analysées dans son rapport, on peut citer les suivantes. Le Comité des problèmes agricoles a continué ses échanges annuels de renseignements sur l'évolution de l'agriculture et les politiques agricoles, et a poursuivi ses travaux sur des questions techniques en collaboration étroite avec d'autres organisations internationales et régionales. Le Comité du charbon a continué de se pencher sur tous les problèmes capitaux posés par la productivité sans cesse croissante de l'industrie charbonnière. Une réunion de directeurs d'instituts nationaux de recherche minière et un colloque sur les dégagements instantanés de charbon et de gaz ont eu lieu pendant la période considérée. La Conférence des statisticiens européens a tenu sa douzième session plénière. D'autres réunions ont eu lieu sur les statistiques du secteur public, les statistiques de la productivité (en collaboration avec le BIT), le traitement électronique de l'information, les comptes et bilans nationaux et les recensements de l'agriculture (en collaboration avec la FAO et le Comité des problèmes agricoles). Le Comité de l'énergie électrique a publié des études sur la situation et les perspectives de l'approvisionnement de l'Europe en énergie électrique et sur la situation de l'électrification rurale en Europe, des rapports sur des problèmes particuliers ainsi qu'un index et une clause de révision modèles pour les contrats internationaux d'approvisionnement en énergie électrique. Le Comité du gaz s'est préoccupé du transport et du stockage de grosses quantités de gaz naturel et, avec l'aide de l'Union internationale de l'industrie du gaz, a élaboré un code international de sécurité pour le transport du gaz par feeders internationaux. Le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification a poursuivi ses tra-

voux sur le bâtiment et la construction, sur les aspects socio-économiques de la politique du logement, sur la rénovation urbaine et l'urbanisme, et sur les statistiques de l'habitation, de la construction et de la planification. Il a réaffirmé son désir de coopérer étroitement avec le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification du Conseil et avec les organes analogues des autres commissions économiques régionales. Le Comité des transports intérieurs a poursuivi ses activités, en particulier dans le sens d'une unification des réglementations nationales de la circulation et des transports et de l'établissement de régimes de transports internationaux en Europe pour faciliter le transport international des marchandises et des passagers par route, par chemin de fer et par voie navigable. Parmi ces travaux figurait l'ouverture à la signature d'une Convention relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure. En ce qui concerne les études entreprises par le Comité de l'acier, on touchait au terme des travaux sur les études des aspects économiques de la préparation du minerai de fer et des tendances à long terme de la concurrence entre l'acier et d'autres matériaux. Certaines des études du Comité ont aussi été utilisées pour les colloques internationaux et régionaux sur l'industrialisation. Le Comité du bois a étudié l'évolution du marché européen des sciages résineux, des feuillus (y compris les bois tropicaux), du bois à pâte et du bois de mine en 1964, et a évalué les perspectives pour 1965. Il a aussi entrepris pour la première fois une étude annuelle du marché européen des contreplaqués, des panneaux de fibres et des panneaux de particules. Le Comité pour le développement du commerce a tenu son débat annuel sur l'évolution du commerce intra-européen et, en particulier, du commerce entre l'Est et l'Ouest. Il a aussi examiné les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et a reconnu l'importance de l'appui qu'il pouvait apporter aux travaux de la Conférence. En outre, il a examiné les travaux du groupe spécial pour l'étude des problèmes du commerce entre l'Est et l'Ouest en application de la résolution 9 (XVI) de la Commission.

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

256. Pendant l'année considérée, la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) s'est attachée à accélérer et à élargir l'œuvre de coopération régionale et internationale, particulièrement à la lumière des recommandations de la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et aussi des programmes relatifs à l'Année de la coopération internationale. Comme elle le signale dans son rapport annuel (E/4005)⁵, la Commission a réorganisé son programme de travail conformément à la recommandation du Conseil économique et social selon laquelle il y aurait lieu de présenter ce programme suivant la classification fonctionnelle des activités de l'Organisation des Nations Unies. Elle a fait le point de la situation économique dans la région de la CEAEO en se fondant sur l'*Étude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1964*⁶.

257. La Commission a adopté un certain nombre de résolutions (E/4005, troisième partie) dont les dispositions principales sont exposées ci-dessous sur : l'har-

⁵ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 2.

⁶ Publication des Nations Unies, No de vente: 65.II.F.1 (forme également le No 4 du volume XV de l'*Economic Bulletin for Asia and the Far East*).

nisation régionale des plans nationaux de développement; le développement et la promotion de l'industrie; la mise en valeur des richesses minérales de l'Asie; l'application de la science et de la technique au développement économique et social des pays de la CEAEO; la Banque asiatique de développement; la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; la Foire internationale d'Asie; et les ressources destinées à l'assistance technique, la coordination de ces ressources et les domaines de développement. Un groupe a été créé pour étudier la question de l'extension du domaine géographique de la Commission et de l'élargissement de celle-ci; ce groupe fera rapport à la Commission à sa prochaine session.

258. La Commission a reconnu que la création de la Banque asiatique de développement permettrait de mobiliser des capitaux nouveaux et des capitaux supplémentaires pour des projets que les institutions existantes ne pouvaient financer comme il convenait. Elle s'est déclarée convaincue que l'appui des pays avancés était une condition importante de la création de la Banque asiatique de développement. Elle a constitué, à un échelon élevé, un comité consultatif d'experts désignés par les gouvernements des pays suivants: Ceylan, Inde, Iran, Japon, Malaisie, Pakistan, Philippines, République du Viet-Nam et Thaïlande, qui seront chargés de consulter les gouvernements des pays membres appartenant à la région de la CEAEO et les gouvernements de pays développés en dehors de la région, ainsi que des institutions internationales de caractère financier et autre. Le Comité consultatif a été prié de rendre compte à la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, qui doit se tenir le 3 décembre 1965, des résultats de ces consultations, de rédiger un projet de statut et de donner tout autre avis et toute autre assistance pour l'élaboration de mesures complémentaires en vue de la création de la Banque.

259. La Commission a étudié le rôle du secteur agricole dans le développement économique, qui formait le thème de la première partie de l'*Étude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, 1964*. Si pour la première fois depuis 1961 la production agricole avait marqué un redressement sensible dans la région de la CEAEO, l'accroissement de la production alimentaire entre 1961 et 1964 dans les pays de la région était demeuré nettement inférieur au taux d'accroissement démographique, et la production alimentaire par habitant en 1964 était encore inférieure à celle de 1961.

260. La Commission s'est vivement préoccupée de la lenteur de l'augmentation des exportations de la plupart des pays en voie de développement de la région et de la détérioration constante de leurs termes de l'échange. Elle a souligné qu'il fallait d'urgence élaborer des mesures pratiques pour stabiliser le prix des produits de base à un niveau rémunérateur en faisant appel à la coopération internationale et que les investissements étrangers et l'assistance internationale dont bénéficiaient les pays en voie de développement devaient s'accompagner d'efforts intensifs pour leur assurer de meilleurs débouchés commerciaux. La Commission a exprimé l'espoir que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le nouveau Conseil du commerce et du développement s'efforceraient de réaliser ces améliorations et aussi de rationaliser la division internationale du travail et la répartition internationale de la production. Elle a souligné que pour aborder d'une manière dynamique l'industrialisation des pays en voie de développement de la CEAEO et l'expansion de leurs exportations, il conviendrait aussi d'harmoniser les

plans de production et les programmes d'investissement de façon à éviter les doubles emplois ruineux dans les efforts de développement. Elle a demandé que l'on renforce le Centre régional des projections et de la programmation économiques créé au secrétariat de manière à lui permettre de passer constamment en revue les secteurs et domaines où une coordination plus poussée des plans de développement à l'échelon régional ou sous-régional peut offrir des avantages mutuels. Elle a prié le Secrétaire exécutif de réunir un groupe de travail composé d'experts de la planification, qui explorerait les moyens de permettre aux planificateurs du développement de chaque pays de la région de tenir pleinement compte des plans des autres pays de manière à les harmoniser.

261. La Commission s'est félicitée de la résolution 1995 (XIX) par laquelle l'Assemblée générale avait fait de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement un organe permanent de l'Assemblée, et du Conseil du commerce et du développement un organe subsidiaire de la Conférence. Les représentants de nombreux pays ont estimé que si dans bien des domaines les recommandations de la Conférence n'allaient pas assez loin pour répondre aux espoirs des pays en voie de développement, des progrès notables avaient été faits sur certains points: aide extérieure, service de la dette, financement et développement régionaux, transports maritimes et échanges entre les pays en voie de développement. On a exprimé l'espoir que les pays avancés ne tarderaient pas à modifier leurs politiques commerciales pour offrir de plus grandes possibilités commerciales aux pays en voie de développement. Les représentants des pays en voie de développement de la région ont souligné la nécessité de donner suite d'urgence aux recommandations de la Conférence concernant l'accès des produits primaires et manufacturés des pays en voie de développement aux marchés des produits avancés et en particulier celles qui concernent les accords de coopération entre la CEAEO et la Conférence, tant au niveau des gouvernements qu'à celui du secrétariat, et la création d'une sous-commission des transports et du fret maritime qui relèvera de la Commission du financement et des invisibles du Conseil du commerce et du développement. La Commission a noté que les pays en voie de développement membres de la CEAEO attendaient de la Communauté économique européenne qu'elle réorienter sa politique dans l'esprit qui avait présidé à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et a exprimé l'espoir que la Conférence et ses organes accorderaient toute l'attention voulue à ces questions.

262. La Commission s'est félicitée de ce que le Gouvernement thaïlandais avait décidé d'organiser à Bangkok, du 19 novembre au 10 décembre 1966, la première Foire internationale d'Asie avec le concours des pays de la CEAEO. Elle a invité les gouvernements de tous les pays membres ou membres associés à participer à la Foire, à lui donner une large publicité sur leurs territoires respectifs et à encourager et aider leurs organisations industrielles et commerciales à y prendre part.

263. La Commission a relevé que les délégations des pays en voie de développement avaient exprimé l'opinion, déjà soutenue à la Conférence du commerce et du développement, que le meilleur moyen de modifier la structure économique de leurs pays était d'accroître leurs exportations. La création d'entreprises industrielles communes serait un moyen important de favo-

riser l'évolution souhaitée des structures économiques des pays en voie de développement de la CEAO. L'un des moyens pratiques d'encourager ces entreprises pourrait être le transfert par les pays avancés dans les pays en voie de développement d'usines fabriquant des biens de consommation simples par des méthodes fondées sur une utilisation intensive de la main-d'œuvre. La Commission a noté que la première série de pourparlers sur la promotion industrielle avait eu lieu pendant la dix-septième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles en février 1965, et elle a décidé que le Centre régional de promotion et de modification de l'industrie devrait avoir pour tâche immédiate de rassembler et de diffuser des renseignements sur les plans nationaux de développement industriel ainsi que d'étudier et d'analyser ces plans; d'étudier les secteurs industriels afin de déterminer ceux qui se prêteraient le mieux à une coopération fructueuse; et de fournir une assistance aux pays de la région, sur leur demande.

264. Convaincue que les commissions économiques régionales connaissent bien les problèmes et les domaines qui méritent priorité dans l'application de la science et de la technique au développement, la Commission a prié le Secrétaire exécutif d'intensifier les travaux du secrétariat parallèlement aux activités du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement. Elle a fait sienne la recommandation du Comité de l'industrie et des ressources naturelles concernant l'exploration géophysique commune du plateau continental d'Asie et a approuvé l'inscription au programme de travail du secrétariat de la question de la maîtrise et de la modification des typhons.

265. La Commission a pris note des progrès réalisés dans l'exécution de trois projets régionaux; le projet de la grande route d'Asie, le projet de mise en valeur du bassin inférieur du Mékong et l'Institut asiatique du développement et des plans économiques. La Commission s'est félicitée de la création du Comité de coordination de la grande route d'Asie et a défini son mandat. Elle a constaté que les travaux relatifs au bassin inférieur du Mékong étaient passés du plan des études à celui de l'exécution et elle a pris note avec satisfaction de l'assistance supplémentaire fournie par plusieurs pays et par le Programme alimentaire mondial. Elle a noté avec satisfaction les résultats obtenus par l'Institut asiatique du développement et des plans économiques pendant sa première année d'exercice, au cours de laquelle un cours général et un cours avancé ont été donnés à 30 fonctionnaires de 14 pays de la région, et des stages nationaux de brève durée ont été organisés en Indonésie et en Malaisie, pour une quarantaine de fonctionnaires dans chaque cas. Au cours de la session, les représentants de Hong-kong et de l'Australie ont annoncé de nouvelles contributions pour l'Institut. La Commission a suggéré que l'Institut collabore avec le secrétariat à l'étude de l'harmonisation des plans nationaux de développement de la région de la CEAO.

266. La Commission a approuvé les recommandations de la sixième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques (E/CN.11/678) et a souligné la nécessité de formuler assez tôt des plans directeurs à long terme de mise en valeur des ressources hydrauliques qui soient compatibles avec les plans nationaux de développement économique et social général. Elle a également reconnu qu'il était essentiel, pour élaborer des plans de mise en valeur des res-

sources hydrauliques, d'avoir des données de base — hydrologiques et autres — dignes de foi. Elle a noté que les mesures préventives et la lutte contre l'alunisation des sols pouvaient contribuer fortement à accroître la production agricole des pays de la région, et que le Gouvernement de l'Union soviétique avait offert d'organiser en 1966 en URSS un cycle d'études sur ces problèmes.

267. La Commission a recommandé aux pays de renforcer leur appareil administratif national chargé de coordonner à un niveau élevé les programmes d'assistance technique ou d'en créer un le cas échéant, afin d'améliorer l'organisation, l'utilisation et le fonctionnement de tous les programmes d'aide technique; elle a prié le Secrétaire exécutif, agissant en consultation et en coordination avec la DOAT et le Fonds spécial ainsi qu'avec les représentants résidents du Bureau de l'assistance technique et les directeurs du Fonds spécial, d'encourager et d'aider chacun des pays membres à faire une enquête pour déterminer ses besoins globaux d'assistance technique et d'en incorporer les résultats dans son programme d'assistance technique coordonné avec son plan national de développement; elle a également prié le Secrétaire exécutif de réunir, avec le concours de la Direction des opérations d'assistance technique et du secrétariat du Bureau de l'assistance technique un cycle d'études ou un groupe de travail sur la coordination nationale des activités d'assistance technique. La Commission a souligné qu'il importait d'accroître le volume de l'assistance technique fournie dans le cadre du Programme élargi aux pays de la région, car les pays de la CEAO adressent des demandes d'assistance toujours plus nombreuses à ce programme. Elle a exprimé l'espoir de voir s'accroître encore au cours des années à venir la décentralisation du programme d'assistance technique. Elle a reconnu l'utilité des projets régionaux, et notamment des conseillers régionaux, et a estimé que l'expansion de ce programme le rendrait plus utile encore aux gouvernements de la région; elle a souligné la nécessité d'augmenter les allocations aux programmes régionaux jusqu'à concurrence du maximum de 15 p. 100 du total des fonds disponibles au titre du Programme élargi.

268. La Commission, examinant la situation sociale dans la région de la CEAO, si largement en proie à la misère, à la famine, à l'analphabétisme et à la maladie, a noté que des progrès avaient été réalisés dans certains domaines: tels que l'éducation et la santé par exemple. Toutefois, il restait beaucoup à faire et beaucoup à étudier avant que les pays en voie de développement de la région ne se sentent capables de résoudre par leurs propres moyens les problèmes sociaux qui entravaient leur développement économique. La Commission a constaté avec inquiétude l'extraordinaire accroissement démographique que connaissait la plupart des pays de la CEAO et a pris connaissance des mesures prises dans plusieurs pays pour remédier à cet état de choses. Elle a noté que dans ce domaine des techniques plus efficaces et plus acceptables avaient été mises au point ces dernières années. La Commission s'est félicitée de l'activité du secrétariat dans le domaine des questions sociales, et notamment de ses efforts pour encourager l'organisation de groupes d'étude nationaux sur l'enseignement du travail social de niveau supérieur et sur le développement communautaire.

269. La Commission a passé en revue les travaux accomplis par la Division mixte CEAO/FAO de l'agriculture au cours de l'année 1964 et a proposé que

le secrétariat, en consultation avec les gouvernements des pays membres, étudie la possibilité de créer un centre régional de formation à l'intention du personnel qui s'occupe de financement et de crédit agricole.

270. En approuvant le programme de travail et l'ordre de priorité (E/4005, cinquième partie), la Commission s'est félicitée de la priorité accordée aux travaux axés sur l'action concrète, et a prié le Secrétaire exécutif d'apporter à l'effectif du secrétariat les modifications et additions qui seraient nécessaires à la bonne exécution du programme de travail approuvé.

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

271. La onzième session de la Commission économique pour l'Amérique latine s'est tenue à Mexico du 6 au 17 mai 1965. On trouvera un compte rendu détaillé des débats de la Commission dans son rapport annuel (E/4032/Rev.1 et Rev.1/Add.1)⁷ qui contient également un résumé des activités de l'année précédente, ainsi que le programme de travail et l'ordre de priorité pour les deux années à venir. Les décisions prises par la Commission sont présentées sous la forme d'une série de résolutions (E/4032/Rev.1, troisième partie).

272. Les débats de la session ont porté sur quatre sujets principaux: la situation économique générale, l'intégration économique, la politique commerciale et le développement industriel de l'Amérique latine.

273. La Commission a noté que, dans l'ensemble, l'évolution économique récente de la région a été marquée par des changements positifs et que l'on a réussi, au moins temporairement, à renverser les tendances qui ont longtemps nui aux intérêts de l'Amérique latine. Si l'on a tant insisté sur la nécessité de l'intégration régionale ce n'est donc pas à cause des conditions économiques défavorables, mais bien plutôt parce que les gouvernements des pays d'Amérique latine se déclarent convaincus que la voie du progrès passe par le marché commun. La Commission a mis en relief l'urgence des tâches immédiates à entreprendre en vue de l'intégration dans une résolution par laquelle, notamment, elle recommande au secrétariat de réexaminer en étroite coopération avec les secrétariats de l'Association latino-américaine de libre échange et du Marché commun centraméricain les formules et variantes contenues dans le document E/CN.12/728, en tenant compte aussi des études, propositions et exposés d'opinions que les gouvernements des pays membres, des organismes latino-américains et des experts ont faits récemment; et de formuler des propositions concrètes applicables à court et à long terme pour élargir et accélérer le processus d'intégration. A cette fin la Commission a engagé le secrétariat à convoquer un groupe spécial d'experts qui se réunira en juillet 1965. Le secrétariat a été autorisé à créer, lorsqu'il le jugera nécessaire, des groupes de travail spéciaux chargés d'examiner des aspects particuliers du problème de l'intégration.

274. La Commission s'est particulièrement préoccupée, au cours de ses débats, du sort des pays relativement peu développés et de ceux que l'insuffisance des débouchés empêche de développer certaines branches d'activité. Elle a prié le secrétariat de se pencher tout particulièrement sur ces problèmes, de leur consacrer une étude, et de convoquer une réunion à un niveau élevé de représentants des gouvernements des pays en question pour évaluer les résultats de cette étude et prendre une décision sur les propositions formulées.

275. En ce qui concerne les problèmes commerciaux en général, la Commission a adopté une résolution par laquelle elle réaffirme un grand nombre des conclusions formulées par le Comité du commerce de la CEPAL à sa quatrième session en novembre 1964, et présente un programme concret de travaux sur diverses questions: régimes préférentiels; établissement de listes de produits de base et d'articles manufacturés et semi-manufacturés dont l'exportation intéresse spécialement l'Amérique latine; mouvements des prix internationaux des principaux produits de base exportés par les pays latino-américains. Elle a recommandé aux gouvernements des Etats membres de la Commission de donner une priorité particulière aux efforts qu'ils déploient pour obtenir d'urgence la suppression de tout traitement discriminatoire auquel peuvent être soumis, sur le plan commercial, les produits d'exportation des pays latino-américains, ou pour rendre cette suppression effective, selon le cas, conformément aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Elle a également demandé à la Conférence de prendre les mesures qu'elle jugera appropriées concernant cette suppression des traitements discriminatoires.

276. Dans ses débats sur les problèmes du développement industriel, la Commission a gardé présentes à l'esprit les résolutions 1029 (XXXVII) et 1030 C (XXXVII) du Conseil économique et social. Sur le plan général, elle a engagé le secrétariat à poursuivre ses études sur différents secteurs industriels, tout en entreprenant de nouvelles recherches sur les aspects techniques de la question et sur le processus d'industrialisation, et à présenter ses conclusions au colloque régional sur l'industrialisation qui doit se tenir à Santiago du Chili en février 1966 pour préparer la voie au colloque mondial que doit réunir le Centre de développement industriel. L'accent a été mis sur l'importance de l'instruction et de la formation pour l'intégration et le développement industriels. A ce propos, la Commission a noté avec satisfaction que le secrétariat collabore avec l'UNESCO à l'organisation de la Conférence sur l'application de la science et de la technique au développement de l'Amérique latine, qui doit se tenir à Santiago en septembre 1965, et de la Conférence des ministres de l'éducation et des ministres chargés de la planification. Elle a engagé le secrétaire consultatif à rechercher les procédures et moyens propres à permettre à la Commission de convoquer conjointement avec l'UNESCO cette dernière conférence, qui doit se tenir vers le milieu de 1966 à Buenos Aires. La Commission s'est également préoccupée de la nécessité d'assurer que la programmation industrielle par secteur soit bien adaptée aux exigences de la planification régionale et d'explorer les courants et les possibilités d'échange intrarégionaux pour l'Amérique latine en ce qui concerne les principaux produits de manière à permettre aux divers organismes de planification de mettre plus aisément à profit les possibilités qu'offre le commerce latino-américain des articles manufacturés pour le développement économique.

277. Ce qui a porté la Commission à s'intéresser aux possibilités d'intégration industrielle, c'est en partie le fait que dans de nombreux pays des efforts de remplacer des importations plafonnent, alors que d'autres pays, à peine parvenus à ce stade de l'industrialisation, se sont rendu compte que si ce processus se poursuivait dans les mêmes conditions que précédemment, il absorberait de plus en plus de ressources productives, demanderait des sacrifices d'efficacité et de productivité et entraînerait des coûts de production élevés. On a néan-

⁷ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Suppléments Nos 4 et 4A.

moins noté les nouvelles possibilités qui se présentent de stimuler l'industrialisation ainsi que les nouvelles raisons qui commandent de le faire. Il s'agit surtout du rôle capital que l'intégration régionale est appelée à jouer à cet égard ainsi que de la nécessité d'accélérer le rythme de croissance de l'Amérique latine, de hâter les réformes structurelles internes qui permettront une meilleure répartition du revenu et influenceront, par conséquent, sur la demande d'articles manufacturés, et d'intensifier les efforts visant à créer de nouveaux courants d'exportation d'articles manufacturés.

278. La Commission a témoigné un intérêt tout particulier aux projets entrepris en collaboration avec les institutions spécialisées et les organisations inter-américaines. Elle a noté avec satisfaction les contacts étroits maintenus avec l'OIT à propos d'une étude du prix de revient de la main-d'œuvre et des besoins de main-d'œuvre spécialisée, la continuation des efforts entrepris en liaison avec la FAO, la préparation, de concert avec l'UNESCO, des projets communs déjà mentionnés, la collaboration apportée par l'OMS et l'OMM pour l'étude des ressources hydrauliques et l'assistance prêter par l'OMS aux études sur l'habitation. L'aide technique et financière fournie par la Banque interaméricaine de développement au programme commun CEPAL/Institut/BID d'intégration du développement industriel a été citée comme un bon exemple de coordination des efforts.

279. La Commission a marqué sa satisfaction des progrès que continue de faire le Programme d'intégration économique de l'Amérique centrale et des rapports étroits qui se sont établis avec le secrétariat du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale et celui de l'Association latino-américaine de libre échange (ALALE).

280. La Commission a passé en revue les activités de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (E/4032/Rev.1, annexe III). La Commission s'est déclarée particulièrement satisfaite de l'expansion continue des activités de l'Institut depuis sa création en 1962 et du degré croissant de collaboration avec les institutions spécialisées pour l'organisation d'un enseignement spécialisé. Un certain nombre de représentants ont marqué leur satisfaction des progrès réalisés et de l'assistance que l'Institut a fournie à leurs gouvernements sous la forme de services techniques consultatifs pour la mise au point de leurs plans de développement. Conformément à la résolution 220 (AC.52) du Comité plénier de la CEPAL, la Commission a élu les nouveaux membres du Conseil d'administration de l'Institut.

281. Afin d'assurer une publicité suffisante aux travaux de la Commission concernant l'intégration économique, le commerce extérieur et l'industrialisation régionale, le secrétariat a été prié de convoquer avant la fin de l'année 1965 une réunion groupant un nombre restreint d'experts de l'information et de la diffusion de renseignements d'ordre économique qui seraient chargés de proposer leurs mesures concrètes propres à favoriser une large diffusion, au moment voulu, de la documentation de la CEPAL dans les centres d'enseignement et parmi les organismes du secteur privé en Amérique latine.

282. La Commission, également consciente de l'importance des communications pour l'intégration régionale, a prié le secrétariat d'inscrire dans son programme de travail les questions relatives à l'étude et au progrès des télécommunications dans la région. On a également mis l'accent sur la nécessité de collaborer efficacement avec le groupe régional des télécommunications pour

l'Amérique latine récemment constitué par l'Union internationale des télécommunications.

283. Compte tenu des directives du Conseil économique et social au sujet des programmes de travail dans le domaine économique et social, la Commission a pris note avec satisfaction de la forme sous laquelle le secrétariat a présenté le programme de travail et l'ordre de priorité, en y faisant figurer sous forme sommaire l'évaluation des dépenses des services techniques pour les différents aspects des travaux et des ressources en personnel nécessaires pour chacun des projets. La Commission, considérant que depuis 1952 elle établit son programme de travail et l'ordre de priorité sur une base biennale, a décidé de présenter tous les deux ans son programme détaillé au Conseil et d'incorporer aux rapports annuels se rapportant aux sessions du Comité plénier les modifications au programme qui résultent des délibérations du Comité.

284. Malgré l'effet limitatif du manque de ressources constaté à propos du programme de travail, la Commission a prié le secrétariat de poursuivre sur une base permanente diverses études portant sur les problèmes économiques des pays de la région des Caraïbes ainsi que sur les possibilités d'une coopération plus poussée entre ces pays et, par la suite, avec les pays du continent latino-américain. La Commission a pris connaissance avec intérêt de l'étude sur quelques aspects du développement économique et du commerce de certains pays de la région des Caraïbes (E/CN.12/712) et les représentants des pays intéressés se sont félicités de ce premier essai d'interprétation de leur économie de la part de la CEPAL.

285. La Commission a appris avec satisfaction qu'une part toujours croissante de projets régionaux est prévue chaque année dans les programmes d'assistance technique, traduisant ainsi le développement des activités de la CEPAL en matière d'assistance technique.

286. La crise politique grave que traversait la République Dominicaine lors de la onzième session a eu un grand retentissement sur les débats de la Commission. Plusieurs délégations ont fait observer que bien que la Conférence de la CEPAL eût un caractère spécifiquement économique, il n'était pas possible, dans la situation actuelle, de séparer les problèmes politiques des problèmes économiques et ils ont fait des déclarations pour définir la position de leurs gouvernements à propos des événements dans la République Dominicaine. D'autres délégations ont soutenu que les délibérations de la Commission devaient se limiter strictement aux questions économiques et laisser entièrement de côté les questions de caractère politique. Avant la fin de la session le Secrétaire exécutif a informé la Commission qu'en exécution d'une décision prise par le Conseil de sécurité le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'avait désigné comme son représentant spécial chargé d'observer les événements en République Dominicaine.

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

287. La Commission économique pour l'Afrique a tenu sa septième session à Nairobi (Kenya) du 9 au 23 février 1965. Un compte rendu détaillé de ses travaux depuis la sixième session figure dans son rapport annuel au Conseil (E/4004) ⁸.

288. La Commission a accueilli le Malawi et la Zambie comme nouveaux membres; elle a également reconnu que la République-Unie de Tanzanie constituait

⁸ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 10.

dorénavant une seule entité qui englobait le Tanganyika et le Zanzibar, depuis que ces deux États avaient formé une union politique. La question de la représentation de l'Angola, du Mozambique et du Sud-Ouest africain a été laissée en suspens, étant donné que plusieurs membres n'avaient pas encore répondu à une lettre du Secrétaire exécutif, en date du 2 octobre 1963, et que d'autres avaient répondu sans prendre nettement position.

289. L'attention de la Commission a été appelée sur une déclaration du Secrétaire exécutif concernant l'activité de la Commission depuis la sixième session (E/CN.14/294), une déclaration du Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales (E/CN.14/L.228) et le rapport du Président de la sixième session de la Commission (E/CN.14/L.223).

290. Lors des débats qui ont suivi sur l'évolution économique et sociale de l'Afrique et l'activité de la Commission, on a évoqué à maintes reprises la nécessité d'une coopération entre les pays africains. On a insisté sur les avantages d'une intégration économique graduée et d'une coordination des efforts dans les domaines du commerce, des communications, de l'industrie, des ressources nationales et de la planification du développement. Ce thème se retrouve en fait dans la plupart des résolutions adoptées par la Commission (E/4004, troisième partie).

291. Dans une résolution sur l'intégration économique, la Commission, après avoir évoqué les efforts notables qu'ont déjà faits les États africains dans le sens de la coopération économique, a recommandé aux États membres d'entreprendre aussitôt que possible des consultations réciproques en vue de créer un mécanisme intergouvernemental chargé de l'harmonisation du développement économique et social des différentes sous-régions et a prié le Secrétaire exécutif d'assister les gouvernements dans leur tâche. Dans une déclaration qu'il a faite à ce sujet, le Secrétaire exécutif a mentionné les progrès satisfaisants accomplis dans la voie d'une normalisation des nomenclatures douanières des pays africains, l'initiative croissante dont font preuve ces derniers pour coopérer entre eux, et l'assistance bilatérale obtenue pour des projets de caractère multinational. En fait, étant donné le caractère limité de ses propres ressources et l'augmentation du volume des demandes présentées par des groupes de pays pour obtenir une aide du même genre, le secrétariat juge plus sage, pour l'avenir immédiat, de concentrer l'essentiel de ses activités sur des projets multinationaux.

292. Dans une résolution sur la planification et le développement intégrés, la Commission a prié le Secrétaire exécutif de créer dès que possible dans chaque sous-région les comités de coordination de la planification recommandés par la Conférence des planificateurs africains, tenue à Dakar en 1964, et de solliciter l'assistance du Fonds spécial des Nations Unies et d'autres organes compétents pour le recrutement du personnel nécessaire. Néanmoins, certains membres de la Commission, tout en reconnaissant l'importance de l'intégration économique en tant que moyen d'accélérer le progrès individuel et collectif des pays africains, ont formulé le vœu que la question des groupements sous-régionaux soit abordée dans un esprit pragmatique et avec suffisamment de souplesse pour assurer la réalisation de l'objectif final, à savoir la création d'un marché commun africain. De nombreux orateurs ont souligné la nécessité d'obtenir des organismes des Nations Unies ainsi que d'autres sources une assistance technique et financière pour un nombre croissant de projets de caractère multinational.

293. La Commission a adopté des résolutions approuvant les mesures prises par le Secrétaire exécutif en vue d'établir un bureau sous-régional pour l'Afrique du Centre et lui demandant de renforcer tous les bureaux sous-régionaux pour leur permettre d'associer plus étroitement la Commission aux préoccupations sous-régionales afin qu'elle soit en mesure de fournir rapidement une assistance technique pleinement inspirée des conditions locales et de donner à ses études le caractère concret et pratique nécessaire en s'inspirant des préoccupations et des expériences sous-régionales.

294. La Commission a pris note avec satisfaction de la création d'une banque africaine du développement dans laquelle elle a vu un moyen efficace de mobiliser des capitaux et d'encourager le développement intégré, et a prié les États membres de donner leur appui sans réserve à la nouvelle institution.

295. Dans le domaine de l'industrie, la Commission a pris note de la création d'un mécanisme de coordination du développement industriel en Afrique du Nord et du fait que le Secrétariat avait activement organisé, dans un but analogue, des réunions dans d'autres sous-régions. Elle a vivement engagé le Secrétaire exécutif à accélérer la préparation de cartes industrielles des différentes sous-régions et d'en faire la base de ses futurs efforts de coordination industrielle. Évoquant les recommandations de la Conférence de Bamako sur la coordination industrielle, elle a souligné la nécessité d'étudier les questions du financement et de la gestion en commun des industries dont le besoin de débouchés dépasse les frontières nationales. Néanmoins, tout en prenant note des études de préinvestissement et de programmation en cours, elle a appelé l'attention sur les recommandations faites par la Conférence des planificateurs africains tenue à Dakar en novembre 1964 et a fait observer que l'optique sous-régionale ne devrait pas supplanter complètement l'action à l'échelle continentale. Elle a recommandé aux gouvernements des États membres et membres associés de revoir et, si possible, de coordonner leurs législations industrielles et les stimulants économiques qu'ils offrent pour attirer les investissements et les entreprises afin d'éviter que les pays d'Afrique ne se fassent une concurrence dangereuse pour l'obtention de capitaux et de les encourager à rechercher un développement coordonné. On a évoqué à ce propos la conférence récemment organisée par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement à Washington.

296. Enfin, la Commission a noté avec satisfaction que le Conseil économique et social a approuvé dans sa résolution 1030 C (XXXVII) la convocation en Afrique d'un colloque régional sur le développement industriel en janvier 1966; que le Centre de développement industriel a présenté à l'Assemblée générale un plan et un budget à cet effet; et que son propre secrétariat collabore avec le Centre à la préparation de la réunion.

297. Dans une résolution relative à l'agriculture, la Commission a recommandé que le Secrétariat étudie en collaboration avec la FAO les mesures nécessaires à la modernisation de l'agriculture africaine, les divers aspects de l'association agriculture-élevage et les problèmes posés par les réformes de structure. Elle a également recommandé de développer la recherche appliquée, d'établir un institut régional d'économie agricole et d'effectuer, avec l'aide de spécialistes, une étude de synthèse portant sur: les importations de produits alimentaires et de matières premières agricoles; la rentabilité des investissements dans certains produits agricoles; les industries alimentaires et les industries de

la conserve; et les industries de la pêche maritime et fluviale.

298. La Commission a adopté deux résolutions sur les transports. Dans l'une elle a fait appel au secrétariat ainsi qu'à tous les pays et toutes les institutions internationales pour qu'ils accordent toute l'assistance financière et technique possible en vue de la construction d'une ligne de chemin de fer entre la République-Unie de Tanzanie et la Zambie; dans l'autre, elle a prié le Secrétaire exécutif de veiller à l'achèvement le plus rapide possible des études préliminaires en cours sur les réseaux routiers sous-régionaux et de grouper ces études dans un plan préliminaire de transport pour l'ensemble de l'Afrique. Dans une résolution relative aux télécommunications, elle a recommandé instamment aux pays africains de donner une priorité au financement de leurs plans de télécommunications et de participer activement aux travaux de planification effectués au sein de l'Union internationale des télécommunications.

299. La Commission a souligné une fois de plus l'importance qu'elle attache à la création d'une Union africaine de paiements et d'un système panafricain de compensation en vue d'encourager les échanges commerciaux intra-africains et de renforcer la position des pays d'Afrique vis-à-vis des pays développés, et a prié le Secrétaire exécutif de poursuivre l'étude de la question en collaboration avec les autorités monétaires africaines compétentes.

300. Les représentants sont convenus que si la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement n'a pas répondu aux attentes des pays africains il n'en est pas moins vrai qu'elle représente un progrès très marqué et qu'elle a obtenu un certain nombre de résultats concrets.

301. Dans le domaine des statistiques, les membres de la Commission ont approuvé le programme de travail du secrétariat. Au cours des débats, on a souligné la nécessité d'améliorer les statistiques servant à la planification, notamment les statistiques relatives à la formation de capital, aux indices de prix à la consommation et à la comptabilité nationale. La Commission a adopté une résolution recommandant de transformer le Centre de formation statistique de Yaoundé en un institut africain de formation statistique à l'expiration de l'accord en vigueur.

302. Un autre leitmotiv des résolutions de la Commission a été la nécessité de former des techniciens africains qualifiés. La Commission a considéré la création de moyens de formation destinés aux Africains, dans tous les domaines et à tous les échelons, comme l'une des tâches les plus urgentes, et a adopté un certain nombre de résolutions priant le Secrétaire exécutif de recenser les possibilités d'entraide des pays africains et de favoriser cette entraide, invitant les Etats membres à créer avec l'assistance du Secrétaire exécutif et des institutions spécialisées, un organe national chargé d'exécuter leurs programmes de formation, et de prendre des mesures pour mettre en œuvre les recommandations contenues dans le plan de Lagos élaboré par la Conférence internationale sur l'organisation de la recherche et de la formation du personnel en Afrique en ce qui concerne l'étude, la conservation et l'utilisation des ressources naturelles, que l'UNESCO a organisée et convoquée en coopération avec la Commission.

303. La Commission a recommandé aux Etats membres et membres associés d'inclure des programmes d'alphabétisation dans leurs programmes de développement général et a prié le Secrétaire général d'entreprendre

des recherches de nature à accroître la contribution de l'alphabétisation au développement économique et social et d'aider les gouvernements à élaborer des projets nationaux dans le cadre du programme expérimental mondial d'alphabétisation de l'UNESCO.

304. La Commission n'a pas adopté de résolutions relatives à la protection sociale ou au développement social en tant que tels, s'étant généralement déclarée satisfaite du programme de travail du Secrétariat, fondé sur les résolutions adoptées aux sessions précédentes. Ce programme comporte entre autres la formation de personnel de niveau supérieur et de techniciens pour les services de protection sociale, l'élimination des obstacles sociaux au développement économique et l'atténuation des répercussions sociales fâcheuses d'un développement économique rapide. Dans toutes ces activités, le rôle des femmes n'a pas été négligé. On s'est aussi penché sur les problèmes de la jeunesse urbaine et rurale. On a également fait ressortir lors des débats la nécessité d'inscrire les aspects sociaux du développement au programme de travail de l'Institut africain de développement économique et de planification.

305. Sur la proposition du Secrétaire exécutif, la Commission a approuvé un changement important dans l'organisation de ses travaux et adopté une résolution à cet effet. L'opinion s'était progressivement répandue, parmi les Etats membres et au sein du secrétariat, que la Commission était parvenue au stade où elle pourrait jouer un rôle plus concret dans les affaires africaines. Pour tenir compte de cette opinion, le Secrétaire exécutif a proposé de créer des groupes de travail régionaux formés de spécialistes nommés par les gouvernements dans chaque sous-région, et la Commission a créé des groupes de travail pour chacune des questions suivantes: commerce intra-africain, y compris les problèmes douaniers; gestion monétaire et paiements intra-africains; industrie et ressources naturelles; transports et télécommunications; main-d'œuvre et formation; intégration économique; agriculture. Le Comité des Quatorze, constitué par l'Organisation de l'unité africaine pour représenter le groupe de pays africains, jouerait un rôle analogue dans le domaine du commerce et du développement. Les services nécessaires à ces groupes de travail seront assurés par le secrétariat de la CEA et celui de l'OUA.

306. L'objectif essentiel de la création de groupes de travail pour remplacer les comités permanents est de faciliter la mise en œuvre des décisions de la Commission. Ces groupes se concentreront sur les problèmes précis que la Commission aura mis en vedette, et en pousseront l'étude jusqu'au point où les gouvernements seront en mesure de prendre des décisions concrètes. L'organisation des groupes de travail et leur méthode de travail ont été conçues à cette fin. Leur organisation, qui s'édifia par le bas, c'est-à-dire à l'échelon sous-régional, vise à renforcer leur contribution au développement du continent et à fournir la possibilité de consulter constamment les gouvernements sur des problèmes précis et d'associer leurs représentants à la recherche de solutions. Cela rendrait également plus efficaces les relations de travail de la CEA avec l'OUA.

307. Etant donné que la Commission a réorganisé ses activités sur une base biennale et mis davantage l'accent sur les travaux à l'échelon sous-régional, et vu les charges matérielles et financières imposées par ses réunions, la Commission a recommandé que ses sessions aient lieu une fois tous les deux ans. Dans les années sans session, le Secrétaire exécutif présenterait au Conseil, en consultation avec le Président, un rapport

complet sur les activités des organes subsidiaires et du secrétariat.

308. La Commission a adopté une résolution priant le Secrétaire exécutif de prendre, en accord avec le Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'unité africaine, les mesures nécessaires en vue de définir de façon précise le cadre de la coopération entre les deux organisations.

309. La Commission a été informée que la préparation de l'étude sur la situation économique de l'Afrique était presque achevée et qu'il devrait être bientôt possible de donner un tableau du développement dans tous les pays de la région depuis les premières années de la décennie 1960-1969, et de prévoir l'orientation de la croissance pendant une ou deux décennies.

310. Les travaux des organes subsidiaires de la Commission, la structure administrative du secrétariat et la situation des effectifs ont été décrits dans la première partie du rapport annuel de la Commission.

Section II. — Examen des rapports annuels par le Conseil

311. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe, en présentant le rapport de la CEE (E/4031)⁹ à la trente-neuvième session, a observé que l'évolution et les perspectives favorables de l'économie européenne, qui sont analysées dans *l'Etude sur la situation économique de l'Europe en 1964*, s'étaient maintenues cette année. Le taux de croissance prévu pour la sous-région d'Europe occidentale était de l'ordre de 3 à 4 p. 100, comme en 1962 et 1963, c'est-à-dire légèrement inférieur à celui de 1964. En Europe orientale il y avait depuis 1961 un certain fléchissement, mais, dans la plupart des pays, le taux de croissance annuel était encore élevé, et les taux d'expansion prévus aux plans pour 1965 étaient à peu près les mêmes que ceux qui avaient été atteints en 1964. De nombreux problèmes étaient apparus et réclamaient une vigilance et un soin constants de la part des divers gouvernements, mais les gouvernements d'Europe occidentale étaient devenus plus habiles à utiliser les instruments économiques dont ils disposaient pour résoudre ces problèmes, et de nombreux pays d'Europe orientale faisaient l'essai de méthodes visant à la fois à équilibrer de façon plus harmonieuse la croissance de la production et à stimuler les progrès de la productivité. Le Secrétaire exécutif a exprimé l'espoir que l'étude internationale de certains problèmes nationaux, qui jusqu'à présent se faisait surtout à l'échelon sous-régional, connaisse prochainement une expansion permettant de prendre en considération les besoins de tous les pays intéressés; l'Organisation des Nations Unies et ses organes économiques seraient alors les instruments tout indiqués à cette fin. Le Secrétaire exécutif a ensuite attiré l'attention sur certaines tendances marquantes du commerce international. Les indices dont on disposait laissaient prévoir que l'expansion du commerce européen et mondial se poursuivrait en 1965, mais il était possible que le taux d'expansion élevé enregistré en 1964 ne se maintienne pas aussi haut en raison du ralentissement du taux de l'expansion économique d'un certain nombre de pays industrialisés. Toutefois la vaste expansion du commerce entre les pays d'Europe occidentale, semblait devoir se poursuivre, en se concentrant davantage à l'intérieur de la Communauté économique européenne et de la Zone européenne de libre échange. Certains signes laissaient également

présager un nouvel essor des exportations des pays d'Europe orientale, qui ne s'étaient guère accrues en 1964. Les pays de la CEE se préoccupaient de plus en plus de développer leurs importations en provenance des pays en voie de développement. Cependant les bas prix de certains des principaux produits d'exportation des pays en voie de développement, et le fléchissement général de la demande, s'ajoutant aux difficultés de balance des paiements de certains pays industrialisés, engendraient un certain scepticisme quant aux perspectives d'avenir. Regardant au-delà de l'avenir immédiat, le Secrétaire exécutif a prévu que la plupart des pays européens devraient compter de plus en plus sur les progrès techniques et la rationalisation pour développer leur économie, car l'accroissement net prévisible des ressources en main-d'œuvre semblait devoir être insuffisant. Aussi conviendrait-il d'étudier de toute urgence et d'appliquer à temps les changements de politique qui pouvaient s'imposer. La solution des problèmes économiques et techniques communs exigerait une coopération plus poussée entre les membres de la Commission économique pour l'Europe, qui devraient tenir compte des besoins des pays en voie de développement pour les faire bénéficier des progrès des techniques. Passant en revue les activités de la CEE, le Secrétaire exécutif a attiré l'attention sur l'intérêt qu'il y aurait à multiplier les contacts entre le secrétariat et les économistes officiels, et s'est référé, en particulier, à une résolution¹⁰ que la Commission avait adoptée à sa dernière session, et par laquelle la Commission décidait que les réunions des conseillers économiques principaux se tiendraient dorénavant à des intervalles plus rapprochés, et qu'un programme de travail à long terme serait élaboré à leur intention. Il a aussi attiré l'attention du Conseil sur les résolutions et activités de la CEE concernant la convocation d'une conférence chargée de mettre au point un ou deux instruments internationaux destinés à remplacer la Convention de 1949 sur la circulation routière et le Protocole de 1949 relatif à la signalisation routière; sur la priorité que le Comité pour le développement du commerce de la CEE allait donner à une étude détaillée des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement relevant de sa compétence; sur le maintien en activité du Groupe spécial pour l'étude des problèmes du commerce entre l'Est et l'Ouest; sur la participation d'experts de pays en voie de développement à des voyages d'études organisés par la CEE; sur les problèmes posés par la lutte contre la pollution des eaux et l'utilisation rationnelle des ressources hydrauliques disponibles; et enfin sur le rôle du secrétariat de la CEE dans la préparation des colloques régionaux et internationaux sur l'industrialisation. Concluant ses observations, le Secrétaire exécutif a souligné que la CEE, qui travaille dans une région assaillie de divisions et de difficultés politiques, avait permis de plus en plus aux gouvernements membres de coopérer pour étudier toute une série de problèmes.

312. Présentant le rapport annuel de la CEAO (E/4005), le Secrétaire exécutif de la Commission a parlé⁹ de l'évolution économique et sociale récente de cette région. Il a souligné que *l'Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1964* était consacrée, en particulier, au développement économique et au rôle du secteur agricole. En 1964-1965 la production alimentaire avait augmenté de plus de 4 p. 100, mais, depuis 1960, le taux de croissance annuel de l'agriculture n'avait dépassé que de très peu celui de

¹⁰ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 3, troisième partie, résolution 11 (XX).

⁹ E/SR.1381.

l'accroissement démographique et il était demeuré fort en dessous de l'objectif fixé pour la Décennie du développement. Certes, la production industrielle avait continué d'augmenter d'environ 8 p. 100 par an, mais la part des industries manufacturières dans le produit national de la plupart des pays en voie de développement était restée relativement faible. Le trait le plus décourageant de l'évolution économique récente était sans aucun doute la persistance d'un déficit important dans les comptes d'opérations extérieures, déficit qui avait atteint pendant les trois premiers trimestres de 1964 près du cinquième des recettes totales d'exportation des pays en voie de développement de la région. Ces pays avaient réussi à accroître le volume de leurs exportations de près de 25 p. 100 pendant les quatre dernières années, mais leurs recettes d'exportation en 1964 n'avaient été que d'environ 14 p. 100 plus élevées qu'en 1960, en raison de la tendance à la baisse des prix unitaires perçus. Les pertes réelles que les pays en voie de développement de la région avaient subies du fait de la dégradation des termes de l'échange depuis 1960 représentaient près de 60 p. 100 de leur déficit commercial et 50 p. 100 de l'aide extérieure qu'ils avaient reçue au cours des dernières années. En outre, certains des pays de la région devaient assurer le service d'une dette qui représentait près du cinquième de leurs recettes totales d'exportation. Etant donné ces difficultés, il importait d'appliquer sans retard la recommandation de l'Assemblée générale tendant à ce que les pays développés consacrent 1 p. 100 de leur revenu national à l'aide aux pays en voie de développement. Le Secrétaire exécutif a rappelé que la région avait fait de grands progrès depuis la fin de la seconde guerre mondiale et, en particulier, que la formation de capital était passée de 11 p. 100 environ à près de 15 p. 100 du produit national brut. Il a aussi insisté sur l'importance nouvelle accordée au secteur public en tant que principal catalyseur du développement économique et social planifié, et sur les efforts accomplis dans cette région pour réorganiser les structures des institutions. Les pays en voie de développement de la région s'étaient fixés pour objectif un taux de croissance annuel de 6,4 p. 100 qui était plus élevé que celui qui était prévu pour la Décennie pour le développement. Abordant les activités de la Commission, le Secrétaire exécutif a dit qu'elle avait accordé une attention particulière aux projets d'intérêt régional. En 1964, la Conférence des planificateurs économiques d'Asie avait recommandé d'assurer l'harmonisation régionale des plans nationaux de développement et de travailler plus à fond à établir des projections générales et des projections par secteur pour toute la région, ainsi que pour certains pays particuliers. Un centre régional des projections et de la programmation économiques avait été créé à cette fin au secrétariat de la CEAE0. En ce qui concerne les aspects sociaux du développement économique, une étude de la situation sociale dans la région de la CEAE0 avait été présentée pour la première fois à la Commission. Au cours des années 1964 et 1965 de grands progrès avaient été réalisés dans la voie de la création de la Banque asiatique de développement. Conformément au programme de coopération économique régionale adopté à la Conférence ministérielle de Manille, et que la Commission avait approuvé, un groupe d'experts avait été institué qui avait recommandé que la Banque ait un capital d'un milliard de dollars, dont 60 p. 100 seraient fournis par les pays asiatiques et 40 p. 100 par d'autres pays. La Commission avait également constitué un comité consultatif d'experts, qu'elle avait chargé de consulter les gouvernements des pays de la région et de pays extérieurs à la région au sujet des

recommandations que le Groupe d'experts avait formulées, de rédiger un projet de statuts pour la Banque asiatique et de collaborer à la création de celle-ci. La CEAE0 s'était aussi occupée d'autres aspects de la coopération économique régionale. Le Secrétaire exécutif a cité, en particulier, le projet de Foire commerciale internationale d'Asie, qui se tiendrait à Bangkok en novembre et décembre 1966, les progrès continus du projet d'aménagement des eaux du Mékong, le projet relatif à la grande route d'Asie et l'Institut asiatique pour le développement et la planification économiques. En conclusion, il a souligné que l'indépendance nationale n'aurait vraiment de sens pour l'ensemble de la population de la région que grâce au développement économique et au relèvement des niveaux de vie.

313. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CEPAL, présentant le rapport annuel de la Commission (E/4032/Rev.1), a traité particulièrement du tableau complexe présenté par le commerce extérieur de l'Amérique latine et de la politique d'intégration régionale. Il a constaté que dans la plupart des pays d'Amérique latine les tendances économiques générales avaient été favorables en 1964. Jusqu'à 1963, le taux de croissance économique de l'ensemble de la région n'avait cessé de fléchir; le redressement qui s'était amorcé en 1964 avait généralement été dû, pour une bonne part, à la hausse des prix des produits primaires. Toutefois, ce facteur n'agissait plus car, au second semestre de 1964, les prix de la plupart des produits agricoles avaient commencé à baisser. L'amélioration de la situation économique de la plupart des pays d'Amérique latine était attribuable à l'accroissement sensible des investissements intérieurs, à l'augmentation des recettes d'exportation et au niveau élevé de l'aide financière extérieure obtenue dans le cadre de programmes gouvernementaux et internationaux de coopération financière. D'une manière générale, la situation financière extérieure d'un certain nombre de pays s'était également améliorée en 1964 et il avait été possible d'accroître les exportations sans recourir au financement compensatoire. Néanmoins, les tendances financières extérieures étaient loin d'être satisfaisantes, et bien des pays, en raison de leurs dettes accumulées, devaient maintenir, ou même renforcer, leur politique de restrictions à l'importation. En outre, l'amélioration constatée n'était pas le fait de changements d'ordre structurel, mais d'un mouvement de hausse des prix, qui d'ores et déjà avait tendu à se renverser. Les recettes d'exportation des pays d'Amérique latine avaient augmenté de 5 p. 100 en 1964 (contre un taux annuel de 3,8 p. 100 en 1960-1964). Cet accroissement était imputable pour moitié à l'augmentation des exportations vers d'autres pays d'Amérique latine, évolution due, en partie, à la politique d'intégration régionale. Cependant l'accroissement des recettes d'exportation en 1964 avait été surtout le résultat de la hausse des prix à l'exportation, car le volume des exportations pour l'ensemble de la région était demeuré assez stable. En 1964, les prix moyens à l'exportation avaient retrouvé leur niveau moyen de 1958, mais ils restaient inférieurs au niveau des années 1950-1955. Aussi les termes de l'échange étaient-ils restés extrêmement défavorables en 1964; la situation avait été aggravée par la hausse graduelle des prix à l'importation. Les pays d'Amérique latine s'étaient efforcés de résoudre leurs problèmes de commerce extérieur en restreignant leurs importations et en recourant à l'usage de produits de substitution, et en empruntant à l'étranger. Une troisième méthode en vue de résoudre ces problèmes avait été appliquée depuis quelques années, à savoir la diversification des exportations grâce au développement des

exportations de biens manufacturés. Cependant les pays d'Amérique latine ne pouvaient venir à bout de ces obstacles s'ils agissaient isolément, pas plus qu'ils ne pouvaient espérer faire concurrence aux exportations des pays industrialisés et pénétrer sur leurs marchés. L'union économique des pays d'Amérique latine, en revanche, rendrait la tâche moins ardue, puisque, dans la première phase, les marchés intérieurs seraient élargis par la création d'un marché régional, une politique rationnelle d'investissements régionaux pourrait être appliquée, des renseignements scientifiques et techniques pourraient être échangés et des économies d'échelle réalisées. Dans la seconde phase, la production industrielle de l'union économique serait plus apte à affronter la concurrence sur les marchés mondiaux, ce qui permettrait aux pays de se procurer les devises qui leur font aujourd'hui cruellement défaut. Passant aux activités de la Commission, le Secrétaire exécutif adjoint a signalé au Conseil que les projets qui absorbent actuellement la plus grande partie des ressources du Secrétariat consistent en des études supplémentaires, liées aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et à divers projets d'intégration, notamment à l'étude de modalités permettant l'application d'un traitement préférentiel, à l'établissement d'une liste de produits de base, de biens manufacturés et d'articles semi-manufacturés que l'Amérique latine a un intérêt particulier à exporter, ainsi qu'à l'étude de l'extension du régime de faveur accordé aux pays relativement moins développés. Il a aussi traité du travail accompli par l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, et des différents projets réalisés par la CEPAL et son secrétariat en coopération étroite avec les institutions spécialisées. Il a également attiré l'attention sur la contribution financière et technique apportée par la Banque interaméricaine de développement (BID) aux travaux du secrétariat, en particulier dans le cadre du programme commun d'intégration du développement industriel patronné par la CEPAL conjointement avec l'Institut et la BID.

314. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, présentant le rapport annuel de la Commission (E/4004), a indiqué que pendant la période 1953-1962 le revenu brut de l'ensemble des pays africains avait augmenté de 4 p. 100 environ par an, mais que par suite de l'accroissement de la population le taux d'expansion du revenu par habitant avait été inférieur à 2 p. 100 par an et avait même baissé dans plusieurs pays. Dans un nombre relativement faible de pays, on constatait une progression du revenu national en 1963. Jusqu'au troisième trimestre de 1964 la conjoncture avait continué de s'améliorer, et il était probable que, dans l'ensemble des pays africains, le taux d'expansion s'était maintenu au niveau antérieurement atteint. Ce taux d'expansion s'expliquait avant tout par une augmentation de la demande mondiale de produits africains d'exportation. Cependant, du fait même qu'ils sont tributaires des exportations de produits primaires, la plupart des pays africains se trouvaient dans une situation difficile, et leur taux de croissance en était venu à dépendre trop étroitement de facteurs extérieurs incertains. De plus, devant l'évolution des termes de l'échange, qui se soldait à longue échéance au désavantage des pays de production primaire, on était en droit de mettre sérieusement en doute la valeur du genre de spécialisation internationale qui avait jusqu'à présent orienté la croissance des pays sous-développés. C'est pourquoi les pays africains, en collaboration avec d'autres pays, s'efforçaient de donner à leurs échanges une base plus stable et de devenir moins dépendants des

facteurs extérieurs. Cela exigerait des changements de structure propres à rendre les divers secteurs économiques plus interdépendants et moins tributaires des économies étrangères, le marché extérieur étant utilisé pour développer et renforcer l'économie interne. Le Secrétaire exécutif a passé brièvement en revue les mesures qui étaient prises en Afrique à cet effet. Il a souligné en particulier qu'il fallait évaluer les ressources naturelles dont les pays africains pouvaient disposer et exploiter à fond les ressources connues, ainsi que mettre en place sur le continent des réseaux de communications appropriés. La Commission avait entrepris un certain nombre d'études dans diverses sous-régions afin de faciliter l'intégration des économies nationales et sous-régionales; au stade suivant, on tenterait de réaliser l'intégration des sous-régions à l'échelle continentale. La Commission s'était notamment efforcée de promouvoir le développement industriel en procédant à des études économiques subrégionales et en organisant des réunions de coordination industrielle; ces activités avaient pour fin de montrer la possibilité et la nécessité d'un développement coordonné, et de faciliter l'implantation d'usines à l'échelon de la sous-région lorsque les économies d'échelle étaient un élément décisif, de développer les échanges de produits finis et de demi-produits et la production de pièces de machines et de matériel d'équipement dans le cadre d'un développement équilibré. La Commission avait aussi aidé les pays à former des spécialistes capables d'évaluer les besoins en main-d'œuvre et de créer des services nationaux de coordination et d'administration de la formation professionnelle, et exécutait plusieurs projets de formation dans le domaine de l'administration publique. Le Secrétaire exécutif a aussi souligné qu'il était important pour les pays africains d'obtenir un volume suffisant de capitaux à un prix raisonnable et a mentionné diverses études entreprises par le secrétariat de la Commission dans ce domaine. Pour se procurer les capitaux nécessaires pour atteindre les taux de développement prévus, les pays africains devaient mobiliser leur épargne intérieure et aussi obtenir une aide étrangère plus abondante. Or, le dispositif institutionnel permettant de mobiliser l'épargne intérieure était très imparfait dans la plupart des pays africains, et l'aide étrangère, accordée principalement sur une base bilatérale, était encore insuffisante. Pour résoudre ces problèmes, il était nécessaire en particulier de prendre des mesures monétaires et fiscales, dont la création de banques centrales. Le Secrétaire exécutif a informé le Conseil que la CEA envisageait d'établir un conseil africain de coopération économique, sous l'égide duquel les pays donateurs et bénéficiaires essaieraient de grossir le courant d'aide étrangère. Les pays africains essayaient aussi de résoudre les problèmes nés du déséquilibre chronique de leur balance des paiements en multipliant les accords bilatéraux de commerce et de paiement conclus entre eux ainsi qu'avec l'extérieur. Ils formaient également des groupements économiques intra-africains ou s'associaient avec les pays de la Communauté économique européenne. Cependant, l'association entre la CEE et certains pays africains avait été reconnue comme un obstacle à la coopération économique entre les Etats africains; si utiles qu'elles fussent pour les participants africains, il était probable qu'à la longue ces associations seraient préjudiciables aux intérêts des pays en voie de développement, et le moment était venu de se prononcer sur les solutions de remplacement proposées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le Secrétaire exécutif a aussi parlé des activités du secrétariat de la CEA en matière de finances publiques

et de planification ; à ce propos, il a décrit les travaux accomplis par l'Institut africain de développement économique et de planification et par la Conférence des planificateurs africains. En conclusion, il a déclaré que l'Afrique s'attaquait maintenant aux problèmes véritables du développement économique de la région et se rendait compte qu'elle avait besoin de l'aide du reste du monde.

315. Au cours du débat sur les rapports des commissions économiques régionales¹¹, le Conseil s'est préoccupé à la fois des problèmes communs rencontrés par les commissions dans leurs efforts pour reconnaître les zones stratégiques de développement et pour aider les pays de leur région, et des caractéristiques particulières de chaque région. On a reconnu que les pays en voie de développement avaient de plus en plus conscience du sens et de l'importance des idées de planification, d'intégration et de réforme de structure et qu'on devait continuer de s'appliquer particulièrement à développer les moyens de coopération régionale et internationale, surtout dans les domaines du commerce, de l'industrialisation et du financement. Les représentants ont aussi souligné les rapports étroits qui existaient entre ces domaines et qui réclamaient une action simultanée. A ce propos, il se sont félicités du travail accompli par les commissions et leurs secrétariats pour renforcer les instruments de la coopération régionale, en particulier les banques de développement régionales et les instituts régionaux pour le développement économique et la planification. Ils ont lancé la préparation conjointe par les secrétariats régionaux et le Siège des colloques régionaux et du colloque international sur le développement industriel. Ils ont aussi souligné que si l'on voulait atteindre les buts fixés par la Décennie du développement, on devait prêter une attention particulière aux recommandations de la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et voir la nécessité d'une coopération étroite entre la Conférence et les commissions régionales dans le domaine de la politique commerciale. Au cours du débat, il y a eu discussion sur l'importance de accorder à l'intégration à l'échelon de la région et de la sous-région en Afrique et en Amérique latine. Bien qu'un représentant ait exprimé l'opinion qu'une politique d'intégration économique à l'échelle du continent ferait fi de certaines réalités économiques, vu que cela équivaldrait à subordonner les considérations économiques à des considérations politiques, d'autres représentants ont estimé qu'une telle politique était justifiée par le besoin d'ériger une nouvelle infrastructure économique pour faciliter l'industrialisation et pour assurer de meilleures conditions de développement économique.

316. Plusieurs représentants se sont référés au rapport du Secrétaire général sur la décentralisation (E/4075) et ont approuvé les mesures prises pour renforcer la position et le rôle des commissions régionales dans les domaines économique et social. Ils ont admis qu'un progrès avait été réalisé dans la définition et la clarification des rapports entre les secrétariats régionaux et le Siège, et ont souligné que leurs activités devaient être complémentaires. Un représentant, après avoir pleinement approuvé les activités du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth, et préconisé leur expansion, a fait observer que la compétence de ce Bureau était trop limitée, et qu'on ne saurait le comparer aux commissions régionales, étant donné que ses initiatives ne pouvaient venir que du Secrétariat de l'ONU et non point des pays de la région. Plusieurs

représentants ont exprimé leur approbation du rapport sur la réunion des secrétaires exécutifs (E/4093) et ont insisté sur l'importance de cette réunion qui avait donné une excellente occasion d'échanger des points de vue à un niveau élevé du Secrétariat et d'assurer la coordination requise dans son programme de travail.

317. Passant en revue les activités des diverses commissions régionales, les représentants ont souligné que la Commission économique pour l'Europe était exceptionnellement bien placée pour favoriser la coopération européenne. On a reconnu que la fructueuse confrontation d'idées qui avait eu lieu à la Commission entre des pays ayant des systèmes économiques et sociaux différents avait déjà mené à des progrès encourageants, particulièrement en ce qui concerne l'étude des problèmes posés par l'expansion du commerce entre l'Est et l'Ouest, et à une conscience plus aiguë de l'importance accrue à accorder à la coopération sur les questions touchant à la science et à la technique.

318. Un hommage spécial a été rendu à la CEAEO pour l'aide qu'elle avait apportée aux pays de la région dans la mise en œuvre de projets régionaux à grande échelle, en particulier la Banque asiatique de développement, le projet d'aménagement du bassin du Mékong, le projet de la grande route internationale d'Asie et l'Institut asiatique du développement et des plans économiques. Les représentants se sont montrés très soucieux de la gravité des causes, au moins partielles, de la lenteur des progrès accomplis dans la région vers la réalisation des objectifs de la Décennie du développement : ces causes étaient, en particulier, la détérioration des termes de l'échange, l'accroissement rapide de la population et la pénurie de devises étrangères. Les efforts de la Commission pour surmonter les énormes difficultés de la région la plus vaste et la plus hétérogène ont été grandement appréciés.

319. En ce qui concerne la CEPAL, le Conseil a reconnu l'importance considérable des efforts constants que déploie la Commission pour aider les gouvernements de la région à évoluer vers l'intégration économique, et des travaux de recherche de son secrétariat, particulièrement dans le domaine de la planification économique.

320. On a approuvé que la CEA ait concentré son action sur la formation de personnel spécialisé et sur les travaux exploratoires requis pour l'intégration économique, à laquelle beaucoup de pays africains attachent une grande importance. Plusieurs représentants ont souligné qu'en favorisant la coordination des efforts, la CEA réduisait les dangers de développement isolé et aidait les pays de la région à mettre en commun leurs forces afin de créer une infrastructure, ce qui était la tâche la plus importante à accomplir sur le continent. On a aussi souligné que la CEA était très utile pour la diffusion des idées et des techniques du développement, ainsi que pour la centralisation de l'assistance technique multilatérale. Plusieurs représentants ont insisté sur le besoin de renforcer les relations entre la Commission et l'Organisation de l'unité africaine et se sont félicités que la Commission ait décidé à sa dernière session de créer des groupes de travail et de tenir des sessions biennales.

321. Dans ses résolutions 1063 (XXXIX), 1064 (XXXIX) 1065 (XXXIX), et 1066 (XXXIX), le Conseil a pris acte des rapports annuels respectifs de la CEE, de la CEAEO, de la CEPAL et de la CEA et a approuvé leurs programmes de travail ainsi que l'ordre de priorité qu'elles s'étaient fixé. Dans la résolution 1066 (XXXIX), le Conseil a accueilli avec satisfaction la décision de la Commission économique pour l'Afrique de créer des groupes de travail dans plusieurs

¹¹ E/SR.1381 à 1385.

domaines importants pour le développement économique et social de l'Afrique; il a pris note de la décision de rendre biennales les sessions de la Commission et a prié le Secrétaire exécutif de la Commission de lui présenter un rapport complet à sa quarante et unième session,

après consultation avec les gouvernements des États membres de la Commission; il a aussi demandé à la CEA de déterminer la procédure suivant laquelle ses rapports seront soumis au Conseil les années où la Commission ne se réunit pas en session plénière.

PROGRAMMES DE COOPÉRATION TECHNIQUE

Section I. — Programme d'assistance technique des Nations Unies *

322. A sa trente-neuvième session, le Conseil a examiné¹ le rapport du Comité d'assistance technique (E/4081)², et le rapport du Secrétaire général sur les activités des Nations Unies (E/4016 et Add.1)². Le rapport du Secrétaire général décrivait les activités poursuivies en 1964 et celles qui sont prévues pour 1966, en matière de développement économique et social, d'administration publique, de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme et de contrôle des stupéfiants.

323. Les dépenses afférentes à l'assistance technique se sont élevées à 20,4 millions de dollars en 1964 contre 15,7 millions de dollars en 1963 et 9,1 millions de dollars en 1960. Les dépenses au titre du programme ordinaire représentaient 6,4 millions de dollars de ce total, et les dépenses au titre du Programme élargi d'assistance technique 10,5 millions de dollars, tandis que les projets réalisés dans le cadre d'arrangements relatifs à des *funds-in-trust* représentaient 3,57 millions de dollars, dont environ 2 millions de dollars ont été consacrés à la République démocratique du Congo.

324. Des progrès sensibles ont été accomplis en 1964 dans le domaine de la planification économique, du développement industriel et de la mise en valeur des ressources, des statistiques, du logement et du développement social. Dans le secteur industriel, les dépenses au titre du programme ordinaire se sont élevées à 539 000 dollars, alors que 807 000 dollars étaient prévus pour le programme de 1965 et 1 054 000 dollars pour celui de 1966; les demandes des gouvernements dans ce domaine ont bénéficié d'une priorité spéciale. Une attention particulière a été accordée aux activités de formation; en 1964, 35 p. 100 environ des dépenses totales au titre du programme ordinaire et du Programme élargi ont été versés à des boursiers ou à des personnes participant à des cycles d'études et autres activités de formation des groupes. Plus de 2 300 bourses ont été accordées, dont la moitié environ étaient des bourses individuelles pour poursuivre des études dans des universités, des instituts de recherche et des entreprises publiques ou privées.

325. L'importance relative des fonds consacrés aux projets régionaux intéressant deux pays ou davantage a augmenté en 1964 par rapport à 1963; un grand nombre de ces projets prévoient des mesures visant à entreprendre une action en commun dans des domaines tels que les transports, le commerce, l'aménagement des sources d'énergie et des bassins hydrauliques.

326. Les propositions du Secrétaire général concernant le programme ordinaire de 1966 (E/4016/Add.1) étaient également soumises au CAT pour approbation.

* A l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale figure le point suivant: "Programmes de coopération technique des Nations Unies".

¹ E/TAC/SR.345 à 349; E/SR.1380.

² Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 15 de l'ordre du jour.

Les dépenses envisagées représentaient 6,4 millions de dollars, chiffre prévu comme base de travail, et approuvé par le Conseil en 1964 sur la recommandation du Comité [résolution 1008 (XXXVII) du Conseil]. Ces propositions étaient établies en fonction des demandes des gouvernements bénéficiaires, classées par ordre de priorité, et des demandes des commissions économiques régionales. Le programme de 1966 se répartissait initialement comme suit: développement économique, 3 336,3 millions de dollars; progrès social, 1 918,8 millions de dollars; administration publique, 889 999 dollars; contrôle des stupéfiants, 75 000 dollars; et services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme, 180 000 dollars. A la demande de la Commission de la condition de la femme, le Comité a recommandé un projet supplémentaire, que le Conseil a approuvé, prévoyant, en 1966, un cycle d'études sur l'éducation civique et politique de la femme [résolution 1062 (XXXIX), première partie]³ ce qui a entraîné une augmentation de 40 000 dollars du projet d'affectation de fonds aux services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme. La répartition des dépenses prévues à la cinquième partie du budget du Secrétaire général serait donc la suivante: 6 105 000 dollars pour la section 13 (Développement économique, progrès social et administration publique); 222 000 dollars pour la section 14 (Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme); 75 000 dollars pour la section 15 (Contrôle des stupéfiants); soit un total de 6 400 000 dollars.

327. Le Comité de l'assistance technique a recommandé, et le Conseil a approuvé, le montant et la répartition des ouvertures de crédits proposés au titre V du budget pour 1966 [résolution 1062 (XXXIX), première partie]. Le Conseil a également accepté, sur la recommandation du Comité, de fixer à 6 400 000 dollars les prévisions budgétaires pour le programme ordinaire de 1965 [résolution 1062 (XXXIX), deuxième partie]. Au Comité comme au Conseil, trois membres se sont abstenus de voter parce que, selon eux, les activités d'assistance technique doivent être financées à l'aide de contributions volontaires.

328. En ce qui concerne le règlement financier applicable au titre V du budget, le Comité et le Conseil ont noté avec satisfaction que la recommandation que le Comité avait formulée en 1964, concernant la nécessité d'harmoniser davantage le règlement financier applicable au PEAT et le règlement applicable au programme ordinaire, avait été approuvée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/4081, par. 58). On a indiqué que le Secrétaire général soumettrait à l'Assemblée générale des propositions conformes à ses principes.

329. Après avoir accepté la nouvelle formule de répartition des dépenses d'administration des projets du Programme élargi entre les budgets ordinaires des organisations participantes et le Programme élargi proposée par le Comité, le Comité de l'assistance technique

³ Voir également chap. 13, sect. VI.

a exprimé l'espoir (E/4081, par. 62) que le complément de ressources affecté à l'Organisation des Nations Unies par la nouvelle formule permettra de renforcer de façon directe et efficace le dispositif d'administration des activités d'assistance technique, l'accent étant mis, plus particulièrement sur l'exécution des projets.

330. Le Conseil a approuvé la recommandation du Comité selon laquelle le Secrétaire général devrait préparer un rapport d'évaluation qui devrait contenir les données sur les bourses de perfectionnement individuelles accordées et sur le parti tiré de la formation reçue grâce au programme de bourses de perfectionnement dans le domaine des droits de l'homme, ce rapport devant être présenté en 1966 à la Commission des droits de l'homme, à la Commission de la condition de la femme, et au Conseil économique et social par le Comité de l'assistance technique [résolution 1062 (XXXIX), troisième partie].

331. Le Conseil a pris note de la décision du Comité de l'assistance technique concernant l'utilisation du personnel bénévole qui pourrait être fourni par des organisations non gouvernementales (E/4081, par. 59). Le Commissaire à l'assistance technique était d'avis qu'on pourrait tenter une expérience à petite échelle et faire connaître les résultats au Comité de l'assistance technique. Cependant, le Comité a estimé qu'un certain nombre de questions devraient être étudiées auparavant, en particulier la relation entre ce système et celui des experts associés, les qualifications des agents bénévoles qui seraient proposés, leur emploi et les dispositions financières à prendre du point de vue des donateurs, des gouvernements bénéficiaires et des organisations internationales. Les résultats de cette étude devraient être indiqués au Comité de l'assistance technique le plus tôt possible.

332. Sur la recommandation du Comité de l'assistance technique, le Conseil a appelé l'attention des gouvernements bénéficiaires, du Secrétaire général et du Directeur exécutif sur la possibilité de donner suite, en 1965 et en 1966, à certaines des propositions relatives à l'assistance technique qui ont émané de commissions techniques, en utilisant les économies réalisées sur les programmes ou en procédant à des transferts dans le cadre des programmes approuvés [résolution 1062 (XXXIX), première partie].

333. Sur la recommandation du Comité, le Conseil a, par sa résolution 1062 (XXXIX), deuxième partie, exprimé l'espoir qu'en préparant les programmes d'assistance technique les gouvernements bénéficiaires, le Secrétaire général, pour ce qui concerne le titre V du budget de 1967, et le Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique pour ce qui concerne le Programme élargi pour la période biennale 1967-1968, examineront de près les propositions formulées par les commissions techniques du Conseil lors des récentes sessions.

334. Par sa résolution 1061 (XXXIX), le Conseil a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur les programmes d'assistance technique des Nations Unies (E/4016 et Add.1).

Section II. — Programme élargi d'assistance technique *

335. A sa trente-neuvième session ⁴ le Conseil avait été saisi du rapport du Comité de l'assistance technique

* A l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale figure le point suivant: "Programmes de coopération technique des Nations Unies".

⁴ E/TAC/SR.338 à 349; E/SR.1380.

(CAT), concernant la session qu'il avait tenue en novembre 1964 (E/3995)⁵ au cours de laquelle le Comité avait approuvé le programme pour 1965-1966 et autorisé l'allocation de fonds pour 1965, sous réserve des modifications du programme qui pourraient être demandées par les gouvernements bénéficiaires, programme qui avait été approuvé par le Président-Directeur du BAT et présenté au Comité en temps opportun. Le Conseil était également saisi du rapport annuel du BAT au CAT pour 1964 (E/4021/Rev.1)⁶ et du rapport du CAT sur la session qui s'est tenue en juin 1965 (E/4081)⁵. Le Conseil a noté qu'au cours de cette session le Comité avait examiné la déclaration inaugurale du Président-Directeur (E/TAC/L.352) et ses rapports sur les allocations autorisées pour cas d'urgence, établis en 1964 et pour les quatre premiers mois de 1965 (E/TAC/L.348 et 349), sur les changements apportés au programme, y compris les transferts d'allocations entre institutions (E/TAC/L.350 et 351) réalisés au cours des périodes allant du 16 octobre au 31 décembre 1964 et du 1er janvier au 31 mars 1965. Le Comité avait également examiné les rapports du Bureau sur la question des allocations pour dépenses d'administration et services d'exécution pendant l'exercice 1965 et les exercices futurs (E/TAC/152). Enfin, le CAT a étudié le document passant en revue les 15 années d'activité du Programme élargi d'assistance technique (E/TAC/153 et Add.1). On trouvera ci-après le détail des décisions et recommandations du CAT et des mesures prises par le Conseil en application de celles-ci.

EXAMEN DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PENDANT LA PÉRIODE 1963-1964

336. Le Comité de l'assistance technique s'est déclaré satisfait de la forme et du contenu du rapport annuel du BAT au CAT pour 1964 (E/4021/Rev.1)⁶ sur l'exécution de l'ensemble du programme de 1963-1964. Les membres du Comité se sont réjouis du développement continu du Programme élargi au cours de la période biennale 1963-1964, dont témoigne l'augmentation du nombre des experts fournis et des bourses attribuées; on a observé cependant une légère diminution de la valeur du matériel acheté. On a pris note avec satisfaction de la progression constante de la part du Programme élargi affectée à l'Afrique mais certains membres ont exprimé leur inquiétude de voir diminuer la part de l'Asie et de l'Extrême-Orient ainsi que celle du Moyen-Orient.

337. Le Comité avait été appelé à faire une recommandation concernant la durée de la prochaine période couverte par le Programme, étant donné que la résolution 949 (XXXVI) limite aux années 1965-1966 la prorogation du cycle biennal de programmation. Certains membres ont exprimé l'opinion que le principal avantage du cycle de deux ans était que la date limite d'utilisation des fonds alloués par le Comité pour la mise en œuvre du programme approuvé se trouvait ainsi reportée. Si l'on pouvait trouver une solution aux difficultés créées par les dispositions financières en question, on pourrait revenir au cycle d'une année, ce qui éviterait d'avoir à établir un programme jusqu'à trois années à l'avance. D'autres membres ont fait remarquer que le système du cycle biennal a de graves inconvénients: il tend à accroître le nombre de changements apportés au cours de la période d'exécution du programme et à entraîner des variations du niveau de

⁵ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 15 de l'ordre du jour.

⁶ Ibid., trente-neuvième session, Supplément No 5.

l'aide d'une année à l'autre. Le système avait été adopté pour qu'on puisse préparer des projets à plus long terme, mais on peut y parvenir sans s'exposer aux inconvénients susvisés, au moyen de la programmation par projet en appliquant cette méthode de façon plus systématique et en procédant chaque année à une opération de programmation. Les membres du Comité ont été d'avis, d'une manière générale, qu'en l'absence d'avantages ou d'inconvénients manifestes, et eu égard à la préférence exprimée pour le cycle de deux ans par la majorité des organisations participantes, le système de programmation biennale devait être maintenu à titre expérimental, jusqu'à la fin de la période biennale 1967-1968.

338. Sur la recommandation du Comité, le Conseil a décidé [résolution 1059 (XXXIX)] de proroger le cycle de programmation biennale pour la période 1967-1968, sans préjudice de toute mesure que pourraient prendre ultérieurement les organes directeurs concernant les techniques de programmation, au cas où la résolution relative à la fusion du Fonds spécial et du Programme élargi serait adoptée par l'Assemblée générale.

339. D'une manière générale, les membres du Comité ont exprimé leur satisfaction d'apprendre que le nombre des missions d'experts et notamment le nombre et la proportion d'experts recrutés dans les pays en voie de développement, avaient continué à augmenter. Plusieurs membres du Comité ont fait remarquer que les dispositions prises pour former le personnel de contrepartie continuaient à laisser à désirer dans de nombreux pays et qu'on ne pouvait espérer atteindre le but visé par le programme, c'est-à-dire transférer des connaissances spécialisées à des ressortissants de pays en voie de développement tant que la formation du personnel appelé à poursuivre l'œuvre des experts ne serait pas devenue un élément de chaque projet. Certains membres se sont inquiétés de la longue durée d'affectation de certains experts.

340. Tout en se félicitant de l'accroissement du nombre de bourses de perfectionnement accordées au titre du Programme élargi, plusieurs membres ont indiqué qu'une amélioration d'ordre qualitatif du programme de bourses importait plus qu'un accroissement de leur nombre. Les bourses de perfectionnement prennent toute leur valeur lorsqu'elles ont pour but de former du personnel de contrepartie destiné à des projets bénéficiant de l'assistance d'experts.

341. Un des membres du Conseil a appelé l'attention du Comité sur la résolution de la Commission économique pour l'Europe⁷ concernant la participation d'experts de pays en voie de développement à des voyages d'études organisés par la Commission. Il a suggéré que les organes directeurs du Programme d'assistance technique étudient, de concert avec les secrétaires exécutifs de commissions économiques régionales et le Bureau régional des affaires économiques et sociales des Nations Unies à Beyrouth, la possibilité de financer la participation de spécialistes de pays intéressés n'appartenant pas à l'aire géographique de ces commissions, à des cycles d'études, à des cours et à des voyages d'étude organisés par elles.

342. La plupart des membres se sont inquiétés que la part du Programme consacrée à des projets dans le domaine de l'industrialisation, ait continué à diminuer, d'autant plus que certains organes des Nations Unies

ont recommandé de mettre davantage l'accent sur ce domaine d'activité. La recommandation récente du Comité du développement industriel tendant à ce que certains fonctionnaires du Centre de développement industriel¹ soient attachés aux bureaux des représentants résidents, pour aider les gouvernements à élaborer des projets dans ce domaine, a été particulièrement bien accueillie. Le Comité d'assistance technique a aussi fait sienne l'opinion du Comité du développement industriel, qu'il faudrait au moins doubler la proportion de l'assistance qui est consacrée au développement industriel.

343. Le rapport annuel du Comité indiquait que le nombre des pays qui ont demandé une assistance du Programme élargi à titre onéreux a été de 57 en 1963 et de 69 en 1964, contre 42 en 1960. Les membres du Comité se sont, d'une manière générale, déclarés satisfaits de cette tendance, qui témoigne de façon concrète de l'intérêt que les pays en voie de développement attachent à l'assistance fournie par l'intermédiaire des organisations participantes.

344. Le Comité a souligné l'importance de la coordination à l'échelon local pour une préparation et une exécution efficaces du Programme. Les organisations participantes ont confirmé qu'elles continuaient à n'épargner aucun effort pour accroître l'efficacité des rapports qu'elles entretiennent sur place avec les représentants résidents.

345. Plusieurs membres du Comité ont noté avec satisfaction que le travail des experts en mission continuait à être complété utilement par les services de jeunes experts associés fournis par cinq gouvernements sans qu'il en coûte rien aux organisations participant à ce programme ou aux pays qui en bénéficient. Certains membres ont mis le Comité en garde contre le risque d'un abaissement des normes professionnelles requises des experts; ils ont insisté pour que des experts associés ne soient pas appelés à remplacer des experts qualifiés ou à leur succéder et ont recommandé d'user de prudence en recrutant des experts en titre parmi les personnes qui appartiennent à la catégorie des experts associés.

346. On a souligné qu'il importait d'accélérer les procédures de recrutement. On a fait valoir qu'il fallait se garder d'une tendance à recruter systématiquement des experts de la plus haute compétence et s'attacher, au contraire, dans un esprit plus réaliste, à choisir des candidats dont le niveau de connaissance réponde précisément aux exigences du poste. On a également rappelé qu'il importait de mettre à la disposition des experts des moyens suffisants pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs fonctions, et que les pays en voie de développement devaient s'assurer qu'ils disposaient de personnel de contrepartie lorsqu'ils présentent des demandes d'assistance.

347. On s'est déclaré satisfait, d'une façon générale, de l'importance croissante des services fournis par les représentants résidents des pays bénéficiaires, services qui constituent une forme d'assistance technique. Certains membres se sont cependant inquiétés de l'ampleur grandissante des services extérieurs du BAT et ont pensé qu'il fallait à tout prix freiner cette tendance. Un membre a estimé que l'on devrait avoir, partout où c'est possible, au lieu d'un bureau par pays, des bureaux régionaux desservant plusieurs pays, et que les bureaux "modèles" existants sont une source de dépenses inutiles.

348. Sur la recommandation du CAT, le Conseil a adopté une résolution [1057 (XXXIX)] par laquelle

⁷ Documents officiels du Conseil économique et social, trentième session, Supplément No 3, troisième partie, résolution 4 (XX).

il prend note avec satisfaction du rapport annuel du Bureau de l'assistance technique au Comité de l'assistance technique pour 1964. Il a également pris note avec satisfaction des rapports du CAT (E/3995 et E/4081) [résolution 1056 (XXXIX)].

"BILAN ANNIVERSAIRE" DU PROGRAMME ÉLARGI

349. La plupart des membres du Comité ont fait l'éloge de cet exposé sur les 15 premières années d'activité du Programme élargi (E/TAC/153 et Add.1), paru sous la signature du Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique, et ont estimé qu'il contribuait à éclairer l'histoire du Programme élargi. Le Président-Directeur a indiqué que ce "bilan anniversaire" serait complété plus tard par d'autres chapitres, où les organisations participantes indiqueraient elles-mêmes les aspects essentiels du concours qu'elles ont apporté à la préparation et à la mise en œuvre du Programme élargi et feraient le point des résultats concrets qui ont été acquis. Le Président-Directeur a indiqué qu'il entendait que l'ensemble de ce travail soit terminé pour la vingtième session de l'Assemblée générale.

350. Le Conseil a adopté une résolution [1058 (XXXIX)] dans laquelle il prenait acte avec satisfaction du "bilan anniversaire" du Programme élargi d'assistance technique; remerciait le Président-Directeur pour le rapport qu'il avait présenté; et exprimait sa gratitude au Président-Directeur, au personnel et aux secrétariats des organisations participantes pour le travail fructueux qu'ils avaient accompli au cours de ces 15 années.

351. Le Comité était également saisi du rapport du Président-Directeur sur les allocations pour cas d'urgence, autorisées en 1964 (E/TAC/L.348) et au cours des quatre premiers mois de 1965 (E/TAC/L.349). Le Président-Directeur a réaffirmé l'importance des pouvoirs dont il dispose dans ce domaine, qui lui permettent d'agir vite pour fournir une aide de durée limitée, destinée à faire face à des besoins prioritaires imprévus.

352. Le Comité a également pris note du rapport du Président-Directeur sur les modifications apportées au programme, et notamment sur les transferts d'allocations entre institutions pendant la période du 16 octobre au 31 décembre 1964 (E/TAC/L.350) et la période du 1er janvier au 31 mars 1965 (E/TAC/L.351). De nombreux membres ont noté, avec une certaine inquiétude, l'ampleur des changements qui ont été apportés en cours d'exécution au programme approuvé par le Comité pour la période biennale 1963-1964. Plusieurs membres ont suggéré qu'on devrait passer en revue, à intervalles réguliers et de concert avec les gouvernements et les organisations participantes, l'ensemble des économies réalisées sur le programme, afin d'en assurer l'emploi optimal.

ALLOCATIONS AUX ORGANISATIONS PARTICIPANTES POUR LEURS DÉPENSES D'ADMINISTRATION ET DE SERVICES D'EXÉCUTION PENDANT L'EXERCICE 1965 ET LES EXERCICES ULTÉRIEURS

353. Le Comité était saisi du rapport du Bureau de l'assistance technique sur la question des allocations aux organisations participantes pour leurs dépenses d'administration et de services d'exécution pendant l'exercice 1965 et les exercices ultérieurs (E/TAC/152) ainsi que du vingt-deuxième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les frais généraux (A/5842). L'étude du

Comité consultatif avait été entreprise conformément à la résolution 900 A (XXIV) du Conseil, adoptée en août 1962. Le Comité consultatif avait recommandé que le remboursement des frais généraux aux organisations participantes par le FEAT soit fixé, pour 1965, à 13 p. 100 du coût des projets inscrits au programme approuvé, y compris les allocations pour cas d'urgence pour la période biennale précédente, et, par la suite, à 14 p. 100 de ce coût; que les taux continuent à être appliqués avec souplesse aux petites organisations; et que ces dispositions soient revues par le Comité consultatif après une période de cinq ans au plus. Le Président-Directeur a souligné que, bien que la plupart des membres du CAT estiment qu'il y aurait de bonnes raisons d'appliquer un barème de remboursement plus généreux que celui qui est recommandé par le Comité consultatif, le Bureau pense que le CAT voudra sans doute recommander au Conseil d'accueillir favorablement les propositions du Comité consultatif.

354. La plupart des membres du CAT ont appuyé la proposition du BAT, encore que beaucoup se soient inquiétés qu'il faille accroître les allocations afférentes aux frais généraux, ce qui aura pour effet de réduire les montants disponibles pour les programmes d'opérations. Plusieurs membres ont estimé que la question d'ensemble des frais généraux afférente aux programmes d'aide bénévole méritait une étude plus approfondie. Certains membres — deux d'entre eux ont demandé que le Président-Directeur présente des propositions concrètes en vue de réduire les frais généraux — ont exprimé la vive inquiétude que leur inspirait la tendance à une augmentation des frais généraux des programmes d'aide bénévole et ont déclaré qu'ils voteraient contre le projet de résolution sur les dépenses des services d'administration et d'exécution présentés par le BAT (E/4080/Annexe 5).

355. Sur la recommandation du Comité, le Conseil a adopté une résolution [1060 (XXXIX)] dans laquelle il a décidé que, pour 1965, l'allocation faite par prélèvement sur le compte spécial pour couvrir les dépenses d'administration et les dépenses des services d'exécution des organisations participantes prendrait la forme d'une somme forfaitaire qui représenterait 13 p. 100 de la moitié du programme d'opérations approuvé (catégorie "1") pour les deux années précédentes et du montant approuvé par le Comité de l'assistance technique au titre des allocations pour cas d'urgence pendant ces deux années, et que, pour 1966 et les exercices ultérieurs, ladite allocation représenterait 14 p. 100 de ces mêmes éléments, la répartition de l'allocation entre les organisations participantes étant déterminée sur la base de l'allocation faite à chaque organisation au titre des projets de la catégorie "1". Le Conseil a décidé en outre que ces dispositions seraient appliquées avec une certaine souplesse dans le cas des petites organisations et des institutions dont la création est la plus récente (OACI, UPU, UIT, OMM, IMCO et AIEA). Il a enfin décidé que toute fraction des fonds dont les organisations n'auront pas eu besoin pour couvrir leurs dépenses d'administration et les dépenses des services d'exécution, serait ajoutée à la réserve de planification du Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique.

EVALUATION DU PROGRAMME ÉLARGI POUR 1963 ET 1964

356. Le chapitre IV du rapport annuel du Bureau de l'assistance technique au Comité de l'assistance technique pour 1964 (E/4021/Rev.1), qui contient une évaluation du Programme élargi, établie d'après les réponses des représentants résidents à un questionnaire

détaillé, a, d'une manière générale, fait l'objet d'éloges de la part des membres du Comité, pour l'analyse critique du programme qu'il contient et la franchise et l'objectivité des vues qui y sont exprimées. Cependant, plusieurs membres ont estimé qu'une évaluation plus féconde pourrait être effectuée par les gouvernements bénéficiaires eux-mêmes, mieux placés pour connaître leurs besoins et juger si l'on y pourvoyait de façon appropriée. Le Président-Directeur a indiqué que le chapitre du rapport consacré à l'évaluation avait une valeur limitée et que les réponses des représentants résidents ne représentaient que leur opinion personnelle; il se peut que d'autres personnes envisagent les mêmes problèmes différemment et aient de bonnes raisons pour le faire.

357. Le Directeur général a également donné certains détails concernant les dispositions prises par le Secrétaire général en vue de projets d'évaluation pilotes, conformément à la résolution 1042 (XXXVII) du Conseil⁸. Il a également informé le Comité qu'une autre opération d'évaluation était organisée par le BAT et serait exécutée dans quelques pays, pendant le deuxième semestre de 1965. Il a déclaré que les résultats de ces études seraient communiqués à l'organe directeur du Programme à la session d'été de 1968. De l'avis général, l'étude envisagée est nécessaire et vient au bon moment. Plusieurs membres ont souligné qu'il importait que les gouvernements bénéficiaires jouent tout leur rôle dans cette opération et qu'il soit rendu compte des résultats des études en toute franchise, objectivité et sincérité. D'autres membres ont présenté des suggestions à propos de certains des points importants que les équipes d'évaluation devraient traiter. Les représentants de plusieurs organisations participantes ont aussi exposé l'ensemble des travaux accomplis par leurs organisations respectives en ce qui concerne l'évaluation de l'assistance technique. Le Comité a exprimé l'assurance que le secrétariat du Bureau de l'assistance technique tiendrait pleinement compte des vues exprimées et des suggestions présentées dans la préparation et l'exécution de l'étude d'évaluation.

Section III. — Fonds spécial *

358. A sa trente-neuvième session, le Conseil a examiné⁹ les rapports du Conseil d'administration du Fonds spécial sur ses treizième et quatorzième sessions (E/3996 et E/4072)¹⁰.

359. En présentant ces rapports au Conseil, le Directeur général associé du Fonds spécial a souligné que le Conseil d'administration avait approuvé 111 projets à ses quatorzième et quinzième sessions, portant ainsi à 522 le nombre total des projets bénéficiant effectivement d'une aide du Fonds spécial. Le coût de ces projets, qui intéressaient 130 pays et territoires — dont la plupart étaient toujours des pays et territoires d'Afrique — s'élevait à 1 151 millions de dollars, dont 478 millions fournis par le Fonds spécial et 673 millions par les gouvernements participants des pays en voie de développement. Au 30 juin 1965, des plans d'opérations avaient été signés pour 385 de ces projets, et l'autorisation de commencer les travaux sur le terrain

avait été donnée pour 367 d'entre eux. Au 31 mars 1965, plus de 1 600 experts recrutés par les agents chargés de l'exécution et environ 8 000 agents techniques fournis par les gouvernements bénéficiaires avaient participé sur le terrain à l'exécution de 284 projets. Au 31 décembre 1964, 67 200 personnes avaient suivi ou suivaient des cours de formation à plein temps dans le cadre desquels était dispensée une formation spécialisée ayant pour but de préparer 11 000 ingénieurs diplômés, 12 500 techniciens des cadres moyens, 13 000 instructeurs destinés aux programmes de formation industrielle, 20 000 directeurs d'usines et contremaîtres, 4 200 maîtres de l'enseignement secondaire et 6 500 spécialistes des problèmes relatifs à l'administration publique, à la planification, aux transports et aux communications. Dix-huit enquêtes de préinvestissement d'un coût de 22 millions de dollars avaient déjà permis, directement ou indirectement, de rassembler plus de 1 000 millions de dollars d'investissements dans diverses entreprises visant à développer la production d'énergie, les transports, les industries extractives, les communications, l'agriculture et l'industrie.

360. Si l'ensemble de ses travaux continuait à porter surtout sur des activités appartenant à des domaines traditionnels, le Fonds spécial avait toutefois une grande latitude pour entreprendre de nouveaux types de projets dans le cadre du mandat qui lui était confié.

361. L'une des principales préoccupations du Conseil d'administration en 1965 avait été d'intensifier les efforts visant à encourager l'industrialisation. A cette fin, le Fonds spécial restait en relation étroite avec le Centre de développement industriel et favorisait aux stades clefs de la formulation des projets une coopération étroite entre les institutions spécialisées intéressées. Des missions préparatoires mixtes devaient être envoyées pour aider les gouvernements à évaluer leurs besoins industriels et à préparer les demandes de projets. Ces missions seraient financées à l'aide de crédits réservés à l'assistance préparatoire, et le Conseil d'administration avait porté à un million de dollars le montant des crédits réservés à cette fin. Une proposition du Comité de développement industriel tendant à placer des conseillers industriels dans les bureaux locaux du TAB et du Fonds spécial afin d'encourager la formulation de projets industriels adaptés aux divers pays avait été reçue favorablement par le Conseil d'administration. L'adoption de mesures de ce type contribuerait à accroître davantage l'assistance déjà fournie par le Fonds spécial à 220 projets industriels devant aider à l'établissement des conditions préalables à l'industrialisation dans les pays en voie de développement. Le Conseil d'administration avait approuvé une proposition du Directeur général tendant à augmenter le nombre des études de possibilité de mise en œuvre concernant certaines industries et à consacrer une attention particulière aux projets relatifs à la planification de domaines industriels et à l'organisation de centres consultatifs de développement industriel. Le Directeur général avait préconisé également la création d'usines pilotes et d'usines de démonstration, initiative qui pourrait avoir un effet favorable sur les efforts tendant à renforcer et à diversifier les économies nationales. Le Conseil d'administration avait aussi approuvé une proposition du Directeur général concernant la prise en considération de projets remboursables en tout ou en partie devant être exécutés à titre expérimental.

362. Le Fonds spécial envisageait la possibilité de lancer de nouveaux types de projets visant à préparer à leurs tâches des directeurs et des entrepreneurs, à

* L'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale contient le point suivant: "Situation et opérations du Fonds spécial".

⁸ Voir ci-dessous sect. V.

⁹ E/SR.1378, 1379.

¹⁰ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session. Suppléments Nos 11 et 11A.

former des animateurs ruraux et à exécuter des programmes pilotes d'alphabétisation essentiels au développement.

363. Conformément à une recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Conseil d'administration avait décidé, sur la proposition du Directeur général, d'augmenter le pourcentage des frais généraux remboursés par le Fonds spécial aux agents d'exécution et de le porter à 11 p. 100 du coût total des projets, à compter du programme approuvé en juin 1965. Sur la proposition du Directeur général approuvée par le Conseil d'administration, le nouveau taux de remboursement s'appliquerait également aux projets approuvés antérieurement à juin 1965 et pour lesquels les plans d'opérations n'avaient pas encore été signés.

364. Le Directeur général associé a remercié les gouvernements et les agents d'exécution dont l'aide avait permis au Fonds d'exécuter sa tâche avec une efficacité sans cesse accrue. Il a souligné l'importance des mesures prises récemment pour améliorer la coordination entre les agents d'exécution et le Fonds spécial.

365. En ce qui concerne les ressources du Fonds spécial, le Directeur général associé a rappelé que le Secrétaire général avait proposé de fixer à 200 millions de dollars le nouvel objectif pour la prochaine Conférence d'annonce des contributions au Fonds spécial et au Programme élargi. Cette proposition avait été vigoureusement appuyée par le Conseil d'administration.

366. Au cours de la discussion, des représentants ont exprimé leur satisfaction concernant la déclaration faite par le Directeur général associé ainsi que celle qui avait été faite à un stade antérieur durant la même session¹¹ par le Directeur général. On a estimé que l'année écoulée avait été marquée pour le Fonds spécial par des réalisations concrètes. Le Fonds avait élargi la portée de ses activités et étendu lesdites activités à de nouveaux domaines; la répartition des projets par région était satisfaisante et des activités avaient été mises en route comme suite à un certain nombre d'enquêtes et d'études de possibilités de mise en œuvre.

367. Dans le domaine de l'industrialisation, des représentants ont appuyé la suggestion du Directeur général selon laquelle le Fonds devait accorder plus d'attention aux propositions concrètes concernant les projets pilotes directement liés aux industries manufacturières. Cette attitude était conforme à la recommandation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Certains membres ont été d'avis que le Fonds devait s'intéresser particulièrement à la création d'industries qui permettraient aux pays peu développés de cesser, ou du moins de réduire, l'importation de produits de consommation essentiels. Le Conseil a accueilli favorablement le plan tendant à organiser des équipes d'enquêteurs ayant pour fonction de fournir des conseils en vue de la préparation de projets industriels; il a en outre accueilli favorablement la décision prise par le Comité du développement industriel ainsi que par le Conseil d'administration à sa quatorzième session de fournir l'assistance nécessaire sur le plan local. On s'est félicité du fait que le Fonds spécial était prêt à aider à financer non seulement les enquêtes industrielles, mais encore des enquêtes destinées à identifier les types d'entreprises manufacturières qui avaient les plus grandes chances de réussir dans les pays en voie de développement. Toutefois, un représentant a été d'avis que le Fonds spécial se préoccupait

par trop dans ce domaine du développement de l'infrastructure économique, qui préparait la voie aux investissements étrangers privés, au lieu de chercher à servir les intérêts véritables des pays en voie de développement.

368. Certains membres ont réaffirmé qu'à leur avis le Fonds spécial devait consacrer une part plus importante de ses ressources à des activités d'investissement, en particulier dans le domaine des investissements industriels, et qu'il devait se transformer en un Fonds d'équipement des Nations Unies.

369. La proposition du Directeur général concernant l'assistance fournie par le Fonds spécial sur une base remboursable a suscité un intérêt considérable; toutefois, un représentant a déclaré qu'il n'était pas certain qu'il y ait lieu de lier les prêts à l'octroi de crédits aux fins de développement industriel; un certain nombre de pays n'étaient en effet pas en mesure de profiter des fonds disponibles dans le cadre de ce système.

370. On a souligné qu'à l'échelle mondiale la pénurie d'experts ne cesse de s'aggraver dans certains domaines. Plusieurs représentants ont été d'avis que le Fonds spécial devait s'occuper lui-même de ce problème, et que les responsabilités du Fonds concernant l'exécution d'un projet ou les procédures suivies en matière de personnel ne devaient pas cesser une fois que le projet avait été confié à un agent d'exécution après la signature du plan d'opérations.

371. Touchant le remboursement des frais d'administration, le Conseil a été d'avis que les dépenses encourues par les agents d'exécution en conséquence directe de l'exécution de projets du Fonds devaient leur être remboursées intégralement par le Fonds spécial. La difficulté essentielle était de déterminer le montant des dépenses nettement identifiables ainsi encourues par les agents. Tout en acceptant le chiffre de 11 p. 100 recommandé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et accepté par le Conseil d'administration, plusieurs représentants avaient appuyé également le point de vue du Conseil d'administration selon lequel la question pourrait être étudiée de façon plus approfondie, en temps opportun, par le Comité de coordination du Conseil.

372. Plusieurs représentants, envisageant avec satisfaction la création du programme de développement des Nations Unies sur la recommandation du Conseil économique et social, estimaient qu'une décision positive de la part de l'Assemblée générale permettrait une intensification de la coopération internationale dans le domaine du préinvestissement durant le second lustre de la Décennie du développement. On avait suggéré que la composition de l'organe gouvernemental du programme de développement des Nations Unies envisagé devrait être analogue à celle du Conseil d'administration; grâce à une représentation équilibrée des pays donateurs et des pays bénéficiaires, cette dernière avait en effet contribué utilement à assurer le succès de la gestion des affaires du Fonds spécial. On avait également suggéré qu'il conviendrait, avant d'effectuer le changement de structure envisagé, d'évaluer les avantages comme les lacunes dans les activités du Fonds, ainsi que les aspects administratifs de ses opérations. Le Fonds pourrait entreprendre une étude inspirée de celle qu'avait entreprise le Bureau de l'assistance technique. Cette étude devrait porter surtout sur un nombre de projets précis, tels que les instituts régionaux de développement économique et de planification, et com-

¹¹ E/SR.1370.

porter un rapport sur les progrès accomplis, les résultats obtenus et les difficultés rencontrées.

373. En ce qui concerne les ressources du Fonds spécial, plusieurs représentants ont regretté qu'au moment où s'achève la première moitié de la Décennie du développement, les ressources annuelles combinées du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique n'aient pas même encore atteint l'objectif de 150 millions de dollars fixé au début de ladite Décennie. D'une manière générale, on avait appuyé la recommandation formulée par les membres du Conseil d'administration selon laquelle l'Assemblée générale devrait prendre des mesures appropriées pour engager vivement les Etats Membres à s'efforcer d'atteindre le total de 200 millions de dollars à la prochaine Conférence d'annonce des contributions. A cet égard, il était intéressant de souligner l'intérêt des pays bénéficiaires, intérêt dont témoignait le fait qu'on comptait voir leurs contributions, qui augmentaient de façon sensible, atteindre un total de près de 700 millions de dollars, soit plus de 200 millions de dollars de plus que le total des contributions du Fonds spécial.

374. A la conclusion de la discussion, le Conseil a adopté une résolution [1055 (XXXIX)] dans laquelle il a pris acte avec satisfaction des rapports du Conseil d'administration du Fonds spécial sur ses treizième et quatorzième sessions.

Section IV. — Programme alimentaire mondial *

375. Pour l'étude du Programme alimentaire mondial, le Conseil était saisi, à sa trente-neuvième session¹², du troisième rapport annuel du Comité intergouvernemental du Programme alimentaire mondial ONU/FAO (E/4054)¹³; des recommandations du Comité concernant l'avenir du Programme (E/4060)¹³, d'un rapport du Secrétaire général des Nations Unies et du Directeur général de la FAO sur le développement futur du Programme conformément à la résolution 1714 (XVI) de l'Assemblée générale (E/4015)¹³, d'un rapport du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (E/4043)¹³ et d'un extrait du rapport provisoire de la quarante-quatrième session du Conseil de la FAO relatif au programme (E/4094).

376. Le Directeur exécutif a souligné, dans sa déclaration préliminaire, que le Programme alimentaire mondial remplissait deux fonctions distinctes: d'une part, il apportait une aide alimentaire au développement, venant ainsi compléter les autres types d'assistance multilatérale; d'autre part, il aidait à combler le déficit entre la production et les besoins alimentaires des régions en voie de développement. Ce recours aux excédents ne constituait pas tant un moyen de résoudre le problème qu'un palliatif destiné à conjurer le désastre en attendant la mise au point d'une solution à long terme grâce à l'accroissement de la production locale.

377. A l'échelle mondiale, le Programme expérimental actuel avait une portée très limitée. Les contributions atteignaient la valeur de 93,7 millions de dollars; 107 programmes de développement dans 53 pays avaient été approuvés et des secours d'urgence avaient été accordés dans 24 cas. Les ressources disponibles pour les secours d'urgence ont sensiblement dépassé les besoins réels.

* Question inscrite à l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale.

¹² E/AC.6/SR.367 à 370; E/SR.1394.

¹³ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 16 de l'ordre du jour.

378. Après une étude approfondie de la question de l'avenir du Programme, le Comité intergouvernemental avait recommandé que le Programme soit reconduit pour une période indéterminée. Les recommandations du Comité ont été présentées au Conseil économique et social sous la forme d'un projet de résolution qui avait été précédemment adopté à l'unanimité par le Conseil de la FAO. Dans une annexe de la résolution, qui consistait en un second projet de résolution présenté à l'examen de l'Assemblée générale et de la Conférence de la FAO, l'objectif pour les contributions volontaires pour la période 1966-1968 ainsi que le pourcentage à fournir en espèces et en services ont été laissés en blanc. Toutefois il était indiqué dans le rapport du Comité intergouvernemental qu'une large majorité des membres du Comité avaient recommandé que les gouvernements tiennent tout particulièrement compte de l'objectif de 275 millions de dollars lorsqu'ils décideront du montant de leur contribution pour les années 1966-1968. Le Comité avait également noté que de l'avis du Directeur exécutif 33 p. 100 au moins des ressources du Programme devraient être fournies en espèces et sous forme de services. Deux autres blancs portant sur la durée du mandat des membres du Comité intergouvernemental avaient également été laissés dans le projet de résolution dont l'adoption a été recommandée à l'Assemblée générale et à la Conférence de la FAO.

379. Le Conseil de la FAO n'a pris aucune décision sur l'objectif à atteindre ni sur le mandat des membres du Comité mais il a décidé de reprendre les deux questions à sa prochaine session en novembre 1965. Il sera alors saisi, selon toute probabilité, d'une recommandation du Comité lui-même — qui doit se réunir en octobre — sur l'élection de ses membres.

380. Au cours de la discussion au Conseil, les représentants ont exprimé leur satisfaction de l'œuvre nouvelle entreprise dans le cadre du Programme alimentaire mondial au cours de sa période expérimentale. Ils y ont vu un des programmes les plus originaux et les plus constructifs qui aient jamais été lancés par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées. Etant donné que l'assistance alimentaire multilatérale aide à l'exécution de projets les plus divers entrepris dans de nombreux secteurs économiques et sociaux, on a estimé que le Programme devrait être à la fois étendu et élargi. Il a aussi ceci d'exceptionnel qu'il a été organisé conjointement par l'ONU et la FAO et qu'il est exécuté avec l'aide d'autres institutions spécialisées, ce qui constitue un exemple de coopération entre les diverses institutions que l'on aurait tout intérêt de suivre dans d'autres occasions.

381. Plusieurs représentants ont apporté leur appui à la proposition présentée par le Comité intergouvernemental à sa septième session et visant à transformer le Programme alimentaire mondial en un Fonds alimentaire mondial. Cette proposition, qui repose sur la recommandation A.II.6 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement¹⁴ fait actuellement l'objet d'une étude confiée à un expert indépendant dont le rapport sera présenté au Comité intergouvernemental à sa huitième session.

382. Des représentants ont appuyé la proposition relative à la fourniture d'une aide alimentaire en liaison avec des plans d'ensemble de développement national

¹⁴ Procès-verbaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève, 23 mars-16 juin 1964; volume 1: Acte final et rapport (publication des Nations Unies, No de vente 64.II.B.11), troisième partie.

("méthode par programme" par opposition à l'aide apportée à des projets de développement distincts) que le Comité a examinée à sa septième session. Sur l'invitation du Comité intergouvernemental, le Directeur exécutif du Programme effectuée en collaboration avec les autres organisations intéressées une étude détaillée de la méthode par programme entrepris dans un pays déterminé avec sa pleine coopération.

383. Plusieurs représentants ont souligné l'importance qu'il y aurait à porter l'objectif triennal du programme à 275 millions de dollars. Toutefois, certains représentants ont craint que ce chiffre ne tienne pas compte des réalités et d'autres ont proposé qu'il fasse l'objet d'un examen plus approfondi avant qu'une décision ne soit prise. Un représentant a fait observer qu'en l'absence d'une organisation générale des marchés agricoles, un relèvement de l'objectif à atteindre affecterait diversement les différents pays: pour certains, il représenterait un accroissement du budget de l'aide étrangère; pour d'autres, il n'entraînerait pas de charges supplémentaires, les ressources nécessaires étant déjà prévues dans le cadre des programmes d'aide existant.

384. A l'issue de la discussion, le Conseil a pris note du troisième rapport du Comité intergouvernemental du Programme alimentaire mondial et a communiqué ses recommandations à l'Assemblée générale, sous réserve d'une modification apportée par le Conseil de la FAO aux objectifs du Programme, à savoir l'addition des mots suivants "un accroissement de la productivité agricole".

385. Le Conseil a décidé [résolution 1080 (XXXIX)] de soumettre à l'attention et à l'approbation de l'Assemblée générale un projet de résolution et a prié instamment les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et les Etats membres de la FAO d'examiner d'urgence la possibilité d'annoncer leurs contributions à la Conférence pour les annonces de contributions, qui serait convoquée lorsque l'Assemblée générale et la Conférence de la FAO auront pris une décision concernant le Programme.

386. Le projet de résolution présenté à l'Assemblée générale prévoyait que le Programme alimentaire mondial sera reconduit sans interruption tant qu'une aide alimentaire multilatérale sera jugée possible et souhaitable. Il fixait, pour les trois années 1966-1968, un objectif de 275 millions de dollars pour les contributions volontaires, 33 p. 100 au moins de ce montant devant être fournis en espèces et en services; il prévoyait en outre la convocation d'une conférence pour les annonces de contributions, l'élection des membres du Comité intergouvernemental et une révision des règles générales du Programme.

387. Le Conseil n'a pas fixé la durée du mandat des membres du Comité ni l'intervalle des élections.

Section V. — Evaluation des programmes de coopération technique

388. Un rapport sur l'évaluation des programmes de coopération technique (E/4064)¹⁵, préparé par le Secrétaire général conformément à la résolution 1042 (XXXVII) du Conseil, a été examiné par le Conseil à sa trente-neuvième session¹⁶, ainsi que les vues du

¹⁵ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 15 de l'ordre du jour.

¹⁶ E/AC.24/SR.275, 276, 279, 280; E/SR.1396.

Comité spécial de coordination (E/4068¹⁷, par. 17) sur la question.

389. Dans son rapport, le Secrétaire général a indiqué qu'à la suite de la demande du Conseil le priant d'organiser des projets pilotes dans un nombre limité de pays pour évaluer l'incidence et l'efficacité d'ensemble des programmes de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies et des institutions qui s'y rattachent, il avait pris les dispositions nécessaires pour faire effectuer par deux équipes des projets pilotes au Chili et en Thaïlande au cours de l'été 1965. On trouvait dans le rapport des détails sur la composition des deux équipes et leur mandat provisoire. Il était également indiqué qu'un certain nombre d'autres projets d'évaluation pilotes seraient entrepris au cours des 12 prochains mois, notamment au Pakistan et en Tunisie où la coopération des gouvernements était acquise. Comme aucune des deux équipes déjà constituées n'avait achevé ses travaux, il n'avait pas été possible, comme le Conseil l'avait demandé, de traiter dans le rapport des projets déjà exécutés ni d'y faire figurer les observations du Secrétaire général sur les méthodes d'évaluation à appliquer à l'avenir. Le représentant du Secrétaire général a toutefois informé le Conseil qu'un tel rapport lui serait présenté à sa quarantième ou à sa quarante et unième session.

390. Le Comité spécial de coordination, après avoir examiné le rapport du Secrétaire général, a été d'avis que les équipes d'évaluation devraient faire preuve d'esprit critique et d'objectivité. Il a insisté sur la nécessité de se préoccuper de déterminer les déficiences et insuffisances éventuelles des travaux des organismes des Nations Unies et il a attiré l'attention sur le fait que les équipes avaient une occasion unique d'examiner si la coordination et la coopération entre les organisations en cause à l'échelon national étaient assurées de façon satisfaisante. Il a suggéré que l'on demande aux premières équipes de présenter des suggestions afin d'améliorer le mandat et les procédures à utiliser par les équipes ultérieures.

391. Dans la déclaration qu'il a faite au Conseil¹⁸, le Secrétaire général a déclaré que l'Organisation espérait tirer un grand parti des rapports des équipes d'évaluation. Les projets devraient contribuer dans une large mesure à renforcer l'appui que les gouvernements apportent aux activités de coopération technique des Nations Unies; ils y seraient en effet davantage incités s'ils savaient que l'Organisation des Nations Unies soumet l'efficacité de ces programmes à une analyse critique continue. Il pensait que malgré les problèmes délicats que soulèvent les techniques d'évaluation, celles-ci devraient progressivement être intégrées aux activités opérationnelles de l'ONU.

392. Au cours de la discussion, plusieurs représentants se sont félicités de l'importance que l'Assemblée générale avait accordée à l'évaluation efficace de l'incidence d'ensemble des programmes de coopération technique de l'ONU. Ils ont indiqué qu'une évaluation permettrait aux pays en voie de développement de tirer un meilleur parti des ressources affectées au développement. Ils ont aussi indiqué que les institutions spécialisées devaient elles aussi s'assurer que leurs programmes donnent les meilleurs résultats, et ils ont déclaré que si les pays développés savaient que des efforts sont faits pour tirer le meilleur parti possible

¹⁷ *Ibid.*, points 2, 4, 5, 15, c, 35 et 37 de l'ordre du jour. Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 4 de l'ordre du jour.

¹⁸ E/SR.1373.

des ressources disponibles ils y verraient un encouragement à maintenir et à accroître leur appui aux programmes de coopération technique de l'ONU. Des représentants ont d'autre part attiré l'attention sur les grandes difficultés qu'il y a à vouloir mesurer l'incidence d'ensemble des programmes de coopération technique de l'ONU lorsque ceux-ci ne représentent qu'une fraction du montant total des ressources étrangères mises à la disposition des pays en voie de développement.

393. Plusieurs représentants ont insisté sur la nécessité de s'assurer que le gouvernement du pays où était entrepris un projet d'évaluation pilote serait pleinement associé à l'exécution du projet et des suggestions ont été avancées à cet effet. On a aussi jugé important que les équipes soient choisies sur la base d'une répartition géographique équitable dans la mesure où cela serait possible vu la faible dimension de chaque équipe.

394. Plusieurs représentants ont été de l'avis du Comité spécial de coordination pour estimer qu'une parfaite objectivité est essentielle à l'exécution des projets d'évaluation pilotes. Ils ont exprimé l'espoir que les équipes détermineront s'il existe des chevauchements ou le moindre manque de coordination entre les différents programmes des Nations Unies.

395. Dans sa résolution 1092 (XXXIX), le Conseil a exprimé sa satisfaction aux pays qui ont déjà fait savoir qu'ils coopéreraient volontiers à l'évaluation des projets dans leur pays. Il a prié le Secrétaire général de faire savoir aux équipes d'évaluation que le Conseil

espère qu'elles seront en mesure: a) de prêter toute l'attention voulue aux déficiences et insuffisances éventuelles de l'ensemble des programmes et des activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies et des institutions qui lui sont reliées de façon que les pays bénéficiaires et les organisations participantes puissent améliorer l'efficacité de leurs programmes; b) de saisir cette occasion pour examiner jusqu'à quel point la coordination et la coopération existant, à l'échelon national, entre les organisations intéressées contribuent à l'impact global des programmes de coopération technique des institutions des Nations Unies; c) de faire des suggestions, à la lumière de leur expérience, pour améliorer la coordination et la coopération entre les organisations participantes dans des domaines concrets, ainsi que le mandat et la procédure des équipes futures.

396. Dans sa résolution, le Conseil a aussi déclaré qu'il attendait avec intérêt de recevoir dès que possible et, il espère, pour sa quarantième session, les premiers rapports d'évaluation. Il a en outre prié les Etats Membres, ainsi que les chefs des secrétariats de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, le Président-Directeur du Bureau de l'Assistance technique et les représentants résidents de prendre dûment en considération, quand ils prépareront des projets ou programmes d'assistance technique, l'idée, exprimée par le Secrétaire général, que "le travail d'évaluation devrait devenir partie intégrante de toutes les activités opérationnelles".

ANNEXE

EXPOSÉS PRÉSENTÉS PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

EXPOSÉS ORAUX FAITS PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DEVANT LE CONSEIL
OU SES COMITÉS, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 86 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Trente-neuvième session

Alliance coopérative internationale:

Programme alimentaire mondial (E/AC.6/SR.368).

EXPOSÉS ÉCRITS PRÉSENTÉS AU CONSEIL PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Communication commune de trois organisations non gouvernementales de la catégorie A:
E/C.2/631. — Expansion du Programme alimentaire mondial.

Chapitre XII

QUESTIONS SOCIALES

Section I. — Développement social *

397. A sa trente-neuvième session, le Conseil a examiné¹ le rapport de la Commission des questions sociales sur sa seizième session (E/4061)², un rapport préliminaire du Secrétaire général sur les objectifs du développement social (E/CN.5/394), et un rapport du Secrétaire général sur les méthodes à suivre pour déterminer la manière de répartir les ressources entre les divers secteurs sociaux (E/CN.5/387).

398. Le rapport de la Commission des questions sociales (E/4061) contenait les observations faites par les membres de la Commission au sujet du premier rapport sur l'état d'avancement des travaux de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (E/CN.5/389), du rapport du Secrétaire général sur les méthodes à suivre pour déterminer la manière de répartir les ressources entre les divers secteurs sociaux (E/CN.5/387), de la note du Secrétaire général sur les aspects administratifs de la planification sociale (E/CN.5/393), du rapport préliminaire du Secrétaire général sur les objectifs du développement social (E/CN.5/394) et de la note du Secrétaire général sur le programme d'action pratique concertée de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans le domaine social (E/CN.5/388).

399. La Commission avait également examiné le rapport du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification sur sa deuxième session (E/3858)³ ainsi qu'un rapport provisoire établi par un consultant sur les aspects sociaux de l'habitation et du développement urbain (E/CN.5/392)⁴, et formulé des observations à leur sujet.

400. La Commission avait examiné en outre les rapports du Secrétaire général sur les services de protection de la famille, de l'enfance et de l'adolescence (E/CN.5/AC.12/L.4 et Corr.3), sur la formation de personnel de protection sociale (E/CN.5/AC.12/L.6) et sur la révision du programme de service social des Nations Unies (E/CN.5/AC.12/L.3 et Add.1) ainsi qu'une note du Secrétaire général sur les principes directeurs suggérés aux gouvernements pour la création ou l'extension des services de protection de la famille, de l'enfance et de l'adolescence (E/CN.5/396). La Commission avait procédé à cet examen en tenant compte du rapport du Groupe de travail spécial de la protection sociale (E/CN.5/395) dont le mandat, aux termes de la résolution 975 G (XXXVI) du Conseil, consistait notamment à passer en revue les rapports susmentionnés du Secrétaire général ainsi qu'une étude

sur les rapports entre la sécurité sociale et les services sociaux (E/CN.5/AC.12/L.2).

401. Dans son rapport, la Commission faisait également part au Conseil de ses vues sur les notes du Secrétaire général relatives à l'évaluation des dispositions prises pour permettre à l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne la prévention du crime et le traitement des délinquants (E/CN.5/383 et Add.1) et sur les plans établis en vue du Troisième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (A/CONF.26/INF.1/Rev.1 et E/CN.5/371).

402. Après avoir passé en revue les progrès réalisés par les Nations Unies dans le domaine social entre le 1er janvier 1963 et le 31 décembre 1964 et les propositions concernant le programme de travail pour 1965/1967, en se fondant sur un rapport que lui avait soumis le Secrétaire général (E/CN.5/390) et sur une analyse des observations présentées par les gouvernements au sujet du rapport sur l'organisation et l'administration des services sociaux (E/CN.5/390/Add.1), la Commission des questions sociales mettait le Conseil au courant des mesures prises par le Secrétaire général pour mettre en œuvre divers aspects du programme des Nations Unies dans le domaine social et des propositions concernant les activités futures.

403. Le rapport de la Commission des questions sociales contenait également un aperçu des observations formulées par des membres de la Commission au sujet de deux notes du Secrétaire général, l'une sur les effets de la réforme agraire sur le développement économique et social (E/CN.5/386), l'autre sur les dispositions à prendre en vue de la Conférence mondiale sur la réforme agraire (E/CN.5/385). Les mesures prises par le Conseil à sa trente-neuvième session à propos de la question de la réforme agraire sont décrites au chapitre VII, section II.

404. Le rapport préliminaire sur les objectifs du développement social (E/CN.5/394) avait été établi en application de la résolution 1916 (XVIII) de l'Assemblée générale et répondait à l'une des demandes formulées par l'Assemblée générale dans cette résolution. Il était fondé sur les réponses des pays en voie de développement à un questionnaire qui avait été préparé en coopération avec les commissions économiques régionales et les institutions spécialisées intéressées. Le rapport donnait un aperçu des buts et objectifs que les gouvernements cherchent à atteindre au moyen des divers programmes sociaux, indiquant les secteurs dans lesquels on procédait le plus souvent à des travaux de planification.

405. Le rapport sur les méthodes à suivre pour déterminer la manière de répartir les ressources entre les divers secteurs sociaux (E/CN.5/387) et le document connexe sur les aspects administratifs de la planification sociale (E/CN.5/393) avaient été établis en application de la résolution 903 B (XXXIV) du

*L'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale comprend une question intitulée "Situation sociale dans le monde".

¹ E/AC.7/SR.525 à 529; E/SR.1395.

² Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 12.

³ Ibid., trente-septième session, Supplément No 12.

⁴ Voir section III ci-après.

Conseil. Ces études avaient été demandées en raison de l'importance qu'attachent l'Assemblée générale et le Conseil à la planification en vue du développement économique et social équilibré et intégré. Après avoir passé en revue les problèmes généraux que pose la planification économique et sociale et avoir donné un bref aperçu des méthodes utilisées à l'heure actuelle pour la planification économique, le rapport indiquait que l'on pouvait distinguer dans la pratique courante quatre méthodes fondamentales pouvant être utilisées pour déterminer la manière de répartir les ressources entre les divers secteurs sociaux: a) l'évaluation des besoins sociaux, méthode utilisée plus particulièrement dans le domaine social; b) l'analyse des coûts et des avantages, méthode récente qui consiste à comparer les avantages (matériels et non matériels) et les coûts, pour évaluer les divers projets possibles; c) l'analyse des besoins, méthode utilisée pour déterminer le niveau que doit atteindre un facteur social donné (par exemple, l'enseignement) compte tenu des besoins correspondants dans d'autres secteurs du développement (dans l'industrie, par exemple); d) l'analyse comparative internationale, méthode à laquelle ont recours certains pays pour fixer leurs objectifs de développement social dans des secteurs donnés en étudiant les niveaux atteints dans ces secteurs par d'autres pays qui se trouvent à peu près au même stade de développement général.

OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

406. Se référant au rapport préliminaire sur les objectifs du développement social (E/CN.5/394), la représentante du Secrétaire général a noté⁵ que si les réponses au questionnaire sur lesquelles le rapport était fondé étaient peu nombreuses, elles étaient intéressantes, utiles et bien représentatives des différentes catégories de pays en voie de développement. Il ressortait des renseignements fournis que les divers pays assignaient un rang de priorité très différent aux objectifs qu'ils cherchaient à atteindre, ce qui était dû sans doute en partie à des différences entre leurs échelles de valeurs respectives et en partie à des différences entre leurs réalisations sociales. Les pays avaient signalé qu'ils souffraient d'une pénurie de fonds et de personnel dans presque tous les secteurs sociaux et ils avaient souligné à plusieurs reprises qu'ils avaient besoin d'une assistance financière aussi bien que technique. Le rapport indiquait qu'en raison de l'insuffisance des fonds disponibles, il était souhaitable d'étudier le coût des projets dans certains secteurs sociaux, afin de trouver le moyen d'en réduire le montant dans toute la mesure possible. Outre que la distribution du revenu n'était un objectif particulier de la planification sociale que dans un petit nombre de pays ayant répondu au questionnaire, il semblait que certaines des mesures sociales adoptées dans la pratique ne favorisaient pas nécessairement les groupes les moins fortunés, si bien qu'elles n'étaient pas de nature à assurer une distribution plus équitable du revenu.

407. La représentante du Secrétaire général a indiqué que compte tenu des observations formulées à la Commission des questions sociales, le Secrétariat se proposait de chercher à obtenir des pays en voie de développement de plus amples renseignements sur leurs objectifs sociaux, de manière à pouvoir procéder également à une analyse des objectifs que ces pays s'efforcent d'atteindre dans chacun des principaux secteurs sociaux. Les réponses au questionnaire ne contenaient pas de renseignements suffisants aux fins de cette analyse. Le

Secrétariat avait également l'intention d'entreprendre, conformément aux dispositions de la résolution 1916 (XVIII) de l'Assemblée générale, une étude des objectifs sociaux en relation avec les projections économiques pour la deuxième moitié de la Décennie s'il ressortait d'un examen des données disponibles qu'elles étaient suffisantes pour permettre une telle étude. On ne possédait pas encore les projections économiques dont il s'agissait.

408. Ces propositions ont, dans l'ensemble, rencontré l'agrément du Conseil.

MÉTHODES À SUIVRE POUR DÉTERMINER LA MANIÈRE DE RÉPARTIR LES RESSOURCES ENTRE LES DIVERS SECTEURS SOCIAUX

409. Le Conseil a noté qu'il ressortait du rapport sur les méthodes à suivre pour déterminer la manière de répartir les ressources entre les divers secteurs sociaux (E/CN.5/387) que jusqu'à une époque assez récente la politique économique et la politique sociale s'étaient progressivement dissociées l'une de l'autre, mais qu'à l'heure actuelle on s'attachait un peu partout à assurer une planification intégrée. Toutefois, les méthodes précises à utiliser pour parvenir à une planification intégrée des activités dans le domaine économique et dans le domaine social étaient encore très peu connues et posaient des problèmes extrêmement complexes. Dans la pratique, les décisions relatives à la répartition des ressources entre les divers secteurs sociaux étaient souvent peu systématiques. Les questions de quantification, et en particulier les difficultés auxquelles on se heurte lorsqu'il s'agit d'exprimer certaines valeurs sociales en termes monétaires, décourageaient tous efforts en vue d'appliquer telles quelles aux questions sociales les techniques quantitatives utilisées aux fins de la planification économique.

410. Les membres du Conseil qui ont pris la parole sur cette question ont estimé, pour la plupart, que le rapport était un document intéressant et utile et qu'il y avait lieu de le faire reviser et imprimer en vue de lui donner une large diffusion. On a émis l'opinion que le rapport était trop technique et trop abstrait pour être utile aux pays en voie de développement, mais certains des représentants de ces pays n'ont pas partagé cet avis. D'autres représentants ont estimé que puisque le rapport ne constituait qu'une étude préliminaire d'un sujet difficile et complexe, il fallait entreprendre des recherches plus poussées dans ce domaine.

411. Le Conseil a admis que la planification était nécessaire pour assurer un développement économique et social rapide et coordonné, et a reconnu que la plupart des pays attachaient une grande importance à l'étude des problèmes de planification. Dans sa résolution 1086 M (XXXIX), le Conseil a prié le Secrétaire général de préparer sur cette question d'autres études plus détaillées en formulant des conclusions plus précises, compte tenu des divers systèmes de planification du développement social; il a recommandé que, dans toute la mesure possible, ces études soient préparées avec la coopération, entre autres organismes, de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social et du Centre des projections et de la programmation économiques des Nations Unies, ainsi qu'avec celle d'experts représentant des pays ayant des régimes sociaux et économiques différents; il a recommandé aussi qu'un rapport sur les études précitées soit présenté à la Commission des questions sociales, à sa dix-huitième session.

⁵ E/AC.7/SR.525.

412. A l'occasion de l'examen d'un projet de résolution sur la distribution du revenu et la politique sociale, présenté par la Commission des questions sociales, la représentante du Secrétaire général a fait observer que l'Assemblée générale et le Conseil demandaient depuis longtemps qu'une plus grande attention soit accordée, dans le cadre du développement, à la question de la distribution du revenu. Après un échange de vues sur les termes à employer, le Conseil a décidé, par souci de clarté, de remplacer dans le texte proposé par la Commission l'expression "distribution du revenu" par "distribution du revenu dans la nation". Cet amendement ne tendait pas à modifier le sens fondamental du projet de résolution qui traitait de la distribution du revenu parmi les divers groupes de population, quelle que soit l'origine du revenu. En même temps, le Conseil a décidé que la notion de "revenu" devait être interprétée de la façon la plus large, en prenant en considération, notamment, les services publics fournis par les gouvernements, tels que services de santé ou d'enseignement, ainsi que la question de la répartition de ces services parmi les divers secteurs de la population.

413. Sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté une résolution [1086 D (XXXIX)] dans laquelle il a prié le Secrétaire général de réunir un petit groupe d'experts chargés d'étudier les rapports entre la distribution du revenu dans la nation et la politique sociale, y compris les questions de définition et d'évaluation que pose la distribution du revenu dans la nation, dans le contexte de la politique sociale, d'élaborer, sur la base des recommandations de ce groupe d'experts, un programme de travail et d'étude des Nations Unies sur cette question et de faire rapport à la Commission des questions sociales, à sa dix-huitième session, sur l'état d'avancement de ces travaux.

INSTITUT DE RECHERCHE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

414. Le Conseil a noté que la Commission des questions sociales avait été saisie, à sa seizième session, d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social. Les membres de la Commission avaient félicité le directeur de l'Institut des réalisations accomplies. Certains d'entre eux avaient constaté avec inquiétude que le financement de l'Institut n'était assuré que pour une période de trois à quatre ans, si bien que si l'on ne parvenait pas à trouver des ressources supplémentaires, l'Institut ne serait pas en mesure de mener à bien un programme à long terme. La Commission avait en conséquence adopté une résolution [E/4061, par. 72, résolution 5 (XVI)] dans laquelle elle soulignait l'importance des travaux de recherche entrepris par l'Institut, accueillait avec satisfaction les offres de coopération formulées par les instituts nationaux de recherche compétents et demandait que le Conseil d'administration de l'Institut, de concert avec le Secrétaire général, les gouvernements et les organisations non gouvernementales, étudie la possibilité d'obtenir de nouveaux appuis pour l'Institut tant sous la forme de contributions financières directes que sous la forme de personnel hautement qualifié.

PROGRAMME DE RECHERCHE ET DE FORMATION PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

415. Le Conseil a donné suite à une proposition de la Commission des questions sociales tendant à mettre

au point un nouveau programme des Nations Unies en matière de développement régional qui permette d'aider les pays qui doivent faire face aux problèmes causés par les migrations excessives des régions rurales vers les villes surpeuplées, ainsi qu'au chômage et aux autres maux sociaux qui en résultent. Un tel programme pourrait englober la modernisation des campagnes, le développement régional et la décentralisation, les politiques de peuplement et de réinstallation, ainsi que la préparation des migrants à la vie urbaine. Il devrait insister surtout sur les aspects sociaux du développement régional.

416. Par sa résolution 1086 C (XXXIX), adoptée sur la recommandation de la Commission, le Conseil a invité les Etats Membres à collaborer avec le Secrétaire général en lui faisant part de leur propre expérience en ce qui concerne les projets de développement régional qui pourraient convenir à des études et des activités de formation sur le plan international et à envisager la contribution, tant d'ordre technique que financier, qu'ils pourraient apporter à l'exécution d'un tel programme. Le Conseil priait en outre le Secrétaire général de préparer, en liaison avec des projets de développement régional actuellement en cours dans certains Etats Membres, un projet de programme de recherche et de formation devant permettre de formuler des suggestions qui pourraient aider les pays à promouvoir le développement et à organiser au mieux le peuplement urbain et rural et les activités de production. Le Conseil priait également le Secrétaire général de choisir, après avoir consulté les gouvernements hôtes éventuels, un nombre raisonnable de projets de développement — 6 à 12 par exemple — qui répondraient le mieux aux activités envisagées de recherche et de formation, de prendre les dispositions voulues pour assurer les ressources nécessaires pour entreprendre ce programme, d'étudier la possibilité d'obtenir, pour sa mise en œuvre, un appui financier, notamment du Fonds spécial, et de soumettre à la Commission des questions sociales, à sa dix-septième session, et au Conseil économique et social, à sa quarante et unième session, ses propositions concrètes relatives au programme, ainsi que les opinions et observations qu'il aurait obtenues des commissions économiques régionales, du Comité du développement industriel, du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification, des institutions spécialisées et des autres organes appropriés des Nations Unies.

PROJET DE CONFÉRENCE DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA PROTECTION SOCIALE

417. Dans le cadre de l'examen d'une proposition de la Commission des questions sociales tendant à réunir une conférence des ministres responsables de la protection sociale, le Conseil a étudié la question de savoir s'il serait opportun d'organiser une telle réunion, quelle serait la date à laquelle elle devrait avoir lieu et quels seraient les préparatifs nécessaires à cette fin. Plusieurs membres ont estimé que la conférence proposée était de nature à favoriser la réalisation de progrès importants en matière de politique de protection sociale, tandis que d'autres ont souligné qu'il fallait disposer de beaucoup de temps pour demander l'avis des gouvernements sur le mérite de cette proposition, à l'égard de laquelle certains doutes avaient été exprimés, et pour pouvoir procéder avec toute l'attention voulue aux préparatifs d'ordre technique et administratif.

418. Sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté une résolution [1086 F (XXXIX)]

dans laquelle il a reconnu qu'il serait souhaitable de réunir, en 1968 ou à une date ultérieure, une conférence des ministres responsables de la protection sociale et de leurs conseillers principaux pour examiner le rôle des programmes de protection sociale dans le développement national. Le Conseil a prié le Secrétaire général de consulter les gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées sur l'opportunité d'une telle conférence, de consulter les gouvernements de ces Etats, ainsi que les institutions spécialisées compétentes sur les questions à inscrire à son ordre du jour et d'informer la Commission des questions sociales, à sa dix-septième session, et le Conseil économique et social, à sa quarante et unième session, des résultats de ces consultations et des mesures envisagées en conséquence.

SERVICES DE PROTECTION SOCIALE

419. Le Conseil a examiné les mesures prises par la Commission des questions sociales en vue de la révision et de l'expansion du programme de service social des Nations Unies. Plusieurs représentants ont souligné l'importance que revêtent, aux fins du développement national, les programmes de protection de la famille, de l'enfance et de l'adolescence, ainsi que les programmes de formation du personnel de protection sociale. D'autres représentants ont exprimé des doutes à l'égard de l'attitude adoptée dans ce domaine par l'Organisation des Nations Unies qui accordait, à leur avis, une trop grande importance aux activités bénévoles de portée limitée et n'insistait pas suffisamment sur les vastes responsabilités de l'Etat, auquel il incombe d'améliorer le bien-être de la population. Plusieurs représentants ont également été d'avis qu'il convenait d'attendre la réévaluation envisagée du programme de travail des Nations Unies et des priorités dans le domaine social avant de s'attacher à déterminer s'il était nécessaire d'accroître l'effectif du personnel de protection sociale au Siège et dans les commissions économiques régionales.

420. Sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté une résolution [1086 G (XXXIX)] dans laquelle il a recommandé que le rapport du Secrétaire général sur les services de protection de la famille, de l'enfance et de l'adolescence (E/CN.5/AC.12/L.4 et Corr.3), et les principes directeurs énoncés dans la note du Secrétaire général et joints en annexe à la résolution, reçoivent la plus large diffusion possible. Le Conseil a recommandé en outre aux gouvernements de consacrer, dans une mesure toujours croissante, leurs ressources nationales et leurs efforts à réduire et éliminer l'analphabétisme parmi l'enfance et l'adolescence, à offrir aux jeunes des possibilités matérielles égales d'obtenir une instruction et à éliminer les cas d'enfants sans foyer et d'enfants abandonnés. Il a prié le Secrétaire général d'entreprendre la rédaction de monographies sur la création et le fonctionnement de services de protection de la famille, de l'enfance et de l'adolescence dans un certain nombre de pays se trouvant à des stades de développement différents, et d'entreprendre des études sur les répercussions sur la vie familiale de l'expansion démographique rapide, de l'urbanisation et de la mobilité de la main-d'œuvre ainsi que sur les mesures de protection sociale qui s'imposent à cet égard, sur les moyens d'utiliser efficacement les travailleurs bénévoles, notamment dans le cadre des programmes de protection sociale intéressant les jeunes et, enfin, sur les besoins et les problèmes de l'adolescence du point de vue de la protection sociale

et sur les programmes appropriés pour répondre à ces besoins. Le Conseil a prié le Secrétaire général de donner une priorité élevée à la coopération avec le FISE et avec les institutions spécialisées intéressées pour le renforcement de l'assistance aux programmes de protection de la famille et de l'enfance dans les pays en voie de développement, conformément aux objectifs que s'était fixés la Décennie des Nations Unies pour le développement en ce qui concerne la jeune génération.

421. Toujours sur la recommandation de la Commission des questions sociales, le Conseil a adopté une résolution [1086 H (XXXIX)] dans laquelle il a félicité le Secrétaire général de son rapport sur la formation du personnel de protection sociale (E/CN.5/AC.12/L.6) et appuyé les lignes directrices suggérées dans ce rapport en ce qui concerne le développement ultérieur de la partie du programme de protection sociale des Nations Unies qui concerne la formation. Le Conseil a prié le Secrétaire général de communiquer son rapport aux Etats Membres, aux institutions spécialisées compétentes et aux organisations non gouvernementales intéressées; de faire figurer, parmi les projets et activités qui méritent la priorité pendant la Décennie des Nations Unies pour le développement, ceux qui visent à développer encore la partie du programme de protection sociale des Nations Unies qui concerne la formation; de donner la priorité à l'assistance aux pays en voie de développement visant l'élaboration et l'expansion de programmes de formation à la protection sociale bien adaptés aux conditions locales et aux besoins en personnel, et, notamment, à l'assistance aux programmes de formation de professeurs et de moniteurs, de personnel supérieur pour la planification, l'élaboration des politiques et l'administration, et de personnel auxiliaire de protection sociale; enfin, d'entreprendre une étude systématique des méthodes et expériences nouvelles en matière de formation à la protection sociale, en prévision de la rédaction du cinquième rapport international quadriennal sur la formation du personnel de protection sociale.

422. Dans une autre résolution dont le texte lui avait été proposé par la Commission des questions sociales [résolution 1086 I (XXXIX)], le Conseil a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur la révision du programme de service social des Nations Unies (E/CN.5/AC.12/L.3) et a souscrit à l'idée que la protection sociale avait un rôle essentiel à jouer dans les efforts de développement des nations et que le programme de protection sociale des Nations Unies devait être renforcé de manière à contribuer au maximum au développement des pays. Le Conseil a approuvé les propositions concernant le programme, décrites au paragraphe 32 du rapport sur la révision, qui mettent l'accent sur de vastes programmes de protection sociale de type dynamique, et a insisté sur la nécessité d'étudier et d'analyser l'expérience des divers pays touchant la planification et l'administration de la protection sociale, en vue de dégager des principes directeurs pouvant servir aux gouvernements. Le Conseil a recommandé de veiller à ce que les services de protection sociale des Nations Unies soient organisés de manière à pouvoir plus facilement s'acquitter de leur rôle directeur et de leurs fonctions quant au développement des programmes, à la recherche et à l'assistance technique en matière de protection sociale, et a insisté pour que les autorités compétentes des Nations Unies prennent en considération le plus tôt possible la nécessité d'accroître sensiblement les effectifs de la protection sociale, tant au Siège que dans les commis-

sions économiques régionales, ainsi que les ressources disponibles pour les services consultatifs dans le domaine de la protection sociale, afin qu'on puisse assurer de façon adéquate l'expansion des programmes de protection sociale des Nations Unies.

423. Dans sa résolution 1086 K (XXXIX), adoptée elle aussi sur la recommandation de la Commission des questions sociales, le Conseil a prié les Etats Membres d'accorder la place voulue, dans leurs programmes sociaux, aux services de réadaptation des personnes physiquement diminuées, et notamment à la formation de personnel, et a invité l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales intéressées à étendre leurs activités en matière de réadaptation, compte tenu de leurs programmes prioritaires et des ressources dont elles disposaient.

424. Enfin, par sa résolution 1086 L (XXXIX), le Conseil a invité les gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les institutions spécialisées, le FISE et les organisations non gouvernementales, à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la Déclaration des droits de l'enfant dans les plus brefs délais et à se préoccuper de faire entrer dans les programmes de développement social tout ce qu'il fallait prévoir pour les besoins des enfants. Il a demandé à la Commission des questions sociales de considérer à sa session de 1966, à l'occasion du nouvel examen qu'elle devait faire de son rôle dans le cadre des programmes des Nations Unies et compte tenu des vues du FISE, si la place que les programmes de développement social faisaient aux besoins des enfants était une place suffisante.

LA JEUNESSE ET LE DÉVELOPPEMENT NATIONAL

425. Le Conseil a noté avec satisfaction l'importance accordée à la jeune génération dans les programmes de mobilisation des ressources humaines en vue d'atteindre les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement et le fait qu'une place de plus en plus large était faite dans les programmes des Nations Unies aux questions relatives à la jeunesse, à ses problèmes et ses besoins particuliers, ainsi qu'au rôle des jeunes dans le développement national. On a reconnu que de nombreux aspects des problèmes de la jeunesse relevaient de la compétence des institutions spécialisées et qu'il était par conséquent nécessaire de renforcer l'action concertée qu'elles mènent dans ce domaine sous la direction générale de l'ONU. Dans la déclaration qu'il a faite sur cette question, le représentant de l'UNESCO a décrit les activités de son organisation dans le domaine de l'enseignement extra-scolaire.

426. Approuvant la recommandation faite en la matière par la Commission des questions sociales, le Conseil a adopté une résolution [1086 J (XXXIX)] dans laquelle il a recommandé aux gouvernements de tenir pleinement compte, dans l'élaboration et l'exécution de leurs plans de développement, des besoins des jeunes et de leur rôle dans le développement national, ainsi que de la protection sociale de leur vocation et de l'égalité des chances pour le développement et l'exercice de leurs aptitudes. Le Conseil a recommandé en outre aux gouvernements de donner la priorité à l'étude de politiques et de mesures propres à combattre le chômage et le sous-emploi chez les jeunes et à leur permettre de participer aux services destinés à leur communauté, selon leur vocation et leurs aptitudes. Il a prié le Secrétaire général, en consultation avec le FISE et en coopération avec les institutions spécia-

lisées, d'accorder une attention spéciale, notamment en fournissant les services de conseillers aux échelons interrégional, régional et national, aux moyens d'aider les gouvernements, sur leur demande, à élaborer leurs plans en faveur de la jeune génération dans le cadre des programmes de développement d'ensemble et à mettre au point leurs politiques et leurs programmes en la matière, ainsi que des mesures visant à élargir la participation des jeunes au développement national et à en améliorer la qualité; d'encourager les organisations non gouvernementales appropriées ou les institutions spécialisées intéressées à prêter leur concours; et de faciliter la coopération avec les programmes bilatéraux et multilatéraux appropriés d'assistance aux pays en voie de développement dans le domaine de la jeunesse. Le Conseil a en outre prié le Secrétaire général d'examiner si des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour mettre l'Organisation des Nations Unies mieux en mesure d'aider les gouvernements dans ce domaine et il a invité le FISE à continuer de fournir son assistance à cette fin.

ARRANGEMENTS STRUCTURAUX DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE SOCIALE

427. A l'occasion de l'examen des arrangements structureaux propres à permettre à l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter de ses responsabilités dans le domaine de la prévention du crime et du traitement des délinquants, le Conseil s'est préoccupé de la place à donner au programme de défense sociale dans le cadre des activités sociales des Nations Unies. Un représentant a fait observer que, s'il était vrai que la prévention de la délinquance juvénile était de la compétence de la Commission des questions sociales, d'autres questions, et notamment le traitement des jeunes délinquants et tous les aspects de la criminalité des adultes, relevaient du domaine du droit pénal. De telles questions n'étaient pas à proprement parler du ressort de la Commission des questions sociales et détournaient son attention de questions primordiales telles que les conséquences sociales du désarmement, les aspects sociaux de l'industrialisation et les méthodes capables d'accroître les ressources nationales en vue d'appuyer les programmes de développement social. En revanche, d'autres représentants ont estimé que la délinquance juvénile et la criminalité des adultes étaient d'importants problèmes sociaux dont la Commission des questions sociales devait se préoccuper. Le comportement des délinquants, tant adultes que juvéniles, avait son origine dans la structure sociale de la société. La solution à ces problèmes devait donc être recherchée sur le plan social. Si l'on admettait que la prévention de la délinquance était une question dont l'Organisation des Nations Unies devait se préoccuper dans le domaine social, on devait également admettre qu'il en était de même de tous les problèmes de défense sociale. L'Organisation des Nations Unies s'occupait certes à juste titre de questions théoriques générales relevant du domaine social, mais elle ne pouvait refuser son assistance aux pays qui la lui demandaient pour trouver une solution aux réalités pressantes auxquelles ils devaient faire face dans la pratique. Les gouvernements n'avaient cessé de solliciter l'assistance des Nations Unies dans le domaine de la défense sociale et les pays tant développés qu'en voie de développement tiraient parti des travaux que l'Organisation effectuait dans ce domaine.

428. S'agissant des arrangements structureaux proprement dits, les représentants ont exprimé des vues divergentes quant aux avantages respectifs qu'il y aurait

à confier l'exécution du programme au Secrétariat de New York ou à celui de Genève. La réunification au Siège des deux sections existantes, celle de New York et celle de Genève, faciliterait la collaboration avec d'autres services de la Direction des affaires sociales et de la Direction des opérations d'assistance technique. En revanche, Genève offrait la possibilité de maintenir des relations d'étroite collaboration avec les institutions spécialisées et d'autres organisations internationales qui s'intéressaient activement aux questions de défense sociale et qui avaient leur siège en Europe. Le Conseil a été informé que le Secrétaire général continuerait à rechercher une solution susceptible de rallier un plus large appui.

429. Tout en déclarant qu'ils se félicitaient de tout moyen de renforcer les travaux des Nations Unies dans le domaine de la défense sociale, certains représentants ont exprimé des doutes quant au principe fondamental de l'utilisation d'un compte spécial pour financer certaines activités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que l'avait préconisé la Commission des questions sociales.

430. Sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté une résolution [1086 B (XXXIX)], par laquelle il a approuvé le principe selon lequel la prévention de la délinquance juvénile et de la criminalité des adultes et la lutte contre ces phénomènes devaient s'inscrire dans le cadre des plans généraux de développement économique et social, et il a noté avec satisfaction que l'assistance technique dans le domaine de la défense sociale avait été intensifiée au cours des dernières années. Le Conseil a reconnu que le Comité consultatif spécial d'experts en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants devrait fournir son concours technique de façon permanente. Il a prié le Secrétaire général de créer un compte spécial qui serait géré par l'Organisation des Nations Unies et permettrait de renforcer les moyens qu'avait l'Organisation de s'acquitter de ses responsabilités dans le domaine de la défense sociale, et il a invité les Etats Membres à verser des contributions à ce compte.

RÉEXAMEN DU RÔLE DE LA COMMISSION DES QUESTIONS SOCIALES ET PROGRAMME DE TRAVAIL ET PRIORITÉS DANS LE DOMAINE SOCIAL

431. Dans sa résolution 1916 (XVIII), l'Assemblée générale avait prié le Conseil de réexaminer sa résolution 496 (XVI) du 31 juillet 1953, intitulée "Programme d'action pratique concertée de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans le domaine social", en tenant compte du *Rapport sur la situation sociale dans le monde*, 1963, ainsi que des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Le Conseil a été informé que, pour faciliter l'examen de cette question, le Secrétariat de l'ONU avait envoyé, en septembre 1964, un questionnaire aux gouvernements, les invitant à indiquer notamment dans leurs réponses les projets auxquels, à leur avis, il convenait de donner la priorité dans le cadre de l'action internationale dans le domaine social, pendant la deuxième moitié de la Décennie pour le développement, en vue d'appuyer et de renforcer les efforts nationaux, ainsi qu'à préciser dans quelle mesure les priorités proposées nécessiteraient une révision de la résolution 496 (XVI) du Conseil.

432. Les réponses des gouvernements au questionnaire ont servi de base de discussion, encore que les réponses reçues des pays en voie de développement n'aient pas été aussi détaillées qu'on l'avait espéré. Sur

les quarante-trois gouvernements qui avaient répondu au questionnaire du 10 mars 1965, un petit nombre de pays seulement, parmi ceux qui recevaient l'assistance technique des Nations Unies avaient répondu à la question relative aux priorités internationales et en particulier à la question de la révision de la résolution 496 (XVI). Dix-huit pays industrialisés avaient répondu à cette dernière question, qui était d'ailleurs la seule qui leur était adressée dans le questionnaire.

433. La Commission des questions sociales avait examiné cette question en vue de recommander au Conseil les mesures à prendre. De nombreux membres de la Commission avaient exprimé l'opinion qu'il était nécessaire de reviser la résolution 496 (XVI) du Conseil, compte tenu des changements sociaux et économiques qui s'étaient produits depuis 1953, ainsi que de la nouvelle composition de l'Organisation des Nations Unies. Plusieurs autres représentants avaient souligné qu'il importait de lier la révision de la résolution 496 (XVI) du Conseil à la réévaluation et à la révision des activités des Nations Unies dans le domaine social, puisque ladite résolution avait trait à l'action pratique concertée de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans le domaine social. Par révision, il fallait entendre non seulement une réévaluation, mais aussi un accroissement du nombre des problèmes à examiner et une étude plus approfondie de ces problèmes. A cet égard, on a fait observer qu'il était indispensable de concentrer les activités des Nations Unies dans le domaine social sur les questions d'importance capitale pour l'amélioration de la situation sociale dans le monde en général, et dans les pays en voie de développement en particulier. Ces activités devaient porter essentiellement sur l'adoption de décisions et de mesures relatives à l'introduction des réformes sociales devant représenter une force positive dans la solution des divers problèmes sociaux que rencontraient les pays en voie de développement et devant contribuer à l'accélération du développement économique et social indépendant de ces pays. Les représentants qui avaient soutenu cette manière de voir estimaient qu'il était essentiel de rétablir, dans le programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine social, les questions énoncées à l'Article 55 de la Charte. A leur avis, la révision de la résolution 496 (XVI) du Conseil économique et social devrait être précédée d'une réévaluation des programmes de travail de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine social, qui porterait notamment sur des problèmes aussi importants que l'amélioration des services de santé publique, la gratuité des soins médicaux, l'élimination de l'analphabétisme, la gratuité de l'enseignement à tous les niveaux, la sécurité et les assurances sociales, la réadaptation professionnelle des handicapés, la lutte contre le chômage, le rôle de l'Etat et du secteur public dans l'amélioration du bien-être de la population, le relèvement des niveaux de vie et la distribution équitable du revenu national parmi tous les habitants.

434. Le Conseil était saisi non seulement du rapport de la Commission des questions sociales sur la question, mais aussi d'une communication des Gouvernements de la Tchécoslovaquie et de l'URSS (E/AC.7/L.473), dans laquelle ces gouvernements indiquaient leurs vues sur l'ordre de priorité à établir dans le programme de service social des Nations Unies.

435. Plusieurs membres du Conseil ont soutenu que la Commission des questions sociales devait se pencher sur les questions de politique sociale générale, de plani-

fication sociale et de réforme sociale et se préoccuper moins de questions spécialisées telles que la protection sociale et la défense sociale. Ils ont répété que nombre des questions dont s'occupait la Commission dans le cadre de la défense sociale relevaient davantage de la compétence d'organisations spécialisées en droit pénal. Ils ont cependant observé que les questions de délinquance juvénile pouvaient peut-être être traitées dans le cadre des activités sociales, et qu'en pareil cas il fallait en faire un élément de programmes plus vastes de développement social. D'autres représentants ont attaché une importance considérable aux questions spécialisées dont s'occupait la Commission des questions sociales mais auxquelles ne s'intéressaient pas des organisations intergouvernementales. Dans l'ensemble, tous ont reconnu qu'il importait de procéder à un réexamen approfondi du programme de service social des Nations Unies, ainsi que du rôle et des fonctions de la Commission des questions sociales.

436. Sur la recommandation de la Commission des questions sociales, le Conseil a adopté une résolution [1086 E (XXXIX)], par laquelle il a invité la Commission à réexaminer, lors de sa prochaine session, le rôle qu'elle doit jouer, dans le cadre des programmes des Nations Unies, pour faire face aux besoins des Etats Membres. Il a invité le Secrétaire général à présenter à la Commission un rapport fondé sur les réponses des gouvernements à un questionnaire qu'il devrait leur adresser en vue de déterminer les besoins des Etats Membres dans le domaine social et, si possible, les priorités qui s'attachent à leur solution ainsi que les possibilités d'accroître les moyens de coopération technique que les Etats Membres pourraient offrir. Le Conseil a également invité la Commission à lui soumettre, à sa quarante et unième session, ses propositions quant à l'action à prendre pour donner suite à la résolution.

437. Enfin, le Conseil a adopté une résolution [1086 A (XXXIX)] par laquelle il a pris acte du rapport de la Commission des questions sociales sur sa seizième session et a décidé d'adopter le programme de travail et les priorités qui y étaient contenues, étant entendu que ledit programme serait réexaminé eu égard aux résultats des débats relatifs à une révision et une réorientation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine social. Il a prié le Secrétaire général de prendre toutes les dispositions requises pour établir la documentation nécessaire pour ce travail de préparation d'une révision, compte tenu des réponses des gouvernements au questionnaire prévu dans la résolution 1086 E (XXXIX) et des débats et propositions de la seizième session de la Commission des questions sociales.

Section II. — Questions de population *

438. Pour l'examen des questions de population auquel il a procédé à sa trente-neuvième session, le Conseil disposait⁶ du rapport de la Commission de la population sur sa treizième session (E/4019)⁷. Il était également saisi d'un résumé révisé des réponses à une enquête sur les problèmes résultant de l'action réciproque du développement économique et des changements démographiques (E/3895/Rev.1 et Corr.1, et

*L'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale comporte un point intitulé: "Accroissement démographique et développement économique".

⁶E/AC.7/SR.529, 530; E/SR.1394.

⁷Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 9.

Add.1 et 2) effectuée auprès des gouvernements par le Secrétaire général, conformément à la résolution 1838 (XVII) de l'Assemblée générale; d'un rapport du Comité spécial d'experts chargé d'élaborer un programme de travail à long terme dans le domaine démographique (E/CN.9/182 et Add.1); et des rapports de la Commission préparatoire du Congrès mondial de la population sur ses deuxième et troisième sessions (E/CONF.41/PC.2 et 3). Dans sa résolution 1084 (XXXIX), le Conseil a pris acte des vues exprimées par la Commission et a appuyé les programmes de travail et les priorités contenues dans son rapport.

ACCROISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

439. A sa trente-septième session, le Conseil avait adopté une résolution [1048 (XXXVII)] dans laquelle, entre autres choses, il invitait la Commission de la population, de même que d'autres organes, à examiner les réponses des gouvernements à l'enquête sur les problèmes résultant de l'action réciproque du développement économique et des changements démographiques, en vue d'intensifier les activités des Nations Unies visant à aider les gouvernements des pays en voie de développement à traiter des problèmes démographiques qui se posaient pour eux et insistait auprès du Secrétaire général pour qu'il recherche les moyens de renforcer l'action entreprise dans le domaine démographique. Dans la même résolution, le Conseil priait également le Secrétaire général d'entreprendre à l'avenir des enquêtes analogues à des intervalles appropriés.

440. Le Conseil a été informé que cinquante-six gouvernements avaient répondu à l'enquête. Au cours des débats, divers représentants se sont déclarés satisfaits des résultats de l'enquête et il a été pris note de ce que, conformément à la résolution 1048 (XXXVII) du Conseil, les résultats en seraient communiqués aux participants au prochain Congrès mondial de la population. Le Conseil a appuyé la suggestion de la Commission de la population tendant à ce que, d'une manière générale, ces enquêtes aient lieu tous les cinq ans et à ce que le Secrétaire général présente une proposition en vue d'une seconde enquête, proposition qui serait étudiée à la quatorzième session de la Commission prévue pour la fin de 1967. Cette seconde enquête devrait être de portée plus limitée que la première, ce qui permettrait d'analyser plus à fond les aspects des questions démographiques présentant un caractère particulièrement urgent.

441. Au cours des débats du Conseil, on a fait valoir que l'on ne saurait traiter des problèmes du développement économique et social de façon réaliste sans tenir compte des facteurs démographiques et, parmi ceux-ci, non seulement de l'ampleur et de la cadence de l'accroissement démographique, mais encore de la composition et de la répartition de la population dans le pays, notamment entre les zones urbaines et rurales. On a reconnu que, s'agissant des problèmes démographiques qui se posaient aux pays en voie de développement, il était impossible de généraliser. Dans un certain nombre de ces pays, c'était la rapidité du rythme de l'accroissement démographique et la densité élevée de la population qui constituaient les principaux problèmes. D'autres pourraient parfaitement s'accommoder d'une population plus nombreuse. Dans tous ces pays, le besoin se faisait sentir de renseignements supplémentaires sur les tendances démographiques fondamentales et sur l'interaction entre ces tendances et le développement économique et social.

LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE MONDIALE SPÉCIALEMENT ENVISAGÉE DU POINT DE VUE DE L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION ET DE LA RÉPARTITION ENTRE LES ZONES URBAINES ET LES ZONES RURALES

442. La Commission de la population a attiré l'attention du Conseil sur les nouvelles projections démographiques pour les différentes régions du monde jusqu'à l'an 2000, qui avaient été établies dans le cadre du programme de travail du Secrétariat et publiées dans le "Provisional Report on the world population prospects, as assessed in 1963" (ST/SOA/SER.R.7). La projection moyenne, qui reposait sur l'idée que la fécondité commencerait à baisser dans nombre de pays en voie de développement d'ici une ou deux décennies en raison des progrès escomptés sur le plan économique et social et culturel et des efforts déployés par certains gouvernements pour favoriser la pratique de la planification de la famille, indiquait que la population mondiale passerait de 3 milliards en 1960 à 4 milliards 300 millions en 1980 et à 6 milliards à la fin du siècle. Il existait une disparité frappante entre les perspectives de la population future dans les pays développés et dans les pays sous-développés. Dans les premiers, on s'attendait à un accroissement assez modéré et dans les seconds à un accroissement rapide et persistant. Entre 1950 et 1960, les trois quarts de l'accroissement démographique mondial avaient intéressé les régions peu développées et l'on prévoyait que cette proportion s'élèverait encore à l'avenir. Le Conseil a été informé que le Secrétariat préparait une version révisée du rapport qui serait publiée prochainement et qui tiendrait compte des observations sur le texte provisoire de ce rapport faites par les gouvernements et par divers experts.

443. La Commission s'est félicitée des premiers travaux que le Secrétariat avait accomplis dans l'étude très complexe des tendances des populations urbaines et rurales dans différentes régions du monde. Les résultats provisoires de l'étude du Secrétariat montraient qu'aux environs de 1960 près du quart de la population mondiale vivait dans des localités de 20 000 habitants ou plus. Au cours des années 1950, les taux d'urbanisation (c'est-à-dire l'augmentation, en pourcentage, de la proportion de la population totale vivant dans les zones urbaines) avaient été plus élevés dans les pays en voie de développement que dans les pays développés et le rythme semblait être particulièrement rapide en Afrique et en Amérique latine.

444. L'insuffisance des données statistiques de base limitait beaucoup l'étude des populations urbaines et rurales; la définition de population "urbaine" variait sensiblement d'un pays à l'autre et, même lorsque les comparaisons ne portaient que sur les personnes habitant des localités de 20 000 habitants ou plus, de nombreux problèmes de comparabilité continuaient à se poser. La Commission estimait qu'il faudrait améliorer les statistiques de la population urbaine à l'occasion des recensements devant être organisés aux environs de l'année 1970; on a proposé de réunir au début de 1967 un groupe spécial d'experts qui serait chargé d'étudier les notions et définitions et de déterminer les recherches nécessaires dans ce domaine dans les pays en voie de développement.

PROGRAMME DE TRAVAIL À LONG TERME

445. Un Comité spécial composé d'experts éminents de différentes régions du monde sur les questions relatives à la démographie s'était réuni en septembre 1964 pour donner des avis au Secrétaire général sur un

programme de travail à long terme dans les domaines intéressant la population. La Commission de la population a approuvé l'opinion exprimée dans le rapport du Comité spécial (E/CN.9/182 et Add.1), selon laquelle les Nations Unies et les institutions spécialisées devaient élargir la portée de leurs travaux relatifs aux questions démographiques tout en poursuivant et en intensifiant leurs activités portant sur l'amélioration, l'expansion et la compilation, sur le plan international, des statistiques démographiques ainsi que sur l'étude des tendances démographiques et de leurs rapports d'interdépendance avec les facteurs économiques et sociaux. La Commission a estimé qu'il fallait élargir la portée de l'assistance fournie à la demande des gouvernements, sur tous les aspects des questions de population, notamment la formation, le rassemblement des statistiques de base, la recherche, le rassemblement des renseignements et de données d'expérience et les programmes d'action.

446. Le programme de travail à long terme approuvé par la Commission de la population se fondait sur les recommandations du Comité spécial d'experts et sur les recommandations pertinentes formulées par l'Assemblée générale, par le Conseil économique et social, par la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et par la Conférence asiatique de la population; on avait tenu compte également des opinions exprimées par les gouvernements dans leurs réponses à l'enquête sur les problèmes résultant de l'interaction du développement économique et des changements démographiques⁸. Dans le contexte des objectifs à long terme établis dans une perspective de quinze années (c'est-à-dire pour la période 1965-1980), la Commission a recommandé un programme "à moyen terme" plus précis pour les années restantes de la Décennie pour le développement (c'est-à-dire pour 1965-1970).

447. Le programme de la Commission insistait sur les grands domaines d'activités suivants: le développement et l'amélioration des statistiques démographiques; les recherches et travaux techniques dans les domaines de la fécondité, de la mortalité et de la morbidité, des migrations internes et de l'urbanisation, des aspects démographiques du développement économique et des aspects démographiques du développement social; l'assistance technique et les conférences et activités connexes. Les objectifs à long terme et le programme à moyen terme devraient être examinés et, le cas échéant, révisés aux sessions suivantes de la Commission de la population. Le rapport de la Commission soulignait qu'il faudrait s'assurer la participation de divers organes des Nations Unies et des institutions spécialisées pour mener à bien le programme de travail élargi envisagé dans le domaine de la population. A cet égard, le Conseil a été informé qu'une réunion interinstitutions aurait lieu à Genève du 17 au 20 août 1965 en vue d'étudier le partage des responsabilités entre les Nations Unies et les institutions spécialisées et d'élaborer des plans permettant de coordonner efficacement les activités.

448. Dans sa résolution 1034 (XXXIX), le Conseil a appuyé la recommandation que la Commission de la population avait formulée au sujet du programme de travail à long terme, notamment en ce qui concerne les activités propres à accroître les disponibilités en

⁸ Résolution 1838 (XVII) de l'Assemblée générale; résolution 933 (XXXV) et 1048 (XXXVII) du Conseil économique et social; résolution 54 (XX) de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient; rapport de la Conférence asiatique de la population, 1963 (E/CN.11/670); E/3895/Rev.1 et Corr.1 et Add.1.

personnel technique spécialisé dans les pays en voie de développement, l'expansion et l'intensification de la recherche et des travaux techniques et l'élargissement du programme de conférences et d'activités connexes dans les domaines intéressant la population. Il a invité les commissions économiques régionales et les institutions spécialisées à envisager la possibilité de modifier et d'élargir leurs programmes d'activités dans les domaines démographiques dans le sens indiqué par les recommandations de la Commission de la population. Il a en outre prié le Secrétaire général d'envisager de donner aux travaux démographiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies une place correspondant à leur importance et a appelé l'attention de l'Assemblée générale sur la nécessité de fournir les ressources nécessaires afin de mener à bien les activités plus vastes recommandées par la Commission de la population.

MOYENS D'AIDER LES GOUVERNEMENTS À RÉSOUDRE LEURS PROBLÈMES DÉMOGRAPHIQUES

449. Dans son rapport au Conseil, la Commission a pris note qu'une mission d'assistance technique composée d'experts des questions démographiques avait été envoyée en Inde au début de 1965, à la demande du Gouvernement indien, pour évaluer le programme de planification de la famille en Inde et recommander des mesures propres à accélérer le programme et les activités connexes et à permettre d'atteindre dès que possible les objectifs démographiques stipulés par le gouvernement. Le programme de travail à long terme dans les domaines de la population mentionnés ci-dessus, prévoyait d'augmenter la portée et le volume de l'assistance technique fournie aux pays en voie de développement. De l'avis de divers membres du Conseil, il fallait préciser que des services consultatifs devraient être fournis aux gouvernements sur leur demande pour des programmes d'activités dans le domaine démographique, notamment de programmes visant à limiter le taux d'accroissement démographique et à résoudre le problème de la migration des campagnes vers les villes. On a fait observer que, s'il appartenait aux gouvernements de déterminer leur propre politique démographique, ceux-ci devraient néanmoins pouvoir bénéficier, s'ils le demandaient, d'une assistance des Nations Unies pour l'élaboration et la mise en œuvre de cette politique. Divers représentants de pays en voie de développement ont indiqué qu'ils souhaiteraient recevoir une assistance de cette nature de la part des Nations Unies, de ses institutions spécialisées et du FISE. D'autres représentants ont craint que les ressources limitées mises à la disposition des Nations Unies au titre de l'assistance technique ne soient ainsi utilisées au détriment d'activités de développement économique et social présentant un caractère d'urgence. Ils ont également exprimé l'avis que les Nations Unies devraient s'attacher à développer les activités de recherche et de formation dans le domaine de la population plutôt qu'à mettre en œuvre des programmes d'activité. Les membres se sont accordés à reconnaître que les Nations Unies et ses institutions spécialisées devraient s'abstenir de recommander ou de promouvoir aucune politique démographique particulière auprès des gouvernements. Dans sa résolution 1084 (XXXIX), le Conseil a prié le Secrétaire général de bien vouloir, conformément à la résolution 222 (IX) du Conseil et à la résolution 418 (V) de l'Assemblée générale, fournir aux gouvernements qui demanderaient de l'aide à cet égard des services consultatifs et une formation touchant les programmes d'action dans le domaine de la population.

450. Le Conseil a été informé des plans prévus pour le deuxième Congrès mondial de la population qui doit se réunir à Belgrade du 30 août au 10 septembre 1965. Plusieurs représentants se sont déclarés satisfaits des dispositions prises par les Nations Unies, ses institutions spécialisées et le gouvernement hôte en vue de cette réunion. Le Conseil a été informé qu'on comptait que le Congrès réunirait environ 1 000 participants. Aucun effort n'avait été épargné, notamment pour s'assurer la présence d'un grand nombre d'experts des pays en voie de développement. Près de 500 mémoires avaient été distribués aux participants, comprenant des mémoires sollicités ou communiqués spontanément et de la documentation de fond. Environ 300 études seraient publiées dans les Actes du Congrès en 1966. Divers représentants ont exprimé l'espoir que cette réunion contribuerait grandement à améliorer la compréhension des questions démographiques dans diverses régions du monde, et notamment dans ceux des pays en voie de développement où les problèmes du développement économique et social se posaient avec le plus d'acuité.

Section III. — Habitation, construction et planification *

451. Le rapport de la deuxième session du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification (E/3858)⁹ a été présenté au Conseil à sa trente-septième session, en même temps que les observations faites à son sujet par le Centre du développement industriel et les commissions économiques régionales. Les débats du Conseil sur le rapport et les décisions dont il a fait l'objet figuraient dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session¹⁰. Le rapport du Comité a été soumis également à la Commission des questions sociales, à sa seizième session. La Commission, qui a consacré un chapitre de son rapport (E/4061)¹¹ à l'habitation, à la construction et à la planification, a souligné en particulier la nécessité de déployer des efforts accrus, sur les plans tant national qu'international, pour fournir des logements aux familles à faible revenu, et a relevé également d'autres aspects sociaux du problème du logement. La Commission des questions sociales était également saisie d'une étude sur les aspects sociaux du logement et du développement urbain, rédigée par un consultant (E/CN.5/392); toutefois, comme cette étude n'avait pas été publiée dans toutes les langues de travail, la Commission a décidé de n'en discuter au fond que lorsqu'elle aurait été examinée par le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification à sa troisième session prévue pour septembre 1965.

Section IV. — Fonds des Nations Unies pour l'enfance

452. Le Conseil a examiné le rapport du Conseil d'administration du FISE sur sa session de juin 1965 (E/4083/Rev.1)¹² à sa trente-neuvième session¹³.

* Question à l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale.

⁹ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-septième session, Supplément No 12.

¹⁰ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Supplément No 3, chap. VIII, section I.

¹¹ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 12, chap. V.

¹² Ibid.

¹³ E/SR.1391.

453. En présentant le rapport, la présidente du Conseil d'administration a rappelé la lourde perte qu'a éprouvée le FISE en la personne de M. Maurice Pate, directeur général du Fonds depuis sa création. Elle s'est félicitée que M. Henry Labouisse ait été appelé à lui succéder.

454. Se référant aux travaux du Conseil d'administration, la Présidente a déclaré que dans la lutte menée pour supprimer la misère, la maladie et l'ignorance, auxquelles sont encore exposés les enfants, et pour répondre à leurs besoins, les progrès étaient nécessairement lents, surtout compte tenu du fait que la population du monde augmentait au taux impressionnant de 2 à 2,8 p. 100 par an. C'étaient ces mêmes facteurs qui avaient empêché d'atteindre entièrement les buts définis dans la "Déclaration des droits de l'enfant", tâche qui avait été confiée au FISE.

455. Le programme du FISE pour l'année à venir, adopté par le Conseil d'administration à sa dernière session, comportait des allocations de l'ordre de 35 à 37 millions de dollars. Ce chiffre impliquait une réduction des dépenses de 15 p. 100 en 1965 et de 10 p. 100 en 1966 par rapport au chiffre de 1964. En 1962, le montant des allocations s'était élevé à près de 44 millions de dollars, le FISE ayant pu, conformément à la décision du Conseil d'administration, utiliser une partie de ses réserves et par conséquent disposer temporairement de ressources dépassant ses recettes régulières. Si l'on voulait que le FISE puisse maintenir ses activités au même niveau, sans parler de les étendre pour répondre au nombre croissant de demandes reçues des gouvernements, il était indispensable que les contributions provenant des gouvernements et de sources privées augmentent sensiblement. Actuellement, 121 gouvernements versaient déjà des contributions régulières, et certains avaient annoncé des augmentations pour l'année à venir. On avait suggéré différentes méthodes nouvelles pour recueillir des fonds de sources non gouvernementales; une vingtaine de comités nationaux créés pour promouvoir les intérêts du FISE fournissaient déjà un appui appréciable. Les contributions provenant de ces sources pouvaient maintenant être réservées par les donateurs pour des projets particuliers.

456. Pour le moment, le FISE fournissait son assistance pour 544 projets répartis entre 118 pays et intéressant les services de santé, la lutte contre les maladies, la nutrition, la protection maternelle et infantile, l'éducation et la formation professionnelle; le FISE prêtait également une assistance sous la forme de secours d'urgence.

457. Le Conseil d'administration a examiné avec une attention particulière à sa dernière session les besoins des enfants après le sevrage et des enfants d'âge préscolaire dans les pays en voie de développement, où les taux de mortalité étaient les plus élevés (dans certains cas de 40 à 50 p. 100 supérieurs à ceux existant dans les pays développés). Le Conseil d'administration a approuvé une série d'activités destinées à encourager les gouvernements à porter une attention accrue aux jeunes enfants, et a suggéré que le Directeur général délègue à un fonctionnaire de son Bureau la responsabilité particulière des activités dans ce domaine.

458. Certains membres du Conseil d'administration ont exprimé l'inquiétude que leur causait la diminution des demandes d'assistance adressées au FISE pour la nutrition, compte tenu des conséquences désastreuses et irréparables de la malnutrition et de la sous-alimentation chez les enfants et les adolescents. En revanche,

les demandes d'assistance dans le domaine de l'éducation se sont multipliées. A la fin de la dernière session du Conseil d'administration du FISE, 55 projets d'enseignement et neuf projets de formation professionnelle étaient en cours d'exécution, en coopération étroite avec l'UNESCO et l'OIT, respectivement. Les engagements approuvés dans ce domaine à cette session se sont montés à 5,9 millions de dollars, soit 22 p. 100 des engagements approuvés pour l'ensemble du programme. L'assistance fournie par le FISE à l'enseignement portait principalement sur la formation pédagogique et comprenait l'envoi de fournitures scolaires, d'auxiliaires d'enseignement et de matériel divers. Malgré l'élargissement de ses domaines d'activités, le FISE a continué à fournir son assistance aux programmes à long terme de santé et de nutrition, pour lesquels les engagements approuvés à la dernière session du Conseil d'administration s'étaient élevés aux deux tiers de l'ensemble des engagements au titre du programme. Dix pour cent seulement des engagements intéressaient des projets entièrement nouveaux, le reste étant nécessaire à l'extension des activités au titre des projets existants dans les divers domaines.

459. Le Conseil d'administration était conscient de la gravité croissante du problème de la population et de ses incidences pour le FISE dans le contexte des services d'hygiène maternelle et infantile. Il avait donc décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa session de 1966 et le Directeur général avait été prié d'établir un rapport sur le rôle que pourrait jouer le FISE dans la planification de la famille. Il avait également été décidé que le Conseil d'administration pourrait examiner une ou deux demandes d'assistance émanant de gouvernements qui accordent un rang de priorité élevé à ce problème, étant entendu qu'aucune suite n'y serait donnée avant qu'une décision de principe n'ait été prise. Toute assistance fournie serait conforme aux avis techniques donnés par l'Organisation mondiale de la santé, dans le cadre de sa politique définie à la dernière session de l'Assemblée mondiale de la santé.

460. Les programmes d'assistance aux enfants et aux adolescents étaient étroitement liés et il fallait envisager dans un sens large la question des besoins de l'enfance. Il ne fallait pas non plus considérer l'enfant comme le bénéficiaire d'une assistance indépendamment de sa famille, de sa communauté et de son milieu, ni le traiter comme une entité distincte du ressort exclusif d'un ministère ou d'un département déterminé ou faisant l'objet d'un plan spécial. Il était important que les pays qui avaient établi ou étaient en train d'établir des plans à long terme de développement social et économique s'efforcent de prévoir dans ces plans les moyens propres à aider la jeune génération à bénéficier de meilleures normes de santé, de nutrition et d'éducation et d'une meilleure préparation à la vie adulte. Des conférences régionales sur l'enfance et l'adolescence dans la planification et le développement national allaient avoir lieu au cours de l'année à Bangkok et à Santiago, sous le patronage commun du FISE, des commissions économiques régionales et des instituts régionaux de développement. D'éminents planificateurs des pays de ces régions y participeraient aux côtés de représentants des institutions spécialisées intéressées.

461. La formation professionnelle de ressortissants des pays bénéficiaires a continué à jouer un rôle de plus en plus large dans l'assistance fournie par le FISE. On a fait de plus en plus de place à l'évaluation pour tenir compte de l'importance qu'y attache le Conseil.

Pour conclure, la Présidente du Conseil d'administration a déclaré que le Conseil avait examiné la question de savoir comment le FISE pourrait fournir une assistance spéciale aux pays — et à certains de ceux d'Afrique notamment — qui en sont encore au tout début de leur développement et ne peuvent tirer profit de l'aide du FISE faute de structures appropriées. Il a été décidé que le FISE devrait diversifier davantage les fournitures qu'il envoie et prendre à sa charge une part plus lourde des dépenses locales d'exécution; on s'efforcerait de combiner l'assistance bilatérale et multilatérale pour les projets.

462. Au cours du débat qui a suivi, de nombreux représentants ont rendu hommage à la mémoire de l'ancien Directeur général, Maurice Pate. Les membres du Conseil ont souhaité la bienvenue à son successeur, M. Labouisse.

463. A l'occasion de l'examen du rapport du Conseil, nombre de représentants ont fait l'éloge du travail du FISE et ont exprimé leur reconnaissance pour l'assistance fournie à leur pays. On a regretté les limites imposées à ces efforts par les facteurs financiers et tous les représentants se sont accordés à reconnaître qu'il fallait ne rien épargner pour augmenter les contributions de sources publiques et privées. En particulier, on a déploré que 10 p. 100 seulement des engagements approuvés à la dernière session du Conseil d'administration aient été consacrés à de nouveaux projets. Un représentant a fait remarquer que les pays européens devraient doubler leurs contributions pour qu'elles représentent un effort comparable à celui des autres donateurs. Un autre a insisté pour que, lors de l'adoption de nouveaux plans d'appels de fonds, l'on respecte les pratiques budgétaires traditionnelles.

464. Plusieurs représentants ont appuyé la suggestion selon laquelle le FISE devrait fournir une assistance dans le domaine de la planification de la famille; d'autres ont mis en garde contre les dangers qu'elle pourrait présenter et ont recommandé la prudence. Certains représentants se sont exprimés en faveur d'une plus grande concentration des travaux du FISE et de leur limitation à l'assistance directe aux enfants. Ils se sont également félicités de l'assurance donnée par le nouveau Directeur général à la dernière session du Conseil d'administration, que la collaboration avec les autres organismes des Nations Unies serait maintenue et resserrée. Un représentant a estimé qu'il faudrait définir à nouveau les objectifs et les priorités du FISE:

465. Plusieurs représentants ont fait ressortir l'importance des activités du FISE dans les pays africains. On a noté que sur les 544 projets en cours à la fin de juin 1965, 197 intéressaient l'Afrique. De tous les continents, c'était celui qui bénéficiait du plus grand nombre de projets.

466. A l'issue de la discussion, le Conseil a adopté une résolution [1073 (XXXIX)] où il prie instamment les gouvernements ainsi que les groupes privés d'intensifier leurs efforts pour augmenter de façon substantielle les ressources du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Il se félicite ensuite de voir le Fonds des Nations Unies pour l'enfance insister sur l'importance de l'aide aux enfants d'âge préscolaire; enfin, il approuve les efforts déployés par le FISE pour obtenir que les programmes nationaux de développement économique et social réservent aux besoins des enfants une place adéquate et se félicite que le Conseil d'administration du FISE ait décidé de tenir sa prochaine session en Afrique, en mai 1966.

ANNEXE

EXPOSÉS PRÉSENTÉS PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

EXPOSÉS ORAUX FAITS PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DEVANT LE CONSEIL
OU SES COMITÉS, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 86 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Trente-neuvième session

- Confédération internationale des syndicats libres:
 - Développement social (E/AC.7/SR.525).
- Confédération internationale des syndicats chrétiens:
 - Planification sociale (E/AC.7/SR.525).
- Fédération syndicale mondiale:
 - Planification sociale (E/AC.7/SR.525).

EXPOSÉS ORAUX FAITS PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DEVANT LE COMITÉ
DU CONSEIL CHARGÉ DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Trente-neuvième session

- Union catholique internationale de service social:
 - Développement social (E/C.2/SR.205).
- Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines:
 - Rapport de la Commission des questions sociales (E/C.2/SR.205).

EXPOSÉS ÉCRITS PRÉSENTÉS AU CONSEIL PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

- Fédération internationale des femmes juristes:
 - E/C.2/637. — Rapport de la Commission des questions sociales.

Chapitre XIII

DROITS DE L'HOMME

467. A sa trente-neuvième session¹, le Conseil a examiné le rapport de la Commission des droits de l'homme sur sa vingt et unième session (E/4024)², et il en a pris acte dans sa résolution 1074 A (XXXIX). Le Conseil a examiné³ le rapport de la Commission de la condition de la femme sur sa dix-huitième session (E/4025)⁴ et il en a pris acte dans sa résolution 1068 A (XXXIX). Il a également étudié⁵ un rapport du Secrétaire général sur les mesures prises pour appliquer la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (E/4028)⁶ et il a examiné le programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme⁷ et la question de l'esclavage⁸. Les mesures adoptées par le Conseil dans ces domaines et dans divers autres sont décrites ci-après.

A

Section I. — Projet de convention internationale sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse *

468. Conformément à la résolution 2 (XX) de la Commission des droits de l'homme, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités a soumis à la Commission à sa vingt et unième session un projet de convention internationale sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse rédigé en application de la résolution 1781 (XVII) de l'Assemblée générale. Ce projet comprenait un préambule et treize articles [E/CN.4/882, et Corr.1, par. 321, résolution 1 (XVII), Annexe] et contenait également des propositions concernant des mesures de mise en œuvre complémentaires propres à rendre le projet de convention plus efficace [E/CN.4/882, par. 329, résolution 2 (XVII), Annexe].

469. A sa vingt et unième session, la Commission a examiné⁹ l'avant-projet préparé par la Sous-Commission et a adopté un préambule et quatre articles destinés à figurer dans le projet de convention. Mais, faute de temps, elle n'a pu achever ses travaux sur le projet de convention, qu'elle a, en conséquence, décidé d'examiner en priorité absolue à sa vingt-deuxième session.

* Question figurant à l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale.

¹ E/AC.7/SR.516 à 522; E/SR.1391, 1392.

² Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 8.

³ E/AC.7/SR.508 à 513; E/SR.1385.

⁴ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 7.

⁵ E/AC.7/SR.521, 522; E/SR.1392.

⁶ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 26 de l'ordre du jour.

⁷ E/AC.7/SR.513 à 517; E/SR.1385.

⁸ E/AC.7/SR.522 à 524; E/SR.1392.

⁹ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 8, chap. II; et chap. XII, projet de résolution I.

470. Le Conseil, à sa trente-neuvième session¹⁰, a félicité la Commission de ses travaux sur le projet de convention. Plusieurs représentants ont néanmoins regretté que la Commission n'ait pas eu le temps d'achever le projet. Sur la recommandation de la Commission, le Conseil, dans sa résolution 1074 B (XXXIX), a pris note de la résolution 1 (XXI) de la Commission, qu'il a décidé de signaler à l'attention de l'Assemblée générale.

Section II. — Rapports périodiques sur les droits de l'homme et rapports sur la liberté de l'information

471. Le système de rapports périodiques établi en 1956 par la résolution 624 B (XXII) du Conseil, en vertu duquel les gouvernements soumettent des rapports triennaux sur l'évolution des droits de l'homme sur leur territoire, a déjà permis d'établir trois séries de rapports portant la première sur la période 1954-1956, la deuxième sur la période 1957-1959 et la troisième sur la période 1960-1962.

472. Lorsque la Commission des droits de l'homme a étudié les rapports pour 1960-1962¹¹, elle était saisie d'un rapport du Comité des rapports périodiques sur les droits de l'homme, constitué par la Commission à sa vingtième session et composé de huit de ses membres¹². Dans ce rapport (E/CN.4/876 et Corr.1), le Comité présentait ses observations, conclusions et recommandations dans un projet de résolution qu'il soumettait à l'examen de la Commission. Le Comité recommandait entre autres la révision du système de rapports périodiques sur les droits de l'homme.

473. D'une façon générale, la Commission des droits de l'homme a approuvé les recommandations du Comité et a fait sien le projet de résolution après lui avoir apporté quelques amendements de détail. La procédure à suivre pour les futurs rapports périodiques a fait l'objet d'une discussion détaillée qui a porté essentiellement sur les points suivants: Qui devait avoir le droit de présenter des rapports ou des commentaires? Quelles devaient être la portée et la teneur des rapports? Sous quelle forme devraient-ils être présentés à la Commission? Quelle procédure conviendrait-il de suivre pour l'examen des rapports? Quelques représentants ont déclaré que les organisations non gouvernementales leur paraissaient pouvoir jouer un rôle utile dans le système des rapports; leurs observations pouvaient combler les lacunes parfois observées dans les rapports des gouvernements et aussi encourager opportunément les gouvernements à fournir des rapports complets.

¹⁰ E/AC.7/SR.516 à 518; E/SR.1391, 1392.

¹¹ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 8, chap. III; et chap. XII, projet de résolution II.

¹² *Ibid.*, trente-septième session, Supplément No 8, par. 328. Voir aussi Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Supplément No 3, par. 442 et 448.

D'autres représentants avaient le sentiment que les commentaires des organisations non gouvernementales étaient souvent d'une portée limitée, et parfois superficiels et tendancieux, et qu'il ne convenait pas de chercher à accroître la participation de ces organisations au système des rapports; en particulier leurs commentaires ne devaient en aucun cas être placés sur le même plan que les rapports envoyés par les gouvernements ou les institutions spécialisées.

474. Au sein du Conseil, comme à la Commission, on s'est généralement accordé à penser qu'il pourrait être fait meilleur usage des renseignements sur les droits de l'homme contenus dans les rapports périodiques et l'on a accueilli favorablement les propositions tendant à modifier le système des rapports. En réponse à certains représentants qui avaient critiqué le nouveau système proposé, d'autres représentants ont fait observer qu'il n'était nullement question dans le système envisagé d'accorder aux organisations non gouvernementales les pouvoirs normalement dévolus aux gouvernements; il s'agissait simplement de permettre au Secrétaire général de communiquer les commentaires concernant tel ou tel gouvernement au gouvernement en question. Certains représentants ont établi une distinction entre les organisations non gouvernementales suivant qu'elles avaient ou non leur siège dans le pays sur lequel portaient leurs commentaires. Plusieurs autres ont critiqué l'idée de confier à la Sous-Commission de lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités la tâche de recevoir les rapports et d'en faire une première étude.

475. Sur la recommandation de la Commission, le Conseil, par sa résolution 1074 C (XXXIX), a invité les Etats Membres des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées à soumettre régulièrement des renseignements sur les droits de l'homme et sur les libertés fondamentales suivant le cycle triennal continu suivant: la première année, des renseignements sur les droits civiques et politiques; la deuxième année, des renseignements sur les droits économiques, sociaux et culturels; la troisième année, des renseignements sur la liberté de l'information. Entre autres recommandations, il a aussi: prié instamment tous les Etats Membres de soumettre des rapports sur les faits nouveaux intéressant les droits de l'homme; invité les gouvernements et les organisations non gouvernementales à joindre à leurs rapports un bref résumé de leur contenu; prié le Secrétaire général de transmettre tout document reçu des organisations non gouvernementales et faisant mention d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées auxdits Etats Membres, pour observations éventuelles; prié le Secrétaire général de transmettre *in extenso* les renseignements qu'il aurait reçus des Etats Membres et des institutions spécialisées aux termes de ladite résolution à la Commission des droits de l'homme, à la Commission de la condition de la femme et à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités; prié la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités d'entreprendre l'étude préliminaire des renseignements reçus; et prié la Commission des droits de l'homme de former un comité spécial composé de personnes choisies parmi ses membres et qui aurait pour mandat d'étudier et d'évaluer les rapports périodiques et les autres renseignements reçus aux termes de ladite résolution.

Section III. — Année internationale des droits de l'homme*

476. Le Comité pour l'Année internationale des droits de l'homme, créé par le Secrétaire général conformément à la résolution 6 (XX) de la Commission des droits de l'homme et composé de représentants de 34 Etats Membres, s'est réuni en juin, juillet et octobre 1964 et en février et mars 1965 et a préparé, à l'intention de l'Organisation des Nations Unies, des Etats Membres et des institutions spécialisées, un programme de mesures et activités pour l'année 1968, que l'Assemblée générale, par sa résolution 1961 (XVIII), a désignée comme Année internationale des droits de l'homme pour célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

477. A sa vingt et unième session, la Commission des droits de l'homme a procédé à l'examen préliminaire du rapport du Comité et a fait siennes certaines des recommandations du Comité relatives à des mesures nécessitant une décision immédiate¹³. Une des recommandations du Comité, tendant à ce qu'une Convention sur les droits de l'enfant et de la famille soit élaborée et ouverte à la ratification avant la fin de 1968, a été repoussée par la Commission. La Commission a désigné un groupe de travail [E/4024, par. 465, résolution 5 B (XXI)] composé de tous les Etats représentés à la Commission et chargé d'élaborer, en collaboration avec le Secrétaire général, les autres manifestations, mesures et activités que la Commission pourrait recommander à l'Assemblée générale comme devant être entreprises par les Nations Unies dans le cadre de la célébration du vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le groupe de travail a tenu sa première séance le 17 mai 1965.

478. A sa trente-neuvième session¹⁴, le Conseil a étudié les recommandations de la Commission et du Comité pour l'Année internationale des droits de l'homme et notamment une recommandation tendant à réunir en 1968 une conférence internationale des droits de l'homme. Les représentants au Conseil se sont généralement déclarés favorables à la réunion de ladite conférence internationale, à condition qu'elle soit préparée avec soin et que son ordre du jour soit établi avec précision. Certains ont exprimé l'opinion que la conférence devrait inscrire à son ordre du jour la question des droits des travailleurs, la discrimination raciale, l'*apartheid*, le colonialisme et le néo-colonialisme.

479. D'une façon générale, le Conseil a fait siennes les recommandations de la Commission. Après avoir ajouté au texte du projet de résolution préparé par la Commission plusieurs allusions à l'abolition de la politique d'*apartheid*, le Conseil a, par sa résolution 1074 E (XXXIX), recommandé à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution présentant un programme de mesures à prendre en 1968 pour encourager le respect des droits de l'homme, dans lequel figurait notamment la réunion d'une conférence internationale.

480. Par sa résolution 1074 F (XXXIX), le Conseil a également décidé qu'une représentante de la Commission de la condition de la femme serait invitée à assister aux séances du groupe de travail désigné en

* Question figurant à l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale.

¹³ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 8*, chap. IV; et chap. XII, projet de résolution IV.

¹⁴ E/AC.7/SR.516 à 521; E/SR.1391, 1392.

application de la résolution 5 B (XXI) de la Commission des droits de l'homme pendant une brève période, de préférence lorsque les questions relatives à la conférence internationale envisagée des droits de l'homme seraient en discussion.

Section IV. — Mesures prises pour appliquer la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale *

481. Le Secrétaire général a informé le Conseil à sa trente-neuvième session (E/4028)¹⁵ qu'il avait signalé à l'attention de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale la résolution 1016 (XXXVII) du Conseil par laquelle celui-ci recommandait à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution sur les mesures à prendre en vue de l'application de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale; comme l'Assemblée n'a pas été en mesure d'examiner cette question à sa dix-neuvième session, le Secrétaire général l'a inscrite à l'ordre du jour provisoire de la vingtième session.

482. Après avoir examiné la question à sa trente-neuvième session¹⁶, le Conseil a, par sa résolution 1076 (XXXIX), accueilli avec satisfaction la décision de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités d'exécuter une étude spéciale sur la question de la discrimination raciale dans les domaines politique, économique, social et culturel et prié le Secrétaire général de prêter à la Sous-Commission toute l'aide dont elle pourrait avoir besoin dans la préparation de cette étude; il a demandé à la Commission des droits de l'homme d'inscrire à l'ordre du jour de sa vingt-deuxième session la question suivante "Mesures relatives à une mise en œuvre rapide de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale"; décidé de maintenir cette question à l'ordre du jour de sa prochaine session et prié le Secrétaire général de présenter à la quarante et unième session du Conseil un nouveau rapport sur les mesures prises par les Etats Membres, l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales intéressées en vue de l'application de la Déclaration.

Section V. — Lutte contre les mesures discriminatoires et protection des minorités

483. A sa vingt et unième session, la Commission des droits de l'homme a examiné le rapport de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (E/CN.4/882 et Corr.1)¹⁷, et en a pris acte.

ETUDES CONCERNANT LES MESURES DISCRIMINATOIRES

484. La Commission était saisie d'un projet de principes relatifs à la liberté et à la non-discrimination en matière de droits politiques, qui avait été établi par la Sous-Commission. Elle était également saisie de l'*Etude des mesures discriminatoires dans le domaine*

* Question figurant à l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale.

¹⁵ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 26 de l'ordre du jour.

¹⁶ E/AC.7/SR.521, 522; E/SR.1391, 1392.

¹⁷ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 8, chap. VII.

du droit qu'a toute personne de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays¹⁸, préparée par le Rapporteur spécial de la Sous-Commission, M. José D. Ingles, ainsi que d'un projet de principes sur la liberté et la non-discrimination en ce qui concerne le droit qu'a toute personne de quitter tout pays, y compris le sien, et de retourner dans son pays, qui avait été adopté par la Sous-Commission à sa quinzième session. La Commission a renvoyé à sa vingt-deuxième session l'examen de ces points.

485. A sa trente-neuvième session, le Conseil a décidé¹⁹ d'appeler l'attention de la Commission des droits de l'homme sur une proposition (E/CN.4/767) tendant à faire imprimer, sous forme de publication unique, un mémorandum du Secrétaire général où étaient énumérées et classées les mesures spéciales de protection de caractère international en faveur de groupes ethniques, religieux ou linguistiques (E/CN.4/Sub.2/221), et une compilation des textes d'instruments internationaux et de mesures analogues de caractère international ayant un intérêt actuel et prévoyant des mesures spéciales de protection pour des groupes ethniques, religieux ou linguistiques (E/CN.4/Sub.2/214).

486. Cette proposition avait été soumise à la Commission à sa vingt et unième session²⁰, mais la Commission n'avait pu l'examiner, faute de temps.

COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION

487. Dans sa résolution 1074 G (XXXIX), le Conseil a approuvé la décision de la Commission²¹ de porter de 14 à 18 le nombre de membres de la Sous-Commission²² pour assurer une représentation satisfaisante des différentes régions, des différents systèmes juridiques et des différentes cultures.

488. Au Conseil²³, les représentants se sont généralement prononcés en faveur de l'élargissement proposé. Certains représentants, cependant, ont dit que l'élargissement de la Sous-Commission n'assurerait pas nécessairement une représentation régionale plus complète, et ils ont soutenu qu'on ne renforçait pas nécessairement l'efficacité d'un organe en augmentant le nombre de ses membres. Certains représentants ont déclaré que si de nouveaux sièges étaient créés, ils devraient être attribués à des pays d'Asie ou d'Afrique.

Section VI. — Question du châtiement des criminels de guerre et des individus coupables de crimes contre l'humanité

489. A sa vingt et unième session, la Commission des droits de l'homme a examiné la question du châtiement des criminels de guerre et des individus coupables de crimes contre l'humanité²⁴. Les membres de la Commission ont exprimé l'opinion que la poursuite et le châtiement des criminels de guerre et des individus coupables de crimes contre l'humanité empêcheraient le renouvellement de tels crimes et protégeraient les droits de l'homme et les libertés fondamentales, encourageraient la confiance entre les peuples et favoriseraient

¹⁸ Publication des Nations Unies, No de vente: 64.XIV.2.

¹⁹ E/AC.7/SR.524; E/SR.1392.

²⁰ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 8, chap. VII, par. 498 à 511.

²¹ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 8, chap. VI.

²² Voir à l'appendice II la liste des membres élus.

²³ E/AC.7/SR.516 à 521; E/SR.1391, 1392.

²⁴ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 8, chap. IX; et chap. XII, projet de résolution III.

la paix et la sécurité internationales. Ils considéraient que les Nations Unies devaient contribuer à résoudre les problèmes posés par les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, qui constituaient des violations graves du droit des gens, et qu'elles devaient, en particulier, étudier les procédés et moyens permettant de consacrer le principe de l'imprescriptibilité de ces crimes en droit international.

490. La Commission a prié le Secrétaire général [E/4024, par. 567, résolution 3 (XXI)] d'entreprendre une étude sur les problèmes posés en droit international par les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité et en priorité sur les procédés juridiques permettant de consacrer l'imprescriptibilité de ces crimes; elle a décidé de discuter le rapport sur cette étude, parmi les questions prioritaires, à sa trente-deuxième session.

491. Sur la recommandation de la Commission, le Conseil, par sa résolution 1074 D (XXXIX) a instamment invité tous les Etats à poursuivre leurs efforts pour que, conformément au droit international et aux législations internes, les criminels, auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, soient recherchés, arrêtés et punis équitablement par les tribunaux compétents, et il a invité les Etats ayant qualité pour le faire et qui ne l'avaient pas encore fait à adhérer le plus tôt possible à la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée par l'Assemblée générale le 9 décembre 1948.

Section VII. — Question de la désignation d'un Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

492. A sa vingt et unième session, la Commission des droits de l'homme avait décidé d'inscrire à son ordre du jour un point intitulé "Question relative à la mise en œuvre des droits de l'homme par un Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ou quelque organe international approprié"²⁵. Mais elle n'avait pu, faute de temps, examiner ce point de l'ordre du jour²⁶.

493. A sa trente-neuvième session, le Conseil était saisi d'une proposition tendant à adresser à l'Assemblée générale une recommandation lui demandant d'examiner à sa vingtième session la question de l'élection d'un Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et de constituer un groupe de travail en vue de mener à bien cette élection.

494. Au cours des débats du Conseil sur cette question²⁷, plusieurs délégations ont appuyé la proposition ci-dessus. Certaines délégations ont déclaré que, bien que, dans la pratique, l'application de cette proposition fût indéniablement de nature à soulever des difficultés, la nécessité d'élargir les rouages existant dans le domaine des droits de l'homme ne faisait aucun doute. Tout en considérant cette question comme étant de la plus haute importance, certains membres ont déclaré qu'il n'était pas possible de l'étudier d'une façon appropriée à la session en cours du Conseil, et ont suggéré que, la Commission n'ayant pris aucune décision en la matière, il était préférable d'attendre qu'elle présentât un projet de résolution concret sur la question. Certains autres membres ont déclaré qu'à leurs yeux cette proposition était absolument inacceptable. Ils estimaient que son adoption risquait de préjuger la ques-

tion très complexe de l'application des droits de l'homme, et que pareille autorité ne pouvait être conférée à une seule personne, car des questions de souveraineté et de prérogatives nationales étaient en cause, et il était indispensable d'éviter toute ingérence dans les affaires intérieures d'Etats souverains.

495. Le Conseil n'a pas pris de décision formelle sur la question.

Section VIII. — Modalités d'organisation et de procédure pour la mise en œuvre des conventions et des recommandations relatives au domaine des droits de l'homme

496. Reconnaissant l'importance d'un programme international efficace en matière de droits de l'homme et souhaitant faire le point des résultats obtenus grâce aux dispositifs et méthodes en vigueur dans le groupe des organismes de l'Organisation des Nations Unies, en ce qui concerne l'application des conventions et recommandations relatives aux droits de l'homme, le Conseil, par sa résolution 1075 (XXXIX), a prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les directeurs généraux de l'OIT et de l'UNESCO d'établir, chacun pour son compte, à l'intention du Conseil, un rapport sur les modalités d'organisation et de procédure présentement appliquées pour la mise en œuvre des conventions et des recommandations relatives au domaine des droits de l'homme, y compris, le cas échéant, des renseignements sur l'expérience acquise à ce sujet. En outre, il a demandé que ces rapports soient adressés au Conseil, pour sa quarantième session.

497. Au cours des débats²⁸ qui ont abouti à l'adoption de la résolution, on a déclaré que le souci de promouvoir la justice sociale et les droits de l'homme devrait devenir le thème central de l'action des Nations Unies et qu'à cette fin il serait utile de profiter de l'expérience de l'Organisation, de l'OIT et de l'UNESCO en la matière. Certains représentants ont déclaré qu'ils ne pouvaient appuyer cette proposition pour des raisons de procédure et de structure: en effet elle n'avait pas été discutée par le Comité social du Conseil et elle faisait à certains égards double emploi avec la résolution du Conseil concernant la question des rapports périodiques [1074 C (XXXIX)]; en outre, la question de la mise en œuvre des conventions et recommandations était déjà soumise à la Troisième Commission de l'Assemblée générale. D'autres ont déclaré que la proposition touchait uniquement à la procédure et ne traitait pas des mêmes questions que la résolution relative au système des rapports.

Section IX. — Esclavage

498. A sa trente-neuvième session, le Conseil a examiné²⁹ un rapport sur l'esclavage (E/4056 et Add.1 à 3) soumis par M. Mohamed Awad, rapporteur spécial sur l'esclavage désigné par le Secrétaire général en l'application de la résolution 960 (XXXVI) du Conseil. Ce rapport contenait des renseignements reçus des gouvernements de 53 Etats Membres et d'organisations non gouvernementales intéressées en réponse à un questionnaire sur l'esclavage établi par le Secrétaire général en consultation avec le Rapporteur spécial.

499. Une déclaration liminaire du Rapporteur spécial (E/AC.7/L.466) a été soumise au Conseil, qui a tenu

²⁵ *Ibid.*, chap. I, par. 13 à 24.

²⁶ *Ibid.*, chap. X, par. 568.

²⁷ E/AC.7/SR.517 à 521; E/SR.1392.

²⁸ E/SR.1391, 1392.

²⁹ E/AC.7/SR.522 à 524; E/SR.1392.

une discussion préalable, mais n'a pris aucune décision quant au fond de la question.

500. A l'issue de ses débats, le Conseil a adopté une résolution [1077 (XXXIX)] dans laquelle il a noté qu'il n'avait pu étudier à fond le rapport du Rapporteur spécial sur l'esclavage, du fait que ce rapport n'était pas disponible dans chacune des langues de travail. Notant en outre que 61 Etats Membres n'avaient pas encore répondu au questionnaire sur l'esclavage, il pria instamment les gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales qui n'avaient pas répondu au questionnaire, de présenter leur réponse aussitôt que possible, afin d'aider le Rapporteur spécial à terminer sa tâche. Il demandait au Rapporteur spécial de poursuivre sa tâche et de présenter un rapport définitif au Conseil, à sa session d'été de 1966, et d'inclure dans ce rapport des suggestions sur les mesures que l'Organisation des Nations Unies pourrait prendre sur la question de l'esclavage. Il invitait tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées qui ne l'avaient pas encore fait à devenir parties, aussitôt que possible, à la Convention internationale sur l'esclavage de 1926 et à la Convention supplémentaire de 1956, relative à l'abolition de l'esclavage, à la traite des esclaves et aux institutions et pratiques analogues à l'esclavage.

B

Section X. — Condition de la femme

501. A sa trente-neuvième session, le Conseil a examiné³⁰ le rapport de la Commission de la condition de la femme sur sa dix-huitième session (E/4025)³¹, qui s'est tenue à Téhéran (Iran) du 1er au 19 mars 1965, et il a pris acte de ce rapport dans sa résolution 1068 A (XXXIX).

502. Il a également été saisi d'une proposition tendant à prier la Commission d'étudier la mise en œuvre pratique des principes de la Déclaration des droits de l'enfant, et de présenter des propositions à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil. Cette proposition a été examinée plus avant par la suite au cours des débats que le Conseil a consacrés au développement social et a abouti à l'adoption de la résolution du Conseil 1086 L (XXXIX)³².

503. Dans son rapport, la Commission a prié le Conseil d'adopter pour principe fermement établi qu'elle tiendrait des sessions annuelles [E/4025, par. 322, résolution 17 (XVIII)]. Au Conseil, plusieurs représentants, soulignant l'importance des travaux de la Commission et considérant qu'il restait beaucoup à faire pour assurer l'égalité de condition entre les hommes et les femmes, se sont déclarés favorables au système actuel des réunions annuelles.

504. Les mesures adoptées par le Conseil comme suite aux principales recommandations de la Commission sont récapitulées ci-après³³.

DROITS POLITIQUES DE LA FEMME

505. Le Conseil a, comme la Commission, noté avec intérêt qu'en vertu de la législation de la plupart des

pays les femmes avaient désormais la plénitude des droits politiques. On a toutefois déploré que malgré les progrès réalisés, 44 Etats seulement fussent parties à la Convention sur les droits politiques de la femme, qui avait été adoptée en 1952.

506. Faisant sienne pour l'essentiel la recommandation pertinente de la Commission, le Conseil, dans sa résolution 1068 B (XXXIX), a invité tous les Etats Membres à multiplier les efforts afin d'adhérer à la Convention et à appliquer pleinement les principes qui y étaient contenus; il a également fait appel à tous les Etats Membres pour qu'ils fournissent en temps utile au Secrétaire général, conformément à la résolution 961 B (XXXVI), tous renseignements portant sur la mise en œuvre de ladite Convention.

507. Le Conseil a, comme la Commission, examiné longuement une proposition relative à l'éducation civique et politique de la femme. Les mesures adoptées sont décrites à la section XI ci-après.

PROJET DE DÉCLARATION SUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES

508. Tant au Conseil qu'à la Commission, les représentants ont souligné l'importance du projet de déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, que l'Assemblée générale avait demandé à la Commission d'élaborer dans sa résolution 1921 (XVIII). La Commission se trouvait saisie, conformément à la résolution 1921 (XVIII), des observations et propositions envoyées par 30 gouvernements, 4 institutions spécialisées et 15 organisations non gouvernementales au sujet des principes pouvant être incorporés dans le projet de déclaration.

509. Toutefois, la Commission n'a pas été en mesure, à sa dix-huitième session, d'achever ses travaux relatifs au projet de déclaration. Après avoir examiné le rapport d'un comité de rédaction qu'elle avait chargé d'élaborer un projet, elle a décidé de renvoyer à sa session suivante, prévue pour 1966, la suite de l'examen de cette question. Elle a prié le Secrétaire général de communiquer à ses membres, pour qu'ils formulent leurs observations, le projet de déclaration élaboré par le Comité de rédaction, ainsi que divers autres textes pertinents et les comptes rendus des débats de la Commission, et de communiquer à tous les membres de la Commission, avant la session suivante, toutes les observations qui auraient été recueillies.

510. Au cours des débats du Conseil, on a fait observer que la déclaration permettrait de fixer des normes internationales dans tous les domaines présentant une certaine importance pour les femmes, et qu'elle faciliterait donc la tâche des gouvernements sur le plan national. Elle rendrait également plus fructueux les efforts déployés par les organisations non gouvernementales en vue d'améliorer la condition de la femme. Certains représentants ont déploré que la Commission n'eût pas achevé lors de sa dix-huitième session ses travaux relatifs au projet de déclaration. D'autres ont estimé que la décision de la Commission était opportune étant donné les nombreuses difficultés que présentait la mise au point de l'instrument envisagé.

ASSISTANCE DES NATIONS UNIES POUR LE PROGRÈS DE LA FEMME

511. Dans sa résolution 1777 (XVII), l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général d'étudier, en collaboration avec les Etats Membres, les institutions spécialisées, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et les organisations non gouvernementales compétentes,

³⁰ E/AC.7/SR.508 à 513; E/SR.1385.

³¹ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 7.

³² Voir chap. XII, sect. I, par. 424 ci-dessus.

³³ Voir également sect. XI ci-dessus.

la possibilité de fournir et de développer de nouvelles ressources en vue notamment d'instituer et de mettre en œuvre un programme des Nations Unies, unifié et à long terme, pour le progrès de la femme. En 1963, lors de sa dix-septième session, la Commission avait estimé — et le Conseil souscrit à cette opinion lors de sa trente-sixième session — que le premier stade de l'étude envisagée devait être l'examen et l'évaluation des ressources existantes, et elle avait notamment prié le Secrétaire général de lui fournir un état succinct de ces ressources, y compris celles des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil [résolution 961 F (XXXVI) du Conseil].

512. Le Secrétaire général a présenté à la Commission, lors de sa dix-huitième session, un rapport préliminaire sur cette question (E/CN.6/435 et Add.1 à 5)⁸⁴. Ce rapport contenait les réponses de gouvernements, d'institutions spécialisées, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de diverses organisations non gouvernementales sur un certain nombre de points soulevés par le Secrétaire général comme suite aux demandes formulées par l'Assemblée générale et par le Conseil. Il comportait également un état des ressources disponibles en vue du progrès de la femme, au titre tant des programmes mis en œuvre dans le cadre des Nations Unies que des programmes des organisations non gouvernementales.

513. La Commission a prié le Secrétaire général [E/4025, par. 147, résolution 5 (XVIII)] de faire imprimer, comme publication des Nations Unies, la section du rapport du Secrétaire général décrivant les ressources pouvant être mises à la disposition des Etats Membres en vue du progrès de la femme (E/CN.6/435/Add.5); elle a également invité les Etats Membres, ainsi que les organisations non gouvernementales, à tenir compte de cette publication et à s'en inspirer pour fixer leur politique et élaborer leurs plans, afin d'organiser en un ensemble mieux coordonné et mieux intégré les programmes qui bénéficiaient de l'aide des Nations Unies et les programmes des organisations gouvernementales et non gouvernementales destinés à assurer le progrès de la femme dans leurs pays respectifs.

514. La Commission a proposé [E/4025, par. 157, résolution 7 (XVIII)] que les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif, chacune conformément à ses programmes, ses objectifs et ses méthodes particulières, étudient la possibilité de mettre la somme croissante de connaissances existant dans le domaine du planning familial à la disposition des couples mariés qui étaient appelés à assumer leurs responsabilités de parents. Elle a également prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport relatif aux incidences que l'absence de planning familial avait sur la condition de la femme dans les pays surpeuplés et aux relations existant entre le planning familial et le progrès de la femme. A sa treizième session, tenue en mars et avril 1965, la Commission de la population a pris note de la recommandation et elle a estimé que l'étude que le Secrétaire général était prié d'établir serait très utile. Elle a formulé le désir d'étudier ce rapport en temps opportun, et elle a fait un certain nombre de propositions concernant les domaines sur lesquels l'étude pourrait porter⁸⁵.

515. Le Conseil a fait siennes, d'une manière générale, les recommandations formulées par la Commission

quant à la création de centres de formation de groupes d'animatrices et de cadres féminins compétents. On a toutefois souligné au cours du débat qu'il était urgent, dans les pays en voie de développement, de former à la fois des cadres masculins et des cadres féminins. On a également fait observer que la création de centres n'était pas nécessairement la meilleure méthode de formation, ni la seule. Les types de formation envisagés dans le texte de la Commission ont été jugés inadéquats: on a estimé qu'il fallait surtout donner aux femmes la formation nécessaire pour qu'elles puissent participer pleinement à la vie économique, sociale et politique de leur pays. On a déclaré d'autre part que les femmes devaient être mises à même de participer au progrès scientifique et technique.

516. Après avoir modifié, de façon à tenir compte des divers points mentionnés ci-dessus, un texte qui lui était proposé par la Commission, le Conseil a adopté une résolution [1068 C (XXXIX)], dans laquelle il notait l'importance de la formation de groupes de cadres ou d'animateurs compétents, en particulier dans les pays en voie de développement et notamment d'animatrices, afin de mettre les femmes en mesure de participer pleinement à la vie économique, culturelle et politique de leur pays, ainsi qu'à la science et à la technique; tenant compte du caractère complexe des fonctions qui seraient confiées à ces animatrices ou cadres et de l'aide diverse qui devrait être fournie pour la réalisation de leur formation, le Conseil a attiré l'attention des Etats Membres sur l'intérêt qu'il y aurait à établir des centres ou à prendre toutes autres mesures appropriées pour la formation de tels cadres; d'autre part, il a recommandé aux autorités compétentes de prendre en considération, dans l'élaboration des divers programmes d'assistance des Nations Unies, l'octroi d'une aide à fournir aux pays qui en feraient la demande en vue de la formation de cadres appropriés capables de contribuer au progrès de leurs pays; il a enfin recommandé aux institutions spécialisées d'envisager la possibilité de fournir également une aide de cette nature.

517. Le Conseil a fait siennes une recommandation de la Commission concernant la coopération sur le plan régional entre les commissions nationales de la condition de la femme et les organismes nationaux existants qui s'occupent des mêmes problèmes [résolution 1068 D (XXXIX)]. Il a recommandé que ces commissions ou organismes organisent des réunions et cycles d'étude régionaux dont les rapports seraient envoyés aux fins d'information à la Commission de la condition de la femme.

518. Le Conseil a fait siennes, sous réserve de quelques modifications de forme apportées au texte proposé, les vues exprimées par la Commission en ce qui concerne l'utilisation des ressources disponibles pour le progrès de la femme dans le cadre des programmes d'assistance technique et autres. Dans sa résolution 1068 E (XXXIX), il a recommandé aux Etats Membres, et plus particulièrement à ceux qui bénéficiaient des programmes de coopération technique, de donner un ordre de priorité plus élevé aux projets et programmes destinés à favoriser le progrès de la femme, et attiré leur attention sur divers moyens considérés comme susceptibles de les aider à atteindre cette fin. Le Conseil a invité le Secrétaire général des Nations Unies et les directeurs généraux des institutions spécialisées à encourager la participation des femmes aux projets présentés par les gouvernements, et à attirer l'attention des représentants résidents du Bureau de l'assistance technique et des directeurs du

⁸⁴ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 7, chap. IV.

⁸⁵ Ibid., Supplément No 9, p. 24.

Fonds spécial sur l'importance de cette requête; à continuer de faire appel à des femmes qualifiées comme experts techniques et, si possible, à accroître leur nombre; et à veiller à ce que tous les experts de la coopération technique aient présent à l'esprit le potentiel que l'apport des femmes représentait pour le développement national. Le Conseil a appelé l'attention des États Membres et des organismes intéressés sur la possibilité d'obtenir une assistance technique à titre onéreux (arrangements de "fonds en dépôt") pour favoriser le progrès de la femme. Il a invité les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif à coopérer dans le cadre du schéma décrit ci-dessus et à faire rapport à la session suivante de la Commission de la condition de la femme sur tous les nouveaux projets entrepris par elles à l'échelon régional ou national en vue du progrès de la femme.

CONDITION DE LA FEMME EN DROIT PRIVÉ

519. Le Conseil a noté que la Commission avait examiné un rapport du Secrétaire général sur la dissolution du mariage, l'annulation du mariage et la séparation de corps, qui était fondé sur les renseignements fournis par 44 gouvernements en réponse à un questionnaire (E/CN.6/415 et Corr.1 et Add.1), et qu'au cours des débats de la Commission³⁶ on avait insisté sur la nécessité de sauvegarder la stabilité de la famille. L'attention avait été appelée sur les mesures prises dans différents pays pour parvenir à ce résultat et pour prévenir la rupture des liens matrimoniaux. On avait noté cependant que tous les pays reconnaissaient la nécessité de légiférer en prévision d'une éventuelle dissolution du mariage ou d'une séparation de corps. On avait estimé que l'étude de cette question par la Commission devait viser avant tout à assurer l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, conformément aux principes énoncés à l'article 16 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les motifs admis et les procédures fixées en matière de divorce, d'annulation du mariage et de séparation de corps. Le débat avait fait ressortir que, si l'égalité des sexes existait dans certains pays, la situation des femmes était dans plusieurs autres inférieure à celle des hommes, ou moins favorable. La Commission avait également examiné diverses questions intéressant l'égalité des pensions alimentaires et la garde des enfants. On avait observé que les législations modernes avaient de plus en plus tendance à régler la question de la garde des enfants en fonction de l'intérêt bien compris de ces derniers, qui était déterminé dans chaque cas d'espèce par le tribunal.

520. Le Conseil a fait siennes, d'une manière générale, les recommandations de la Commission concernant la dissolution du mariage, l'annulation du mariage et la séparation de corps. Toutefois, on a fait observer que le texte de la Commission présentait des difficultés étant donné la diversité des procédures en vigueur dans différents pays, et on a estimé qu'il y avait lieu d'y insérer une clause expresse pour tenir compte de cette diversité.

521. Dans sa résolution 1068 F (XXXIX), le Conseil a recommandé que les gouvernements des États Membres prennent toutes les mesures en leur pouvoir pour assurer l'égalité de droits du mari et de la femme en cas de dissolution du mariage, d'annulation du mariage ou de séparation de corps. Il a en outre recommandé, pour assurer cette égalité, la mise en œuvre des principes ci-après, en tenant compte des caractères

spécifiques de la législation dans les différents pays: a) des possibilités de conciliation doivent être prévues; b) le divorce ou la séparation de corps ne peuvent être prononcés que par une autorité judiciaire compétente et doivent être enregistrés dans les conditions prévues par la loi; c) les deux époux doivent avoir les mêmes droits et doivent pouvoir juridiquement invoquer les mêmes causes et les mêmes moyens de défense dans les actions en divorce, en annulation de mariage ou en séparation de corps; d) le droit de chacun des époux de donner ou de refuser son plein et libre consentement en cas de divorce par consentement mutuel doit être garanti par la loi, dans les pays qui admettent le divorce par consentement mutuel; e) lors d'actions en matière de tutelle des enfants, l'élément essentiel à prendre en considération doit être l'intérêt de ces derniers; f) le divorce, l'annulation du mariage, la séparation de corps ou la dissolution du mariage pour cause de décès ne doivent pas avoir pour conséquence une inégalité de situation et de capacité juridique de l'homme et de la femme.

DROITS ÉCONOMIQUES DE LA FEMME ET ACCÈS DE LA FEMME À LA VIE ÉCONOMIQUE

522. Le Conseil a noté que la Commission avait souligné la nécessité d'accorder aux femmes, dans le domaine économique, des droits et des possibilités égales à celles des hommes³⁷. Les femmes avaient souvent un statut juridique qui ne correspondait pas au rôle qu'elles jouaient en fait dans la société et elles étaient souvent victimes de discrimination en matière d'emploi. Dans les pays en voie de développement, en particulier, elles étaient appelées à participer de plus en plus à la vie économique et elles devaient donc pouvoir exercer pleinement tous leurs droits sans aucune discrimination.

523. La Commission avait examiné, sur la base de rapports établis par l'OIT, trois grandes questions se rapportant aux droits économiques de la femme et à l'accès de la femme à la vie économique, à savoir: les travaux de l'OIT intéressant l'emploi des femmes (E/CN.6/424); le travail à temps partiel pour les femmes (E/CN.6/428); et l'orientation et la préparation professionnelles des jeunes filles et des femmes (E/CN.6/429). Postérieurement à la dix-huitième session de la Commission, la Conférence internationale du Travail avait adopté à l'unanimité, au mois de juin 1965, le texte définitif d'une recommandation sur l'emploi des femmes ayant des responsabilités familiales. Cette recommandation énonçait un certain nombre de principes destinés à permettre aux femmes qui, dans de nombreux pays et en nombre toujours croissant, travaillent hors de leur foyer, de concilier plus aisément leurs responsabilités familiales et leurs responsabilités professionnelles. Il y était en outre précisé que bon nombre des problèmes en cause étaient des problèmes intéressant non seulement la femme, mais aussi la famille et la société tout entière.

524. En ce qui concerne le travail à temps partiel, les membres de la Commission ont souligné la nécessité de faire en sorte que les dispositions prises à cet égard soient fondées sur le principe de l'égalité de condition et de traitement entre hommes et femmes; ceci afin de protéger les travailleurs à temps partiel de toute exploitation et les travailleurs à plein temps de toute concurrence déloyale. Certains représentants se sont déclarés d'avis que le travail à temps partiel con-

³⁶ *Ibid.*, Supplément No 7, chap. VI.

³⁷ *Ibid.*, chap. VII.

venait tout spécialement aux femmes mariées, et notamment à celles qui étaient chargées de famille. On a fait observer toutefois que ce type de travail ne devait pas être considéré comme intéressant exclusivement les femmes. Le travail à temps partiel avait souvent l'inconvénient d'être mal rémunéré et de ne donner droit qu'à des prestations de sécurité sociale, indemnités de maladie et pensions réduites. A cela s'ajoutait le danger d'exploitation des travailleurs à temps partiel et le fait que ces derniers pouvaient représenter une menace pour les travailleurs à plein temps. On ne pouvait non plus méconnaître les difficultés auxquelles se heurtaient ceux qui employaient des travailleurs à plein temps, qui devaient résoudre divers problèmes, en matière de sécurité sociale, de prestations de maladie et de retraite. La Commission a noté que le Bureau international du travail était en train de préparer une nouvelle étude portant sur le travail à temps partiel; elle a exprimé l'espoir qu'il établirait cette étude dans un proche avenir et lui en communiquerait les résultats à l'une de ses prochaines sessions.

525. Lors des débats qui ont eu lieu tant à la Commission qu'au Conseil, on a souligné la nécessité d'améliorer l'orientation et la formation professionnelles des jeunes filles et des femmes. On a fait observer que les femmes étaient plus instruites et mieux préparées qu'auparavant à exercer un emploi, que les possibilités d'emploi étaient plus nombreuses pour elles et qu'elles étaient de plus en plus conscientes du rôle qu'elles pouvaient jouer dans le développement de leur pays, et que, de ce fait, il fallait améliorer les services d'orientation et de préparation professionnelles des femmes et des jeunes filles, notamment dans les pays où le développement économique et social et le progrès technique étaient très rapides.

526. La Commission a prié l'OIT et l'UNESCO de continuer à inclure dans leurs rapports périodiques à la Commission de la condition de la femme des renseignements concernant l'éducation et la formation professionnelles et techniques des jeunes filles et des femmes. Elle a également prié le Secrétaire général de lui présenter, en coopération avec les institutions spécialisées compétentes, un résumé des résultats obtenus grâce à la mise en œuvre des recommandations précédemment faites sur cette question par les organes des Nations Unies.

527. Dans sa résolution 1068 G (XXXIX), le Conseil a fait siennes, sous réserve de certaines modifications de forme, d'autres recommandations de la Commission relatives à la formation technique et professionnelle. Il a recommandé aux Etats Membres de prendre toutes les mesures en leur pouvoir pour promouvoir l'accès des femmes à tous les niveaux d'enseignement et à la formation professionnelle et technique. Il leur a demandé instamment de faire en sorte, par tous les moyens possibles, que la femme joue activement tout son rôle dans le domaine économique et social; il a d'autre part invité les Etats Membres qui ne l'avaient pas encore fait à ratifier aussitôt que possible la Convention de l'OIT concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession (No 111 de 1958) et la Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960), et à accepter les principes formulés dans la recommandation de l'OIT concernant la formation professionnelle (No 117 de 1962) et la recommandation internationale de l'UNESCO en matière d'enseignement technique et professionnel (1962).

528. Au Conseil et à la Commission³⁸, de nombreux représentants ont souligné que le développement des possibilités offertes aux femmes en matière d'éducation présentait une importance vitale. On a estimé que la situation des femmes dans la société dépendait en grande partie de leur niveau d'éducation et que, sans instruction, elles ne pouvaient véritablement jouer le rôle qui leur revenait dans la vie nationale. On a insisté sur la nécessité urgente d'éliminer l'analphabétisme qui, a-t-on noté, était dans le monde entier plus répandu parmi les femmes que parmi les hommes.

529. Le Conseil a été informé que le Directeur général de l'UNESCO avait constitué un groupe de consultantes, composé de personnalités féminines choisies dans plusieurs pays et chargé de donner son avis sur les mesures pouvant être prises pour améliorer la situation de la femme du point de vue de ses droits et de ses possibilités. On envisageait de mettre en œuvre, à cet effet, un programme décennal dont l'exécution serait entreprise en 1967-1968 et qui serait intégré au programme général mis en œuvre par l'UNESCO dans des domaines tels que l'alphabétisation, le statut de la profession enseignante et l'enseignement scientifique et technique. Plusieurs représentants, au Conseil, se sont déclarés satisfaits des mesures prises par l'UNESCO.

530. Le Conseil a fait siennes, sous réserve de certaines modifications de forme, les recommandations de la Commission touchant l'éducation de base et l'éducation permanente des femmes, ainsi que l'accès des jeunes filles et des femmes à l'enseignement secondaire, technique et professionnel. Ces recommandations avaient été adoptées par la Commission après examen de deux rapports de l'UNESCO, portant l'un sur les travaux accomplis par l'UNESCO en 1963 et 1964 dans des domaines présentant un intérêt particulier pour les femmes, ainsi que sur les principales activités envisagées pour 1965 et 1966 (E/CN.6/432 et Add.1), et l'autre sur l'accès des jeunes filles aux études secondaires (E/CN.6/433).

531. Dans sa résolution 1068 H (XXXIX), le Conseil a recommandé aux Etats Membres de faire une large place aux programmes destinés aux femmes dans la planification de leurs programmes nationaux d'alphabétisation, et de tenir compte des problèmes particuliers qui se posent aux femmes dans les régions rurales. Il a invité l'UNESCO à accorder, lors du Congrès mondial des ministres de l'éducation à Téhéran, une attention particulière aux problèmes relatifs à l'alphabétisation et à l'éducation permanente des femmes; ainsi qu'à encourager l'inclusion, dans le programme expérimental qui serait lancé dans divers pays au cours de l'année 1966, de projets concernant plus particulièrement l'alphabétisation des femmes, orientés vers l'éducation de la femme sur le plan civique, social et économique.

532. Dans sa résolution 1068 I (XXXIX), concernant l'accès des jeunes filles et des femmes à l'enseignement secondaire et supérieur, le Conseil a recommandé aux Etats Membres: a) de prévoir, dans la planification de leurs systèmes d'éducation, toutes les mesures — y compris l'équipement scolaire, les internats et les bourses d'études — assurant aux jeunes filles, en pleine égalité avec les garçons, l'accès à l'enseignement du second degré, qu'il soit général, normal, professionnel ou technique; b) de prendre les mesures

³⁸ *Ibid.*, chap. X.

nécessaires pour que les élèves de tous les établissements du second degré, garçons et filles, puissent recevoir les conseils d'orientation leur permettant de se diriger vers le type d'enseignement du second degré répondant à leurs aptitudes, qu'il soit général, normal, technique ou professionnel; c) d'assurer aux jeunes filles ayant terminé leurs études secondaires des possibilités d'accès égales à celles des garçons aux emplois et professions auxquels ces études leur permettent de prétendre et, pour celles qui sont aptes à suivre l'enseignement supérieur, des possibilités d'y accéder égales à celles des garçons; d) d'utiliser, pour développer les institutions scolaires nécessaires à l'accroissement des effectifs féminins dans l'enseignement du second degré, toutes les possibilités de l'assistance technique. Le Conseil a également invité l'UNESCO à prêter une attention particulière aux possibilités offertes aux jeunes filles dans l'enseignement du second degré, dans toutes ses activités relatives à cet enseignement et à la planification de l'enseignement.

EFFETS DES RÉSOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION SUR LES LÉGISLATIONS NATIONALES INTÉRESSANT LA CONDITION DE LA FEMME

533. Conformément à la demande formulée par la Commission de la condition de la femme lors de ses seizième et dix-septième sessions³⁹, le Secrétaire général a établi, en se fondant sur les renseignements dont il disposait, un rapport concernant les effets des résolutions et recommandations de la Commission de la condition de la femme sur les législations nationales (E/CN.6/437). Ce rapport traitait des recommandations relatives aux droits politiques et à la condition de la femme en droit privé. Le Secrétaire général n'avait pas cherché à déterminer les effets des résolutions et recommandations de la Commission sur les législations nationales, ni à porter sur eux un jugement de valeur: on trouvait essentiellement dans le rapport des indications sur la substance des lois promulguées après l'adoption de la résolution ou de la recommandation correspondante de la Commission.

534. Les membres de la Commission ont estimé que le rapport présentait un intérêt particulier dans la mesure où il montrait les importants changements qui se produisaient dans le monde en matière de droits politiques et de droit privé. On a toutefois reconnu que le rapport était nécessairement incomplet puisqu'il était fondé uniquement sur les renseignements figurant dans les documents des Nations Unies.

535. La Commission a décidé [E/4025, par. 268, résolution 14 (XVIII)] de prier le Secrétaire général de communiquer le rapport aux gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et des membres des institutions spécialisées, afin qu'ils complètent les renseignements du rapport concernant les législations nationales; ainsi que d'établir des rapports complémentaires, si possible tous les deux ans, et de les soumettre à la Commission.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME CONCERNANT LES RAPPORTS PÉRIODIQUES SUR LES DROITS DE L'HOMME

536. Conformément à la résolution 888 B (XXXIX), les résumés des rapports périodiques sur les droits de l'homme pour la période de trois ans allant de 1960 à 1962 ont été soumis à la Commission de la condition

de la femme pour qu'elle puisse formuler ses observations⁴⁰. Au cours du très bref débat que la Commission a consacré à ce point, on a fait observer que les rapports fournissaient la preuve de l'influence des activités de la Commission; et on a cité à titre d'exemple l'abolition de la polygamie et de la dot en tant qu'institution, la fixation d'un âge minimum pour le mariage et la promulgation de nouvelles lois en matière de mariage et de puissance paternelle.

C

Section XI. — Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme

537. A sa trente-neuvième session⁴¹, le Conseil a examiné deux rapports du Secrétaire général sur les services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme (E/CN.4/877-E/CN.6/436 et E/4023)⁴², les chapitres pertinents du rapport de la Commission de la condition de la femme (E/4025⁴³, chap. II, V et XVIII) ainsi que les passages pertinents du rapport du Comité de l'assistance technique (E/4081)⁴⁴. Faute de temps, la Commission des droits de l'homme n'avait pas été en mesure d'examiner la question des services consultatifs à sa vingt et unième session.

538. Le Secrétaire général a informé le Conseil qu'en 1965 deux cycles d'études régionaux avaient été organisés au titre du programme de services consultatifs: l'un sur les sociétés multinationales, qui s'est tenu à Ljubljana (Yougoslavie) et l'autre sur la participation de la femme à la vie publique, à l'intention des pays et territoires situés dans le ressort de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, qui s'est tenu à Oulan Bator (Mongolie). Le Secrétaire général a proposé d'organiser trois cycles d'études en 1966: un à Dakar (Sénégal) sur les droits de l'homme dans les pays en voie de développement, à l'intention des pays africains membres de la Commission économique pour l'Afrique, un autre à Budapest (Hongrie) sur la participation à l'administration locale considérée comme un moyen de favoriser les droits de l'homme, à l'intention des pays européens, et un troisième sur une question intéressant la condition de la femme.

539. En ce qui concerne les bourses de perfectionnement dans le domaine des droits de l'homme, le Secrétaire général a déclaré que, conformément à la résolution 1782 (XVII) de l'Assemblée générale et compte tenu de la résolution 1017 (XXXVII) du Conseil, il espérait être en mesure d'accorder, en 1966, deux fois plus de bourses qu'en 1962.

540. Le Secrétaire général a également fait savoir au Conseil qu'il ne lui avait pas été possible de se conformer à la résolution 959 (XXXVI) du Conseil qui le priaient d'envisager l'organisation, avec le solde des crédits ouverts au titre V du budget des Nations Unies et à titre d'expérience, d'un ou plusieurs cours régionaux de formation dans le domaine des droits de l'homme, dès que les dispositions nécessaires pourraient être prises. Compte tenu des recommandations du CAT, qui avaient été approuvées par le Conseil, un cours régional de formation avait été maintenu dans

⁴⁰ Voir la section II ci-dessus.

⁴¹ E/AC.7/SR.513 à 517; E/SR.1385.

⁴² Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 28 de l'ordre du jour.

⁴³ Ibid., trente-neuvième session, Supplément No 7.

⁴⁴ Ibid., trente-neuvième session, Annexes, point 15 de l'ordre du jour.

³⁹ Ibid., trente-quatrième session, Supplément No 7, par. 145, 148 à 151 et 159; et *ibid.*, trente-sixième session, Supplément No 7, par. 188 à 192.

la catégorie II pour 1965 et il en serait fait de même pour 1966 (E/CN.4/877-E/CN.6/436, par. 26-28).

541. On a appelé l'attention du Conseil sur les recommandations formulées par la Commission de la condition de la femme à sa dix-huitième session touchant le programme de services consultatifs [E/4025, par. 174, résolution 8 (XVIII)]. En approuvant le programme, la Commission avait pris note avec satisfaction des cycles d'études prévus pour 1965 ainsi que les dispositions envisagées pour 1966. Elle avait recommandé que le programme de bourses de perfectionnement pour 1966 fût aménagé de manière à permettre l'attribution d'un nombre de bourses plus grand qu'en 1965 et que l'attention des gouvernements fût attirée sur la possibilité d'inclure un plus grand nombre de femmes parmi les candidats présentés. Elle avait en outre exprimé l'espoir que les documents de base et les recommandations élaborées par les cycles d'études soient plus largement diffusés auprès des organisations non gouvernementales, afin de leur permettre de tirer parti de ces recommandations dans leurs activités.

542. Le Conseil a également examiné une proposition faite par la Commission de la condition de la femme au sujet de l'éducation civique et politique de la femme⁴⁵ qui recommandait notamment au Secrétaire général d'examiner s'il ne pourrait pas : a) placer en tête de l'ordre de priorité, dans les limites du budget annuel, l'organisation d'un cycle d'études ou d'un groupe de discussion sur l'éducation civique et politique de la femme, qui pourrait être un projet de démonstration ou un projet pilote adaptable et utilisable comme projet complémentaire aux échelons national et local, afin de préparer les femmes à servir plus efficacement la collectivité; b) prévoir dans son projet de budget annuel relatif au programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme et dans le budget additionnel pour 1966 et les années suivantes, des crédits supplémentaires pour permettre l'organisation d'une série de cycles d'études ou de groupes de discussion régionaux sur ce sujet. Les cycles ou groupes de discussion envisagés seraient organisés sur la même base que les autres cycles d'études des Nations Unies qui ont lieu dans le cadre du programme de services consultatifs.

543. Conformément à la résolution 1008 (XXXVII) du Conseil, la proposition de la Commission ainsi que ses incidences financières, ont été portées à l'attention du CAT (C/TAC/151). Sur la recommandation du CAT, le Conseil, dans la première partie de sa résolution 1062 (XXXIX), a demandé à l'Assemblée générale de prévoir, dans les crédits qu'elle approuvera pour le titre V du budget de l'Organisation des Nations Unies, le financement d'un nouveau colloque ou cycle d'études annuel traitant de l'éducation civique et politique de la femme⁴⁶. Dans la troisième partie de cette même résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter à la session de 1966 de la Commission des droits de l'homme, de la Commission de la condition de la femme et du Conseil économique et social, par l'intermédiaire du Comité de l'assistance technique, un rapport d'évaluation sur le programme de bourses de perfectionnement dans le domaine des droits de l'homme⁴⁷.

544. Au cours du débat qui a eu lieu ensuite sur le programme de services consultatifs dans le domaine

des droits de l'homme, les représentants ont souligné l'intérêt que présentent les cycles d'études organisés dans le cadre de ce programme, qui fournissaient, selon eux, l'occasion d'un échange fructueux d'expérience entre les participants de pays ayant des systèmes et des pratiques juridiques très différents. Certains représentants se sont félicités de voir que les cycles d'études n'étaient plus seulement régionaux mais aussi internationaux comme en témoignait l'exemple, le premier du genre, du cycle d'études organisé en Yougoslavie. Des opinions divergentes ont été exprimées en ce qui concerne les avantages respectifs des cycles d'études et des bourses de perfectionnement. Certains ont estimé que les résultats obtenus grâce aux bourses de perfectionnement ne justifiaient pas les dépenses engagées étant donné que quelques personnes seulement en bénéficiaient. On a également critiqué le choix des sujets d'étude. D'autres représentants ont estimé que les bourses de perfectionnement constituaient un élément utile du programme de services consultatifs et ont exprimé le vœu que le nombre de bourses augmente. On a noté que le nombre de candidatures féminines présentées était relativement réduit et on a exprimé l'espoir qu'à l'avenir les gouvernements présenteraient davantage de femmes. Les membres du Conseil se sont accordés à penser qu'une évaluation du programme de bourses de perfectionnement serait utile.

545. La plupart des représentants se sont déclarés favorables, en principe, à la recommandation faite par la Commission de la condition de la femme touchant l'éducation civique et politique des femmes, compte tenu en particulier des recommandations du CAT d'où il ressortait que les ressources financières nécessaires pourraient être dégagées. A cet égard, toutefois, plusieurs représentants ont indiqué qu'une meilleure coordination devait être assurée entre les travaux du Comité de l'assistance technique et ceux du Comité social du Conseil.

546. Diverses questions ont été soulevées au cours du débat. Certains représentants ont estimé que l'expression "animatrices bénévoles" manquait de clarté. On a expliqué qu'il s'agissait de former des animatrices qui puissent rendre des services utiles dans leur propre pays et on a déclaré que les pays en voie de développement, où il y avait plus de bonne volonté que de ressources financières, avaient grand besoin d'animatrices qui puissent fournir un travail bénévole. Certains représentants ont laissé entendre que la formation d'animatrices n'était pas nécessairement la meilleure ni la seule façon de préparer les femmes aux fonctions et services publics. On a reconnu que les organisations non gouvernementales pouvaient jouer un rôle des plus utiles en aidant les femmes à exercer pleinement leurs droits politiques. On a fait valoir toutefois que beaucoup des organismes nationaux intéressés n'étaient pas affiliés aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif et on a estimé que la résolution devait être élargie en conséquence. Un certain nombre de représentants ont critiqué l'expression "groupes de discussion" affirmant que la distinction entre les cycles d'études et les groupes de discussion n'était pas claire. On a également été d'avis que la résolution telle qu'elle était présentée par la Commission ne faisait pas nettement la distinction entre les cycles d'études qui devaient être organisés par l'ONU au titre du programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme et ceux qui devaient être organisés à l'échelle nationale ou locale par les gouvernements ou les organisations non gouvernementales. Plusieurs représentants se sont déclarés opposés à la suggestion tendant à donner la priorité absolue

⁴⁵ *Ibid.*, trente-neuvième session, Supplément No 7, chap. II et chap. XVIII, projet de résolution II.

⁴⁶ Voir également par. 326.

⁴⁷ Voir également par. 330.

à tel ou tel type de service susceptible d'être rendu dans le cadre du programme.

547. Dans sa résolution 1067 A (XXXIX), le Conseil a pris acte des recommandations de la Commission de la condition de la femme sur la nécessité d'aider les femmes à exercer plus pleinement leurs droits civiques et politiques, notamment en assurant la formation d'animatrices bénévoles et en préparant les femmes à participer aux fonctions et services publics; il a exprimé l'opinion qu'il fallait, à cette fin, organiser des cycles d'études et que les organisations féminines non gouvernementales étaient particulièrement bien placées et pouvaient avoir acquis une expérience précieuse en la matière. Le Conseil a invité les Etats Membres à envisager d'organiser, sur le plan national et sur le plan local, des cycles d'études sur la participation des femmes aux affaires publiques; il a suggéré que les organisations non gouvernementales nationales et les sociétés nationales et locales affiliées aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif coopèrent pleinement avec les gouvernements des Etats Membres pour prévoir, organiser et diriger de tels cycles d'études; et il a invité les institutions spécialisées intéressées à coopérer avec les Etats Membres et avec les organisations non gouvernementales à la réalisation de ces objectifs. Il a en outre recommandé au Secrétaire général d'examiner s'il pourrait: a) organiser tous les ans un cycle d'études supplémentaire sur l'éducation civique et politique de la femme, qui pourrait être un projet de démonstration ou un projet pilote adaptable et utilisable comme projet complémentaire aux échelons national et local afin de préparer la femme à servir efficacement son pays; b) prévoir, dans son projet de budget annuel relatif au programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme et dans son budget additionnel, des crédits supplémentaires pour permettre l'organisation d'un tel cycle d'études tous les ans; et c) fournir gratuitement des publications des Nations Unies destinées à la vente et, en particulier, la nouvelle brochure *L'éducation civique et politique*

*de la femme*⁴⁸ aux cycles d'études organisés avec celles des institutions spécialisées et organisations féminines non gouvernementales qui s'intéressent à la question.

548. Dans sa résolution 1067 B (XXXIX), le Conseil a également approuvé le programme de cycles d'études proposé pour 1966.

549. Vers la fin de la trente-neuvième session, le Président a porté à la connaissance du Conseil⁴⁹ une communication qu'il avait reçue du Président de la Commission des droits de l'homme, du Président du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'*apartheid* de la République sud-africaine et du Vice-Président de la Commission des droits de l'homme qui était également Vice-Président du Comité spécial. Cette communication concernait une proposition visant à organiser au Brésil, en 1966, un cycle d'études international sur l'*apartheid* dans le cadre du programme de célébration du vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et demandait au Conseil de recommander instamment à l'Assemblée générale d'autoriser l'organisation en 1966 d'un quatrième cycle d'études, chargé d'étudier la question de l'*apartheid* et d'ouvrir les crédits nécessaires à cette fin. Le Président a annoncé que dans sa réponse à cette communication, il avait fait savoir que ladite communication lui était parvenue trop tard pour pouvoir faire l'objet d'une décision avant l'ajournement de la première partie de la trente-neuvième session, le Conseil ayant déjà terminé l'examen du point de son ordre du jour traitant des services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme. Le Président avait ajouté qu'étant donné la décision prise par le Conseil de reprendre sa trente-neuvième session au début de la session de l'Assemblée générale, il était encore possible d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour de la reprise de la trente-neuvième session, conformément aux articles pertinents du règlement intérieur.

⁴⁸ Publication des Nations Unies, No de vente: 64.IV.7.

⁴⁹ E/SR.1395.

ANNEXE

EXPOSÉS PRÉSENTÉS PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

EXPOSÉS ORAUX FAITS PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DEVANT LE CONSEIL OU SES COMITÉS, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 86 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Trente-neuvième session

Fédération syndicale mondiale:

Rapport de la Commission des droits de l'homme (E/AC.7/SR.517).

EXPOSÉS ORAUX FAITS PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DEVANT LE COMITÉ DU CONSEIL CHARGÉ DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Trente-neuvième session

Société anti-esclavagiste:

Esclavage (E/C.2/SR.205).

Comité consultatif mondial de la Société des Amis (Quakers):
Esclavage (E/C.2/SR.205).

Commission internationale de juristes:

Rapport de la Commission des droits de l'homme (E/C.2/SR.205).

Conseil international des femmes juives:

Rapport de la Commission des droits de l'homme (E/C.2/SR.205).

Fédération internationale des femmes juristes:

Esclavage (E/C.2/SR.205).

Alliance internationale Sainte-Jeanne d'Arc:

Esclavage (E/C.2/SR.205).

Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté:
Esclavage (E/C.2/SR.205).

Fédération mondiale des jeunes femmes catholiques
conjointement avec la

Fédération internationale de la jeunesse catholique:

Rapport de la Commission des droits de l'homme (E/C.2/SR.205).

Congrès juif mondial:

Rapport de la Commission des droits de l'homme (E/C.2/SR.204).

Union mondiale des organisations féminines catholiques:

Rapport de la Commission de la condition de la femme (E/C.2/SR.205).

Union mondiale chrétienne des femmes abstinentes:

Esclavage (E/C.2/SR.205).

EXPOSÉS ÉCRITS PRÉSENTÉS AU CONSEIL PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Conseil international des femmes:

E/C.2/635. — Esclavage.

Fédération syndicale mondiale:

E/C.2/636. — Rapport de la Commission des droits de l'homme.

Fédération internationale des femmes juristes:

E/C.2/638. — Année internationale des droits de l'homme.

Conseil international des femmes juives:

E/C.2/639. — Les droits de l'enfant.

QUESTIONS SPÉCIALES

Section I. — Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés *

550. A sa trente-neuvième session, le Conseil a examiné¹ le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/6011)², qui portait principalement sur les activités du Haut Commissariat entre le 1er avril 1964 et le 31 mars 1965. Le Conseil était également saisi des rapports sur les douzième et treizième sessions du Comité exécutif du programme du Haut Commissariat.

551. Le rapport du Haut Commissaire donnait un aperçu des résultats obtenus par le Haut Commissariat dans ses deux principaux domaines d'activités: la protection internationale et l'assistance sociale. Il rendait compte de l'expansion progressive des activités à des régions, notamment en Afrique, où l'assistance du Haut Commissariat avait été demandée pour résoudre les problèmes de nouveaux groupes de réfugiés, et décrivait les méthodes utilisées pour s'attaquer à ces problèmes.

552. En présentant son rapport, le Haut Commissaire a rappelé que sa tâche principale était d'assurer la protection internationale des réfugiés. L'expérience avait montré que dans certains cas il fallait aider les pays d'asile à porter le lourd fardeau financier et social que représentait la présence de réfugiés; c'était d'ailleurs la raison pour laquelle l'Assemblée générale avait autorisé le Haut Commissaire à faire appel à des contributions volontaires pour financer les programmes d'assistance. Les bases avaient ainsi été posées pour une action concertée fondée sur un véritable esprit de solidarité internationale, action à laquelle participaient un grand nombre de gouvernements, d'organisations intergouvernementales et d'organisations bénévoles et qui tenait compte des responsabilités qui incombaient en premier lieu aux pays d'accueil.

553. Les problèmes des réfugiés évoluaient constamment et le Haut Commissariat devait être prêt à tout moment à faire face aux conditions changeantes. Placé devant un nombre croissant de problèmes, notamment en Afrique, le Haut Commissariat avait adopté, à partir de 1963, un nouveau programme d'assistance, qui s'était avéré très efficace et qui lui avait permis de s'attaquer aux problèmes au fur et à mesure qu'ils se posaient. La tâche du Haut Commissaire à cet égard avait été facilitée en particulier par la résolution 1673 (XVI) de l'Assemblée générale, qui l'avait autorisé à utiliser, pour résoudre les vastes problèmes des nouveaux groupes de réfugiés, la procédure des "bons offices", réservée jusque-là pour les réfugiés ne relevant pas de son mandat.

554. Signalant certains des faits les plus importants concernant l'activité du Haut Commissariat, le Haut

Commissaire a déclaré que le problème le plus grave auquel il devait faire face était toujours celui des réfugiés rwandais qui avaient trouvé asile au Burundi, dans la République démocratique du Congo, en Ouganda et dans la République-Unie de Tanzanie. Etant donné la situation troublée de la première moitié de 1964, des difficultés avaient surgi concernant l'installation de ces réfugiés au Congo, dans la province du Kivu, et au Burundi, où ils étaient particulièrement nombreux. Grâce à la générosité du Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, un certain nombre de réfugiés avaient pu s'installer dans les hautes terres de Mwesi. La situation s'était améliorée depuis et il fallait espérer que l'on pourrait reprendre très bientôt les travaux dans le cadre du plan d'aménagement rural du BIT, dont devaient bénéficier les réfugiés dans la province du Kivu (République démocratique du Congo); au Burundi, un grand nombre de réfugiés avaient bénéficié d'un nouveau plan de reclassement dans l'agriculture mis en œuvre dans la partie orientale du pays.

555. Le Haut Commissariat avait également été appelé à fournir une assistance aux Soudanais et Congolais réfugiés principalement en Ouganda, aux réfugiés mozambiquais dans la République-Unie de Tanzanie et aux réfugiés de la Guinée portugaise se trouvant dans la République centrafricaine.

556. D'autre part, le Haut Commissaire faisait tous ses efforts pour éviter l'accumulation de nouveaux réfugiés européens et pour mener à bonne fin les grands programmes d'assistance en faveur des "anciens" réfugiés européens, principalement ceux de la seconde guerre mondiale, malgré les grandes difficultés auxquelles il se heurtait dans ce domaine, notamment en Grèce.

557. Le Haut Commissaire a déclaré qu'en aidant les pays d'asile à mettre au point et à exécuter des programmes d'intégration des réfugiés rwandais, le Haut Commissariat avait de plus en plus fait appel à la coopération d'organes subsidiaires et d'institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier le BAT, le Programme alimentaire mondial, le BIT et la FAO. Afin d'aider ensuite les pays d'asile à consolider l'intégration des réfugiés, le BIT, la FAO et le BAT avaient mis en œuvre des plans de développement zonal au Burundi et dans la province congolaise du Kivu dont tant la population locale que les réfugiés devaient bénéficier. Le programme du Haut Commissariat lui-même avait un caractère complémentaire et avait pour but de renforcer l'assistance fournie par des gouvernements, d'autres organisations et des organismes bénévoles.

558. Le Haut Commissaire a souligné que, malgré l'aide qu'il recevait de diverses sources, le Haut Commissariat devait assumer des obligations financières plus importantes en raison des problèmes de plus en plus nombreux auxquels il devait faire face, et s'était fixé pour 1965 un objectif de 3,5 millions de dollars,

* Point inscrit à l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale.

¹ E/SR.1389.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Supplément No 11, transmis au Conseil par une note du Secrétaire général (E/4058 et Add.1).

contre 3 millions de dollars en 1964; il faisait par conséquent appel aux gouvernements pour qu'ils augmentent leurs contributions, de manière à lui permettre d'assurer le financement intégral de ce qui était en réalité un programme minimal.

559. Au sujet de la fonction principale du Haut Commissariat, la protection internationale, le Haut Commissaire a signalé que la législation concernant la situation des réfugiés s'améliorait constamment. La récente adhésion de trois nouveaux gouvernements à la Convention de 1951 avait porté le nombre des parties à cette convention à quarante-huit. Il était sans doute possible de modifier utilement la Convention en supprimant la date limite du 1er janvier 1951, qui faisait qu'elle ne pouvait s'appliquer automatiquement à de nouveaux groupes de réfugiés. La question avait été examinée récemment par un groupe de juristes et leurs recommandations contribueraient sans doute à la solution du problème.

560. En conclusion, le Haut Commissaire a souligné qu'il était indispensable de s'attaquer au problème des réfugiés sans aucun parti-pris politique et sur une base purement humanitaire, de manière que l'action internationale en faveur des réfugiés puisse toujours constituer un facteur de conciliation entre toutes les parties intéressées.

561. La plupart des représentants qui ont pris la parole au cours du débat ont félicité le Haut Commissaire des résultats obtenus et l'ont remercié de sa déclaration et de son rapport, qui ont fait ressortir le caractère universel de son mandat. Ils se sont déclarés satisfaits de la politique générale suivie par le Haut Commissaire et de la façon réaliste et constructive dont il s'attaquait à des problèmes multiples et complexes. Certains représentants ont fait observer que, grâce à son attitude humanitaire et apolitique, le Haut Commissaire avait été en mesure non seulement de soulager des souffrances et d'aider les gouvernements à résoudre de sérieux problèmes, mais également de contribuer à la stabilité sociale des régions où ces problèmes avaient surgi.

562. Les membres du Conseil ont reconnu que le Haut Commissariat, qui s'était occupé jusqu'ici surtout des réfugiés européens, devait porter de plus en plus son attention sur de nouveaux groupes de réfugiés, en particulier en Afrique. Plusieurs représentants ont souligné à ce propos les importants problèmes de réfugiés qui avaient surgi dans d'autres régions, notamment en Asie et en Amérique latine. En ce qui concerne les "anciens" réfugiés européens, plusieurs représentants, tout en regrettant que la collectivité internationale ait eu à s'occuper de ce problème pendant plus de 20 ans, ont noté avec satisfaction que, malgré des difficultés considérables, les grands programmes d'assistance mis en œuvre en faveur de ces réfugiés touchaient à leur terme.

563. En ce qui concerne l'assistance aux nouveaux groupes de réfugiés, plusieurs représentants ont constaté que le Haut Commissariat devait faire face à des problèmes de plus en plus nombreux, en particulier en Afrique.

564. Un certain nombre d'orateurs se sont félicités de la coopération toujours plus étroite qui s'est établie entre le Haut Commissariat et d'autres institutions des Nations Unies, des organisations intergouvernementales régionales et des organisations non gouvernementales. Certains représentants ont souligné en particulier l'importance qu'ils attachaient aux rapports qui existaient entre le Haut Commissariat et l'Organisation de

l'unité africaine. Plusieurs représentants ont fait valoir que les programmes de développement zonal mis en œuvre par le BAT, le BIT et la FAO en Afrique étaient d'une grande utilité tant pour les réfugiés que pour la population locale. Deux représentants ont exprimé l'avis que la persistance du colonialisme en Afrique était la principale cause du problème des réfugiés sur ce continent.

565. Certains représentants ont appelé l'attention sur le rapatriement en tant que solution du problème des réfugiés.

566. Au sujet des contributions supplémentaires demandées par le Haut Commissaire afin de pouvoir assurer le financement intégral de son programme, plusieurs représentants ont fait valoir que le Haut Commissaire devait être à même de s'attaquer rapidement aux nouveaux problèmes qui surgissaient, afin d'éviter les conséquences tragiques qu'entraînait à la longue la condition de réfugié. Si le Haut Commissaire devait surtout s'efforcer d'obtenir une assistance d'autres sources, il était cependant essentiel que les modestes programmes du Haut Commissariat puissent être financés intégralement. Le nombre de gouvernements qui versaient des contributions au Haut Commissariat s'était accru. Toutefois, ces gouvernements ne représentaient même pas la moitié des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et il fallait espérer que tous les pays en mesure de le faire donneraient un appui financier à l'œuvre d'assistance internationale aux réfugiés.

567. Un certain nombre de représentants ont souligné l'importance de la protection juridique qui était la fonction fondamentale du Haut Commissariat. Ils se sont félicités de la généreuse politique d'accueil adoptée par plusieurs pays d'Afrique malgré les graves problèmes économiques et autres auxquels ils devaient faire face.

568. A l'issue du débat, le Conseil a pris acte avec satisfaction du rapport établi par le Haut Commissaire pour être transmis à l'Assemblée générale [résolution 1071 (XXXIX)].

Section II. — Institut de formation et de recherche des Nations Unies *

569. La question de la mise en place de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies a été examinée par le Conseil à sa trente-neuvième session³, compte tenu d'un rapport intérimaire du Secrétaire général (E/4049)⁴ traitant des arrangements relatifs à l'organisation de l'Institut, de sa situation financière et des premières mesures prises par son Directeur général.

570. En ce qui concerne les arrangements relatifs à l'organisation de l'Institut, le Secrétaire général a évoqué les consultations qu'il avait eues avec le Président de l'Assemblée générale lors de la dix-neuvième session et avec le Président du Conseil économique et social, au sujet de la nomination, au Conseil d'administration de l'Institut, de personnalités connues dans le monde entier pour l'excellence de leurs travaux dans des domaines auxquels s'intéressent les Nations Unies, personnalités choisies dans différentes régions du monde et qui devaient représenter des cultures et

* Point inscrit à l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale.

³ E/SR.1389 à 1391.

⁴ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 24 de l'ordre du jour.

des régimes politiques divers. Le Secrétaire général a nommé seize personnes⁵ qui, avec le Secrétaire général lui-même, le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil économique et social et le Directeur général de l'Institut, ont constitué le Conseil d'administration, lequel a tenu sa première session les 24 et 25 mars 1965 sous la présidence de M. Kenneth Younger. Après avoir consulté le Conseil d'administration, le Secrétaire général a annoncé le 25 mars 1965 la nomination de M. Gabriel d'Arboussier (Sénégal), aux fonctions de Directeur général de l'Institut pour une période de deux ans.

571. Les membres du Conseil d'administration ont procédé à un échange de vues sur le programme de travail initial de l'Institut. Ils ont examiné des dispositions budgétaires provisoires pour la période allant du 1er avril au 30 septembre 1965, et autorisé le Directeur général à effectuer pour l'Institut des dépenses d'un montant approximatif de 255 500 dollars. Ils ont également procédé à l'examen préliminaire d'un projet de statut de l'Institut.

572. Au sujet des ressources de l'Institut, le Secrétaire général a indiqué dans son rapport qu'il fallait se réjouir de la manière dont les gouvernements avaient répondu à l'appel qu'il leur avait adressé le 17 décembre 1963. Plus de cinquante gouvernements avaient versé ou annoncé des contributions. A des contributions représentant au total 2 865 374 dollars, il fallait ajouter des annonces ou des promesses non officielles, émanant de sources gouvernementales diverses et portant sur quelque 3 millions de dollars.

573. Dans une déclaration faite devant le Conseil⁶, le Directeur général de l'Institut a défini certaines des grandes tâches que l'on attendait de l'Institut en tant qu'organisme central de formation et de recherche rattaché au système des Nations Unies et en tant qu'instrument destiné à servir ce système. Ces tâches étaient notamment les suivantes: passer en revue les différents programmes de formation en vigueur, afin de déterminer quels étaient ceux d'entre eux qui pouvaient être modifiés ou assimilés immédiatement ou ultérieurement; mettre en œuvre au siège de l'Institut et à l'extérieur, selon les besoins, des programmes de formation; administrer des bourses spéciales d'études et de perfectionnement offertes par des gouvernements ou des organismes non gouvernementaux pour des projets précis se rapportant aux objectifs de l'Institut; entreprendre des études sur des sujets divers allant du rôle des organisations internationales dans le processus de développement aux problèmes intéressant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, recherches qui seraient entreprises soit à la demande du Secrétaire général soit à la demande des directeurs généraux des institutions spécialisées, le coût de ces études devant être dûment réparti; coopérer efficacement avec toutes les institutions apparentées aux Nations Unies ainsi qu'avec les instituts régionaux des Nations Unies qui s'occupent du développement économique; devenir éventuellement un centre de liaison pour les services existants de formation et de recherche, qu'il s'agisse de services nationaux ou de services régionaux, et constituer ainsi un trait d'union entre le système des Nations Unies et le monde universitaire en général.

⁵ On trouvera la liste des personnes faisant partie du Conseil d'administration au 25 mars 1965 dans le document E/4049, Annexe I. Le Secrétaire général a par la suite annoncé une nouvelle nomination, celle de M. Manfred Lachs (Pologne).

⁶ E/SR.1389 et E/L.1087.

574. En ce qui concerne les relations de l'Institut avec les autres institutions de la famille des Nations Unies, le Directeur général a évoqué le trente et unième rapport du CAC, où il était dit (E/4029⁷, par. 73 et 74) que le Directeur général était entré en consultation avec le CAC et que ces consultations, qui tendaient à dégager un ordre de priorité et à assurer une coopération maximum avec tous les organismes des Nations Unies, y compris les instituts internationaux existants, se poursuivraient. Le Directeur général a ajouté qu'il avait l'intention de soumettre au Conseil d'administration de l'Institut des propositions concrètes en ce qui concernait la participation des institutions spécialisées aux réunions du Conseil d'administration.

575. Complétant les renseignements relatifs à la situation financière de l'Institut qui étaient fournis dans le rapport intérimaire (E/4049, annexe II), le Directeur général a déclaré que de nouveaux versements et promesses de contributions avaient porté à 3 060 339 dollars le montant total des concours et à soixante environ, le nombre des pays ayant versé une contribution ou s'étant engagés à le faire.

576. Au cours du débat, de nombreux représentants se sont déclarés satisfaits des progrès réalisés dans la mise en place de l'Institut, tels qu'ils ressortaient du rapport du Secrétaire général (E/4049) et de la déclaration faite devant le Conseil par le Directeur général. Ce que l'on attendait du nouvel Institut, ont-ils déclaré, c'était qu'il contribue dans son domaine d'activité à renforcer l'efficacité des Nations Unies elles-mêmes dans la réalisation des deux objectifs principaux de l'Organisation: le maintien de la paix et de la sécurité et la promotion du développement économique et social.

577. Certains représentants ont estimé que la formation en vue du service international et national devait prendre le pas sur la recherche dans les activités de l'Institut; toutefois, la plupart des orateurs ont été d'avis que ces deux grandes catégories d'activités devaient être combinées pour la mise en œuvre de projets concrets, notamment en ce qui concernait le processus de développement économique et social.

578. On a déclaré que dans l'établissement du programme d'action de l'Institut il fallait prendre soin d'éviter les doubles emplois; cela nécessitait une coordination des opérations, notamment en ce qui concernait les activités des instituts régionaux de développement économique des Nations Unies. Certains représentants ont estimé que l'Institut devait orienter la tâche des autres organisations et institutions s'occupant de formation et de recherche dans des domaines intéressant les Nations Unies. Plusieurs orateurs ont noté que le Secrétaire général, dans son rapport intérimaire, et le Directeur général, dans sa déclaration, avaient évoqué les consultations déjà entreprises entre l'Institut et d'autres organisations du système des Nations Unies en vue de déterminer un ordre de priorité et d'assurer une coopération aussi poussée que possible.

579. Certains représentants ont déclaré qu'ils avaient espéré obtenir des renseignements plus précis quant au programme de travail initial, avec des indications sur l'ordre de priorité des activités et sur les dispositions budgétaires. On a noté, toutefois, qu'un groupe de consultants, qui devait se réunir à la fin du mois de juillet à Bellagio (Italie), serait chargé d'aider le Directeur général de ses avis pour la mise au point d'un programme de travail initial. Plusieurs représentants

⁷ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 4 de l'ordre du jour.

ont mis l'accent sur divers domaines précis de formation et sur des sujets de recherche relevant de la compétence de l'Institut.

580. De nombreux représentants se sont déclarés satisfaits de l'appui financier dont l'Institut avait bénéficié jusque-là. Certains d'entre eux ont indiqué que leur gouvernement s'était déjà engagé à verser une contribution au nouvel Institut, ou se proposait de le faire.

581. A l'issue du débat, le Conseil a adopté une résolution [1072 (XXXIX)] où, notant avec intérêt les progrès réalisés jusque-là dans l'établissement de l'Institut, il a pris acte du rapport du Secrétaire général (E/4049) et de la déclaration du Directeur général, et exprimé l'espoir que l'Institut commencerait à fonctionner le plus tôt possible et au plus tard avant la fin de l'année 1965. Il a renouvelé son appel aux gouvernements des Etats Membres ou membres des institutions spécialisées ou de l'AIEA et aux institutions privées qui n'avaient pas encore contribué à l'Institut de lui apporter leur concours financier; enfin, il a demandé au Secrétaire général de lui fournir tous renseignements supplémentaires lors de la reprise de sa trente-neuvième session, ainsi que de soumettre un rapport intérimaire à l'Assemblée générale lors de sa vingtième session.

Section III. — Assistance en cas de calamités naturelles *

582. A sa trente-neuvième session, le Conseil a examiné⁸ le rapport du Secrétaire général sur la coordination de l'assistance internationale en cas de catastrophe naturelle (E/4036)⁹ préparé en application du paragraphe 3 de la résolution 1049 (XXXVII) du Conseil, dans laquelle le Secrétaire général était prié d'envisager des améliorations éventuelles aux dispositions prises pour coordonner l'assistance internationale. Le Conseil était également saisi des observations du Comité spécial de coordination en la matière (E/4068⁹, par 19).

583. Dans son rapport (E/4036), le Secrétaire général faisait remarquer que si, par leur caractère même, les catastrophes engendraient une certaine confusion et empêchaient une coordination efficace, un certain nombre de mesures avaient été prises récemment pour améliorer la coordination de l'assistance internationale en cas de calamités naturelles. Il énumérait un certain nombre d'autres mesures que les pays pourraient envisager à cette fin, notamment la création de rouages adéquats de planification et d'organisation des opérations de secours et l'établissement des plans d'ensemble des mesures à prendre en cas de catastrophe naturelle, en association, le cas échéant, avec les représentants résidents, ainsi que la constitution de sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge. Il faisait également remarquer que l'ONU pouvait, en coopération avec la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, donner aux pays membres qui en feraient la demande des conseils et une assistance technique pour la formulation à l'avance de plans de secours en cas de catastrophe naturelle et aussi pour l'élaboration de plans d'ensemble de relèvement et de reconstruction, après une catastrophe.

* Point inscrit à l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Assemblée générale.

⁸ E/AC.24/SR.279, 281 et 282; E/SR.1396;

⁹ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 4 de l'ordre du jour.

584. D'une manière générale, le Comité spécial de coordination a approuvé (E/4068, par. 19) les propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général (E/4036, par 18), mais il a jugé désirable d'obtenir une description plus détaillée des mesures envisagées pour améliorer la coordination, indiquant en particulier de façon plus claire comment la coordination est organisée à l'heure actuelle et ce que l'on envisage pour la développer à l'avenir.

585. Le Secrétaire général de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge a prononcé au Comité de coordination du Conseil¹⁰ une déclaration dans laquelle il s'est félicité des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général et notamment de l'accent qui y était mis sur l'établissement anticipé de plans de secours en cas de catastrophe.

586. Le représentant du Secrétaire général a signalé¹¹ qu'une lettre avait été reçue du secrétaire général de l'Union internationale de secours, indiquant que cette organisation était prête à discuter avec l'ONU des dispositions qui pouvaient être prises, compte tenu des activités croissantes de l'ONU en matière de secours aux sinistrés, pour assurer la réalisation des objectifs en vue desquels l'Union avait été créée.

587. Au cours du débat, on a notamment estimé que le Conseil devrait codifier les dispositions déjà prises pour la coordination, définir le rôle de l'ONU et d'autres organisations, notamment de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, et appuyer les recommandations du Secrétaire général concernant une coopération plus étroite entre les organisations compétentes. Un certain nombre de représentants ont manifesté de l'intérêt pour les pourparlers envisagés avec l'Union internationale de secours. Un représentant a exprimé l'espoir qu'il serait possible au Secrétaire général de préparer, en coopération avec la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, un inventaire complet des experts et des ressources physiques et financières disponibles sur le plan international.

588. Dans sa résolution 1090 C (XXXIX), le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter une résolution invitant ceux des Etats qui ne l'avaient pas encore fait à envisager la possibilité de mettre en place un dispositif national approprié de planification et d'action en vue de définir l'étendue et la nature des secours et de centraliser la direction des opérations de secours, les représentants résidents des Nations Unies étant associés de manière appropriée à ces travaux. L'Assemblée inviterait également les Etats à envisager la possibilité de créer des sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge. L'Assemblée prierait en outre les gouvernements des Etats Membres d'utiliser les services appropriés mis en place dans le pays touché et de porter à la connaissance du Secrétaire général les types de secours d'urgence qu'ils étaient en mesure de fournir. Elle inviterait aussi les institutions des Nations Unies à continuer d'intensifier leurs efforts, sous la direction du Secrétaire général, pour assurer une pleine coordination de l'assistance fournie par ces institutions ou par leur intermédiaire. Enfin, dans la résolution proposée, l'Assemblée générale approuverait la proposition du Secrétaire général, contenue dans son rapport à l'Assemblée générale (A/5845), tendant à ce qu'il soit autorisé à prélever sur le Fonds de roulement une somme de 100 000 dollars pour les secours d'urgence au cours d'une année donnée, avec un plafond normal de 20 000

¹⁰ E/AC.24/SR.279 et E/AC.24/L.265.

¹¹ E/AC.24/SR.279.

dollars par pays et par catastrophe. L'utilisation, à titre d'expérience, des fonds en question serait examinée à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale.

Section IV. — Questions statistiques

589. A sa trente-neuvième session, le Conseil a examiné¹² le rapport de la Commission de statistique sur sa treizième session (E/4045)¹³. Dans sa résolution 1054 A (XXXIX), il a pris acte du rapport et a approuvé le programme de travail et l'ordre de priorité qu'il contenait.

590. Sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté une résolution [1054 B (XXXIX)] relative aux programmes de recensement mondial de la population et de l'habitation de 1970. Il a recommandé aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies d'effectuer des recensements de la population et de l'habitation pendant la période 1965-1974, de préférence vers 1970, et de tenir compte pour leur exécution des recommandations internationales que la Commission de statistique devait formuler à sa quatorzième session, afin que les résultats des recensements répondent aux besoins nationaux tout en facilitant l'étude des problèmes démographiques et des problèmes de l'habitation sur le plan mondial. Le Conseil a prié le Secrétaire général de fournir, dans le cadre du programme de coopération technique, une assistance aux pays qui ont besoin de conseils et d'aide technique pour l'organisation de leurs recensements.

591. Le Conseil a pris note des progrès réalisés par le Centre de statistiques du commerce international dont il avait approuvé la création à sa trente-quatrième session [résolution 883 (XXXIV)]. Il a également noté que la Commission avait prié [E/4045, par. 32, résolution 2 (XIII)] le Secrétaire général de poursuivre et de développer les activités du Centre, et de faire rapport à la Commission, à sa quatorzième session, sur les mesures prises pour éviter que les gouvernements ne reçoivent plus d'une fois les mêmes demandes de renseignements statistiques.

592. Le Conseil s'est félicité de la décision qu'a prise la Commission [E/4045, par. 174, résolution 15 (XIII)] de prier le Secrétaire général d'engager des consultations avec chacun des principaux organismes qui font des travaux dans le domaine des statistiques internationales en vue de faire rapport à la Commission, à ses sessions ultérieures, sur les principaux problèmes de coordination qui se posent à propos de chacun des sujets étudiés.

593. Le Conseil a également pris note de l'état d'avancement des travaux concernant la révision et l'extension du système de comptabilité nationale de l'Organisation des Nations Unies (SCN), qui ont été entrepris en vue d'établir un système de comptabilité nationale homogène et complet qui réponde aux besoins de l'analyse et de la planification économiques et sociales et serve de base pour la mise au point de systèmes coordonnés de statistiques de base. La Commission a prié [E/4045, par. 113, résolution 10 (XIII)] le Secrétaire général de poursuivre les travaux, avec l'aide d'un groupe d'experts. Il devait aussi étudier, en collaboration avec le Fonds monétaire international, les notions, définitions, classifications et tableaux des statistiques des bilans nationaux et sectoriels incorporés dans le SCN révisé; étudier les notions, définitions,

classifications et tableaux des statistiques de la répartition du revenu dans le cadre du système de comptabilité nationale; mettre au point des propositions concernant des systèmes de statistiques de travail, de statistiques démographiques et d'autres statistiques sociales qui sont étroitement liées aux systèmes de comptes et de bilans nationaux; étudier les relations entre le SCN et le système de la comptabilité du produit matériel utilisé dans les pays à économie planifiée, ainsi que les ajustements qu'il faudrait apporter aux données de chaque système pour établir une corrélation entre les notions correspondantes et pour définir des agrégats fondamentaux communs présentant un intérêt particulier.

Section V. — Rapport du Comité central permanent de l'opium

594. Le Conseil a examiné le rapport du Comité central permanent de l'opium sur son activité en 1964 (E/OB/20 et E/OB/20/Add.)¹⁴ à sa trente-neuvième session¹⁵, au cours de laquelle le Conseil était également saisi d'un certain nombre d'observations écrites de membres de la Commission des stupéfiants (E/4074) relatives au rapport du Comité.

595. Présentant le rapport, le Président du Comité a signalé que la Convention unique avait comblé des lacunes graves dans le domaine de la législation internationale sur les stupéfiants. Pour la première fois, toutes les plantes cultivées en vue de la production de stupéfiants naturels se trouvaient soumises à un contrôle. La réglementation des stupéfiants manufacturés continuait à donner des résultats satisfaisants et l'on pouvait considérer que, pratiquement, les stupéfiants fabriqués et vendus légalement n'étaient pas détournés vers le marché illicite. Mais le fait qu'un vaste trafic illicite subsistait et que la société organisée n'avait pas été en mesure de venir à bout des trafiquants prouvait que les idéaux contenus dans la Convention unique étaient encore loin d'être réalisés. De 180 à 200 tonnes d'opium étaient détournées chaque année de la production légale vers le trafic illicite au Moyen-Orient et un millier de tonnes provenant de cultures non réglementées s'offraient au marché illicite dans les seuls pays de l'Asie du Sud-Est. Compte tenu de la production illicite et des détournements intervenant dans d'autres parties du monde, la quantité totale d'opium utilisée chaque année à des fins illicites dépassait de loin la récolte réglementée mondiale, qui n'atteignait en moyenne qu'environ 1 300 tonnes par an.

596. On a estimé que 1 200 tonnes d'opium pouvaient donner environ 120 tonnes de morphine ou plus encore d'héroïne. Cela suffisait pour approvisionner de 700 000 à 3 400 000 toxicomanes pendant un an, suivant qu'ils consommaient l'opium tel quel ou utilisaient de la morphine ou de l'héroïne. La production mondiale de feuilles de coca était estimée à un chiffre de l'ordre de 32 000 à 38 000 tonnes; la plus grande partie de cette production était consommée par les habitants des hauts plateaux des Andes, qui sont très nombreux à mâcher les feuilles de coca au grand détriment de leur santé et, par conséquent, du progrès économique et social de cette région. Une proportion importante de la production servait à la fabrication clandestine de cocaïne qui était ensuite écoulée dans les circuits illicites internationaux. Les estimations du nombre de consom-

¹² E/AC.6/SR.359 et 360; E/SR.1385.

¹³ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 13.

¹⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.XI.9 et 65.XI.5.

¹⁵ E/AC.7/SR.531; E/SR.1394.

mateurs habituels de cannabis (haschisch, marihuana, ganja, kif, etc.) variaient de quelques millions à plusieurs dizaines de millions. Les organes internationaux de contrôle n'étant pas des institutions supranationales, mais les instruments d'Etats souverains dépourvus de pouvoirs directs, ne pouvaient, à eux seuls, remédier à cette situation déplorable. C'était aux gouvernements eux-mêmes d'agir.

597. L'insuffisance du contrôle tenait à un certain nombre de causes telles que l'indifférence, la carence administrative, l'instabilité politique, le fait que certaines zones échappaient au contrôle du gouvernement et le faible niveau de développement économique et social. Dans certains cas on pouvait remédier en partie à cette situation grâce à un accroissement de l'assistance technique, dans d'autres de grandes réformes associées à une aide internationale importante semblaient nécessaires pour ménager à la population d'autres moyens de gagner sa vie. Enfin, certains pays sous-estimaient l'ampleur du problème.

598. Les cours de l'opium étaient déprimés; en fait, ils étaient au niveau le plus bas atteint depuis 1951. Un contrôle adéquat de la production de l'opium était très onéreux; il imposait aux pays producteurs des charges qu'ils supportaient non seulement dans leur propre intérêt mais aussi dans l'intérêt de la communauté internationale tout entière. Le Comité invitait le Conseil à étudier des mesures propres à alléger ces charges.

599. En conclusion, le Président du Comité a exprimé l'avis que, pour que l'Organe international de contrôle des stupéfiants qui devait être créé en vertu de la Convention unique sur les stupéfiants puisse s'acquitter avec succès de sa tâche, il fallait qu'il dispose des moyens administratifs nécessaires pour sauvegarder son indépendance technique.

600. Au cours de la discussion qui a suivi, plusieurs membres ont également exprimé l'opinion qu'il faudrait assurer l'indépendance du nouvel organe par des arrangements administratifs analogues à ceux prévus pour l'actuel Comité central permanent de l'opium dans la résolution 201 (VIII) adoptée par le Conseil en 1949.

601. Dans sa résolution 1085 (XXXIX), le Conseil a pris acte avec satisfaction du rapport du Comité pour 1964.

Section VI. — Procédures à suivre pour reviser la Convention sur la circulation routière et le Protocole relatif à la signalisation routière, faits à Genève le 19 septembre 1949

602. A sa trente-neuvième session, le Conseil a examiné¹⁶ deux projets de convention relatifs à la circulation routière et à la signalisation routière (E/3998¹⁷ et E/3999¹⁷), ainsi que deux notes explicatives relatives à ces projets (E/3998/Add.1¹⁷ et E/3999/Add.1¹⁷) préparées par le Secrétaire général en application de la résolution 1034 (XXXVII). Un rapport du Secrétaire général (E/4066 et Add.1)¹⁷ résumant les observations reçues au sujet de ces projets a également été distribué.

¹⁶ E/AC.6/SR.370 et 371; E/SR.1394.

¹⁷ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 23 de l'ordre du jour.

603. Le Conseil a adopté une résolution [1082 B (XXXIX)] dans laquelle il a décidé qu'une conférence internationale serait convoquée pour élaborer une convention sur la circulation routière destinée à remplacer la Convention de 1949¹⁸ et pour élaborer une autre convention, ou un protocole facultatif annexé à la première Convention sur la signalisation routière et les marques routières, et que seraient invités à cette conférence tous les Etats Membres des Nations Unies ou membres d'une institution spécialisée ou de l'AIÉA ainsi que, à titre consultatif, les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales intéressées. Notant que, d'après les commentaires reçus au sujet des projets de convention préparés par le Secrétaire général, lesdits projets paraissaient pouvoir constituer une base technique utile pour la conférence, il a invité les commissions économiques régionales à étudier, avant la fin de 1966, les dispositions techniques des projets de convention présentés et a invité le Secrétaire général à assurer la coordination étroite des travaux des commissions. Le Conseil a décidé que la conférence se tiendrait en principe en 1967, la date et le lieu exacts de la conférence devant être fixés à la quarante et unième session. Il a invité le Secrétaire général à demander en temps utile aux gouvernements des Etats qui seraient invités à la conférence, ainsi qu'aux institutions spécialisées et aux organisations non gouvernementales intéressées, de soumettre deux mois au moins avant l'ouverture de la conférence, les amendements ou suggestions d'amendements qu'ils désiraient proposer aux projets de convention.

Section VII. — Question d'une réunion du Groupe de travail spécial pour la question d'une déclaration sur la coopération économique internationale

604. A sa trente-septième session, le Conseil avait décidé¹⁹ que la réunion du Groupe de travail spécial pour la question d'une déclaration sur la coopération économique internationale, prévue précédemment pour septembre 1964, serait remise à une date ultérieure, celle-ci devant être fixée une fois que l'Assemblée générale se serait prononcée sur les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

605. L'Assemblée générale n'ayant pas eu l'occasion, à sa dix-neuvième session, d'examiner d'autres recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement que celle qui fait l'objet de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, le Conseil a décidé²⁰ à sa trente-huitième session de ne discuter la question d'une réunion du Groupe de travail spécial qu'après la vingtième session de l'Assemblée générale, mais de transmettre entre-temps le rapport du Groupe de travail (E/3725)²¹ au Conseil du commerce et du développement.

¹⁸ Conférence des Nations Unies sur les transports routiers et les transports automobiles, *Acte final et documents connexes* (Publication des Nations Unies, No de vente: 50.VIII.2).

¹⁹ E/SR.1351.

²⁰ E/SR.1358.

²¹ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-cinquième session, Annexes, point 3 de l'ordre du jour.

ANNEXE

EXPOSÉS PRÉSENTÉS PAR DES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES

EXPOSÉS ORAUX FAITS PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DEVANT LE CONSEIL
OU SES COMITÉS SUR L'INVITATION DU PRÉSIDENT

Trente-neuvième session

Ligue des sociétés de la Croix-Rouge
conjointement avec

Comité international de la Croix-Rouge:

Coordination de l'assistance internationale en cas de calamités naturelles (E/AC.24/SR.279).

EXPOSÉS ORAUX FAITS PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DEVANT LE COMITÉ
DU CONSEIL CHARGÉ DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Trente-neuvième session

Commission internationale catholique pour les migrations:

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (E/C.2/SR.205).

Commission internationale de juristes:

Rapport du Secrétaire général sur l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies
(E/C.2/SR.205).

QUESTIONS TOUCHANT LA COORDINATION ET LES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

606. A sa trente-neuvième session¹, le Conseil a entrepris son habituel examen général du développement, de la coordination et de la concentration de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le domaine économique et social et dans celui des droits de l'homme.

607. Les documents dont était saisi le Conseil comprenaient: le troisième rapport du Comité spécial de coordination (E/4068)², les trentième (E/3991)² et trente et unième (E/4029)² rapports du Comité administratif de coordination, les rapports annuels des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique³, et un rapport du Président con-

cernant la réunion entre le bureau du Conseil et le Comité administratif de coordination, tenue le 7 juillet 1965 (E/4090)².

608. A l'ouverture des débats du Conseil⁴, le Secrétaire général a déclaré que, du point de vue des institutions et des programmes, le système des Nations Unies s'était considérablement renforcé depuis quelques années. En ce qui concernait l'ONU elle-même, on pouvait citer l'organisation de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, qui avait ouvert un horizon nouveau à l'activité de l'Organisation; l'établissement envisagé d'un programme des Nations Unies pour le développement, qui devrait assurer des fondements plus solides aux activités de coopération technique; la mise en route d'un Institut de formation et de recherche des Nations Unies, la réorientation et l'extension du FIASE, et la consolidation et l'expansion du Centre de développement industriel. D'autre part, le Conseil était saisi de propositions tendant à poursuivre et élargir le Programme alimentaire mondial entrepris sous les auspices communs de l'ONU et de la FAO, dont les progrès avaient été impressionnants. En outre, on avait pris des dispositions pour développer au maximum la coopération et la coordination. Les divers organismes des Nations Unies étaient institutionnellement et physiquement distincts, mais bien que leurs rapports ne fussent pas écrits dans le but précis de mettre en relief la coordination entre les organisations, ils offraient un tableau révélateur de la collaboration étroite qui s'était établie entre elles. Cet aspect de la situation ressortait avec plus de détails, pour l'année écoulée, dans les trentième et trente et unième rapports du CAC. Il fallait se louer du resserrement des relations entre le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le CAC, et le renforcement des relations entre le Conseil et le CAC n'avait pas moins d'importance pour assurer une bonne coordination et une action internationale efficace en faveur du développement. La réunion qui avait eu lieu pendant l'été de 1964 entre le CAC et le Bureau du Conseil avait été un premier pas utile vers une collaboration plus étroite, et la deuxième réunion tenue récemment avait marqué une nouvelle étape dans cette direction.

609. Le Secrétaire général a également déclaré qu'il convenait de considérer en toute objectivité non seulement les résultats acquis, mais aussi ceux qui ne l'avaient pas été. Le Conseil devrait examiner quels enseignements il fallait en tirer, ce qu'il fallait en conclure, quels succès il fallait consolider et à quelles insuffisances il fallait remédier. Le Conseil et le Secrétariat devraient tirer plus complètement parti des instruments qu'ils pouvaient utiliser. Il espérait voir s'établir, tant au cours des sessions du Conseil qu'en d'autres occasions, un dialogue constructif entre le Secrétariat et le Conseil; M. Dag Hammarskjöld avait

¹ E/AC.24/SR.274 à 282, 284 à 287, 289; E/SR.1396.

² Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 4 de l'ordre du jour.

³ Organisation internationale du Travail, Dix-neuvième rapport de l'Organisation internationale du Travail aux Nations Unies (Genève, 1965), transmis au Conseil économique et social par une note du Secrétaire général (E/4076).

"Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à la trente-neuvième session du Conseil économique et social" (Rome, 1965), transmis au Conseil économique et social par une note du Secrétaire général (E/4039).

"Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture"; "Questions relatives à la science et à la technique"; et Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 1964 (1965) transmis au Conseil économique et social par des notes du Secrétaire général (E/4044 et Add.1 et 2).

Organisation mondiale de la santé, *Activité de l'OMS en 1964: Rapport annuel du Directeur général à l'Assemblée mondiale de la santé et aux Nations Unies* (Genève, 1965) [Actes officiels de l'Organisation mondiale de la santé, No 139] et "Rapport supplémentaire", transmis au Conseil économique et social par une note du Secrétaire général (E/4041 et Add.1).

Organisation de l'aviation civile internationale, *Rapport annuel du Conseil à l'Assemblée pour 1964* (Document 8475 A15-P/3, avril 1965); *Quelques tendances observées dans le domaine de l'aviation civile au cours des années 1962-1964: Supplément au Rapport annuel du Conseil à l'Assemblée pour 1964* (Document 8497 A15-P/4), transmis au Conseil par une note du Secrétaire général (E/4062 et Corr.1 et Add.1).

Union postale universelle, "Rapport sur les activités de l'Union — 1964" (Berne, 1965), transmis au Conseil économique et social par une note du Secrétaire général (E/4030).

Union internationale des Télécommunications, *Rapport sur les activités de l'Union internationale des Télécommunications pour l'année 1964* (Genève, 1965); et *Quatrième rapport de l'Union internationale des Télécommunications sur les télécommunications et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique* (Genève, 1965), transmis au Conseil économique et social par une note du Secrétaire général (E/4037 et Add.1).

Organisation météorologique mondiale, *Rapport annuel de l'Organisation météorologique mondiale, 1964* (OMM — No 163, RP. 63) [Genève, 1965], transmis au Conseil économique et social par une note du Secrétaire général (E/4027).

"Rapport annuel de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, 1965" (Londres), transmis au Conseil économique et social par une note du Secrétaire général (E/4050).

"Rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique au Conseil économique et social pour 1964-1965", transmis au Conseil économique et social par une note du Secrétaire général (E/4022).

⁴ E/SR.1373.

déclaré, 11 ans auparavant, que ce dialogue était indispensable au succès des efforts que déployait l'Organisation pour aider les deux tiers de l'humanité à échapper à la pauvreté, à la famine et à l'ignorance; cette remarque était tout aussi valable aujourd'hui. Le Secrétaire général a attiré l'attention du Conseil sur un passage du dernier rapport du CAC (E/4029), dans lequel celui-ci jugeait utile d'insister tout particulièrement sur les progrès constants qui étaient réalisés dans le sens de la paix par l'action coopérative dans les domaines économique, social et culturel, et s'est déclaré convaincu que cette coopération devait être encore renforcée et intensifiée pour pouvoir mieux répondre aux besoins croissants des pays en voie de développement, ainsi qu'à la nécessité de promouvoir le progrès et la paix dans le monde entier. Il était indéniable que l'intérêt de l'action multilatérale, pour favoriser et hâter le développement, devenait de plus en plus évident d'une année à l'autre.

610. Au cours de la discussion qui a suivi, à laquelle les chefs de secrétariat ou les représentants de la plupart des institutions spécialisées et de l'AIEA ont participé, on a généralement souscrit aux déclarations du Secrétaire général. Mais le Conseil s'est surtout attaché à certaines questions qui lui avaient été signalées. Les décisions qu'il a prises à cet égard sont indiquées ci-après.

Section I. — Rapports du Comité administratif de coordination et du Comité spécial de coordination

611. Le Conseil a pris acte avec satisfaction [résolution 1090 G (XXXIX)] des rapports du CAC (E/3991 et E/4029) et du Comité spécial de coordination (E/4068). Il s'est félicité des réunions qui avaient eu lieu récemment entre le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le CAC d'une part et le Comité spécial de coordination, de l'autre. Dans la même résolution, il a également décidé d'augmenter le nombre des membres du Comité spécial et de modifier sa composition. A partir de 1966, le Comité spécial sera donc composé du Bureau du Conseil et du Président du Comité de coordination du Conseil, ainsi que de dix membres du Conseil élus chaque année par ce dernier sur la base d'une représentation géographique équitable. Jusqu'à présent, le Comité spécial créé par la résolution 920 (XXXIV) du Conseil se composait de représentants de 11 Etats, membres du Conseil ou du Comité de l'assistance technique.

612. Vu l'utilité de la participation active des représentants du Conseil à des réunions communes avec le CAC, prouvée par les réunions qui avaient eu lieu entre le Bureau du Conseil et le CAC pendant les étés de 1964 et de 1965, le Conseil a décidé que le Comité spécial de coordination, une fois réorganisé, participerait à des réunions communes appropriées avec le CAC. Le Conseil a prié le Comité spécial et le CAC, pendant leurs réunions communes : a) d'examiner l'ordre du jour provisoire des sessions du Conseil et de signaler toutes les fois que cela sera nécessaire ou souhaitable, les questions importantes qui requièrent d'urgence une décision du Conseil; b) de suivre de près les activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions qui s'y rattachent, dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme, ainsi que dans les domaines connexes, particulièrement en ce qui concerne la Décennie des Nations Unies pour le déve-

loppement; et c) de soumettre au Conseil ses conclusions et recommandations sur ces questions ainsi que sur les problèmes relevant du domaine de la coordination qui appellent une attention spéciale de la part du Conseil.

613. Dans une interprétation de la résolution par les auteurs, ceux-ci ont spécifié que les travaux du Comité spécial ne se limiteraient pas aux réunions communes avec le CAC et qu'il continuerait à avoir des réunions séparées conformément aux dispositions de la résolution 920 (XXXIV).

Section II. — Rapports des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique

614. Le Conseil, dans sa résolution 1090 F (XXXIX), a pris note avec satisfaction des rapports des institutions spécialisées et de l'AIEA. Dans la même résolution, il a demandé aux institutions spécialisées et à l'AIEA de soumettre dès la quarante et unième session du Conseil, conjointement à leur rapport annuel, un rapport de présentation distinct établi sous forme analytique et concise tel qu'il est recommandé au paragraphe 5 du dispositif de la partie I de sa résolution 1090 (XXXIX)⁵. Cette demande a été dictée par la nécessité d'avoir l'assurance que la documentation considérable soumise au Conseil, y compris les rapports annuels des institutions spécialisées, puisse être étudiée avec soin, afin d'identifier les problèmes existants et d'évaluer les progrès réalisés.

Section III. — Dispositions relatives au secrétariat du Comité administratif de coordination

615. Notant que le CAC avait été chargé d'un nombre croissant de tâches directement liées aux travaux du Conseil, celui-ci, dans sa résolution 1090 (XXXIX), a prié le Secrétaire général de rechercher, en consultation avec les chefs de secrétariat des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, les moyens de renforcer les dispositions prises en matière de secrétariat pour les travaux du Comité administratif de coordination, et de prendre les mesures appropriées.

Section IV. — Etablissement et présentation des budgets

616. Dans sa résolution 1090 D (XXXIX), le Conseil a pris note des premières conclusions du CAC contenues dans son trente et unième rapport (E/4029), relatives à la présentation uniforme des budgets des institutions spécialisées et de l'AIEA, question qui avait été soulevée antérieurement dans la résolution 1044 (XXXVII) du Conseil, ainsi que des observations pertinentes figurant dans le troisième rapport du Comité spécial de coordination (E/4068). Le Conseil a accepté, à titre de première mesure, le principe selon lequel le CAC lui soumettrait à sa quarante et unième session un rapport distinct contenant un inventaire des activités de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'AIEA dans les domaines de la compétence du Conseil, accompagné d'un état des dépenses relevant à la fois des budgets ordinaires et des programmes extra-budgétaires de ces organisations.

⁵ Voir chapitre XVII, section V.

617. Le Conseil a prié le CAC de lui présenter à sa quarantième session des propositions détaillées sur le choix des rubriques à inclure dans le nouveau rapport mentionné plus haut. Il a en outre demandé au CAC de poursuivre, en collaboration avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, l'étude entreprise sur la possibilité d'utiliser un cadre uniforme pour l'établissement et la préparation du budget des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de lui soumettre, à sa quarante et unième session, un rapport précisant les solutions pratiques qui pourraient être envisagées et exposant, le cas échéant, les raisons qui pourraient s'opposer à l'utilisation d'un tel cadre.

618. Rappelant l'importance de l'utilisation des classifications fonctionnelles permettant de placer dans une juste perspective les activités de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'AIEA liées à la Décennie des Nations Unies pour le développement, le Conseil, dans la même résolution, a invité les institutions spécialisées et l'AIEA, si elles ne l'avaient pas encore fait, à utiliser le cadre des classifications fonctionnelles qu'il avait approuvé en principe à sa trente-septième session pour l'établissement et la présentation de leurs rapports sur les activités consacrées aux objectifs visés par la Décennie pour le développement.

Section V. — Coordination à l'échelon des pays: le rôle des représentants résidents

619. Dans sa résolution 1090 B (XXXIX), le Conseil a réaffirmé qu'il fallait que les représentants résidents exercent plus efficacement leur fonction principale, qui était de coordonner localement les programmes d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et des institutions qui s'y rattachent, et il a demandé aux organisations participantes de collaborer à la réalisation de cet important objectif. Le Conseil a en outre demandé au Secrétaire général de bien vouloir, en consultation avec les gouvernements bénéficiaires et avec les chefs de secrétariat des organisations participantes, le Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique, le Directeur général du Fonds spécial et le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, envisager comment améliorer les dispositions prises pour la coordination des programmes multilatéraux d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et des institutions qui s'y rattachent et faire rapport au Conseil, à sa quarante et unième session, en lui soumettant les propositions qui lui paraîtraient appropriées.

Section VI. — Mise en valeur et utilisation des ressources humaines

620. Reconnaisant, entre autres, que les ressources humaines étaient un facteur essentiel du développement économique et social, notamment dans les pays en voie de développement, le Conseil, dans sa résolution 1090 A (XXIX) a prié les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, l'OIT, l'UNESCO et les autres institutions intéressées de consacrer une part croissante de leurs efforts à la mise en valeur et l'utilisation des ressources humaines. Convaincu que l'intensification et le renforcement de ces activités s'imposaient toujours davantage et appelaient une coopération toujours plus étroite entre les organisations intéressées, le Conseil a donc exprimé le vœu que

l'Organisation des Nations Unies et les autres institutions compétentes qui s'y rattachent continueraient de prendre des initiatives concertées visant à l'élaboration de programmes d'action en vue de favoriser dans les pays en voie de développement la formation et l'utilisation des ressources humaines. Enfin, le Conseil a prié le Secrétaire général de bien vouloir, après avoir consulté l'OIT, l'UNESCO et les autres institutions spécialisées compétentes, l'AIEA et les instituts intéressés, lui présenter, à sa quarante-troisième session, un rapport sur les mesures propres à intensifier l'action concertée menée par l'Organisation des Nations Unies et les institutions qui s'y rattachent dans le domaine de la formation du personnel national pour le développement économique et social des pays en voie de développement.

Section VII. — Coordination et coopération entre les instituts chargés de la planification, de la formation et de la recherche

621. Le Conseil a étudié la question de la coordination et de la coopération entre les instituts chargés de la planification, de la formation et de la recherche. Il a pris note avec satisfaction du rapport spécial du Secrétaire général concernant les relations entre les instituts des Nations Unies et les institutions spécialisées (E/4035)⁶ ainsi que du chapitre XIV du trente et unième rapport du CAC (E/4029). Le Conseil a suggéré que cette question soit examinée plus avant par le CAC et a décidé que le Conseil en reprendrait l'étude à sa quarante et unième session.

Section VIII. — Étude des activités relatives à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique

622. Le Conseil a approuvé la recommandation du CAC (E/4029, par. 58) demandant que l'étude annuelle multilatérale sur les activités des organismes des Nations Unies dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique ait lieu dorénavant tous les deux ans, la prochaine étude devant être effectuée en 1967.

Section IX. — Campagne mondiale contre la faim, la maladie et l'ignorance

623. Le Conseil a examiné⁷ une note dont l'avait saisi le Secrétaire général (E/4034)⁸ conformément à la résolution 1038 (XXXVII) du Conseil, par laquelle il invitait le Secrétaire général à poursuivre d'urgence les consultations avec les gouvernements, les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales sur la possibilité d'organiser et d'exécuter une campagne mondiale contre la faim, la maladie et l'ignorance, et sur les plans qui pourraient être adoptés à cet effet.

624. Dans sa note, le Secrétaire général a déclaré que bien que plusieurs gouvernements et organisations non gouvernementales eussent manifesté, au cours d'une nouvelle série de consultations qu'il avait entreprises, leur volonté de participer à la campagne en question, il considérait néanmoins que le concours offert n'était pas assez général ni précis pour qu'on fût assuré du succès d'une campagne entreprise selon les principes prévus par la résolution 1943 (XVIII) de

⁶ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 4 de l'ordre du jour.

⁷ E/AC.24/SR.274; E/SR.1396.

⁸ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 4 de l'ordre du jour.

l'Assemblée générale. Il fallait attacher en particulier une importance considérable aux réserves exprimées par plusieurs gouvernements et organisations non gouvernementales au sujet notamment des inconvénients que présentait la prolifération de nouvelles campagnes mondiales, ainsi qu'à la difficulté de déterminer d'une manière satisfaisante les rapports entre la campagne envisagée et la Campagne contre la faim. Il était inutile d'insister davantage sur les risques qu'on courait en s'engageant dans une nouvelle entreprise de grande envergure sans avoir des chances raisonnables de succès.

625. Au cours du débat il a été déclaré que la campagne envisagée était inspirée par le désir de créer une

nouvelle méthode pour aider les pays en voie de développement à lutter contre la faim, la maladie et l'ignorance. Les auteurs de la résolution initiale de l'Assemblée générale étaient convaincus qu'une prolifération de campagnes distinctes risquait d'aboutir à la confusion et qu'il serait bon de coordonner les efforts des organisations non gouvernementales sous les auspices de l'ONU et des institutions spécialisées. On a fait observer que le principe de cette campagne était excellent mais que la conjoncture actuelle ne lui était pas propice.

626. Le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général (E/4034) et a accepté les conclusions du Secrétaire général.

Chapitre XVI

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

627. A la suite de la décision qu'il avait prise le 15 août 1964¹ tendant à ce que le Comité chargé des organisations non gouvernementales se réunisse désormais, en règle générale, en automne et non au printemps, le Conseil a décidé², à sa trente-huitième session, que la date limite pour la réception des demandes d'admission au statut consultatif ou de modification de statut, présentées par des organisations non gouvernementales, serait dorénavant le 1er juin, et non le 1er novembre, comme il était prévu au paragraphe 35 de la résolution 288 B (X) du Conseil. Compte tenu de cette décision, les demandes parvenues au Secrétaire général à la date du 1er juin 1965 seront examinées par le Comité, à sa prochaine session, en octobre 1965.

Section I. — Organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif

628. On trouvera ci-après la liste des organisations non gouvernementales qui, à la date du 31 juillet 1965, étaient dotées du statut consultatif. Dix d'entre elles appartiennent à la catégorie A et 131 à la catégorie B. En outre, 219 organisations sont inscrites au registre du Secrétaire général pour être consultées sur des questions précises, conformément au paragraphe 17 de la résolution 288 B (X). Ces organisations sont toutes internationales, sauf indication contraire.

Catégorie A

Alliance coopérative internationale;
Chambre de commerce internationale;
Confédération internationale des syndicats chrétiens;
Confédération internationale des syndicats libres;
Fédération internationale des producteurs agricoles;
Fédération mondiale des anciens combattants;
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies;
Fédération syndicale mondiale;
Organisation internationale des employeurs;
Union interparlementaire.

Catégorie B

All India Women's Conference (Inde);
Alliance européenne des agences de presse;
Alliance internationale de tourisme;
Alliance internationale des femmes — droits égaux, responsabilités égales;
Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines;
Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens;
Amnesty International;
Armée du salut;
Assemblée mondiale de la jeunesse;
Association de droit international;
Association des femmes pakistanaïses (Pakistan);
Association du transport aérien international;
Association interaméricaine de la presse;
Association internationale de droit pénal;
Association internationale des écoles de service social;
Association internationale des Lions Clubs;

Association internationale des magistrats de la jeunesse;
Association internationale des unions de crédit;
Association internationale pour l'aide aux prisonniers;
Association internationale pour la protection de la propriété industrielle;
Association internationale pour le progrès social;
Association pour l'étude du problème mondial des réfugiés;
Association récréation internationale;
Battelle Memorial Institute;
Bureau de coordination industrielle;
Bureau international catholique de l'enfance;
Bureau international pour la répression de la traite des êtres humains;
CARE (Cooperative for American Relief to Everywhere, Inc.) (Etats-Unis d'Amérique);
Centre d'études monétaires latino-américaines;
Centre international d'information pour le crédit communal;
Chambre de commerce des Etats-Unis d'Amérique (Etats-Unis d'Amérique);
Comité consultatif mondial de la Société des Amis (Quakers);
Comité de coordination d'organisations juives;
Comité international de la Croix-Rouge;
Commission des Eglises pour les affaires internationales;
Commission internationale catholique pour les migrations;
Commission internationale contre le régime concentrationnaire;
Commission internationale de juristes;
Commission internationale de l'irrigation et du drainage;
Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante;
Conférence des femmes africaines;
Conférence internationale de service social;
Conférence internationale des charités catholiques;
Conférence mondiale de l'énergie;
Congrès juif mondial;
Conseil consultatif d'organisations juives;
Conseil interaméricain du commerce et de la production;
Conseil international de l'organisation scientifique;
Conseil international des femmes;
Conseil international des femmes juives;
Conseil international des services juifs de prévoyance et d'assistance sociale;
Conseil international du bâtiment pour la recherche, l'étude et la documentation;
Dotation Carnegie pour la paix internationale (Etats-Unis d'Amérique);
Fédération abolitionniste internationale;
Fédération interaméricaine des clubs d'automobiles;
Fédération internationale d'astronautique;
Fédération internationale de l'automobile;
Fédération internationale des assistants sociaux et des assistantes sociales;
Fédération internationale des centres sociaux et communautaires;
Fédération internationale des droits de l'homme;
Fédération internationale des éditeurs de journaux et publications;
Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales;
Fédération internationale des femmes de carrières juridiques;
Fédération internationale des femmes diplômées des universités;
Fédération internationale des femmes juristes;
Fédération internationale des journalistes;
Fédération internationale des mutilés et invalides du travail et invalides civils;
Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires;
Fédération mondiale des jeunes femmes catholiques;
Fédération mondiale des sourds;

¹ E/SR.1351.

² E/SR.1363.

Fédération mondiale des villes jumelées;
 Fédération mondiale pour la santé mentale;
 Fédération routière internationale;
 Groupe de recherches pour interrelations sociales et plastiques (CIAM);
 Indian Council of World Affairs (Inde);
 Institut hispano-luso-américain de droit international;
 Institut interaméricain de statistique;
 Institut international de finances publiques;
 Institut international de statistique;
 Institut international des sciences administratives;
 Institut latino-américain du fer et de l'acier;
 International Bar Association;
 Jeune Chambre internationale;
 Jeunesse ouvrière chrétienne;
 Ligue des sociétés de la Croix-Rouge;
 Ligue Howard pour la réforme pénale (Royaume-Uni);
 Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté;
 Ligue internationale des droits de l'homme;
 Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples;
 Mouvement mondial des mères;
 National Association of Manufacturers (Etats-Unis d'Amérique);
 Organisation afro-asiatique de coopération économique;
 Organisation internationale de normalisation;
 Organisation internationale de police criminelle — INTERPOL;
 Organisation internationale des femmes sionistes;
 Organisation mondiale Agudas Israel;
 Organisation mondiale pour la protection sociale des aveugles;
 Pan-Pacific and South-East Asia Women's Association;
 Pax Romana;
 Mouvement international des étudiants catholiques;
 Mouvement international des intellectuels catholiques;
 Rotary international;
 Service social international;
 Société anti-esclavagiste (Royaume-Uni);
 Société de législation comparée (France);
 Société d'études et d'expansion — Association scientifique internationale;
 Société interaméricaine d'urbanisme;
 Société internationale de criminologie;
 Société internationale de défense sociale;
 Société internationale pour la réadaptation des handicapés;
 Union catholique internationale de service social;
 Union des foires internationales;
 Union internationale d'assurances transports;
 Union internationale de la jeunesse socialiste;
 Union internationale de la navigation fluviale;
 Union internationale de la presse catholique;
 Union internationale de protection de l'enfance;
 Union internationale des architectes;
 Union internationale des chemins de fer.
 Union internationale des organismes familiaux;
 Union internationale des organismes officiels de tourisme;
 Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique;
 Union internationale des transports publics;
 Union internationale des transports routiers;
 Union internationale des villes et pouvoirs locaux;
 Union internationale pour l'étude scientifique de la population;
 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources;
 Union mondiale chrétienne des femmes abstinentes;
 Union mondiale démocrate chrétienne³;
 Union mondiale des femmes rurales;
 Union mondiale des organisations féminines catholiques;
 Union mondiale des organismes pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence;
 Union mondiale pour le judaïsme libéral.

Registre

Académie internationale de médecine légale et de médecine sociale;

³ Autrefois dénommée "Nouvelles Equipes Internationales — Union internationale des démocrates chrétiens".

Alliance internationale Sainte-Jeanne-d'Arc;
 American Foreign Insurance Association (Etats-Unis d'Amérique);
 Association catholique internationale pour la radiodiffusion et la télévision (UNDA);
 Association de médecine aéronautique et spatiale;
 Association des chimistes agricoles officiels;
 Association des écoles internationales;
 Association fiscale internationale;
 Association interaméricaine de génie sanitaire;
 Association interaméricaine de radiodiffusion;
 Association internationale d'information scolaire universitaire et professionnelle;
 Association internationale d'océanographie physique;
 Association internationale d'orientation professionnelle;
 Association internationale de gérontologie;
 Association internationale de la fertilité;
 Association internationale de logopédie et de phoniatry;
 Association internationale de pédiatrie;
 Association internationale de prophylaxie de la cécité;
 Association internationale de psychiatrie infantile et des professions affiliées;
 Association internationale de recherches sur le revenu et la fortune;
 Association internationale de science politique;
 Association internationale de signalisation maritime;
 Association internationale de sociologie;
 Association internationale des arts plastiques (peinture, sculpture, arts graphiques);
 Association internationale des critiques d'art;
 Association internationale de distribution d'eau;
 Association internationale des éducateurs de jeunes inadaptés;
 Association internationale des études et recherches sur l'information;
 Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales;
 Association internationale des femmes médecins;
 Association internationale des producteurs de l'horticulture;
 Association internationale des professeurs et maîtres de conférences des universités;
 Association internationale des sciences de l'éducation;
 Association internationale des sciences économiques;
 Association internationale des sciences juridiques;
 Association internationale des sociétés de microbiologie;
 Association internationale des universités;
 Association internationale du calendrier mondial;
 Association internationale permanente des congrès de navigation;
 Association internationale pour l'échange d'étudiants de l'enseignement technique;
 Association internationale pour le christianisme libéral et la liberté religieuse;
 Association internationale soroptimiste;
 Association littéraire et artistique internationale;
 Association médicale mondiale;
 Association mondiale des guides et éclaireuses;
 Association mondiale de psychiatrie;
 Association mondiale pour l'étude de l'opinion publique;
 Association mondiale pour la radiotélévision chrétienne;
 Association mondiale vétérinaire;
 Association scientifique du Pacifique;
 Association universelle d'aviculture scientifique;
 Association universelle d'esperanto;
 Bureau européen de la jeunesse et de l'enfance;
 Bureau international des containeurs;
 Bureau mondial du scoutisme;
 Bureau permanent international des constructeurs d'automobiles;
 Bureau permanent international des constructeurs de motocycles;
 Central Council for Health Education (Royaume-Uni);
 Centre international du commerce de gros;
 Chambre internationale de la marine marchande;
 Comité de coordination des chantiers internationaux de volontaires;
 Comité de recherche spatiale;
 Comité d'études économiques de l'industrie du gaz;
 Comité international catholique des infirmières et assistantes médico-sociales;
 Comité international de la radioélectricité;
 Comité international permanent de la conserve;
 Comité international pour la documentation des sciences sociales;

Comité international radiomaritime;
 Comité international spécial des perturbations radioélectriques;
 Comité permanent des congrès internationaux d'actuares;
 Commission des migrations du Conseil international des agences bénévoles;
 Commission des réfugiés du Conseil international des agences bénévoles;
 Commission électrotechnique internationale;
 Commission internationale de l'éclairage;
 Commission internationale de protection contre les radiations;
 Commission internationale des unités et mesures radiologiques;
 Commission internationale du génie rural;
 Commission mixte internationale pour la protection des lignes de télécommunication et des canalisations souterraines;
 Commission permanente et Association internationale pour la médecine du travail;
 Committee for Economic Development (Etats-Unis d'Amérique);
 Communauté européenne des écrivains;
 Communauté internationale des associations de la librairie;
 Confédération des enseignants d'Amérique latine;
 Confédération européenne de l'agriculture;
 Confédération européenne des industries du bois;
 Confédération internationale des sages-femmes;
 Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs;
 Confédération internationale des travailleurs intellectuels;
 Confédération internationale du crédit populaire;
 Confédération mondiale de physiothérapie;
 Conférence internationale des grands réseaux électriques;
 Conférence internationale pour les bateaux de sauvetage;
 Congrès international de l'enseignement universitaire des adultes;
 Conseil des organisations internationales des sciences médicales;
 Conseil international de l'alcool et de l'alcoolisme;
 Conseil international de la musique;
 Conseil international de la philosophie et des sciences humaines;
 Conseil international de l'éducation physique et sportive;
 Conseil international des archives;
 Conseil international des employeurs du commerce;
 Conseil international des femmes social-démocrates;
 Conseil international des infirmières;
 Conseil international des musées;
 Conseil international des navigateurs aériens;
 Conseil international des sciences sociales;
 Conseil international des sociétés d'anatomie pathologique;
 Conseil international des sociétés d'esthétique industrielle;
 Conseil international des unions scientifiques;
 Conseil international du film et de la télévision;
 Conseil mixte d'ingénieurs;
 Entraide universitaire mondiale;
 Expériences pour une façon de vivre internationale;
 Fédération aéronautique internationale;
 Fédération dentaire internationale;
 Fédération européenne de zootechnie;
 Fédération internationale d'électrotechnique médicale et de génie médical et biologique;
 Fédération internationale d'oléiculture;
 Fédération internationale de documentation;
 Fédération internationale de gynécologie et d'obstétrique;
 Fédération internationale de l'enseignement ménager;
 Fédération internationale de la jeunesse catholique;
 Fédération internationale de la presse périodique;
 Fédération internationale de laiterie;
 Fédération internationale de médecine sportive;
 Fédération internationale des armateurs;
 Fédération internationale des associations de bibliothécaires;
 Fédération internationale des associations de pilotes de lignes aériennes;
 Fédération internationale des associations de tourisme social;
 Fédération internationale des associations pour l'éducation des travailleurs;
 Fédération internationale des collèges de chirurgie;
 Fédération internationale des communautés d'enfants;
 Fédération internationale des déménageurs internationaux;
 Fédération internationale des distributeurs de presse;
 Fédération internationale des fonctionnaires supérieurs de police;
 Fédération internationale des hôpitaux;
 Fédération internationale des industries textiles cotonnières et connexes;

Fédération internationale des journalistes et écrivains du tourisme;
 Fédération internationale des journalistes libres;
 Fédération internationale des organisations de correspondance et d'échanges scolaires;
 Fédération internationale des PEN-clubs;
 Fédération internationale des professeurs de langues vivantes;
 Fédération internationale des professions immobilières;
 Fédération internationale des radiotélégraphistes;
 Fédération internationale pour le traitement numérique de l'information;
 Fédération internationale des traducteurs;
 Fédération internationale des transports aériens privés;
 Fédération internationale du bâtiment et des travaux publics;
 Fédération internationale du diabète;
 Fédération internationale libre des déportés et internés de la résistance;
 Fédération internationale pharmaceutique;
 Fédération internationale pour le planning familial;
 Fédération internationale pour les auberges de la jeunesse;
 Fédération luthérienne mondiale;
 Fédération mondiale de la jeunesse démocratique;
 Fédération mondiale de neurologie;
 Fédération mondiale des ergothérapeutes;
 Fédération mondiale des sociétés d'anesthésiologie;
 Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants;
 Institut de droit international;
 Institut international des caisses d'épargne;
 Institut international du théâtre;
 International Cargo Handling Co-ordination Association;
 International Public Relations Association;
 Jeunesse étudiante catholique internationale;
 Ligue internationale contre le rhumatisme;
 Ligue internationale de l'enseignement, de l'éducation et de la culture populaire;
 Ligue internationale des sociétés dermatologiques;
 Ligue internationale pour l'éducation nouvelle;
 Mouvement international de la jeunesse agricole et rurale catholique;
 Mouvement international des Faucons;
 Office international de l'enseignement catholique;
 Office international des unions de consommateurs;
 Open Door International (pour l'émancipation économique de la travailleuse);
 Organisation internationale contre le trachome;
 Organisation internationale de radiodiffusion et de télévision;
 Organisation internationale de recherches sur le cerveau;
 Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire;
 Prévention routière internationale, La;
 Secrétariat de coordination des unions nationales d'étudiants;
 Secrétariat professionnel international de l'enseignement;
 Service civil international;
 Société africaine de culture;
 Société d'économétrie;
 Société de biométrie;
 Société européenne de culture;
 Société Hansard pour le gouvernement parlementaire;
 Société internationale de biométéorologie;
 Société internationale de cardiologie;
 Société internationale d'hydatidologie;
 Société internationale de la lèpre;
 Société internationale de la science du sol;
 Société internationale de transfusion sanguine;
 Société internationale pour l'éducation artistique;
 Union astronomique internationale;
 Union des associations internationales;
 Union des associations techniques internationales;
 Union européenne de la carrosserie;
 Union européenne de radiodiffusion;
 Union géodésique et géophysique internationale;
 Union géographique internationale;
 Union internationale contre l'alcoolisme;
 Union internationale contre la tuberculose;
 Union internationale contre le cancer;
 Union internationale contre le péril vénérien et les tréponématoses;
 Union internationale de chimie pure et appliquée;
 Union internationale de l'humanisme éthique;
 Union internationale de l'industrie du gaz;

Union internationale de psychologie scientifique;
 Union internationale des radio-amateurs;
 Union internationale des assureurs aéronautiques;
 Union internationale des éditeurs;
 Union internationale des instituts de recherches forestières;
 Union internationale des sciences de la nutrition;
 Union internationale pour l'éducation sanitaire;
 Union mondiale des enseignants catholiques;
 Union mondiale OSE pour la protection de l'enfance et de la santé des populations juives;
 Union radioscientifique internationale;
 Zonta international.

Section II. — Consultations avec les organisations non gouvernementales

EXPOSÉS ÉCRITS PRÉSENTÉS PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

629. Au cours de la période considérée, le Conseil ou ses commissions ont reçu de 23 organisations non gouvernementales 46 exposés écrits présentés conformément aux paragraphes 22, 23, 28, 29, 32 et 33 de la résolution 288 B (X) du Conseil. Un exposé commun a également été présenté par trois organisations de la catégorie A. On trouvera, dans les annexes qui suivent chacun des chapitres du présent rapport, une liste indiquant le sujet des exposés écrits qui se rapportent aux questions traitées dans le chapitre et le nom des organisations non gouvernementales qui les ont présentés. Il est fait mention de tous les exposés présentés oralement ou par écrit par des organisations non gouvernementales devant des commissions dans les rapports de celles-ci au Conseil.

AUDITIONS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Trente-huitième session

630. Au cours de la trente-huitième session du Conseil, une organisation de la catégorie A, la Confédération internationale des syndicats chrétiens a présenté, conformément à l'article 86 du règlement intérieur, un exposé oral sur le point 6 de l'ordre du jour⁴.

Trente-neuvième session

631. Au cours de la trente-neuvième session du Conseil, cinq organisations de la catégorie A ont présenté, conformément à l'article 86 du règlement intérieur, des exposés oraux sur divers points de l'ordre du jour:

Chambre de commerce internationale: points 2 et 3 (dans la même intervention)⁵;

Confédération internationale des syndicats libres: points 2 et 3 (dans la même intervention), 7 et 18⁶;

Alliance coopérative internationale: points 16 et 20⁷;

⁴ E/SR.1357.

⁵ E/SR.1374.

⁶ E/SR.1371; E/AC.6/SR.366; E/AC.7/SR.525.

⁷ E/AC.6/SR.368, E/AC.6/SR.361.

Confédération internationale des syndicats chrétiens: points 2, 3, 5 et 35 (dans la même intervention), 18, c, et 20⁸;

Fédération syndicale mondiale: points 3, 6, 18, c, et 25⁹.

632. En outre, deux organisations de la catégorie B ont, sur l'invitation du Président, présenté devant le Comité de coordination un exposé commun sur le point 4¹⁰.

633. Au cours de la trente-neuvième session, le Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales a entendu, conformément à l'article 85 du règlement intérieur, les représentants de 14 organisations de la catégorie B et d'une organisation inscrite au registre:

Société antiesclavagiste: point 29¹¹;

Comité consultatif mondial de la Société des Amis: point 29¹¹;

Union catholique internationale de service social: point 18¹¹;

Commission internationale catholique pour les migrations: point 31¹¹;

Commission internationale de juristes: points 24 et 25 (dans la même intervention)¹¹;

Conseil international des femmes juives: point 25¹¹;

Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires: point 23, a¹¹;

Fédération internationale des femmes juristes: point 29¹¹;

Pax Romana — Mouvement international des intellectuels catholiques et Mouvement international des étudiants catholiques: point 2¹¹;

Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté: point 29¹¹;

Congrès juif mondial: point 25¹²;

Union mondiale des organisations féminines catholiques: point 27¹¹;

Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines: point 18, a¹¹;

Union mondiale chrétienne des femmes abstinences: point 29¹¹;

Alliance internationale Sainte-Jeanne-d'Arc: point 29¹¹.

Le Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales a également entendu un exposé commun sur le point 25 présenté par la Fédération mondiale des jeunes femmes catholiques, organisation de la catégorie B, et la Fédération internationale de la jeunesse catholique, organisation inscrite au registre¹¹.

634. Le Comité a également entendu de brèves déclarations des représentants de cinq organisations de la catégorie A sur les points de l'ordre du jour au sujet desquels le Conseil ou ses comités les ont entendus par la suite.

⁸ E/SR.1378; E/AC.7/SR.525; E/AC.6/SR.361.

⁹ E/SR.1374, E/SR.1367; E/AC.7/SR.525, E/AC.7/SR.517.

¹⁰ E/AC.24/SR.279.

¹¹ E/C.2/SR.205.

¹² E/C.2/SR.204.

Chapitre XVII

QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET ORGANIQUES

Section I. — Le Conseil: composition, sessions, bureau

635. A sa dix-neuvième session¹, l'Assemblée générale a élu le 15 mars 1965, les Etats-Unis d'Amérique, le Gabon, le Pakistan, le Pérou et la Roumanie en remplacement des six membres sortants du Conseil économique et social: l'Australie, la Colombie, les Etats-Unis d'Amérique, l'Inde, le Sénégal et la Yougoslavie. Pour l'année 1965, le Conseil se composait donc des pays suivants: Algérie, Argentine*, Autriche*, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon*, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*, Tchécoslovaquie*, et Union des Républiques socialistes soviétiques*.

636. A sa 1353^{ème} séance, le 1er mars 1965, le Conseil a élu membres du Comité économique, du Comité social et du Comité de coordination du Conseil les neuf Etats suivants, qui siègeront pendant l'année civile 1965: Cameroun, Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, et République-Unie de Tanzanie.

637. Les séances de la reprise de la trente-septième session du Conseil ont eu lieu à New York du 1er au 3 mars 1965. La trente-huitième session a eu lieu à New York du 22 au 26 mars 1965 et la trente-neuvième à Genève du 30 juin au 31 juillet 1965.

638. A la première séance de sa trente-huitième session², le Conseil a élu M. Akira Matsui (Japon) président, M. Adnan M. Pachachi (Irak) premier vice-président et M. Jiri Hájek (Tchécoslovaquie) second vice-président pour l'année 1965.

Section II. — Organes subsidiaires du Conseil³

COMITÉS DU CONSEIL

639. Les dix comités créés par le Conseil dont les noms suivent sont des comités composés de représentants des Etats Membres qui se sont réunis pendant la période considérée. La liste ne comprend pas les comités ou organes du Secrétariat, le Comité administratif de coordination et ses organes subsidiaires, le Bureau de l'assistance technique ni les comités spéciaux d'experts.

i) *Comité économique*: comité constitué à chaque session, comprenant les 18 membres du Conseil et 9 autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Président: M. Adnan M. Pachachi (Irak), premier vice-président du Conseil.

ii) *Comité social*: comité constitué à chaque session, comprenant les 18 membres du Conseil et 9 autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Président: M. Jiri Hájek (Tchécoslovaquie), second vice-président du Conseil.

iii) *Comité de coordination*: comité constitué à chaque session, comprenant les 18 membres du Conseil et 9 autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Président: M. Alberto Arca Parro (Pérou).

Président par intérim: M. Jorge Pablo Fernandini (Pérou)⁴.

iv) *Comité de l'assistance technique*: comité plénier permanent créé en vertu de la résolution 222 (IX) du Conseil. Le nombre des membres a été porté à 24 par la résolution 647 (XXIII) du Conseil et à 30 par la résolution 863 (XXXII).

Président pour 1964: M. Friedrich A. Kolb (Autriche).

Président pour 1965: M. Francisco Pulit (Argentine).

v) *Comité du développement industriel*: comité permanent créé par la résolution 751 (XXIX) du Conseil et comprenant tous les membres du Conseil et six membres supplémentaires élus par le Conseil. Le nombre des membres de ce Comité a été porté à 30 par la décision du Conseil en date du 21 décembre 1960.

Président: M. Jorge Pablo Fernandini (Pérou).

vi) *Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement*: comité permanent créé en vertu de la résolution 980 A (XXXVI), adoptée par le Conseil le 1er août 1963. Le nombre des membres de ce comité a été porté à 18 par la résolution 997 (XXXVI) du Conseil, adoptée le 18 décembre 1963.

Président: M. Maneklal Sankalchand Thacker (Inde).

vii) *Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales*: comité permanent composé de sept membres du Conseil élus chaque année conformément à l'article 82 du règlement intérieur.

Président: M. Roland Stein (Autriche).

viii) *Comité intérimaire du calendrier des conférences*: comité permanent créé par la résolution 101 (V) du Conseil⁵ et composé, en 1965, de quatre membres du Conseil.

Présidente: Mme Vera Ivanova Kastalskaya (Union des Républiques socialistes soviétiques).

ix) *Comité exécutif du programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés*: comité

⁴ Elu à la 270^{ème} séance du Comité de coordination. M. Arca Parro (Pérou), qui avait été élu président du Comité à sa 269^{ème} séance, en mars 1965, n'a pas pu participer à la trente-neuvième session.

⁵ Le mandat du Comité a été modifié par la résolution 174 (VII) du Conseil.

* Membres dont le mandat expire le 31 décembre 1965.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Séances plénières, 1328^{ème} et 1330^{ème} séances.

² E/SR.1355.

³ On trouvera à l'appendice II la liste des membres et les dates des réunions.

créé par la résolution 672 (XXV) du Conseil. Le nombre des membres de ce comité a été porté de 24 à 25 par la résolution 682 (XXVI) du Conseil et à 30 par la résolution 1958 (XVIII) de l'Assemblée générale.

Présidente pour 1964: Mlle A. F. W. Lusingh Meijer (Pays-Bas).

Président pour 1965: M. S. F. Rae (Canada).

x) *Comité spécial de coordination*: comité spécial créé par la résolution 920 (XXXIV) du Conseil et composé de 11 Etats Membres du Conseil et du Comité de l'assistance technique.

Président: M. Georg Reisch (Autriche).

COMMISSIONS ET SOUS-COMMISSIONS TECHNIQUES

640. Le Conseil est assisté par les six commissions techniques et les sous-commissions suivantes:

- i) Commission de statistique;
- ii) Commission de la population;
- iii) Commission des questions sociales;
- iv) Commission des droits de l'homme; Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités;
- v) Commission de la condition de la femme;
- vi) Commission des stupéfiants.

641. A sa 1353^{ème} séance, le 1^{er} mars 1965, le Conseil, prenant note de la recommandation A.V.1 figurant dans l'Acte final de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, en date du 30 décembre 1964, a décidé, par sa résolution 1050 (XXXVII), de dissoudre la Commission du commerce international des produits de base et de transférer les fonctions de cette commission à la Commission des produits de base du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

642. A l'exception de la Commission de statistique et de la Commission de la population, qui se réunissent normalement tous les deux ans, les commissions techniques se réunissent en principe chaque année⁶.

643. Cinq des commissions techniques (statistique, population, questions sociales, droits de l'homme et condition de la femme) sont composées de représentants d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies élus par le Conseil. Afin d'assurer une représentation équilibrée dans les domaines dont s'occupent les diverses commissions, le Secrétaire général procède à des échanges de vues avec les gouvernements avant qu'ils ne nomment définitivement leurs représentants et que les nominations ne soient confirmées par le Conseil⁷. Les membres de la Commission des stupéfiants sont choisis parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et les Parties à la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants⁸.

644. Chacune des commissions techniques se compose de 21 membres, à l'exception de la Commission de statistique et de la Commission de la population qui en ont 18⁹. Dans le cas des commissions qui se réunissent tous les ans, un tiers des membres est élu chaque année pour une durée de trois ans; dans le cas des com-

missions qui se réunissent tous les deux ans, la durée du mandat est de quatre ans.

645. La Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités est composée de 14 personnes choisies par la Commission des droits de l'homme en consultation avec le Secrétaire général et sous réserve de l'approbation du gouvernement dont ces personnes sont ressortissantes. La durée du mandat des membres de la Sous-Commission est de trois ans¹⁰.

646. Des élections en vue du renouvellement des membres des commissions techniques ont eu lieu à la trente-huitième session¹¹. Lors de la reprise de la trente-septième session et aux trente-huitième et trente-neuvième sessions, le Conseil a aussi confirmé la nomination des membres des commissions techniques désignés par leurs gouvernements¹².

COMMISSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

647. La *Commission économique pour l'Europe* comprend les membres européens de l'Organisation des Nations Unies, les Etats-Unis d'Amérique et la République fédérale d'Allemagne.

648. Conformément au mandat de la Commission, la Suisse peut participer aux travaux de la Commission à titre consultatif.

649. La *Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient* comprend les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui se trouvent dans la région géographique que définit le mandat de la Commission, ainsi que les Etats-Unis d'Amérique, la France, les Pays-Bas, la République de Corée, la République du Viet-Nam, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Samoa-Occidental et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Le Brunéi et Hongkong sont membres associés.

650. La République fédérale d'Allemagne et la Suisse ont le droit de participer aux travaux de la Commission à titre consultatif, en vertu des résolutions du Conseil 617 (XXII) du 20 juillet 1956, et 860 (XXXII) du 21 décembre 1961, respectivement.

651. Par une lettre en date du 31 mars 1965, le Ministre adjoint chargé des affaires économiques au Département des affaires étrangères du Gouvernement de l'Indonésie a informé le secrétaire exécutif de la CEAEO que le Gouvernement indonésien avait décidé de se retirer de la Commission¹³.

652. La *Commission économique pour l'Amérique latine* comprend les Etats d'Amérique latine qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Jamaïque, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Trinité et Tobago. La Guyane britannique et le Honduras britannique ou Belize sont membres associés.

653. La République fédérale d'Allemagne et la Suisse ont le droit de participer aux travaux de la Commission à titre consultatif, conformément aux résolutions 632 (XXII) et 861 (XXXII) du Conseil, respectivement.

654. La *Commission économique pour l'Afrique* comprend les Etats Membres de l'Organisation des Nations

¹⁰ Voir également le chapitre XIII, sect. V.

¹¹ Voir E/SR.1359.

¹² Pour les noms des membres dont la nomination a été confirmée, voir *Documents officiels du Conseil économique et social, reprise de la trente-septième session, Supplément No 1A*, p. 3; *ibid.*, trente-huitième session, *Supplément No 1*, p. 3; et *ibid.*, trente-neuvième session, *Supplément No 1*.

¹³ Voir E/4080.

⁶ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, trente-septième session, Supplément No 1*, p. 35.

⁷ Voir résolutions 2/12 et 3 (III) du Conseil.

⁸ Voir résolution 845 (XXXII) du Conseil, sect. II.

⁹ Voir la résolution 845 (XXXII) du Conseil, sect. I.

Unies qui se trouvent dans la région géographique à laquelle s'étend la compétence de la Commission. Les membres associés de la Commission sont les territoires non autonomes situés dans cette région géographique, ainsi que l'Espagne, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

655. La République fédérale d'Allemagne et la Suisse ont le droit de participer aux travaux de la Commission à titre consultatif, conformément aux résolutions du Conseil 763 D II (XXX) et 925 (XXXIV), respectivement.

Section III. — Autres organes connexes¹⁴

FONDS SPÉCIAL

656. Conformément à la résolution 1240 (XIII) de l'Assemblée générale, modifiée par la résolution 1945 (XVIII) de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration du Fonds spécial est composé des représentants de 24 Etats, choisis pour une durée de trois ans par le Conseil économique et social parmi les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées ou de l'AIEA.

657. Le Conseil qui, dans sa résolution 1020 (XXXVII), avait recommandé à l'Assemblée générale la création d'un comité intergouvernemental unique qui s'acquitterait des fonctions précédemment confiées au Conseil d'administration du Fonds et au Comité de l'assistance technique, avait décidé, à sa trente-septième session¹⁵, de remettre les élections au Conseil d'administration du Fonds spécial à sa trente-huitième session et de proroger en conséquence le mandat des huit membres sortants. Comme l'Assemblée générale ne s'était pas encore prononcée sur cette recommandation, le Conseil, à sa trente-huitième session¹⁶, a procédé à l'élection d'un tiers des membres du Conseil d'administration pour une durée effective allant de la date de l'élection au 31 décembre 1967, et à l'élection d'un second tiers pour un mandat de trois ans à partir du 1er janvier 1966.

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

658. Conformément à la résolution 1038 (XI) de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration du FISE est composé de 30 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées, élus par le Conseil.

659. A sa 320^{ème} séance, le 2 février 1965, le Conseil d'administration a réélu Mme Zena Harman (Israël) présidente pour une durée d'un an, du 1er février 1965 au 31 janvier 1966, et a institué pour la même période un Comité du programme composé de 16 membres et un Comité du budget d'administration, composé de 10 membres.

660. A sa trente-huitième session¹⁶, le Conseil a élu un tiers des membres du Conseil d'administration.

COMITÉ CENTRAL PERMANENT DE L'OPIMUM ET ORGANE DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

661. Aux termes de la Convention internationale sur l'opium du 19 février 1925, modifiée par le Protocole du 11 décembre 1946, le Comité central permanent de l'opium se compose de huit membres désignés à titre

¹⁴ On trouvera à l'appendice II la liste des membres et les dates des réunions.

¹⁵ E/SR.1349.

¹⁶ E/SR.1359.

personnel par le Conseil économique et social pour une durée de cinq ans.

662. Le 24 mai 1965, le Comité central a réélu sir Harry Greenfield président et M. Paul Reuter vice-président, leur mandat devant venir à expiration la veille de la première réunion du Comité central en 1966.

663. L'Organe de contrôle des stupéfiants, créé par la Convention du 13 juillet 1931 pour limiter la fabrication et réglementer la distribution des stupéfiants, se compose de quatre membres dont deux sont désignés par l'OMS, un par la Commission des stupéfiants et un par le CCPO.

664. Le 24 mai 1965, l'Organe de contrôle des stupéfiants a réélu M. George Joachimoglu président et M. E. S. Krishnamoorthy vice-président, leur mandat devant venir à expiration la veille de la première réunion de l'Organe de contrôle en 1966.

Section IV. — Etablissement de relations avec l'Organisation des pays exportateurs de pétrole

665. A sa trente-neuvième session¹⁷, le Conseil a décidé [résolution 1053 (XXXIX)] d'établir des relations avec l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). A cette fin, il a prié le Secrétaire général de prendre les mesures appropriées pour assurer l'échange de renseignements et de documentation, la représentation de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole aux réunions des organes des Nations Unies traitant de questions d'intérêt mutuel, et la consultation et la coopération technique entre l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et l'Organisation des Nations Unies sur les questions d'intérêt commun.

Section V. — Documents du Conseil

666. Dans son troisième rapport (E/4068¹⁸, par. 3), le Comité spécial de coordination a appelé l'attention du Conseil sur le problème général des retards dans la distribution des documents, qui, de l'avis du Comité spécial, affecte les travaux du Conseil depuis des années. Le Comité spécial a noté qu'à sa session de juin 1965 il s'était lui-même trouvé sérieusement gêné dans ses travaux par le fait que divers documents essentiels à ses débats n'étaient pas disponibles, ou ne l'étaient que dans certaines langues de travail, ou encore ne lui avaient été soumis que très tardivement.

667. A la trente-neuvième session du Conseil, la situation du point de vue de la documentation n'était toujours pas satisfaisante. Avant que le Conseil n'adopte son ordre du jour, son secrétaire l'a informé de l'état de préparation des divers rapports à discuter et, au cours de son exposé¹⁹, il a formulé plusieurs suggestions propres à éviter que pareil état de choses ne se reproduise à l'avenir.

668. La discussion qui a suivi a amené le Conseil à adopter la résolution 1090 E (XXXIX), divisée en trois parties, dans laquelle le Conseil, considérant les observations et suggestions formulées par le Comité spécial de coordination, la déclaration faite par le Secrétaire général à la 1373^{ème} séance plénière du Conseil, le rapport du Président du Conseil sur la réunion du Bureau du Conseil et du Comité administratif de coordination (E/4090)¹⁸ et la déclaration et les suggestions faites par le Secrétaire du Conseil (E/L.1075), et per-

¹⁷ E/SR.1365.

¹⁸ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 4 de l'ordre du jour.

¹⁹ E/SR.1364 et E/L.1075.

suadé qu'il était indispensable que tous les intéressés prennent les mesures appropriées pour remédier à un état de choses qui compromettrait l'efficacité de ses travaux, a prié le Secrétaire général de soumettre au Conseil, à sa quarantième session, des propositions visant à réduire le volume de la documentation dont le Conseil devait être saisi, compte tenu de la nécessité de présenter la documentation essentielle sous une forme concise et assimilable. Le Conseil a décidé, afin d'atténuer les difficultés qui se présentent en matière de documentation, de s'efforcer d'organiser ses travaux de manière à répartir de façon mieux équilibrée les points de l'ordre du jour entre ses deux principales sessions de l'année et de prévoir un délai suffisant pour la préparation des rapports spéciaux de manière à permettre une meilleure répartition de la charge imposée au Secrétariat tout au long de l'année. Il a prié également le Secrétaire général de veiller à ce que les renseignements contenus dans les documents soumis au Conseil puissent, le cas échéant, servir aux gouvernements à déterminer la nature des mesures qu'ils jugeraient appropriées; de préparer, pour les rapports volumineux et les études techniques détaillées, un résumé et des conclusions appropriées; et de faire tout en son pouvoir pour que les documents présentés au Conseil soient à la disposition des Etats Membres dans un délai nettement suffisant et dans les langues de travail du Conseil, conformément aux dispositions du règlement intérieur.

669. Le Secrétaire général a été prié en outre de soumettre au Conseil, pour qu'il l'approuve à chaque session, et cela à partir de la quarantième session, une brève liste des principaux rapports du Secrétariat dont le Conseil serait saisi à la session suivante, indiquant les dates probables de parution de ces rapports, ainsi qu'une liste des documents qui n'auraient pu être distribués en temps utile.

670. Le Conseil a prié les institutions spécialisées et l'AIEA, si elles ne le faisaient pas déjà, de présenter à partir de la quarante et unième session, en même temps que leurs rapports annuels au Conseil, un bref rapport analytique sur les principaux faits saillants et travaux enregistrés au cours de la période étudiée, touchant les questions de fond et les questions administratives, pour ce qui concerne leurs organisations respectives, qui paraîtraient devoir revêtir un intérêt particulier pour le Conseil, et de faire figurer dans ces rapports, toutes les fois qu'elles le jugeraient nécessaire, des recommandations à l'attention du Conseil en vue d'assurer la prompte réalisation des objectifs de la Décennie pour le développement et de renforcer les activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions qui s'y rattachent dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme.

671. De leur côté, les gouvernements ont été invités à faire tout leur possible pour respecter les dates fixées par le Conseil ou par le Secrétaire général pour l'envoi de leurs réponses aux questionnaires ou d'autres commentaires ou observations, et le Conseil a exprimé l'espoir que l'Assemblée générale l'aiderait à atteindre les objectifs définis dans la résolution.

672. Le Conseil a décidé de passer en revue, à sa quarante et unième session, les mesures prises pour donner effet à la résolution. Dans l'intervalle, il a prié le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et en s'entourant de tels concours extérieurs qui lui paraîtraient utiles, de prévoir, dans un délai rapproché, un examen des problèmes que pose la préparation de la documentation que le Conseil doit

examiner, et notamment une analyse des arrangements mécaniques et administratifs existants. Le secrétaire général a été prié de soumettre les résultats de cet examen, ainsi que ses propres observations et recommandations, au Comité consultatif, et de faire rapport au Conseil le plus tôt possible.

673. Dans une déclaration relative aux incidences financières de la résolution (E/AC.24/L.275) il a été indiqué que le Secrétaire général avait l'intention d'entreprendre l'étude mentionnée plus haut en consultant tout d'abord son service de gestion administrative, lequel pourrait à son tour solliciter, à propos des arrangements mécaniques, l'avis de firmes spécialisées dans la fabrication de machines à reproduire.

574. Enfin, le Conseil a prié le Secrétaire général de réexaminer les mesures actuellement en vigueur en ce qui concerne la publication et la diffusion de ses rapports et études sur les problèmes économiques et sociaux et de présenter, le cas échéant, des propositions, propres à améliorer l'état actuel des choses de façon que les publications de cette nature de l'Organisation des Nations Unies puissent être obtenues plus aisément par tous les intéressés, notamment les gouvernements, les services de planification et les organismes spécialisés.

Section VI. — Programme de conférences et de réunions pour 1966

675. A sa trente-neuvième session²⁰, le Conseil, sur la recommandation du Comité intérimaire du calendrier des conférences, a approuvé provisoirement un calendrier des conférences et des réunions pour 1966²¹. Ce calendrier pourra être modifié à la reprise de la trente-neuvième session, compte tenu des décisions pertinentes que pourrait prendre l'Assemblée générale, et lorsque l'on disposera de renseignements complémentaires sur le programme de réunions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour 1966.

Section VII. — Application des recommandations relatives à des questions économiques et sociales

676. La présente section du rapport, rédigée conformément à la résolution 450 (XIV) du Conseil, indique les réponses reçues de gouvernements touchant l'application des recommandations de l'Assemblée générale et du Conseil relatives à des questions économiques et sociales. Elle ne contient pas de renseignements sur le fond desdites réponses, mais renvoie aux diverses sections du rapport, ainsi qu'aux autres documents où figurent les renseignements en question. Il n'est pas fait mention dans cette section des renseignements que des gouvernements communiquent, selon la procédure normale, pour être insérés dans les publications périodiques du Bureau de statistique de l'ONU.

677. Conformément à la décision prise par le Conseil le 26 mars 1965²², le Secrétaire général a invité les gouvernements à faire connaître leurs vues sur l'examen et la réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil. A sa trente-neuvième session, le Conseil était saisi du document E/4052 et Add.1 à 6, conte-

²⁰ E/SR.1393.

²¹ Pour le calendrier des conférences approuvé provisoirement par le Conseil, voir *Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 1, "Autres décisions prises par le Conseil"*.

²² E/SR.1363.

nant les réponses des 22 gouvernements qui, au 20 juillet 1965, avaient fait connaître leurs vues pour donner suite à la demande du Secrétaire général²³.

678. Pour faciliter l'appréciation des tendances et perspectives actuelles de l'économie mondiale, le questionnaire annuel sur les tendances, problèmes et politiques économiques a été envoyé en novembre 1964 à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux Etats non membres qui participent aux travaux des commissions économiques régionales, conformément à la résolution 520 B (VI) de l'Assemblée générale et aux résolutions 221 E (IX), 290 (XI), 371 B (XIII) et 654 C (XXIV) du Conseil. La deuxième partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1964* (E/4047/Rev.1) est partiellement fondée sur les réponses à ce questionnaire²⁴. Cinquante pays y ont répondu.

679. Conformément à la résolution 1711 (XVI) de l'Assemblée générale et aux résolutions 780 (XXX) et 923 (XXXIV) du Conseil, le questionnaire annuel sur le courant international des capitaux à long terme et les paiements publics de transfert a été adressé à tous les Etats Membres des Nations Unies et aux Etats non membres qui prennent part aux travaux des commissions économiques régionales. Les réponses à ce questionnaire, qui a été préparé en collaboration avec le FMI, ont servi à établir le rapport sur *Le courant international des capitaux à long terme et des donations publiques, 1961-1964* (E/4079), dont le Conseil était saisi à sa trente-neuvième session²⁵. Cinquante-trois pays ont répondu.

680. Conformément à la résolution 1026 (XXXVII) du Conseil, relative aux conséquences économiques et sociales du désarmement, à la résolution 1931 (XVIII) de l'Assemblée générale sur l'affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées par le désarmement, et à des résolutions antérieures de ces organes sur les mêmes questions, une note verbale a été adressée en janvier 1963 aux gouvernements des Etats Membres des Nations Unies, les invitant à fournir tous renseignements utiles à la préparation des rapports que le Secrétaire général doit établir en application de ces résolutions. Les réponses reçues ont été reproduites dans un rapport du Secrétaire général (E/4042) qui a été présenté au Conseil lors de sa trente-neuvième session²⁶. Vingt-huit pays ont répondu.

681. Conformément à la résolution 1830 (XVII) de l'Assemblée générale, relative à l'inflation dans les pays en voie de développement, un questionnaire a été adressé en janvier 1965 aux gouvernements des Etats Membres des Nations Unies et à des Etats non membres afin de rassembler les données d'expérience les plus récentes et de connaître l'avis des pays sur les rapports en cause et sur les moyens de résoudre le problème. Les réponses ont été reproduites dans un rapport intérimaire (E/4053) qui a été présenté au Conseil lors de sa trente-neuvième session, ainsi que dans des additifs publiés par la suite²⁷. Vingt-huit pays ont répondu.

682. Depuis l'adoption des résolutions 226 D (IX) et 378 B II (XIII) du Conseil et de la résolution 824 (IX) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a périodiquement adressé aux gouvernements des circulaires et des lettres individuelles pour leur deman-

der de lui communiquer les textes des conventions fiscales internationales ainsi que des renseignements sur l'état actuel desdites conventions. Le Secrétaire général a été informé que, depuis le 1er juin 1964, les gouvernements du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de la Jamaïque, des Pays-Bas, des Philippines, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède et de la Thaïlande avaient conclu des conventions fiscales au nom de leur pays ou des territoires dont ils assurent les relations internationales. Les textes des conventions et les renseignements ainsi obtenus sont publiés dans le *Recueil des conventions fiscales internationales*.

683. On trouvera dans le document E/4066 et Add.1²⁸ des renseignements sur les réponses reçues des gouvernements en exécution de la résolution 1034 (XXXVII) du Conseil, relative à la question des procédures à suivre pour reviser la Convention sur la circulation routière et le Protocole relatif à la signalisation routière.

684. En ce qui concerne les droits de l'homme²⁹, l'*Annuaire des droits de l'homme pour 1962*, établi en application des résolutions 303 H (XI) et 683 D (XXVI) du Conseil, contient des renseignements relatifs aux faits nouveaux d'ordre constitutionnel, législatif et judiciaire survenus dans 86 Etats. Soixante-dix gouvernements ont communiqué des informations destinées à l'*Annuaire*.

685. En application des résolutions 624 (XXII) et 888 (XXXIV) du Conseil, 67 gouvernements avaient communiqué, au mois de juin 1965, des rapports périodiques sur les droits de l'homme portant sur la période 1960-1962. Le Secrétaire général a résumé et diffusé ces rapports dans les documents E/CN.4/860 et Add.1 à 10.

686. Le quatrième rapport annuel sur la liberté de l'information (E/CN.4/878 et Add.1 et 2), que le Secrétaire général a présenté à la Commission des droits de l'homme à sa vingt et unième session, en application de la résolution 718 (XXVII) du Conseil, contenait des renseignements sur 45 pays; 43 gouvernements avaient fait parvenir des renseignements pour la préparation de ce rapport.

687. Au mois de juin 1965, 47 Etats avaient ratifié la Convention relative au statut des réfugiés ou y avaient adhéré.

688. A la même date, 18 Etats avaient ratifié la Convention sur le statut des apatrides ou y avaient adhéré.

689. Pour ce qui est de la résolution 728 D (XXVIII) du Conseil, la Convention de 1958 de l'OIT (No 111) concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession avait été ratifiée, en juin 1965, par 51 Etats.

690. Quant à la résolution 821 V B (XXXII) du Conseil, 30 Etats avaient ratifié, au mois de juin 1965, la Convention de l'UNESCO de 1960 concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.

691. A la suite d'une recommandation faite par le Conseil dans la résolution 890 (XXXIV), l'Assemblée générale, dans sa résolution 1841 (XVII), a demandé à ceux des Etats Membres qui n'étaient pas encore parties à la Convention internationale de 1926 sur l'esclavage et à la Convention supplémentaire de

²³ Voir chap. II.

²⁴ Voir chap. IV, sect. I.

²⁵ Voir chap. IX, sect. I.

²⁶ Voir chap. III.

²⁷ Voir chap. IV, sect. II.

²⁸ Voir chap. XIV, sect. VI.

²⁹ Voir chap. XIII.

1956 d'y devenir parties, en priant instamment tous les Etats parties auxdites conventions de coopérer pleinement à l'application de leurs dispositions. En juin 1965, 61 Etats étaient parties à la Convention supplémentaire de 1956, 6 autres Etats ayant ratifié la Convention ou y ayant adhéré pendant l'année considérée.

692. Conformément à la résolution 960 (XXXVI) du Conseil, relative à l'esclavage, le Secrétaire général a adressé aux Etats Membres des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif intéressées, un questionnaire sur l'esclavage qu'il avait établi en consultation avec le Rapporteur spécial sur l'esclavage. Au 30 avril 1965, 51 gouvernements avaient répondu à ce questionnaire. Les réponses reçues ont été reproduites dans le rapport (E/4056) que le Rapporteur spécial a présenté au Conseil lors de sa trente-neuvième session. Les réponses reçues plus tard ont été portées à l'attention du Conseil dans des additifs au document E/4056.

693. En ce qui concerne la résolution 888 D (XXXIV), dans laquelle le Conseil avait approuvé la décision prise par la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités d'entreprendre une étude de la discrimination contre les personnes nées hors mariage, il y a lieu de signaler qu'au mois de juin 1965, 73 gouvernements avaient fourni des renseignements destinés à l'étude en question.

694. Pour ce qui est de la résolution 958 C (XXXVI), par laquelle le Conseil avait approuvé la décision qu'avait prise la Sous-Commission d'entreprendre une étude sur l'égalité dans l'administration de la justice, il y a lieu de noter qu'au mois de juin 1965, 36 gouvernements avaient fourni des renseignements pour cette étude.

695. Conformément à la résolution 1779 (XVII) de l'Assemblée générale relative aux manifestations de préjugés raciaux et d'intolérance nationale et religieuse, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée, à sa dix-neuvième session, un rapport (A/5473 et Add.1 et 2 et A/5703 et Add.1 et 2) sur les mesures prises en application de ladite résolution par les gouvernements, les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales.

696. Conformément aux résolutions 1843 B (XVII) et 1960 (XVIII) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a préparé et communiqué aux Etats Membres, pour qu'ils formulent leurs observations, un document explicatif sur les mesures de mise en œuvre des projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme (A/5411)³⁰, le texte des articles des projets de pactes que la Troisième Commission a adoptés de la dixième à la dix-huitième session de l'Assemblée générale, et les comptes rendus des débats de la Troisième Commission sur les mesures de mise en œuvre. En juin 1965, 16 gouvernements avaient communiqué leurs observations (A/5411/Add.1 et 2³⁰ et A/5702 et Add.1).

697. Conformément à la résolution 1905 (XVIII) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général et les institutions spécialisées ont été priés de faire en sorte que la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale soit diffusée immédiatement et sur une grande échelle. En outre, les gouvernements des Etats Membres, les insti-

tutions spécialisées et les organisations non gouvernementales intéressées ont été invités à rendre compte au Secrétaire général des mesures qu'ils avaient prises pour donner suite à la Déclaration. Le Secrétaire général a présenté un rapport d'activité (E/4028) au Conseil à sa trente-neuvième session; un rapport sur les mesures prises par les gouvernements, les organismes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales a été publié; il fait l'objet des documents A/5698 et Add.1 à 4, et A/5698/Add.1/Corr.1.

698. Conformément à la résolution 1965 (XVIII) de l'Assemblée générale relative aux mesures destinées à promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples, les Etats Membres ont été invités à faire connaître au Secrétaire général leurs vues sur le projet de déclaration. Au mois de juin 1965, 19 pays avaient fait connaître leurs vues (A/5738 et Add.1).

699. Pour ce qui est des résolutions 640 (VII) et 793 (VIII) de l'Assemblée générale, et des résolutions 504 E (XVI), 547 B (XVIII) et 652 B (XXIV) du Conseil, 42 Etats avaient, au 1er juin 1965, signé la Convention sur les droits politiques de la femme, et 44 l'avaient ratifiée ou y avaient adhéré. Au cours de l'année considérée, deux Etats ont adhéré à la Convention.

700. En ce qui concerne la résolution 1040 (XI) de l'Assemblée générale et la résolution 652 F (XXIV) du Conseil, la Convention sur la nationalité de la femme mariée avait, au 1er juin 1965, été signée par 25 Etats, et 31 Etats l'avaient ratifiée ou y avaient adhéré. Au cours de l'année considérée, deux Etats ont adhéré à la Convention.

701. Quant à la résolution 1763 A (XVII) de l'Assemblée générale, au 1er juin 1965, la Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages avait été signée par 19 Etats, et 14 Etats l'avaient ratifiée ou y avaient adhéré. Au cours de l'année considérée, 11 Etats ont ratifié la Convention ou y ont adhéré. La Convention est entrée en vigueur le 9 décembre 1964.

702. En application de la résolution 504 E (XVI) du Conseil, quatre gouvernements ont communiqué au Secrétaire général des renseignements sur les mesures prises par eux, en leur qualité d'Etats parties à la Convention sur les droits politiques de la femme, pour mettre en œuvre les dispositions de cette convention. Les réponses de 55 gouvernements d'Etats Membres ont été communiquées au Secrétaire général conformément à la résolution 961 B (XXXVI) du Conseil relative à l'application des principes énoncés dans ladite Convention par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, qu'ils soient ou non parties à la Convention. Les réponses reçues en application de l'une et l'autre résolutions ont été incorporées, respectivement, dans les documents E/CN.6/360/Add.3 et 4 et E/CN.6/430 et Add.1, qui ont été présentés à la Commission de la condition de la femme lors de sa dix-huitième session.

703. Conformément à la résolution 1921 (XVIII) de l'Assemblée générale, 30 gouvernements, 4 institutions spécialisées et 16 organisations non gouvernementales ont communiqué leurs observations et leurs propositions quant aux principes pouvant être incorporés dans le projet de déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Ces observations et propositions ont été reproduites dans un document (E/CN.6/426 et Add.1 et 2) qui a été pré-

³⁰ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-huitième session, Annexes, point 48 de l'ordre du jour.

senté à la Commission de la condition de la femme lors de sa dix-huitième session.

704. Conformément à la résolution 1777 (XVII) de l'Assemblée générale, à la résolution 961 F (XXXVI) du Conseil et à la résolution 10 (XVII) de la Commission de la condition de la femme, 35 gouvernements, 4 institutions et 19 organisations non gouvernementales ont répondu à la communication que le Secrétaire général leur avait adressée au sujet de la mise en œuvre d'un programme à long terme visant à favoriser le progrès de la femme. Leurs réponses ont été incorporées dans le document E/CN.6/435 et Add.1 à 5, qui a été présenté à la Commission de la condition de la femme lors de sa dix-huitième session.

705. Des renseignements concernant l'application des recommandations relatives au contrôle des stupéfiants figureront dans des rapports qui sont actuellement en préparation pour la vingtième session de la Commission des stupéfiants, laquelle doit avoir lieu

en décembre 1965. Ces renseignements seront reproduits dans le rapport que le Conseil économique et social adressera à l'Assemblée générale à sa vingt et unième session.

706. Dans sa résolution 1038 (XXXVII), le Conseil a invité le Secrétaire général "à poursuivre d'urgence les consultations avec les gouvernements, les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales, demandées par l'Assemblée générale dans sa résolution 1943 (XVIII), sur la possibilité d'organiser et d'exécuter une campagne mondiale" contre la faim, la maladie et l'ignorance, "et sur les plans qui pourraient être adoptés à cet effet". On trouvera dans le document E/4034³¹, des renseignements concernant les réponses des gouvernements au Secrétaire général, qui leur avait demandé de formuler leurs observations au sujet de la résolution 1038 (XXXVII) du Conseil.

³¹ Voir chap. XV, sect. IX.

Chapitre XVIII

PROGRAMME DE TRAVAIL ET INCIDENCES BUDGÉTAIRES

Section I. — Programme de travail dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme

707. Comme suite à la résolution 1797 (XVII) de l'Assemblée générale sur la politique intégrée en matière de programmes et de budget, et à ses propres résolutions 936 II (XXXV), 990 (XXXVI) et 1046 (XXXVII), le Conseil était saisi à sa trente-neuvième session¹ d'une note du Secrétaire général sur le programme de travail et les ressources budgétaires dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/4070 et Add.1)², où étaient définies les principales zones de responsabilité et d'activité des différentes unités du Secrétariat s'occupant des problèmes économiques et sociaux et qui indiquait, dans une succession de tableaux récapitulatifs pour les années 1964, 1965 et 1966, les ressources affectées à chaque grand domaine d'activité en matière économique et sociale et en ce qui concerne les droits de l'homme, ainsi que l'origine des fonds, qu'il s'agisse du budget ordinaire — y compris celui du programme ordinaire d'assistance technique de l'ONU —, du Programme élargi d'assistance technique ou du Fonds spécial. Le Conseil a également étudié, lors de l'examen du programme de travail, un rapport récapitulatif (E/4033)³, présenté conformément à la résolution 984 I (XXXVI) du Conseil relative aux activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans le cadre de la Décennie pour le développement. Le Secrétaire général, dans un rapport provisoire (A/4011)⁴, soumis au Conseil à sa trente-huitième session⁵ en application de la résolution 1046 (XXXVII), avait déjà informé le Conseil de la façon dont il comptait présenter le programme de travail.

708. Dans son troisième rapport (E/4068)⁶, le Comité spécial de coordination, auquel avait été communiqué le texte provisoire de la note du Secrétaire général, a estimé que lorsqu'il examinerait cette note (E/4070 et Add.1), le Conseil pourrait étudier la question de savoir si le Secrétariat dispose des services et moyens — notamment du point de vue effectifs et organisation — nécessaires pour mener à bien les activités envisagées. Selon le Comité, une ventilation par services ne permettrait pas de voir assez clairement l'interdépendance fonctionnelle de certaines activités exécutées par des services différents. Néanmoins, la ventilation par services pouvait s'avérer la seule possible pour le moment, puisqu'elle correspondait aux méthodes suivies pour l'établissement du

projet de budget. De plus, il semblait que les activités permanentes et les activités spéciales pour 1965-1966 n'étaient pas définies avec assez de netteté pour donner une image exacte du programme.

709. Le sixième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à la vingtième session de l'Assemblée générale (A/6007)⁷ contenait des indications sur les considérations de principe relatives au projet de budget pour 1966. Le Conseil était également saisi d'un extrait de ce rapport (E/4092). Le Comité consultatif notait que le Secrétaire général, dans l'avant-propos au projet de budget pour 1966, indiquait qu'il avait été guidé principalement par des considérations identiques à celles qui avaient été observées pour le projet de budget de 1965 et que, bien qu'encore gravement préoccupé par les problèmes financiers qui se posaient à l'Organisation, il n'avait d'autre choix que de présenter aux Etats Membres les besoins minimaux auxquels il jugeait, tout bien pesé, nécessaire de répondre pour mener à bien les tâches toujours croissantes imposées au Secrétariat. En conséquence, le Secrétaire général proposait un accroissement sensible du niveau des ressources pour 1966 afin de renforcer les activités économiques et sociales, et, en particulier, d'assurer une importante expansion du Centre de développement industriel. Dans les autres domaines, l'accroissement des ressources était modeste et concernait essentiellement les travaux relatifs à la démographie, à l'habitation, à la construction et à la planification, ainsi qu'à la planification et au financement du développement; dans tous ces domaines, le Secrétariat avait été expressément invité par les organes directeurs, et notamment par l'Assemblée générale, à développer ses activités au-delà des limites imposées par ses ressources actuelles.

710. Dans ses observations au sujet de la déclaration du Secrétaire général, le Comité consultatif a indiqué dans son sixième rapport qu'il était d'accord sur la proposition tendant à attribuer un rang élevé de priorité aux besoins en personnel destiné à des travaux nouveaux dans les domaines économique et social. Il a estimé que le mode de présentation du programme de travail en deux parties connexes constituait une amélioration par rapport à l'ancien système, où le programme de travail n'était accompagné d'aucune indication de ses conséquences financières, sauf en ce qui concerne les nouvelles activités. Il a exprimé l'espoir qu'à l'avenir ces deux parties seraient plus étroitement intégrées, de façon à indiquer nettement l'ordre de grandeur des ressources existantes ou demandées pour certains domaines d'action, programmes et projets et à faciliter l'établissement des priorités par le Conseil et par l'Assemblée générale. De l'avis du Comité, l'un des avantages qu'il y aurait à présenter les programmes selon une classification fonc-

¹ E/AC.24/SR.280, 288 à 290; E/SR.1396.

² Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 35 de l'ordre du jour.

³ Ibid., point 2 de l'ordre du jour.

⁴ Ibid., trente-huitième session, Annexes, point 6 de l'ordre du jour.

⁵ E/SR.1356.

⁶ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 4 de l'ordre du jour.

⁷ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Supplément No 7.

tionnelle permettant d'en dégager le coût était que cela faciliterait la comparaison avec les programmes et les budgets des institutions spécialisées.

711. Dans la déclaration qu'il a faite pour présenter le rapport sur le programme de travail et les ressources budgétaires (E/4070 et Add.1) au Conseil⁸, le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales a indiqué qu'une mise en rapport, encore très primitive il est vrai, des programmes et des ressources était devenue possible et que l'on pouvait dégager certaines évolutions qui n'avaient peut-être pas été clairement saisies auparavant. Les tableaux figurant en annexe à la note du Secrétaire général (E/4070/Add.1) montraient notamment comment les ressources du budget ordinaire avaient évolué par rapport aux ressources de caractère extra-budgétaire et rendaient possibles des comparaisons entre l'évolution des dépenses consacrées à la recherche et celle des dépenses consacrées à l'action pratique sur le terrain. Grâce à ces renseignements, le Conseil pourrait sans doute étudier de façon plus utile que par le passé l'organisation et la conduite des activités. Malgré leur caractère provisoire, ils constituaient un encouragement à persévérer dans l'amélioration de la présentation des données budgétaires et des données concernant le programme. A l'avenir, le programme de travail devrait consister en un tableau des ressources disponibles et un état des projets que ces ressources financent avec une description succincte et concrète de chaque projet et une présentation montrant quels sont ceux des projets que l'on peut entreprendre dans le cadre d'un exercice déterminé et ceux auxquels il vaut mieux affecter une date d'exécution plus lointaine. Sur cette base, le Conseil pourrait examiner plus en détail le problème épineux des priorités et décider quels seraient les travaux qu'il conviendrait d'entreprendre immédiatement et les projets qui pourraient s'accommoder d'une plus longue maturation. Le Sous-Secrétaire estimait que le rapport sur le programme de travail et les ressources budgétaires devrait être plus qu'un document d'information; il devrait devenir un instrument d'action permettant au Conseil de contribuer à une amélioration du processus budgétaire, et aux organes, qui ont une responsabilité encore plus directe en ce qui concerne ce processus, de mieux exercer leur pouvoir de décision et de contrôle. Il a rappelé que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans ses observations, avait lui-même estimé qu'une présentation consolidée du programme et du budget avait une telle importance qu'elle pourrait justifier une révision du mode de présentation du budget (E/4092, par. 78). Il a indiqué en outre qu'il serait peut-être souhaitable de concevoir un traitement administratif et budgétaire distinct pour le travail de l'ONU dans les domaines économique et social et que les règles administratives et budgétaires devraient peut-être être adaptées aux responsabilités extraordinairement variées et nouvelles des services du Secrétariat s'occupant de ces domaines. Si le mode de présentation adopté pour le programme de travail était plus fonctionnel, on pourrait l'établir plus facilement pour une période de deux ans, en faisant en sorte que les priorités soient établies et révisées de manière que leur examen par tout organe ayant une responsabilité en la matière soit facilité. Enfin, le Sous-Secrétaire a fait mention, au sujet de l'initiative prise par le Conseil en ce qui concerne la présentation des budgets et des programmes des institutions spécialisées, d'une

suggestion faite par le CAC tendant à ce que l'on soumette au Conseil un état des dépenses des différentes organisations présenté de telle sorte qu'une lecture rapide permette de les rapporter aux objectifs majeurs qu'on s'efforce d'atteindre⁹. Ce document pourrait être pour le Conseil une nouvelle et précieuse source de renseignements s'ajoutant aux moyens dont il dispose pour fonder ses recommandations et en étendre la portée.

712. Au cours du débat, le Conseil a reconnu qu'on avait réalisé certains progrès vers l'établissement d'un programme de travail répondant aux besoins actuels, mais il a estimé que la note du Secrétaire général (E/4070 et Add.1) ne mettait pas assez en lumière les liens organiques qui existaient entre les activités et leurs incidences financières. On a regretté qu'aucun renseignement n'ait été encore présenté sur la nature, la durée et le calendrier des divers projets, ni sur leur corrélation éventuelle. L'espoir a été exprimé qu'en 1966 le Secrétaire général présenterait un rapport plus complet sur le programme de travail et les ressources budgétaires.

713. Sur la recommandation du Comité de coordination, le Conseil a adopté une résolution [1093 (XXXIX)] dans laquelle il a noté les observations relatives au programme de travail contenues dans le troisième rapport du Comité spécial de coordination (E/4068) et a considéré qu'il fallait obtenir des renseignements plus complets sur les différents projets. Il a réaffirmé l'intérêt qu'il portait à la possibilité d'avoir un programme de travail s'étendant sur deux ans et ajusté périodiquement en fonction du cycle budgétaire annuel et il a prié le Secrétaire général d'établir un programme de travail portant sur les divers services du Département des affaires économiques et sociales, y compris les commissions économiques régionales, la Division des droits de l'homme et la Division des stupéfiants, et de fournir pour chaque grand projet une description complète de son objet, de sa portée et de son échelonnement dans le temps, en ce qui concerne plus particulièrement les travaux à effectuer en 1966 et 1967. Il a prié le Comité spécial de coordination, réorganisé selon les dispositions de la résolution 1090 G (XXXIX) du Conseil, de se réunir au mois de mai 1966 pour examiner en détail le programme de travail à la lumière du projet de budget pour 1967, et de lui faire rapport à sa quarante et unième session. Il a recommandé que le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires soit invité à participer aux séances du nouveau Comité spécial de coordination et que le rapport de ce dernier soit communiqué au Comité consultatif lorsque celui-ci examinerait le projet de budget pour 1967. Enfin, le Conseil a prié le Comité consultatif de continuer à lui faire tenir, lors de ses sessions d'été, ses observations au sujet des aspects administratifs et financiers des activités entreprises dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme.

Section II. — Incidences budgétaires des décisions du Conseil

714. Au début de sa trente-neuvième session, le Conseil avait examiné à titre préliminaire les incidences financières de ses décisions¹⁰. Il était saisi d'un exposé du Secrétaire général (E/4082) relatif au

⁸ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes*, point 4 de l'ordre du jour (E/4029, par. 84).

¹⁰ E/SR.1368.

⁸ E/AC.24/SR.280 et E/AC.24/L.266.

niveau des prévisions budgétaires pour 1966, qui déterminait les principes qui seraient suivis pour présenter un projet révisé pour cet exercice. Ce document indiquait les incidences financières des décisions des commissions et comités du Conseil ayant siégé pendant l'année 1965, incidences qui avaient été en grande partie prises en considération pour l'établissement du projet de budget initial pour 1966. En outre, le Conseil était saisi du rapport du Comité spécial de coordination (E/4068)¹¹, où était étudiée la préparation d'un document récapitulatif sur le programme et le budget des activités des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme et où était exprimé l'avis qu'étant donné l'importance et la complexité du sujet, on pouvait envisager, à la trente-neuvième session du Conseil, de créer un comité qui étudierait la question à fond.

715. Le Conseil était saisi d'autre part d'une note du Secrétaire général (E/4070 et Add.1)¹² dans laquelle le programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme était présenté par unités organiques, mais il ne disposait pas encore de l'annexe à ce document où devaient être indiquées les ressources affectées à chaque unité, et il a décidé de suspendre l'examen des incidences financières jusqu'à ce que ce document lui soit communiqué. Toutefois, avant la suspension de cet examen préliminaire, il a été souligné que le Conseil devait prendre des décisions sur les priorités, compte tenu de ce qu'il savait des ressources disponibles. Il a été indiqué que le Conseil ne devait pas s'en tenir à l'examen des incidences financières qu'auraient les décisions prises par lui et par ses organes subsidiaires, mais devait prendre en considération toutes les dépenses liées à des activités découlant du programme de travail.

716. Pendant la session, le Conseil a de nouveau pris en considération les observations du Comité spécial de coordination, la présentation du programme de travail et des ressources établie par le Secrétaire général et les observations du Comité consultatif sur l'importance d'une présentation unifiée du programme et du budget. Le débat a abouti à l'adoption de la résolution 1093 (XXXIX), dans laquelle le Conseil, comme il a été indiqué ci-dessus au paragraphe 713, a prié le Comité spécial de coordination de se réunir en mai 1966 pour examiner en détail le programme de travail compte tenu du projet de budget pour 1967 et de lui faire rapport à ce sujet à sa quarante et unième session. Le Conseil a recommandé que le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires assiste à cette réunion et

¹¹ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 4 de l'ordre du jour.

¹² *Ibid.*, point 35 de l'ordre du jour.

que, d'autre part, le rapport du Comité spécial de coordination soit communiqué au Comité consultatif lorsque celui-ci examinerait le projet de budget pour 1967. Le Conseil disposerait ainsi à sa quarante et unième session à la fois du rapport du Comité consultatif et de celui du Comité spécial.

717. Vers la fin de sa session, conformément à l'article 34 de son règlement intérieur, le Conseil a examiné, avant l'adoption de toute résolution entraînant des dépenses supplémentaires, un tableau récapitulatif des différents états d'incidences financières qui lui avaient été présentés. On a fait observer qu'à des sessions antérieures, le Conseil avait examiné assez superficiellement les augmentations nettes au budget en cours et aux projets de budget ultérieurs, n'ayant pas de renseignements détaillés sur les ressources disponibles et sur leur affectation à différentes activités. L'état récapitulatif figurant dans la note du Secrétaire général (E/4070 et Add.1) a été considéré utile pour mettre en regard le programme et le budget. On a exprimé l'espoir que le nouveau comité du programme résultant de la réorganisation du Comité spécial de coordination et le rôle plus grand joué par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans la mise au point du programme économique et social contribueraient à la réalisation de l'objectif énoncé par le Comité consultatif, qui est de trouver un juste équilibre entre les besoins croissants des Etats Membres et la mesure dans laquelle ces Etats Membres peuvent fournir à l'Organisation les moyens de mener à bien les tâches actuelles de haute priorité, tout en entreprenant de nouveaux travaux de caractère pressant dans les domaines économique et social.

718. Des observations ont été faites sur la nécessité d'espacer les réunions et on a cité certains organes du Conseil dont les attributions se prêtent à des sessions biennales plutôt qu'annuelles. La nécessité de prévoir du personnel permanent supplémentaire pour desservir le cycle d'études annuel récemment institué dans le domaine de l'éducation civique et politique de la femme a été mis en question et il a été vivement recommandé de différer jusqu'en 1967 la désignation du Rapporteur spécial chargé de préparer l'étude sur la discrimination raciale, car celle-ci pourra alors être réalisée sans accroissement de l'effectif permanent de la Division des droits de l'homme.

719. On trouvera ci-après un état des incidences financières des décisions prises par le Conseil à sa trente-neuvième session, telles qu'elles figurent dans le rapport du Secrétaire général (E/4122)¹³.

¹³ *Ibid.*, point 37 de l'ordre du jour.

(Voir tableau page suivante.)

Résolution du Conseil (ou autre document)	Document exposant les incidences financières		Dépenses à imputer sur			
			Les ressources disponibles pour 1965	Des crédits initialement demandés pour 1966	Des crédits révisés pour 1966	Des crédits initialement demandés pour 1967
			(en dollars des Etats-Unis)			
<i>Comité social</i>						
1074 F (XXXIX)	E/AC.7/L.465	Envoi d'une représentante de la Commission de la condition de la femme aux réunions du Groupe de travail de l'Année internationale des droits de l'homme	1 500			
1062 (XXXIX) 1067 (XXXIX)	E/4081 et E/4025 Annexe III	Cycle d'études ou groupe de discussion annuel supplémentaire sur l'éducation civique et politique de la femme, à financer au titre des services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme (programme d'assistance technique de l'ONU)		40 000	25 000	
1076 (XXXIX)	E/AC.7/L.470	Rapporteur spécial chargé d'établir une étude sur la question de la discrimination raciale dans les domaines politique, économique, social et culturel			ou 2 500 25 000 ^a	ou 2 500 ^a
1077 (XXXIX)	E/AC.7/L.472	Poursuite des travaux du Rapporteur spécial sur l'esclavage, en vue de présenter un rapport définitif à la session d'été du Conseil, en 1966			2 000	
1074 G (XXXIX)	E/4024 Annexe II A	Augmentation du nombre des membres de la Sous-Commission de la lutte contre la discrimination et de la protection des minorités, qui passera de 14 à 18.				7 500
<i>Comité économique</i>						
E/3970, p. 33, décision prise à la trente-septième ses- sion	E/4087 et annexe I	Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques				43 000
1070 (XXXIX)	E/AC.6/L.314 et revision ultérieure sur la base de ren- seignements reçus de la CEAEO	Cinquième conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient				54 000 ^b
1082 B (XXXIX)	E/AC.6/L.322 et revision	Conférence internationale pour la revision de la Convention internationale sur la circulation routière et du Protocole relatif à la signalisation routière, faits à Genève, le 19 septembre 1949				213 800 ^c
1082 A (XXXIX)	E/AC.6/L.324	Entreprendre un programme d'étude sur le développement des transports dans les pays en voie de développement et une revue des projets de recherche relatifs aux aspects techniques du développement des transports dans les pays en voie de développement		35 000		
1079 (XXXIX)	E/AC.6/L.320	Convoquer un groupe d'experts hautement qualifiés de la planification du développement		14 000		

Résolution du Conseil (ou autre document)	Document exposant les incidences financières		Les	Des	Des	Des
			ressources disponibles pour 1965	crédits initialement demandés pour 1966	crédits révisés pour 1966	crédits initialement demandés pour 1967
			(en dollars des Etats-Unis)			
<i>Comité économique (suite)</i>						
1090 E (XXXIX)	E/AC.24/L.275	Etude des moyens par lesquels la documentation est soumise à l'examen du Conseil, y compris une analyse propre à déterminer si les dispositions techniques administratives actuelles sont satisfaisantes				Néant ^d
1083 (XXXIX)		Science et technique				e
Décision prise à la 1393 ^{ème} séance	E/4045	Calendrier des conférences: la quatorzième session de la Commission de statistique aura lieu à Genève, en octobre 1966, étant donné que la Commission ne s'est réunie qu'une seule fois — en 1965 — depuis sa douzième session tenue en 1962. Comme elle se réunit normalement tous les deux ans, aucun crédit n'a été inscrit dans le projet de budget initial pour 1966.				33 000

NOTE. — Les notes explicatives ci-après ne donnent que des indications sommaires. Des renseignements complets sur chaque point considéré figurent dans les divers documents relatifs aux incidences financières qui sont mentionnés dans le tableau ci-dessus.

^a La résolution relative à l'étude spéciale sur la discrimination raciale ne précise pas la chronologie de l'étude et cette question sera discutée à la session de janvier 1966 de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Si le Rapporteur spécial est nommé pour 1967, la dépense y afférente de 2 500 dollars sera inscrite dans le projet de budget initial de cet exercice; s'il est nommé pour 1966, la dépense de 27 500 dollars devra être couverte par une disposition budgétaire révisée prévoyant, outre le poste du Rapporteur spécial, un poste d'administrateur et un poste de secrétaire.

^b Depuis que l'état des incidences financières (E/AC.6/L.314) a été publié, la CEAEO, qui assurera le service des réunions à Canberra, a fait savoir que trois interprètes et deux fonctionnaires pour le service de la Conférence devront être recrutés par l'Office européen, pour une dépense totale de 12 900 dollars (traitements, frais de voyage et de subsistance). En conséquence, le coût total de la Conférence serait de 54 000 dollars; il serait inscrit au poste recettes de ce budget une somme de 14 500 dollars correspondant au supplément de dépenses afférent à la

tenue de la Conférence hors du Siège, que doit rembourser le Gouvernement australien.

^c Depuis que l'état des incidences financières (E/AC.6/L.322) a été publié, le secrétariat de la CEE, qui sera chargé des questions de fond intéressant cette Conférence internationale, a fait savoir qu'un membre de son personnel devra se rendre à Addis-Abéba, à Bangkok et à Santiago du Chili pour y discuter de la révision de la Convention avec des représentants des gouvernements, à l'occasion de réunions régionales. Les frais de voyage qui en résulteraient — évalués à 3 800 dollars — porteraient l'estimation initiale à un total de 213 800 dollars.

^d Cette étude sera entreprise en premier lieu par le Service organisation et méthodes du Siège.

^e En réponse à une question posée au Comité de coordination, le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration (E/AC.24/L.262) dans laquelle il a indiqué que: i) dans la ventilation finale des fonds disponibles pour les besoins de la science et de la technique, le Secrétaire général se laisserait guider par la haute priorité accordée à cette question au cours des débats du Conseil économique et social, et ii) que le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement ne proposait pas que son personnel ou ses consultants fassent double emploi en procédant à des travaux d'étude qu'une institution spécialisée était compétente pour faire et qu'elle était prête à exécuter.

ANNEXE

EXPOSÉS PRÉSENTÉS PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

EXPOSÉS ORAUX FAITS PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DEVANT LE CONSEIL
OU SES COMITÉS, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 86 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Trente-neuvième session

Confédération internationale des syndicats chrétiens:

Programme de travail des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans
celui des droits de l'homme (E/SR.1378).

APPENDICES

Appendice I

Ordres du jour de la reprise de la trente-septième session, de la trente-huitième et de la trente-neuvième session du Conseil

ORDRE DU JOUR DE LA REPRISE DE LA TRENTE-SEPTIÈME SESSION ^a

39. Flections ^b.
41. Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil.
42. Programme de travail du Conseil pour 1965.
47. Question de la prorogation du mandat des membres de la Commission du commerce international des produits de base et de l'élection de membres de la Commission ^c.
48. Modifications au calendrier des conférences pour 1965 ^c.

ORDRE DU JOUR DE LA TRENTE-HUITIÈME SESSION

1. Election du Président et des Vice-Présidents pour 1965.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport du Fonds monétaire international.
4. a) Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement;
b) Rapport de la Société financière internationale.
5. Dessalement de l'eau dans les pays en voie de développement.
6. Programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme.
7. Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil.
8. Question d'une réunion du Groupe de travail spécial pour la question d'une déclaration sur la coopération économique internationale.
9. Elections.
10. Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil.
11. Incidences financières des décisions du Conseil.
12. Examen de l'ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session et détermination de la date à laquelle commencera la discussion de chaque question.

ORDRE DU JOUR DE LA TRENTE-NEUVIÈME SESSION

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Décennie des Nations Unies pour le développement.

^a Les points 1 à 38, 40 et 43 à 46 ont été examinés par le Conseil au cours de la première partie de la session.

^b Point examiné partiellement au cours de la première partie de la session.

^c A sa 1352^{ème} séance, le 1^{er} mars 1965, le Conseil a décidé d'inscrire à son ordre du jour cette question supplémentaire.

3. Tendances économiques mondiales.
4. Examen général du développement, de la coordination et de la concentration de l'ensemble des programmes et des activités de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme.
5. Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil.
6. Conséquences économiques et sociales du désarmement.
7. Planification et projections économiques.
8. Financement du développement économique.
9. Inflation et développement économique ^d.
10. Rapport du Conseil du commerce et du développement ^e.
11. Rapport du Comité du développement industriel.
12. Questions relatives à la science et à la technique.
13. Rapports des commissions économiques régionales.
14. Rapports du Conseil d'administration du Fonds spécial.
15. Programmes de coopération technique:
a) Programmes d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies;
b) Programme élargi d'assistance technique;
c) Evaluation des programmes.
16. Programme alimentaire mondial.
17. Rapport de la Commission de statistique.
18. Progrès social:
a) Rapport de la Commission des questions sociales;
b) Rapport sur les programmes et les objectifs dans le domaine social pour la seconde moitié de la Décennie du développement;
c) Rapport sur les méthodes à suivre pour déterminer la manière de répartir les ressources entre les divers secteurs sociaux et sur les dispositions structurelles touchant la planification sociale.
19. Rapport de la Commission de la population.
20. Progrès de la réforme agraire.
21. Dessalement de l'eau dans les pays en voie de développement.
22. Coopération internationale en matière de cartographie.

^d A sa 1392^{ème} séance, le Conseil, sur la recommandation du Comité économique (E/4104), a décidé de renvoyer l'examen de cette question à sa quarantième session.

^e A sa 1390^{ème} séance, le Conseil a décidé d'examiner cette question à la reprise de la session, qui sera convoquée à cette fin.

23. Voyages, transports et communications:
 - a) Développement des transports;
 - b) Question des procédures à suivre pour réviser la Convention internationale sur la circulation routière et le Protocole relatif à la signalisation routière, faits à Genève, le 19 septembre 1949.
24. Rapport du Secrétaire général sur l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies.
25. Rapport de la Commission des droits de l'homme.
26. Mesures en vue de l'application de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.
27. Rapport de la Commission de la condition de la femme.
28. Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme.
29. Esclavage.
30. Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.
31. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
32. Rapport du Comité central permanent de l'opium.
33. Relations avec l'Organisation des pays exportateurs de pétrole.
34. Calendrier des conférences pour 1966.
35. Programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme.
36. Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil.
37. Incidences financières des décisions du Conseil.
38. Programme de travail de base du Conseil pour 1966 et examen de l'ordre du jour provisoire de la quarantième session^f.
39. Dispositions relatives au rapport du Conseil à l'Assemblée générale.

^f A sa 1390ème séance, le Conseil a décidé d'examiner cette question à la reprise de la trente-neuvième session.

Appendice II

Composition et sessions du Conseil, de ses organes subsidiaires et des organismes qui se rattachent au Conseil

A. — CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Composition en 1964	Composition en 1965	Mandat expirant le 31 décembre
Algérie	Algérie	1966
Argentine	Argentine*	1965
Australie	Autriche*	1965
Autriche	Canada	1967
Chili	Chili	1966
Colombie	Equateur	1966
Equateur	Etats-Unis d'Amérique..	1967
Etats-Unis d'Amérique	France	1966
France	Gabon	1967
Inde	Irak	1966
Irak	Japon*	1965
Japon	Luxembourg	1966
Luxembourg	Pakistan	1967
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Pérou	1967
Sénégal	Roumanie	1967
Tchécoslovaquie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*	1965
Union des Républiques socialistes soviétiques	Tchécoslovaquie*	1965
Yougoslavie	Union des Républiques socialistes soviétiques*	1965

* Membres sortants.

REPRISE DE LA TRENTE-SEPTIÈME SESSION: 1er et 8 mars 1965, New York

Séances plénières 3 séances

TRENTE-HUITIÈME SESSION: du 22 au 26 mars 1965, New York

Séances plénières 9 séances

Comité de coordination 1 séance

Total pour la session: 10 séances

TRENTE-NEUVIÈME SESSION: du 30 juin au 31 juillet 1965, Genève

Séances plénières 33 séances

Comité économique 15 séances

Comité social 24 séances

Comité de coordination 21 séances

Comité chargé des organisations

gouvernementales 2 séances

Comité intérimaire du calendrier

des conférences 1 séance

Total pour la session: 96 séances

B. — COMITÉS QUE LE CONSEIL CONSTITUE PENDANT SES SESSIONS

Comité économique, Comité social et Comité de coordination

Composition en 1964	Composition en 1965
Algérie	Algérie
Argentine	Argentine
Australie	Autriche
Autriche	Cameroun*
Cameroun*	Canada
Chili	Chili
Colombie	Danemark*
Equateur	Equateur
Etats-Unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique
France	France
Ghana*	Gabon

Comité économique, Comité social et Comité de coordination (suite)

Composition en 1964	Composition en 1965
Inde	Yougoslavie
Indonésie*	Ghana*
Irak	Inde*
Iran*	Irak
Italie*	Iran*
Japon	Japon
Luxembourg	Luxembourg
Madagascar*	Madagascar*
Mexique*	Mexique*
République arabe unie*	Pakistan
République-Unie du Tanganyika et de Zanzibar*	Pérou
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	République arabe unie*
Sénégal	République-Unie de Tanzanie*
Tchécoslovaquie	Roumanie
Union des Républiques socialistes soviétiques	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
	Tchécoslovaquie
	Union des Républiques socialistes soviétiques

* Etats non membres du Conseil.

C. — COMITÉS ET COMITÉS SPÉCIAUX DU CONSEIL

Comité de l'assistance technique

Composition en 1964	Composition en 1965	Mandat expirant le 31 décembre
Afghanistan*	Afghanistan*	1965
Algérie	Algérie	1966
Argentine	Argentine	1965
Australie	Autriche	1965
Autriche	Brésil*	1966
Brésil*	Canada	1967
Canada*	Chili	1966
Chili	Chine*	1965
Chine*	Danemark*	1966
Colombie	Equateur	1966
Danemark*	Etats-Unis d'Amérique ..	1967
Equateur	France	1966
Etats-Unis d'Amérique	Gabon	1967
Inde	Irak	1966
Irak	Italie*	1965
Italie*	Japon	1965
Japon	Jordanie*	1965
Jordanie*	Luxembourg	1966
Luxembourg	Nigéria*	1966
Nigéria*	Nouvelle-Zélande*	1965
Pologne*	Pakistan	1967
République arabe unie*	Pérou	1967
République fédérale d'Allemagne*	Pologne*	1966
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	République arabe unie* ..	1966
Sénégal	Roumanie	1967
Suède*	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1965
Tchécoslovaquie	Suède*	1965
Union des Républiques socialistes soviétiques	Suisse*	1966
Yougoslavie	Tchécoslovaquie	1965
	Union des Républiques socialistes soviétiques	1965

Séances: du 23 au 27 novembre 1964, New York 6 séances
du 15 au 25 juin 1965, Genève 12 séances

* Etats non membres du Conseil.

Comité du développement industriel

Composition en 1964	Composition en 1965	Mandat expirant le 31 décembre
Algérie	Algérie	1966
Argentine	Argentine	1965
Australie	Autriche	1965
Autriche	Brésil *	1965
Brésil *	Cameroun *	1965
Cameroun *	Canada	1967
Chili	Chili	1966
Colombie	Equateur	1966
Equateur	Etats-Unis d'Amérique	1967
Etats-Unis d'Amérique	France	1966
France	Gabon	1967
Inde	Grèce	1967
Irak	Irak	1966
Japon	Japon	1965
Luxembourg	Koweït *	1967
Madagascar *	Luxembourg	1966
Mexique *	Mexique *	1967
Pakistan *	Maroc *	1967
Philippines *	Pakistan	1967
Pologne *	Pérou	1967
République arabe unie *	Philippines *	1966
République centrafricaine *	Pologne *	1966
République fédérale d'Allemagne *	République centrafricaine *	1965
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	République fédérale d'Allemagne *	1966
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Roumanie	1967
Sénégal	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1965
Suède *	Suède *	1965
Tchécoslovaquie	Tchécoslovaquie	1965
Tunisie *	Turquie *	1966
Union des Républiques socialistes soviétiques	Union des Républiques socialistes soviétiques	1965
Yougoslavie		

Cinquième session : du 11 au 28 mai 1965, New York 7 séances

* Etats non membres du Conseil.

Comité de l'habitation, de la construction et de la planification

Composition en 1965	Composition en 1966	Mandat expirant le 31 décembre
Canada	Canada	1966
Chili	Chili	1966
Colombie	Colombie	1968
Danemark	Danemark	1966
Etats-Unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique	1968
France	France	1967
Ghana	Gabon	1968
Iran	Ghana	1967
Israël	Inde	1968
Italie	Italie	1967
Japon	Japon	1968
Liban	Liban	1967
Madagascar	Pakistan	1966
Nigéria	Pérou	1966
Pakistan *	République arabe unie	1967
Pérou	Roumanie	1967
République arabe unie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1966
Roumanie	Tchécoslovaquie	1968
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Turquie	1968
Union des Républiques socialistes soviétiques	Union des Républiques socialistes soviétiques	1966
Uruguay	Uruguay	1967

Le Comité ne s'est pas réuni pendant la période considérée.

^a Elu à la 1359^{ème} séance du Conseil, le 24 mars 1965, pour occuper le siège de l'Indonésie, devenu vacant.

Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement

Membres dont la candidature a été proposée par le Secrétaire général et qui ont été nommés par le Conseil économique et social pour une période de trois ans

Pr Svend Aage Andersen
M. Pierre Victor Auger
M. Mamadou Aw
Pr Nicolae Cernescu
Dr Carlos Chagas
Dr Josef Charvat
M. Abba Eban
M. Francisco Garcia Olano
Pr German Mikhailovich Gvishiani
M. Salah El-Din Hedayat
Pr Kankuro Kaneshige
Pr Eni Njoku
M. Oliverio Phillips-Michelsen
Pr Abdus Salam
M. Maneklal Sankalchand Thacker
Sir Ronald Walker
Pr Carroll Louis Wilson
Sir Norman Wright

Deuxième session : du 2 au 13 novembre 1964, New York 15 séances

Troisième session : du 31 mars au 9 avril 1965, Paris 12 séances

Comité chargé des organisations non gouvernementales

Composition en 1965 : Autriche, Chili, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Séances : 30 juin 1965, Genève 1 séance

Comité intérimaire du calendrier des conférences

Composition : Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Séances : 27 juillet 1965, Genève 1 séance

Comité exécutif du programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Composition : Algérie, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Iran, Israël, Italie, Liban, Madagascar, Nigéria, Norvège, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Venezuela et Yougoslavie.

Séances : du 22 au 30 octobre 1964, Rome 11 séances

du 10 au 17 mai 1965, Genève 11 séances

Comité spécial de coordination créé en vertu de la résolution 920 (XXXIV) du Conseil

Composition : Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Luxembourg, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Séances : du 1^{er} au 7 juin 1965, New York 6 séances

Groupe de travail spécial créé aux termes de la résolution 875 (XXXIII) du Conseil pour la question d'une déclaration sur la coopération économique internationale modifiée par la décision du Conseil en date du 18 avril 1962

Composition : Australie, Brésil, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Italie, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

Le Groupe de travail spécial ne s'est pas réuni au cours de la période considérée.

Groupe de travail spécial de la protection sociale, créé aux termes de la résolution 975 G (XXXVI) du Conseil

Composition : Argentine, Autriche, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Malaisie ^a, République arabe unie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Royaume-Uni de Grande-

^a Elue à la 1359^{ème} séance du Conseil, le 24 mars 1965, pour occuper le siège de l'Indonésie, devenu vacant.

Bretagne et d'Irlande du Nord et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Séances: du 26 au 30 avril 1965, New York 1^o séances

Comité intergouvernemental du Programme alimentaire mondial
ONU/F.A.O

Membres élus par le Conseil	Membres élus par le Conseil de la FAO
Australie	Argentine
Colombie	Brésil
Danemark	Canada
Jamaïque	Etats-Unis d'Amérique
Maroc	France
Nigéria	Ghana
Nouvelle-Zélande	Inde
Pakistan	Indonésie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Pays-Bas
Thaïlande	Philippines
Uruguay	République arabe unie
Yougoslavie	République fédérale d'Allemagne

D. — COMMISSIONS ET SOUS-COMMISSIONS TECHNIQUES

Commission de statistique

Composition en 1965	Composition en 1966	Mandat expirant le 31 décembre
Australie	Australie	1967
Brésil	Belgique	1969
Canada	Brésil	1967
Chine	Canada	1969
Etats-Unis d'Amérique	Chine ^a	1967
France	Etats-Unis d'Amérique	1969
Hongrie	France	1968
Inde	Hongrie	1968
Irlande	Inde	1967
Japon	Japon	1969
Norvège	Maroc	1969
Panama	Norvège	1968
République arabe unie	Panama	1968
République socialiste soviétique d'Ukraine	République arabe unie	1967
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	République socialiste soviétique d'Ukraine	1967
Union des Républiques socialistes soviétiques	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1968
Uruguay	Union des Républiques socialistes soviétiques	1969
	Uruguay	1968

Treizième session: du 20 avril au 7 mai 1965, New York 25 séances

^a La Chine, dont le mandat devait expirer le 31 décembre 1965, a été réélue à la 1359^{ème} séance du Conseil, le 24 mars 1965, pour occuper le siège de l'Indonésie, devenu vacant.

Commission de la population

Composition en 1965	Composition en 1966	Mandat expirant le 31 décembre
Australie	Australie	1968
Autriche	Autriche	1968
Chine	Cameroun	1969
El Salvador	Chine	1967
Etats-Unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique	1969
France	France	1967
Ghana	Ghana	1967
Inde	Inde	1968
Japon	Japon	1969
Panama	Panama	1968
Pays-Bas	Pays-Bas	1968
République socialiste soviétique d'Ukraine	Pérou	1969
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	République socialiste soviétique d'Ukraine	1967
Suède	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1969

Commission de la population (suite)

Composition en 1965	Composition en 1966	Mandat expirant le 31 décembre
Syrie	Suède	1967
Tunisie	Tunisie	1967
Union des Républiques socialistes soviétiques	Union des Républiques socialistes soviétiques	1969
Yougoslavie	Yougoslavie	1968

Treizième session: du 23 mars au 5 avril 1965, New York 20 séances

Commission des questions sociales

Composition en 1965	Composition en 1966	Mandat expirant le 31 décembre
Argentine	Argentine	1966
Autriche	Bulgarie	1967
Bulgarie	Chine	1968
Cuba	Cuba	1967
Danemark	Danemark	1966
Etats-Unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique	1968
France	France	1968
Gabon	Haute-Volta	1968
Honduras	Honduras	1967
Irak	Israël	1968
Malaisie	Mali	1967
Mali	Mauritanie	1966
Mauritanie ^a	Ouganda	1967
Ouganda	Pays-Bas	1968
République arabe unie	République arabe unie	1967
République socialiste soviétique de Biélorussie	République socialiste soviétique de Biélorussie	1966
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1966
Tchécoslovaquie	Tchécoslovaquie	1966
Tunisie	Tunisie	1967
Union des Républiques socialistes soviétiques	Union des Républiques socialistes soviétiques	1968
Uruguay	Uruguay	1966

Seizième session: du 3 au 19 mai 1965, New York 25 séances

^a Elue à la 1359^{ème} séance du Conseil, le 24 mars 1965, pour occuper le siège de l'Indonésie, devenu vacant.

Commission des droits de l'homme

Composition en 1965	Composition en 1966	Mandat expirant le 31 décembre
Autriche	Argentine	1968
Canada	Autriche	1966
Chili	Chili	1968
Costa Rica	Costa Rica	1966
Dahomey	Dahomey	1966
Danemark	Etats-Unis d'Amérique	1968
Equateur	France	1967
Etats-Unis d'Amérique	Inde	1967
France	Irak	1967
Inde	Israël	1967
Irak	Italie	1966
Israël	Jamaïque	1967
Italie	Nouvelle-Zélande	1968
Jamaïque	Pays-Bas	1966
Libéria	Philippines	1967
Pays-Bas	Pologne	1966
Philippines	République socialiste soviétique d'Ukraine	1968
Pologne	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1966
République socialiste soviétique d'Ukraine	Sénégal	1968
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Suède	1968
Union des Républiques socialistes soviétiques	Union des Républiques socialistes soviétiques	1967

Vingt et unième session: du 22 mars au 15 avril 1965, Genève 36 séances

Commission de la condition de la femme

<i>Composition en 1965</i>	<i>Composition en 1966</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Autriche	Autriche	1967
Chine	Chili	1968
Colombie	Chine	1967
Etats-Unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique.	1967
Finlande	Finlande	1968
France	France	1968
Ghana	Ghana	1967
Guinée	Guinée	1966
Hongrie	Honduras	1968
Iran	Hongrie	1966
Japon ^a	Iran	1966
Mexique	Japon	1967
Népal	Libéria	1968
Pérou	Mexique	1968
Philippines	Népal	1966
Pologne	Philippines	1966
République arabe unie	Pologne	1968
République Dominicaine	République arabe unie..	1966
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	République Dominicaine	1966
Sierra Leone	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.....	1967
Union des Républiques socialistes soviétiques	Union des Républiques socialistes soviétiques.	1967

Dix-huitième session: du 1er au 19 mars 1965, Téhéran 27 séances

^a Elu à la 1359ème session du Conseil, le 24 mars 1965, pour occuper le siège de l'Indonésie, devenu vacant.

Commission des stupéfiants

<i>Composition en 1965</i>	<i>Composition en 1966</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Argentine	Argentine	1967
Canada	Canada	1967
Chine	Chine	1966
Etats-Unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique.	1967
France	France	1967
Ghana	Ghana	1966
Hongrie	Hongrie	1968
Inde	Inde	1966
Iran	Iran	1968
Japon	Japon	1966
Maroc	Mexique	1968
Mexique	Nigéria	1968
Pérou	Pérou	1967
République arabe unie	République arabe unie..	1968
République de Corée	République de Corée ..	1968
République fédérale d'Allemagne	République fédérale d'Allemagne	1968
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.....	1966
Suisse	Suisse	1967
Turquie	Turquie	1966
Union des Républiques socialistes soviétiques	Union des Républiques socialistes soviétiques.	1966
Yougoslavie	Yougoslavie	1967

La Commission ne s'est pas réunie pendant la période considérée.

Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités

Composition du 1er janvier 1963 au 31 décembre 1965:

- M. Morris B. Abram (Etats-Unis d'Amérique)
- M. Mohammed Ahmed Abu Rannat (Soudan)
- M. Peter Calvocoressi (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
- M. Francesco Capotorti (Italie)
- M. Gabino Fraga (Mexique)
- M. José D. Ingles (Philippines)
- M. Boris S. Ivanov (Union des Républiques socialistes soviétiques)

- M. Pierre Juvigny (France);
- M. Wojciech Ketrzynski (Pologne)
- M. Arcot Krishnaswami (Inde)
- M. Franz Matsch (Autriche)
- M. Mohammed Awad Mohammed (République arabe unie)^a
- M. Vieno Voitto Saario (Finlande)
- M. Hernán Santa Cruz (Chili)

Composition du 1er janvier 1966 au 31 décembre 1968^b

- M. Mohammed Ahmed Abu Rannat (Soudan)
- M. Peter Calvocoressi (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
- M. Francesco Capotorti (Italie)
- M. C. Clyde Ferguson, Jr. (Etats-Unis d'Amérique)
- M. José D. Ingles (Philippines)
- M. Pierre Juvigny (France)
- M. Wojciech Ketrzynski (Pologne)
- M. Antonio Martinez Baez (Mexique)
- M. Nath Pai (Inde)
- M. Yakov Arkadyévitch Ostrovsky (Union des Républiques socialistes soviétiques)
- M. Vieno Voitto Saario (Finlande)
- M. Hernán Santa Cruz (Chili)
- M. Eduard Schiller (Autriche)
- M. Zeev W. Zeltner (Israël)

Dix-septième session: du 11 au 29 janvier 1965, Genève 26 séances

^a Elu à la 770ème séance de la Commission des droits de l'homme, le 3 avril 1963.

^b Membres élus à la 846ème séance de la Commission des droits de l'homme, le 12 avril 1965.

E. — COMMISSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

Commission économique pour l'Europe

<i>Membres</i>	
Albanie	Pays-Bas
Autriche	Pologne
Belgique	Portugal
Bulgarie	République fédérale d'Allemagne
Chypre	République socialiste soviétique de Biélorussie
Danemark	République socialiste soviétique d'Ukraine
Espagne	Roumanie
Etats-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Finlande	Suède
France	Tchécoslovaquie
Grèce	Turquie
Hongrie	Union des Républiques socialistes soviétiques
Irlande	Yougoslavie
Islande	
Italie	
Luxembourg	
Malte	
Norvège	

La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission, conformément au paragraphe 8 du mandat de la Commission.

Vingtième session^a: du 21 avril au 8 mai 1965, Genève.

^a On trouvera des renseignements sur les sessions des organes subsidiaires de la Commission dans les *Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 3.*

Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

<i>Membres</i>	
Afghanistan	Indonésie ^a
Australie	Iran
Birmanie	Japon
Cambodge	Laos
Ceylan	Malaisie
Chine	Mongolie
Etats-Unis d'Amérique	Népal
France	Nouvelle-Zélande
Inde	Pakistan

^a Jusqu'au 31 mars 1965. Voir le paragraphe 651, p. 103.

Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (suite)

Membres (suite)

Pays-Bas	Irlande du Nord
Philippines	Samoa-Occidental
République de Corée	Thaïlande
République du Viet-Nam	Union des Républiques socialistes soviétiques
Royaume-Uni de Grande-Bretagne	

Membres associés

Brunéi
Hong-kong

La République fédérale d'Allemagne et la Suisse participent à titre consultatif aux travaux de la Commission, conformément aux résolutions 617 (XXII) et 860 (XXXII) du Conseil, respectivement.

Vingt et unième session^b: du 16 au 29 mars 1965, Wellington (Nouvelle-Zélande).

^b On trouvera des renseignements sur les sessions des organes subsidiaires de la Commission dans les *Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 2*.

Commission économique pour l'Amérique latine

Membres

Argentine	Honduras
Bolivie	Jamaïque
Brésil	Mexique
Canada	Nicaragua
Chili	Panama
Colombie	Paraguay
Costa Rica	Pays-Bas
Cuba	Pérou
El Salvador	République Dominicaine
Equateur	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Etats-Unis d'Amérique	Trinité et Tobago
France	Uruguay
Guatemala	Venezuela
Haïti	

Membres associés

Guyane britannique
Honduras britannique ou Belize

La République fédérale d'Allemagne et la Suisse participent à titre consultatif aux travaux de la Commission, conformément aux résolutions 632 (XXII) et 861 (XXXII) du Conseil, respectivement.

Onzième session^a: du 6 au 17 mai 1965, Mexico.

^a On trouvera des renseignements sur les sessions des organes subsidiaires de la Commission dans les *Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 4*.

Commission économique pour l'Afrique

Membres

Afrique du Sud ^a	Guinée
Algérie	Haute-Volta
Burundi	Kenya
Cameroun	Libéria
Congo (Brazzaville)	Libye
Congo (République démocratique du)	Madagascar
Côte-d'Ivoire	Malawi
Dahomey	Mali
Ethiopie	Maroc
Gabon	Mauritanie
Ghana	Niger
	Nigéria

^a Le Conseil a décidé, par sa résolution 974 D IV (XXXVI), du 30 juillet 1963, que la République sud-africaine ne participerait pas aux travaux de la Commission jusqu'à ce que, sur la recommandation de la Commission, il considère que les conditions nécessaires à une coopération constructive aient été rétablies par une modification de la politique raciale de ce pays.

Commission économique pour l'Afrique (suite)

Membres (suite)

Ouganda	Somalie
République arabe unie	Soudan
République centrafricaine	Tchad
République-Unie de Tanzanie	Togo
Rwanda	Tunisie
Sénégal	Zambie
Sierra Leone	

Membres associés

Aux termes du paragraphe 6 du mandat de la Commission, les territoires non autonomes d'Afrique (y compris les îles d'Afrique), et les puissances, autres que le Portugal, responsables des relations internationales de ces territoires sont membres associés de la Commission.

La République fédérale d'Allemagne et la Suisse participent à titre consultatif aux travaux de la Commission, conformément aux résolutions 763 D II (XXX) et 925 (XXXIV) du Conseil, respectivement.

Septième session^b: du 10 au 23 février 1965, Nairobi (Kenya).

^b On trouvera des renseignements sur les sessions des organes subsidiaires de la Commission dans les *Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 10*.

F. — AUTRES ORGANISMES SE RATTACHANT AU CONSEIL

Conseil d'administration du Fonds spécial

Composition en 1964	Composition en 1965	Mandat expirant le 31 décembre
Argentine	Argentine	1966
Brésil	Brésil	1967
Canada	Canada	1965
Danemark	Danemark	1967
Etats-Unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique	1967
France	France	1967
Ghana	Ghana	1966
Inde	Inde	1967
Indonésie	Irak	1967
Italie	Italie	1966
Japon	Japon	1965
Mexique	Népal	1966
Népal	Norvège	1966
Norvège	Pays-Bas	1966
Pays-Bas	Philippines	1965
Philippines	Pologne	1965
Pologne	République fédérale d'Allemagne	1966
République fédérale d'Allemagne	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1967
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sénégal	1966
Sénégal	Suède	1965
Suède	Tunisie	1965
Tunisie	Union des Républiques socialistes soviétiques	1965
Union des Républiques socialistes soviétiques	Uruguay	1965
Uruguay	Venezuela	1967

Treizième session: du 11 au 18 janvier 1965, New York.

Quatorzième session: du 1er au 8 juin 1965, New York.

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Composition jusqu'au 31 janvier 1966	Composition à partir du 1er février 1966	Mandat expirant le 31 janvier
Afghanistan	Afghanistan	1967
Belgique	Australie	1969
Brésil	Belgique	1968
Canada	Brésil	1967
Chili	Bulgarie	1969

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (suite)

<i>Composition jusqu'au 31 janvier 1965</i>	<i>Composition à partir du 1er février 1966</i>	<i>Mandat expirant le 31 janvier</i>
Chine	Canada	1968
Equateur	Chili	1968
Espagne	Chine	1967
Etats-Unis d'Amérique	Equateur	1968
France	Etats-Unis d'Amérique.	1967
Inde	Ethiopie	1969
Israël	France	1967
Maroc	Inde	1968
Mexique	Israël	1968
Pakistan	Maroc	1968
Philippines	Pakistan	1968
Pologne	Pérou	1969
République arabe unie	Philippines	1969
République Dominicaine	Pologne	1967
République fédérale d'Allemagne	République arabe unie..	1967
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	République fédérale d'Allemagne	1968
Sénégal	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.....	1969
Soudan	Sénégal	1969
Suède	Suède	1969
Suisse	Suisse	1969
Thaïlande	Thaïlande	1967
Tunisie	Tunisie	1967
Turquie	Turquie	1969
Union des Républiques socialistes soviétiques	Union des Républiques socialistes soviétiques.	1967
Yougoslavie	Yougoslavie	1968

Sessions: 2 février 1965, New York
du 14 au 23 juin 1965, New York.

Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants

Comité central permanent de l'opium

Membres élus par le Conseil économique et social pour la période allant du 2 mars 1963 au 1er mars 1968

Dr Amin Ismail Chehab (République arabe unie)
Sir Harry Greenfield (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Pr George Joachimoglu (Grèce)
M. E. S. Krishnamoorthy (Inde)
Dr Vladimir Kusević (Yougoslavie)
Pr Décio Parreiras (Brésil)
Pr Paul Reuter (France)
Dr Leon Steinig (Etats-Unis d'Amérique)
85ème session: du 2 au 10 et le 12 novembre 1964, Genève.
86ème session: du 24 au 28 et le 31 mai et les 1er, 2 et 4 juin 1965.

Organe de contrôle des stupéfiants

Pr George Joachimoglu (Grèce), désigné par l'OMS
Pr Décio Parreiras (Brésil), désigné par l'OMS
M. E. S. Krishnamoorthy (Inde), désigné par la Commission des stupéfiants
M. Vladimir Kusević (Yougoslavie), désigné par le Comité central permanent de l'opium
62ème session: du 26 au 30 octobre et le 13 novembre 1964, Genève.
63ème session: le 24 mai et le 3 juin 1965, Genève.

Sessions communes du CCPO et de l'OCS

32ème session commune: du 10 au 12 novembre 1964, Genève.
33ème session commune: les 24 et 25 mai 1965, Genève.

Appendice III

Répartition des sièges au Conseil et dans ses commissions techniques *

Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies	Représentés aux organes suivants		Autorisés à désigner des membres					
	Conseil [composé d'Etats Membres] (18 membres)	Commissions techniques, y compris la Commission des stupéfiants	Commission des stupéfiants [Commission technique composée d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et parties à la Convention unique de 1953 sur les stupéfiants] b (21 membres)	Commission de statistique (18 membres)	Commission de la population (18 membres)	Commission des questions sociales (21 membres)	Commission des droits de l'homme (21 membres)	Commission de la condition de la femme (21 membres)
Afghanistan	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-
Albanie	-	-	-	-	-	-	-	-
Algérie	1966	-	-	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	1966	1968	-
Argentine	1965	3	1967	1967	1968	-	1966	-
Australie	-	2	-	-	1968	-	1966	-
Autriche	1965	3	-	1969	-	-	-	1967
Belgique	-	1	-	-	-	-	-	-
Birmanie	-	-	-	-	-	-	-	-
Bolivie	-	-	-	1967	-	-	-	-
Bésil	-	1	-	-	-	-	-	-
Bulgarie	-	1	-	-	-	1967	-	-
Burundi	-	-	-	-	-	-	-	-
Cambodge	-	-	-	-	-	-	-	-
Cameroun	-	1	-	-	1969	-	-	-
Canada	1967	2	1967	1969	-	-	1968	1968
Ceylan	-	-	-	-	-	-	-	1967
Chili	1966	2	1966	1967	1967	1968	-	1968
Chine	-	5	-	-	-	-	-	1967
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-
Colombie	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo (Brazzaville)	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo (République démocratique du)	-	-	-	-	-	-	-	-
Costa Rica	-	1	-	-	-	-	1966	-
Côte-d'Ivoire	-	-	-	-	-	-	-	-
Cuba	-	1	-	-	-	1967	-	-
Dahomey	-	1	-	-	-	-	1966	-
Danemark	-	1	-	-	-	1966	-	-
El Salvador	-	-	-	-	-	-	-	-
Equateur	1966	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis d'Amérique	1967	6	1967	1969	1969	1968	1968	1967
Ethiopie	-	-	-	-	-	-	-	-
Finlande	-	1	-	-	-	-	-	1968
France	1966	6	1967	1968	1967	1968	1967	1968
Gabon	1967	-	-	-	-	-	-	-
Ghana	-	3	1966	-	1967	-	-	1967
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Guatemala	-	-	-	-	-	-	-	-

(Le mandat expire le 31 décembre)

Appendice III (suite)

Répartition des sièges au Conseil et dans ses commissions techniques^a (suite)

Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies	Représentés aux organes suivants						Autorisés à désigner des membres					
	Conseil (Composé d'Etats Membres) (18 membres)	Commissions techniques, y compris la Commission des stupéfiants	Commission des stupéfiants (Commission technique composée d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et parties à la Convention unique de 1953 sur les stupéfiants) ^b (21 membres)	Commission de statistique (18 membres)	Commission de la population (18 membres)	Commission des questions sociales (21 membres)	Commission des droits de l'homme (21 membres)	Commission de la condition de la femme (21 membres)				
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1965	6	1966	1968	1969	1966	1966	1967				
Rwanda	-	-	-	-	-	-	-	-				
Sénégal	-	1	-	-	-	-	1968	-				
Sierra Leone	-	-	-	-	-	-	-	-				
Somalie	-	-	-	-	-	-	-	-				
Soudan	-	-	-	-	-	-	-	-				
Suède	-	2	-	-	1967	-	-	-				
Syrie	-	-	-	-	-	-	-	-				
Tchad	-	-	-	-	-	-	-	-				
Tchécoslovaquie	1965	1	-	-	-	1966	-	-				
Thaïlande	-	-	-	-	-	-	-	-				
Togo	-	-	-	-	-	-	-	-				
Trinité et Tobago	-	-	-	-	-	-	-	-				
Tunisie	-	2	-	-	1967	-	-	-				
Turquie	-	1	1966	-	-	-	-	-				
Union des Républiques socialistes soviétiques	1965	6	1966	1969	1969	1968	1967	1967				
Uruguay	-	2	-	1968	-	1966	-	-				
Venezuela	-	-	-	-	-	-	-	-				
Yémen	-	-	-	-	-	-	-	-				
Yugoslavie	-	2	-	-	1968	-	-	-				
Zambie	-	-	1967	-	-	-	-	-				

(Le mandat expire le 31 décembre)

^a Soixante-quatre des 114 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies font partie du Conseil ou de ses commissions techniques, y compris la Commission des stupéfiants. Le nombre total des sièges dans les six commissions techniques est de 120.

^b Outre les 18 membres figurant dans le tableau, la République de Corée, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse sont représentées à la Commission. Le mandat des deux premiers Etats susmentionnés expire le 31 décembre 1968, celui du troisième, le 31 décembre 1967.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.